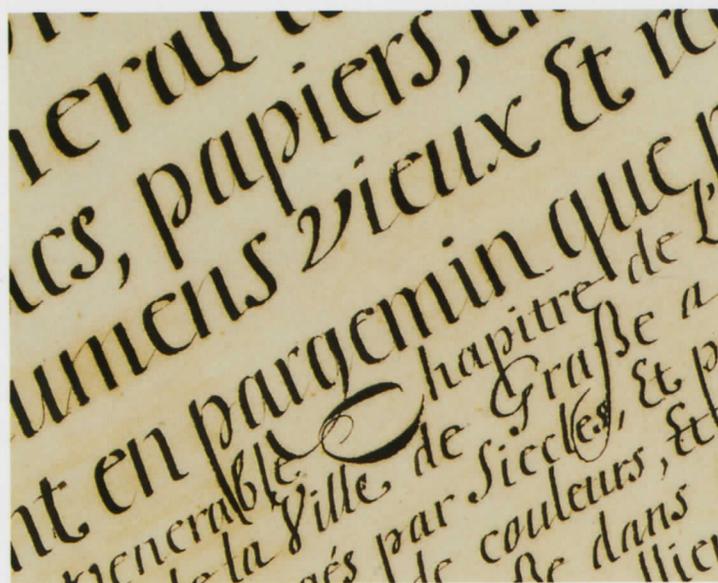


USI CRIO +



2007 - N°188

RECHERCHES

ALPES-MARITIMES

ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| 11e journée d'étude du SITALPA : « La Brigue, commune dans l'espace et le temps » 20 mai 2006 | P 2 |
| 7e journée d'études de l'ASPEAM sur le temps 2 septembre 2006 | P 44 |
| Antoine Escalin des Aimars (1498 ?-1578) de la Garde-Adhémar au siège de Nice : le parcours d'un ambassadeur de François Ier par Yann Bouvier | P 61 |
| Le fief de Saint-André et le terroir de l'Abadie par Monseigneur Denis Ghiraldi | P 92 |
| Un aspect de la reconquête catholique au XX ^e siècle : les conférences niçoises d'Auguste Valensin (1937-1953) par Laurent Coulomb | P 124 |
| Comptes-rendus bibliographiques | P 144 |

RECHERCHES REGIONALES

**Alpes-Maritimes
et**

Contrées limitrophes

48^e année

**Octobre-décembre
2007**

N° 188

**11^e JOURNÉE D'ÉTUDE DU
SITALPA :
« LA BRIGUE, COMMUNE
DANS L'ESPACE ET LE TEMPS »
20 mai 2006**

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous sommes retrouvés à La Brigue dont le maire, Francis Bronda, et le conseil municipal, ont invité le SITALPA pour qu'il y tienne le 20 mai 2006 sa 11ème journée d'étude. Le thème choisi était, vous le verrez, particulièrement adapté à cette commune, à sa position dans l'espace et à ses capacités ancestrales d'appréhension du temps. Avec nos conférenciers invités, nous avons pu ainsi réfléchir dans un cadre idéal, aux conséquences pratiques, pour une commune des Alpes d'Azur, de ces deux facteurs majeurs et éternels, dont l'homme, n'étant pas un pur esprit, ne saurait à aucun moment s'affranchir.

La Brigue se situe en effet dans la vallée de la Roya, sur le trajet de la route autrefois « Royale », lien majeur depuis des siècles entre le comté de Nice, puis la France, avec le Piémont et l'Italie. L'histoire avait d'abord placé directement la commune sur le chemin qui, par Morignole et sa merveilleuse chapelle de Notre-Dame des Fontaines, permettait de gagner le Piémont puis la Ligurie par les vallées de la Levensa, l'Argentina puis l'Argentera, trajet auquel nombre de Brigasques et d'Italiens restent, aujourd'hui encore très attachés car il traverse un territoire dépositaire d'une identité culturelle forte se retrouvant de part et d'autre de la frontière.

Désormais, la route transfrontalière 6204 qui suit à ce niveau la rive droite de la Roya, ne dessert plus directement La Brigue, distante de quelques kilomètres à peine, mais nichée dans un bassin verdoyant de la rive gauche du fleuve. Il est intéressant d'évoquer les conséquences qu'a pu avoir pour la commune, cet écart de quelques kilomètres de la voie de circulation principale, et de savoir comment elle s'attache à s'en affranchir.

L'espace brigasque, montagnard et valléen, superbe et tourmenté, n'est pas physiquement aisé à aménager. En quoi la beauté et le patrimoine culturel d'un territoire peuvent-ils permettre -ou contribuer- à son développement ?

Quant au temps, il est indiscutable que la vallée de la Roya est l'un des espaces privilégiés des Alpes-Maritimes pour en parler. Il en est ainsi depuis des lustres, ce dont témoignent les gravures rupestres de la vallée des Merveilles toute proche et l'existence à Tende du Musée des Merveilles, bien étudiés par le Professeur Henry de Lumley et son équipe. Il apparaît que sur ce plan, et dans l'avenir scientifique des Alpes-Maritimes, La Brigue est en train, comme Tende, de prendre une place exceptionnelle, en particulier grâce aux travaux de l'un de ses enfants, le professeur Remo Ruffini, dont nous aurons plaisir à évoquer le cursus.

Pour commencer, nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui ont bien voulu mettre gracieusement à la disposition du SITALPA, leur temps et leurs connaissances, pour en faire profiter les participants à cette journée d'étude, venus de toutes les vallées du département. Monsieur le sénateur José Balarello, conseiller général de ce canton nous a consenti toute son aide. Nous l'en remercierons en tout premier lieu et ce, d'autant plus qu'il appuie toujours ses propos sur une profonde connaissance historique et pratique de ce territoire.

Simonetta Villefranche, attachée de conservation du patrimoine aux Archives départementales des Alpes-Maritimes nous a présenté le fruit de longs mois de travail en Roya ; « *La Brigue et ses Archives à travers les siècles du XIVe au XXe siècle* ».

Régis Derrieux, maître de conférences à l'Université de Nice - géographie et aménagement du territoire, a traité « *Quels atouts et handicaps apportent les voies de communications* ». Cet enseignant - chercheur est consultant de la nouvelle agence de l'Urbanisme et de la communauté de communes du Pays des Paillons. Il a dirigé des recherches sur le système des communications dans la vallée de la Roya. Il a donc réellement parlé en « expert » de la question des voies de communications.

Raoul Romagnoli responsable de la Fédération française de spéléologie nous a fait découvrir, avec les membres passionnés de son association, « *Le massif du Marguareis, originalité et possibilités de développement touristique* »

Remo Ruffini, Professeur de physique théorique à l'Université de la Sapienza à Rome et à l'Université de Nice, nous a éclairés sur un projet dont on entend de plus en plus parler dans le département « *L'ICRANET et le programme ASPEN MERCANTOUR* ». Nous y reviendrons.

Luc Thevenon, conservateur en chef honoraire des musées de la ville de Nice s'est chargé, avec son brio habituel et sa connaissance avérée du patrimoine du département, de présenter l'imposante collégiale de La Brigue avec son intéressant Bréa.

Madame Pastorelli, membre du comité d'organisation, captiva l'auditoire par son jeu apprécié sur l'orgue historique de la cathédrale.

Francis Bronda, maire, accompagné de ses adjoints et de plusieurs conseillers municipaux, s'était chargé de conduire à travers son village les participants à cette journée et de leur présenter tous les aménagements de restauration et de mise en valeur de son patrimoine dont peut s'honorer la commune. La maison du patrimoine et son musée, qui devaient être inaugurés peu après et clôturèrent la visite, furent unanimement reconnus comme une réalisation de très grande qualité. Sans pouvoir ici entrer dans le détail, rappelons qu'on peut voir, à l'extérieur le « four à pain de Morignole », la forge, l'alambic à lavande, le chai. Au rez-de-chaussée, on traverse d'abord les champs de labour avec les herses et les araires, les semis et la moisson, on assiste à la fenaison, on écoute le rémouleur affûter ses outils, et l'on pèse les céréales avant de les mettre dans le coffre à grains. Il faut ensuite traverser la forêt pour arriver aux alpages, avec le pastoralisme et la transformation du lait et de la laine. Au village, voici le poulailler et l'écurie. Le premier étage abrite le musée apicole, puis les œuvres de M. Lattone, artiste local qui a travaillé la pierre de façon remarquable. On ne saurait partir sans avoir rendu visite dans sa maison à une famille brigasque, et dit bonjour aux artisans en ressortant dans la rue : cordonnier, menuisier, ainsi qu'au marchand de glace surnommé « Gelati » !

L'association « A Vastera Brigasca », pilotée par le professeur Liliane Pastorelli, par ailleurs conseillère municipale de La Brigue et condisciple de Remo Ruffini dans ses premiers pas scolaires en ce village, avait édité, à l'occasion de la journée, un numéro spécial « Journée du SITALPA » dont chacun trouva un exemplaire dans sa serviette. Avec l'accord de cette association, nous présenterons quelques articles de ce journal dans notre compte-rendu de la journée.

Le repas, très animé et amical a été servi au restaurant Le Mirval, face à la Mairie, qui n'a pas fait mentir ce jour-là sa qualité de « Logis de France »

Nous ne saurions donc trop conseiller à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se rendre récemment à La Brigue, d'y consacrer une journée. Comme nous ils en reviendront enchantés.

Après cet aperçu concernant la prise en compte et la mise en valeur du patrimoine de cette commune, nous souhaiterions revenir sur un autre aspect de ce « patrimoine » : en l'espèce, l'origine brigasque de l'un des très grands chercheurs de notre époque, le professeur Remo Ruffini, dont la maison familiale est toujours bien présente, accotée à son arcade au bord du torrent.

Ayant fort aimablement accepté, en dépit d'occupations incessantes à travers le monde, de participer à cette journée, il est arrivé tout souriant accompagné de plusieurs de ses amis et fidèles collaborateurs. Nous ne nous arrêterons pas ici sur le curriculum vitae ni les publications de ce savant qui remplissent des pages et que chacun peut retrouver sur Internet, mais plutôt sur le personnage lui-même, comme type remarquable de natif de notre département. Né à La Brigue en 1942 de mère française et de père italien il commença ses

études au village. C'est en 1966 qu'il engage à Princeton aux USA une carrière de recherche en astro-physique théorique, en particulier sur les « trous noirs », qui lui confère une stature et une reconnaissance internationales lui permettant d'obtenir à Rome en 1978 la chaire de physique théorique de l'Université « La Sapienza ». Beaucoup le considèrent comme l'un des fils spirituels d'Einstein.

Et pourtant, dans son village, c'est un homme d'une simplicité souriante et avenante auquel on ne craint pas de s'adresser. Il arrive, toujours courant ou téléphonant, accompagné de plusieurs de ses fidèles ; en fait partie le professeur Pierre Couillet, de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, « *Inventeur et fondateur de Aspen Mercantour et participant fondamental dans les initiatives de l'ICRANET à Nice et en général* », selon Remo Ruffini lui-même. L'architecte Pietro Cascella qui participe volontiers aux projets de Remo Ruffini l'accompagnait également.

Les participants à la 11^{ème} journée du SITALPA ont été fascinés par l'intervention de Remo Ruffini sur l'avenir de La Brigue et des Alpes-Maritimes en matière de recherche en astro-physique. Nous serions bien en peine pour la résumer ici. Nous en avons cependant tous retenu que grâce à son action, notre département va désormais figurer -au lieu de sites étrangers prestigieux eux aussi sur les rangs- parmi les hauts-lieux mondiaux de la recherche en astro-physique. Nous profitons de l'amabilité du journal *Nice-Matin* pour en rappeler les conséquences à court terme pour les Alpes-Maritimes. Il s'agit en particulier de la création à Nice-Cimiez, à la villa Ratti d'un site lié à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, et particulièrement à la faculté des sciences de Valrose, où seront dispensés des cours du doctorat du réseau international d'astro-physique relativiste, « l'ICRANET ». *Nice-Matin* l'avait déjà évoqué dans un article du 6 février 2006. Le journal qui reprit ce thème le 14 octobre de la même année sous la plume de Sophie Casals nous a aimablement autorisés à publier cet article, identifiant la villa Ratti comme « *Centre de la planète astro-physique* », que nous intégrons donc à cette présentation.

Pour conclure, nous retiendrons l'association, lors de cette 11^{ème} journée de La Brigue, d'un riche patrimoine architectural historique et naturel, identifié, protégé et remis en valeur par les responsables actuels de la commune. Plusieurs de ses « *enfants* », devenus eux aussi éléments fondamentaux de son patrimoine, et qui ne l'ont pas oubliée, la font profiter, chacun à son niveau, de leurs connaissances et de leur propre notoriété. Ils aident ainsi les responsables de la commune à lui faire surmonter divers handicaps que l'évolution du monde moderne lui a imposés, et lui faire retrouver un développement, une qualité de vie et une place de choix lui permettant de redevenir un centre actif peuplé d'habitants heureux... Vœu pieux ? Peut-être, mais au moins, cette 11^{ème} journée d'étude du SITALPA nous a-t-elle permis de le formuler, et de rappeler que chacun se devrait de prendre une part de l'évolution de son propre destin en s'associant, selon ses capacités, à celui de sa commune.

Docteur Colette Bourrier-Reynaud
présidente du SITALPA

Aux membres du Syndicat mixte touristique des Alpes d'Azur, aux intervenants, aux participants à cette journée d'étude dont le thème est « La Brigue, commune dans l'espace et le temps, à toutes et à tous les présents je souhaite la bienvenue, le conseil municipal, la population formulent l'espoir que cette journée soit enrichissante, porteuse d'idées et vous laisse un souvenir impérissable. Mon propos, bref, veut être une présentation rapide de la commune. Voilà 60 ans, La Brigue et Tende redeviennent françaises. Ce retour s'accompagne d'une amputation territoriale, c'est une partition de la commune en trois entités : La Brigue et Morignole deviennent La Brigue (département des Alpes-Maritimes) ; Upega, Carmino,

Viozena donnent la commune de Briga Alta (province de Cuneo) ; Realdo est rattachée à la commune de Triora (province d'Imperia).

La commune de La Brigue à l'extrême Nord-Est du département des Alpes-Maritimes, légèrement en retrait de l'axe de circulation 6204, confine avec le Piémont et la Ligurie. Sa situation géographique et les aléas de l'histoire font que notre commune est une zone de contact au sens propre comme au sens figuré, où les civilisations et leurs influences s'entrechoquent, interfèrent, créant une réelle entité « la terre brigasque » avec les us et coutumes, son dialecte spécifique, etc. etc.

La commune est riche et prospère dès le Moyen Age. Le maximum de population est atteint en 1820 avec 4400 habitants. Son économie est essentiellement agro-pastorale : centre lainier, banque de laine -rue du ghetto avec une race ovine spécifique « La brigasque » au même titre que Corse Mérinos. Pastoralisme intensif, basé sur une double transhumance d'estive en alpage, la transhumance hivernale : au Piémont, en Ligurie, mais essentiellement sur la côte (en Provence). Cette race Brigasque qui permet à la fois le négoce de laine, la vente des agneaux de lait pour la boucherie, la vente des fromages frais « la brousse ou ricotta de brous (fromage fort) la tome célèbre litho du pays niçois.

L'agriculture est également importante et permet à la population de vivre en autarcie (plantation en banquette jusqu'à 1200 m) ainsi que la vente de fruits : pommes, reinette carle, etc... L'apiculture a aussi sa place, avec ses techniques et ses abris particuliers « a ca d'arbiné » (que vous aurez le loisir de voir à la maison du patrimoine.)

L'annexion manquée de 1860 (La Brigue est restée piémontaise malgré son vote), la création des voies de communications route, chemin de fer, l'attrait des métiers de l'huilerie avec naissance « Côte d'Azur », les tracasseries douanières des années 30 vident peu à peu la commune, accélèrent l'exode rural.

Cette déprise, la diminution de la pression de passage facilitent l'implantation de la forêt. Jusqu'aux années 1950, le débardage se fait par câble, l'exploitation du bois est prospère peut être même trop, en particulier 46-47 puis elle cesse peu à peu. La technique du blondin n'étant plus pratiquée. C'est l'ouverture de la route de l'amitié en 1983 et l'aménagement forestier de 1985 à 2000, avec la création de 30 km de pistes forestières qui font que la commune redevient forestière. (ex : dernière vente gré à gré l'ONF – 18 lots à la vente – 3 sont vendus – 3 sur la commune de La Brigue environ 2 700 m³ = 75 000 €).

Mais la commune de La Brigue a également une vocation touristique –tourisme qui a évolué : de 1947 à 1960 la côte découvre La Brigue (tourisme familial, location estivale saison juillet, août, septembre, colonies de vacances de la ville de Nice) ; de 1960 à 2000 la côte achète La Brigue (achat par des Niçois, Cannois, Monégasques de résidences secondaires occupées aux vacances scolaires, 15 à 20 jours en août, quelques week-ends) ; depuis 2000 la clientèle évolue : Italiens, Britanniques, etc...

Paradoxe, La Brigue compte 3 hôtels, ces derniers fonctionnent d'avril à octobre novembre.

Les attraits touristiques sont multiples :

- Randonnées pédestres, équestre, VTT quad 4x4 ; pêche, chasse, Nature cueillette des champs ; spéléo Marguareïs gouffre Sanson ; vallée des Merveilles Parc du Mercantour ; sentier d'interprétation ; via ferrata
- La Brigue ne compte pas moins de sept monuments historiques : Culture la collégiale Saint-Martin, la chapelle de l'Assomption, la chapelle de l'Annonciation, la chapelle Saint-Michel, le pont du Coq, vestige du château des Lascaris, Notre-Dame des fontaines appelée la « Sixtine des Alpes-Maritimes » referme les fresques de Baleison et de Canavesio datées de 1492 traitant de la vie et la passion du Christ très connue : 11 000 visiteurs.

Pour finir cet exposé, il faut parler de la typologie particulière du bâti brigasque, façade à la chaux à décors (186 répertoriés et toitures en lauze). Cette spécificité qui donne une âme, « un mieux vivre », nous essayons de la préserver : réhabilitation du bâti patrimonial pratiquement fini ; réhabilitation du bâti traditionnel avec des intervenants de l'école d'Avignon chantier école mairie, CAUE chantier école, programme international Alcotra III - avec BTP l'a.f.r.a.- chantier école, maison du patrimoine ; amélioration du cadre de vie (reprise des rues, enfouissement des réseaux, cache container etc).

J'arrive au terme de mon exposé, que j'ai voulu bref et non exhaustif, le but que je me suis assigné est de tracer le canevas de la plupart des interventions de la journée.

Ces dernières plus spécifiques plus précises compléteront votre approche de La Brigue. Soyez assurés qu'une attention toute particulière sera portée à vos propos qui, je l'espère, nous donneront matière à réflexion. Encore merci, à tous, de votre participation.

Jean Pierre Bronda
maire de La Brigue

Je vous remercie d'honorer par votre présence, notre canton, avec cette journée d'étude consacrée à l'histoire et à la géographie de La Brigue.

Je voudrais, cependant, en préambule de nos travaux, vous préciser un point d'histoire de notre département peu connu et que j'ai retrouvé il y a quelques années au moment du 50e anniversaire du rattachement. Le 16 septembre 1947, ce sont 57 000 hectares des Alpes du sud qui passèrent de l'Italie à la France, augmentant d'autant la superficie du territoire des Alpes-Maritimes. Furent concernées les communes de : Tende 17 554,00 ha, Saint-Martin-Vésubie 9 234,85 ha, La Brigue 9 020,00 ha, Valdeblore 6 475,28 ha, Isola 5 027,58 ha, Belvédère 3 000,13 ha, Saint-Sauveur-sur-Tinée 1 728,99 ha, Saorge 1 599,28 ha, Rimplas 1 199,97 ha.

Tels sont les accroissements de territoire portant sur 10 communes dont le Traité de Paris fit bénéficier les Alpes-Maritimes le 10 février 1947, traité qui fut ratifié le 16 septembre de la même année. Comment cela fut-il possible ? Certes les puissances de l'axe avaient perdu la guerre de 39-45, mais le général de Gaulle dès le 18 juin 1940, avait relancé la France libre dans le conflit au côté des alliés, permettant à la France de s'asseoir à la table des négociations.

Nous savons, maintenant, que dès 1943, Charles de Gaulle était habité par l'idée de faire retrouver à la partie est des Alpes-Maritimes, en un mot, à l'ancien Comté de Nice, ses frontières naturelles, c'est-à-dire, les lignes de crête ou encore de partage des eaux du Var et de la Roya. C'est ainsi que le 21 avril 1945, ce ne sont pas des troupes américaines mais la 1ère DFL, division préférée du général qui occupe La Brigue et Tende et hisse le drapeau français sur la place qui portera le nom du chef de la France Libre.

Pour l'histoire, c'est notre concitoyen, le colonel Maurice Guido, alors jeune lieutenant, originaire de Tende, pilote à la célèbre escadrille Normandie Niémen commandée par un Niçois le général Delfino, qui hisse le drapeau bleu blanc rouge devant l'hôtel de ville de Tende.

Mais l'histoire facilitera la tâche du fondateur de la Ve République.

Le maire de La Brigue Jean Pierre Bronda et moi-même avions tenu, lors du 50e anniversaire du rattachement, à décorer les façades de nos hôtels de ville respectifs de 7 oriflamme différentes dont les couleurs illustrent la diversité des puissances suzeraines de Tende et de La Brigue qui se sont succédées au fil des siècles et dont nos territoires, fiefs des Lascaris, firent partie : les comtes ou rois de Provence en 1257, les rois de France en 1481, le comte de Tende et La Brigue, Honorat, cède ses fiefs à la Savoie 193 ans après Nice dont la dédition date du 28 septembre 1388, la République Française et le Premier Empire de 1794 à 1815, la Savoie de nouveau, devenue le Royaume du Piémont-Sardaigne et plus tard Royaume d'Italie, ensuite et de nouveau République Française en 1947.

Entre temps, s'intercale l'épisode de 1860 et les 55 000 hectares, avec les populations qui les habitaient, oubliés par Napoléon III. Rappelons que l'Empereur, pour des raisons géopolitiques mais également idéologique et certains ajoutent quelque peu sentimentales, décide à Plombières d'aider le roi de Sardaigne, Victor Emmanuel II, Prince de Savoie, du Piémont et de Nice, à libérer du joug autrichien les riches provinces de l'Italie du nord. Les accords de Plombières du 21 juillet 1858 passé entre Cavour et l'Empereur des français tenus longtemps secrets prévoient une contrepartie composée de 150 000 hommes, sans laquelle l'unité italienne sous le sceptre de la Maison de Savoie était impossible ; la cession à la France de la Savoie et du comté de Nice le tout jusqu'à la ligne de partage des eaux du Var et de la Roya. Le traité de Turin du 25 mars 1860 le prévoit.

Les populations du Comté de Nice sont partout consultées les 15 et 16 avril 1860 tant à Nice qu'à Tende, La Brigue, à Breil comme à Saorge et dans toutes les autres vallées, Vésubie, Tinée ou Var. Pour la totalité du Comté de Nice, 25 933 votants sont comptabilisés dont 25 743 se prononcent pour le oui à la France et 160 pour le non, outre 30 bulletins nuls.

A Tende il y a 1 non. A La Brigue et à Saorge tous les électeurs votent oui. Tout semble donc bouclé. C'était la totalité du comté de Nice avec ses frontières naturelles qui devait être rattaché à la France du Second Empire. Cependant, le traité prévoyait qu'une commission franco sarde délimiterait exactement les frontières. Le traité devait, en outre, être soumis à la ratification du Parlement de Turin, Parlement où le comte de Cavour, le prestigieux président du conseil des ministres du royaume de Piémont-Sardaigne fut violemment attaqué par plusieurs députés qui l'accusèrent d'avoir bradé des territoires faisant partie du royaume : la Savoie et le comté de Nice. Je me suis penché sur le discours du grand homme d'Etat savoyard qui fut l'artisan de la création de l'Italie, prononcé les 26 et 29 mai 1860 devant la chambre des députés à Turin où Cavour fut obligé de défendre pied à pied le projet de traité avec la France indiquant notamment à son opposition : « Je crois qu'on ne peut gagner les grandes batailles comme celle de Magenta et de Solferino, que l'on ne peut conquérir les grandes forteresses contre Mantoue et Vérone si on n'a pas l'aide d'armées régulières nombreuses et fortement disciplinées ». Et d'ajouter, car il savait qu'il avait besoin de Napoléon III pour parfaire l'unité de l'Italie en faisant entrer dans le royaume de Victor Emmanuel II notamment la Toscane et les Etats Pontificaux : « Aujourd'hui, Messieurs, je vous le dis avec une profonde conviction, pour maintenir les masses françaises dans un esprit favorable à l'Italie, la cession de la Savoie et de Nice était nécessaire... » Durant les mêmes débats, il va préciser : « Maintenant j'en viens à la question de Nice, l'honorable député Rattazzi a dit que Nice était incontestablement une province italienne et pour le démontrer laissant de côté les arguments ethnographiques et géographiques, il dit qu'il croyait que Nice était italienne parce que en une circonstance précise Nice s'était librement donnée à l'Italie. Je suis peiné que l'honorable député Rattazzi se soit servi, je me permets de le dire, d'un aussi pauvre argument. Je ne veux pas examiner le vote que Nice fit en 1388 en faveur de la Maison de Savoie, je ne sais pas si les votes se passaient comme aujourd'hui...Mais que firent les Niçois, ont-ils déclaré vouloir devenir italiens ? Ont-ils seulement voulu se réunir sous la couronne d'un prince italien ? Mais non messieurs, il faut dire avec force, la Maison de Savoie n'était pas encore devenue italienne, elle avait encore ses racines et son siège en Savoie ; la dédition fut faite à Amédée VII, le comte Rouge, lequel tenait sa cour à Chambéry et il n'y a aucun doute qu'alors les Niçois eurent l'intention de s'unir à un prince savoyard, à un prince de langue française, à un prince qui siégeait du même côté des Alpes qu'eux... »

« Non messieurs, Nice n'est pas italienne...sûrement, il y a une nuance progressive entre Nice et le col de Tende, cependant, messieurs, je ne crois pas que l'on puisse contester que également dans ces parties du comté, les tendances françaises sont très irrésistibles ».

Cavour va également s'exprimer sur la régularité du vote de 1860 en précisant, je cite : « Je puis vous assurer que les opérations électorales se déroulèrent régulièrement ». En ce qui concerne la Haute-Roya, répondant au député Valerio, Cavour de poursuivre le 29 mai : « Distinguer la circonscription de Nice et le comté est une erreur, le comté de Nice correspond à la circonscription, certainement les cantons de la Haute-Roya faisaient partie du comté de Nice ».

Cependant, une commission de délimitation des frontières ayant été créée et suite à une forte pression de son opposition, de l'armée sarde et d'un certain désintérêt de Napoléon III, malgré les avertissements du sénateur Pietri à Nice et le vote des populations, la convention signée le 4 mars 1861 va laisser en dehors du comté de Nice un certain nombre de territoires en aval de la ligne de partage des eaux, et ce, pour des raisons purement stratégiques et non cynégétiques comme quelques-uns l'ont cru.

Ce n'est que 86 ans plus tard que le comté de Nice retrouvera grâce à la ténacité du Général de Gaulle, de Georges Bidault, ministre des affaires étrangères et de Couve de Murville, à l'époque directeur du Quai d'Orsay, la totalité de son territoire.

La constitution française du 29 septembre 1946 prévoyant en son article 27 : « Que nulle cession, nul échange, nulle adjonction de territoire n'est valable sans le consentement des populations intéressées ». La loi du 16 septembre 1946 va ordonner une consultation populaire à laquelle prendrons part les personnes âgées de plus de 18 ans et ce, sans distinction de sexe.

Le scrutin se déroula le 12 octobre 1946 et les résultats en furent les suivants : à Tende (93,95 % de oui) ; à La Brigue (96,07 % de oui) ; à Libre (67,94 % de oui) ; à Piene (65,00 % de oui) ; à Mollières (99,99 % de oui).

Et, contrairement à ce qui a été prétendu par quelques-uns, de même qu'en 1860 comme l'avait précisé Cavour, les 3 observateurs désignés par la Cour internationale de justice de La Haye, un Hollandais, un Suisse et un Suédois, deux hauts magistrats et un ministre plénipotentiaire ne révélèrent aucune anomalie sur les procès-verbaux des bureaux de vote dans les communes intéressées.

Mais ces 50 ans, 60 aujourd'hui, qui ont vu en Italie le retour de la démocratie après la chute du fascisme, régime qui avait un temps séparé les deux sœurs latines en créant artificiellement entre elles plusieurs contentieux notamment à propos du comté de Nice et de la Savoie, ce que Cavour s'était refusé à faire, ont été mis à profit des deux côtés des Alpes pour recréer des liens solides avec nos amis Italiens et contribuer à créer cette aire de paix en Europe qui dure depuis plus d'un demi-siècle en partie grâce à ces trois grands européens que furent Robert Schumann, Alcide de Gaspari et Conrad Adenauer.

Les 208 morts au champ d'honneur du canton de Tende et La Brigue lors des deux dernières guerres mondiales exigent de nous que nous persévérions dans cette voie.

José Balarello
sénateur des Alpes-Maritimes
vice-président du conseil général

« Les voies de communication, atout ou handicap pour le tourisme ? »

Lorsque les animateurs du SITALPA m'ont proposé de participer à cette journée d'étude, j'ai accepté sans l'ombre d'une hésitation. Puis, ultérieurement, j'ai été pris de quelques inquiétudes en m'apercevant que je présentais, en la matière, au moins trois défauts :

je ne suis pas « brigasque », ou même originaire du Haut-Pays de la Roya... mais nul n'est parfait ; je suis géographe... mais je me soigne (et, à ce titre, espère votre indulgence) ; enfin, je suis économiste, et là, la situation est plus grave car vous savez ce qu'André Gide disait : « un économiste, c'est quelqu'un à qui vous posez une question... et lorsqu'il vous a répondu... vous ne comprenez même plus la question que vous lui aviez posée... ! »

Malgré ces trois handicaps, je vous propose que nous abordions néanmoins ce thème essentiel des relations entre infrastructures de transport et développement touristique.

N'attendez pas de moi un exposé universitaire, impeccable, rigoureux et presque inévitablement ennuyeux. Mon propos sera bref et s'attachera davantage à soulever des questions dont je souhaite que nous débattions qu'à vous présenter des réponses préfabriquées à des problèmes abstraits.

Comme vous le constatez, l'intitulé de notre propos est placé -et c'est délibéré- sous le signe de l'ambivalence, ce qui ne veut pas dire de l'ambiguïté. Et cette ambivalence, je me propose pour la souligner d'évoquer un modeste exemple personnel, pour vous dire comment je l'ai fortement perçu pour la première fois. L'affaire se passe il y a maintenant plus de 25 ans lors de l'achèvement de la reconstruction de la voie ferrée de la vallée de la Roya. Nous ne sommes alors plus très loin de l'aboutissement de ce superbe chantier, lorsque le conseil général d'alors demande à notre laboratoire -à l'Université- un rapport sur l'état des lieux et

une réflexion sur les conséquences et les perspectives de développement liées à la réouverture de cet axe ferroviaire... à l'histoire agitée.

Je ne suis que depuis quelques dizaines de mois à l'Université de Nice, en provenance d'autres horizons, mais mes collègues, sachant que mes activités dans l'industrie me conduisent à avoir quelques lueurs dans le domaine de la métallurgie, de la mécanique, de l'industrie d'armement et de la construction de matériel ferroviaire, mes collègues donc me confient -gentiment- ce travail.

Je m'attelle à ce travail qui ne présente aucune difficulté, la documentation étant surabondante ; mais sur le point de l'achever et restant à cette rigueur apprise dans l'industrie qui consiste à ne jamais parler d'un sujet sans avoir vu dans le détail sur place, la situation, je prends contact avec l'ingénieur chef du chantier qui me propose une visite minutieuse in situ avec un parcours en draine du tronçon Breil-Saint Dalmas. Pour que nous puissions nous arrêter autant que nécessaire sans gêner le chantier toujours en cours, l'heure de départ est fixée un matin de printemps en gare de Breil à... 5h30.

Je résidais alors à Coaraze, dans le Haut-Pays du Paillon et décide donc de « jouer le jeu » et d'accéder à Breil, sans passer par le littoral. Partant à 3 heures du matin, j'emprunte la vieille « route du sel » des ducs de Savoie par l'Escarène – le col de Braus – Sospel – le col de Bruis – la Giandola – Breil.

Parcours superbe (qui m'a valu un lever de soleil splendide sur les montagnes de votre pays) mais qui m'a fait prendre conscience véritablement de l'ambivalence de la situation du Haut-Pays azuréen en général et de celui de la Roya en particulier, écartelé entre deux contraintes consubstantiellement antagonistes : un cadre physique et historique extraordinaire disposant d'un potentiel inouï (je n'en énumérerai pas les composantes : vous qui l'habitez, vous les connaissez infiniment mieux que moi), d'une part ; des difficultés d'accès structurelles générées par ce cadre lui-même et qui en assurent à la fois la préservation et la difficulté de mise en valeur.

Rien d'original me direz-vous par rapport à ce qui est au fond le lot commun de l'ensemble des Hauts-Pays de la Côte d'Azur et des Rivières. Si, et pour l'illustrer, je me référerai encore à une expérience personnelle.

A la suite de la publication des textes multiples sur le développement de l'intercommunalité au tournant des années 1999-2000 les élus des communes des vallées des Paillons m'ont appelé en consultation pour la construction -assez complexe comme vous le savez- d'un contrat de Pays. Dans le Haut-Pays des Paillons, la situation n'est pas sans parenté avec la Haute-Roya, même si le milieu naturel est à la fois un peu moins contraignant, mais aussi un peu moins pittoresque. Comme pour vous, l'option du développement touristique se présente mais une différence significative se manifeste : c'est le caractère beaucoup plus modeste du patrimoine historique et culturel.

Si nous résumons donc les termes de cette ambivalence, nous retrouvons donc dans le Haut-Pays de la Roya à la fois : un domaine aux atouts considérables : milieu montagnard, paysages préservés, patrimoine culturel conséquent donc un potentiel touristique remarquable et déjà largement valorisé ; et, simultanément, un espace à faible pénétrabilité doté de réelles infrastructures de transport mais des infrastructures fragiles -non pas dans l'absolu- mais relativement à un cadre physique difficile et contraignant .

Je n'aurai pas l'impudence et l'imprudence d'évoquer cette fragilité, vous qui en êtes les usagers permanents vous la connaissez beaucoup mieux que moi : éboulements, coupures périodiques de routes ou de la voie ferrée, médiocre disponibilité du tunnel liée à sa fragilité.

L'ensemble a pourtant requis des investissements considérables, beaucoup a été fait avec la reconstruction de la voie ferrée, avec les travaux d'art sur la route 204 (tant d'ailleurs dans les secteurs italiens que français) ; mais les cols restent les cols, les gorges restent les gorges. Je ne doute pas que beaucoup parmi vous -élus ou non- considèrent que c'est encore

insuffisant pour assurer les deux objectifs majeurs de toute infrastructure de transport : fort débit ; haute disponibilité.

Que des efforts restent à accomplir en matière d'infrastructures de transport dans une perspective de développement touristique implique que soient identifiés clairement les potentiels touristiques. Ceux de la Haute-Roya sont d'autant plus évidents que vous les valorisez déjà : tourisme de montagne ; tourisme vert ; tourisme culturel.

Rien d'original, mais cela implique deux observations : ce sont les mêmes potentiels touristiques que cherchent à exploiter les autres Hauts-Pays azuréens et il n'est pas douteux que dans cette configuration de concurrence, l'accessibilité ne joue un rôle déterminant ; en second lieu, ces potentiels touristiques définissent les types de fréquentation qui, à leur tour, déterminent un choix d'infrastructures et d'équipements au sens large du terme : si le potentiel du tourisme de nature fait l'objet d'une fréquentation individuelle, par petits groupes ou collective ; le potentiel touristique historique et culturel est, par essence, le gisement du tourisme collectif.

Ces remarques sont d'autant plus importantes que les Hauts-Pays ne peuvent pas rêver d'une logique touristique indépendante du « mastodonte » touristique de la Côte d'Azur et des Rivieras, qui demeure à dominante balnéaire, à la belle saison, et de congrès, sur l'ensemble de l'année.

La Haute-Roya – comme les autres Hauts-Pays et plus qu'eux sans doute à cause de son formidable patrimoine – offre des possibilités de rééquilibrage, notamment dans l'exploitation des créneaux du tourisme collectif : exploitation des parenthèses distractives du tourisme d'affaires et de congrès ; exploitation du système -en pleine expansion- de croisières combinées ; exploitation du tourisme de séjour collectif hivernal (à composante plus ou moins sociale, comité d'entreprise, associations) de nouveau en pleine expansion dans le Pays mentonnais.

Vous voyez naturellement quelles sont les implications en terme d'infrastructures au sens large : bon débit et totale disponibilité de l'axe routier (et subsidiairement de la voie ferrée) mais aussi, dans les villages, aires de stationnement de manœuvre et mise au gabarit des voies d'accès pour recevoir des autocars de tourisme. [C'est un détail, qui n'en est pas un, mais un village qui veut recevoir cinq autocars de tourisme simultanément doit disposer d'une surface plane, plate et goudronnée de près d'un hectare...]. Je ne parlerai même pas des autres infrastructures d'accueil : restaurants de qualité, structure d'orientation et d'information pour visiter, circuits... on glisse en la matière de l'investissement infrastructure à l'investissement en personnel). Noter, au passage, que la proximité du formidable potentiel d'hébergement du littoral laisse peu de place en la matière au Haut-Pays et resserre le créneau touristique potentiel sur un aller-retour dans la journée.

Ajoutons d'ailleurs, et cela me servira de transition vers l'autre versant de la relation transport-tourisme, dans cette perspective les effets potentiels de l'amélioration de la disponibilité du tunnel de Tende (voire, à toute autre dimension, la mise en place d'un nouveau tunnel...)

Si l'on voit très clairement les relations positives et synergiques entre infrastructures de transport et développement touristique, il n'est pas douteux que ces relations soient ambivalentes, voire équivoques.

Je vous épargnerai le presque inévitable couplet sur les effets dévastateurs du tourisme de masse. A l'heure où il faut prendre rendez-vous plusieurs mois à l'avance pour visiter le Palais de l'Alhambra à Grenade ou le Musée des Offices à Florence... les églises baroques de votre Haut-Pays ne sont pas menacées ; il n'en demeure pas moins que parce qu'il est exceptionnel, le potentiel touristique de montagne méditerranéenne de la Haute-Roya est fragile. Vous savez, mieux que moi, ce qu'il en est de la Vallée des Merveilles en dépit des précautions prises, de l'information diffusée. Personne parmi vous ne souhaite que les œuvres

de Canavesio à Notre Dame des Fontaines n'aient jamais le malheur de recevoir plusieurs centaines de visiteurs par jour à la belle saison...

Mais, fondamentalement, le problème est ailleurs et ouvrir un territoire grâce à des moyens de transport c'est prendre le risque de l'ambivalence de cette ouverture. S'agissant du Haut-Pays de la Roya -comme d'un certain nombre d'autres Hauts-Pays de la Côte d'Azur- le problème central est celui de la tragique pénurie foncière du littoral.

Je ne vous apprendrai rien : le marché foncier de la Côte d'Azur fait l'objet d'une demande régionale, nationale, européenne et même mondiale. Or, comme vous le savez, la disponibilité du foncier constructible sur le littoral atteint un niveau d'une faiblesse inouïe (un récent travail, à la communauté d'agglomération d'Antibes Sophia Antipolis, nous a montré qu'en l'état des plans locaux d'urbanisme, une centaine d'hectares à peine demeurent constructibles sur l'ensemble de la communauté d'agglomération). La situation de pénurie foncière est générale et en cours d'aggravation rapide, vous en connaissez le résultat : des valeurs foncières et des prix de l'immobilier prohibitifs, qui -sans même évoquer le cas « pittoresque » du logement social- pose d'une manière insoluble la question du logement pour actifs.

Améliorer l'accessibilité du Moyen et du Haut-Pays c'est désormais, à terme bref, l'ouvrir à un afflux de résidents pour qui le mouvement domicile-travail ne se mesure désormais plus en kilomètres mais en temps.

Vous me direz que le phénomène ne vous est pas inconnu : je suppose que vos communes, comme à présent la plupart de celles de l'arrière-pays, connaissent plus d'électeurs inscrits que de résidents effectifs. Rien d'anormal mais une chose pour une commune est d'accueillir des résidents de week-end ou d'été qui préfèrent exprimer leur vote dans une communauté où il aura du sens que de le noyer dans les masses des métropoles urbaines – une autre chose est de se transformer -grâce précisément à des infrastructures de transport très performantes- en communes dortoirs conduites à accueillir une population nombreuse, aux besoins élevés, aux exigences fortes et qui modifient non seulement le contenu démographique mais le contenu social et éventuellement politique d'une petite communauté villageoise ou urbaine.

Je ne m'attarderai pas sur cet aspect -nous en débattons, si vous le souhaitez- qui biaise à terme toute la relation Haut-Pays/aire métropolitaine littorale.

Le second problème est celui, spécifique au Haut-Pays de la Roya, des relations avec l'au-delà de la frontière. Je n'entrerai pas dans le détail des débats déjà anciens sur les problèmes posés par cette infrastructure essentielle qu'est le tunnel de Tende. Qui ne souhaiterait sa modernisation, l'amélioration de sa capacité et de sa disponibilité pour intensifier les relations avec nos partenaires italiens à l'heure où la construction européenne ambitionne de valoriser les espaces transfrontaliers, précisément pour achever d'effacer les frontières à l'intérieur de l'Union ?

N'attendez de moi aucun propos convenu, ni officiel car je ne suis ni un européen militant, ni un européen convaincu, tout juste un européen résigné. Mon propos est ailleurs, étayé sur des observations techno-économiques.

Comme vous le savez, l'Europe souffre d'une gravissime pénurie de portes et de passages transalpins ouverts à ses flux de marchandises et de personnes. Flux dont l'expansion vertigineuse constitue le substratum de l'économie moderne, comme la production a constitué celui de l'économie du XXe siècle. Comme vous le savez, cette pénurie de liaisons transalpines est particulièrement aigüe dans la partie franco-italienne de l'arc alpin. Comme vous ne le savez peut-être pas, avec des pointes de 140000 véhicules/jour (dont un quart de poids lourds) l'autoroute A8 approche de conditions de fonctionnement limites par rapport aux normes de sécurité en vigueur, l'absorption du trafic par le réseau

italien (malgré les considérables investissements dans le secteur de Vintimille), n'est pas beaucoup plus brillante.

Il est évident que dans ces conditions, toute porte transalpine à débit élevé et à bonne disponibilité verra arriver mécaniquement un flux de trafic considérable et spécifiquement de ce qui constitue la base du trafic international : les flux de marchandises par voie routière.

Nous sommes là au cœur de l'ambivalence que j'évoquais en ouverture de mon propos. Ouvrir un territoire grâce à la modernisation et au renforcement de ses infrastructures de transport appelle plusieurs observations à la fois techniques et économiques : l'observateur moyen a souvent l'impression d'une course plus ou moins permanente entre le développement d'une infrastructure et la croissance des flux qui l'utilisent. L'argument de bon sens -et faux- se résume à la formule populaire : « bien entendu, ils (on ne sait trop qui) ont prévu trop petit ». En fait, la situation est beaucoup plus complexe (d'excellentes études de Réseau ferré de France et du Laboratoire de l'Ecole des Ponts et Chaussées à propos du réseau TGV l'ont prouvé) : la modernisation d'une infrastructure de transport est toujours insuffisante car ce n'est pas le flux qui exige l'infrastructure mais c'est l'infrastructure qui génère le flux... ; en second lieu, dans le cas du Haut-Pays de la Roya, pour spécifique que soit la situation, elle n'est pas dissociable de l'évolution prévisible des grands réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires sur le littoral (contournement autoroutier, ligne à grande vitesse) ; en troisième lieu enfin, une différence doit être établie entre la situation de la voie ferrée dont les caractéristiques techniques (même en cas d'électrification) demeurent très contraintes (pentes jusqu'à 2,5%, tunnels hélicoïdaux) et celle de l'axe routier qui combiné à une évolution du tunnel vers une meilleure disponibilité peut contribuer à faire du Haut-Pays de la Roya, pour le meilleur et pour le pire, une « Porte transalpine » majeure.

Dès lors, ma conclusion sera brève – et passablement « irresponsable » comme il en est toujours du technicien parce qu'il n'a pas à assumer les choix politiques.

Il n'est pas douteux que dans la perspective de sa pleine mise en valeur touristique, le Haut-Pays de la Roya a le choix entre une ouverture majeure avec ses implications européennes et internationales ou bien demeurer, pour reprendre l'expression que j'évoquais tout à l'heure un « bout du monde ». Mais à mon tour de vous poser deux questions : si vous êtes un « bout du monde », est-ce que de l'autre côté de la montagne et de ce qu'il reste de frontière, il n'y aurait pas, par hasard, un autre « bout du monde » ? Et puis, dans ce cadre européen qui, vaille que vaille, se construit, est-ce que le rôle des « bouts du monde » ne serait pas de mettre les mondes bout à bout ?

Régis Derrieux,
maître de conférence à l'Université de Nice

Prix nobels, professeurs et chercheurs. L'élite de l'astrophysique se retrouvera dans un an villa Ratti, à Cimiez. L'Icranet, organisation internationale de recherche scientifique en astrophysique relativiste a en effet choisi d'installer son siège social à Nice.

Pourquoi la capitale azurée ? « Il y a un aéroport international, une université de 26 000 étudiants, la présence d'Alcatel Alenia Space », énumère le professeur Remo Ruffini. Le président d'Icranet était hier à Nice où il a fait le point des travaux prévus Villa Ratti.

A l'entrée, chercheurs et visiteurs seront accueillis par une statue du sculpteur italien Pietro Cascella. Une équation d'Einstein, la femme primordiale et la terre symboliseront l'univers. « Sur la façade de la villa on va retrouver le vert d'époque, » explique le Pr Ruffini. Dans le parc situé au Nord, une salle de conférence en verre et acier intégrera un mur ancien et des arbres centenaires. Montant de ces travaux : 1,5 million d'euros. « Ils seront financés en partie par Icranet et nous allons solliciter des subventions du conseil général, régional et de la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur ». Des conférences « C'est une chance pour

Nice et l'université de Nice Sophia Antipolis qui sera en contact avec les plus grands scientifiques en astrophysique », souligne Agnès Rampal, adjointe au maire déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche. Une convention a en effet été signée avec la Faculté : les savants d'Icranet pourront donner des cours à l'Université et les chercheurs azuréens passer un an auprès de l'organisation internationale. Le public aura-t-il accès à ce « temple » de la recherche en astrophysique ? « Des conférences seront organisées et nous ferons en sorte de communiquer la science au grand public. » De là à dire que la théorie du big bang n'aura plus aucun secret pour les Niçois...

L'astrophysique relativiste étudie la formation des trous noirs. Le Pr Remo Ruffini a créé Icranet pour mettre en réseau une communauté de physiciens théoriciens qui interprètent les données des satellites. « On échange via internet, mais c'est important d'avoir un endroit pour pouvoir se retrouver, souligne le pr Remo Ruffini. Un théoricien n'a pas juste besoin d'un papier et d'un crayon, il doit pouvoir discuter avec d'autres chercheurs de problématiques. Cette stimulation intellectuelle est fondamentale ». Elle bénéficiera aux étudiants du doctorat de l'Université de Nice qui auront ainsi la chance de rencontrer des nobels ou des nobelisables. « La recherche de pointe fait avancer la connaissance, commente Pierre Couillet, professeur de physique à l'Université. Comprendre l'univers, c'est ce qui nous distingue des animaux. Quand on est à la frontière de la science, on a besoin des appareils les plus performants ainsi on fait avancer la technologie avec l'aide d'industriels dans le domaine des satellites, des antennes ou des lasers. Ces avancées technologiques trouvent aussi des applications en médecine. »

Sophie Casals
(*Nice-Matin*, 14 octobre 2006)

Terres brigasque, terre de légendes

Comme dans toutes les communautés de montagne où l'hiver n'en finit pas de produire des nuits interminables, les gens se rassemblent dans de longues veillées pour se distraire autant que pour se rassurer face à des éléments qui leur inspirent des craintes irraisonnées et par là encore plus terrifiantes. Pour se réconforter mutuellement, on élabore petit à petit et par couches successives un monde merveilleux dans lesquels des êtres puissants - les Saints - se mêlent de la vie des hommes pour les aider ou les punir.

La Terre Brigasque n'échappe pas à cette règle. Des légendes sont nées, ont été transmises, sont désormais oubliées. Elles ont toutes pour fondement des personnages ou des localités que les habitants connaissaient bien et qui pouvaient présenter quelque originalité géographique, ce qui ne manque pas sur notre territoire. Ainsi, l'intermittence des sources qui jaillissent sous le sanctuaire de Notre Dame des Fontaines demeura longtemps inexpliquée, et donc considérée comme un caprice des dieux. La grande échancre que constitue dans la ligne de crête le «Bal- con de Marta» a donné lieu à une belle histoire d'amour romantique.

Le relief particulier lié à la géologie calcaire du Marguareis intriga pendant des millénaires. Son aspect effrayant ne pouvait être qu'un instrument de punition des cieux courroucés.

C'est cette légende qui a été choisie pour illustrer la journée du SITALPA puisque une communication a pour thème justement le Marguareis.

La punition de Sant'Erim

C'était au temps où les Saints avaient pris l'habitude de se transformer en pauvres mendiants pour éprouver le cœur des hommes.

Le récit suivant s'est déroulé il y a bien longtemps, du côté des Sèvulaï. En ce coin perdu de montagne, il y avait un riche et autoritaire propriétaire d'alpage, avec trois mille brebis.

Sant'Erim, sous l'apparence d'un mendiant, se présenta devant cette vastera au moment de la traite des brebis. Humblement, il attendit, mais personne ne faisait attention à lui car les bergers ne pouvaient pas se laisser distraire jusqu'à ce que le seau soit plein.

Ce n'est que lorsque le dernier récipient fut rempli que le propriétaire s'aperçut de la présence du vieil homme et l'interpella durement :

- « Et toi, que veux-tu ? Tu ne vois pas que tu me fais de l'ombre ? »

- « Donnez-moi, s'il vous plaît, un peu de lait pour y tremper le quignon de pain sec que les gens de Carnino m'ont gentiment offert »

Un rire cruel qui résonna jusqu'au sommet du Marguareis fut la réponse du riche.

- « Plutôt que de donner une seule goutte de lait à un vieux vagabond comme toi, je préfère renverser tout le chaudron »

Et en effet, il ordonna à ses employés de renverser tout le lait sur la prairie.

Les employés, des jeunes apprentis qui montaient l'été de La Brigue et de Upega pour apprendre le métier de berger furent obligés d'obéir à contre cœur. Ils renversèrent donc tout le lait de la journée qui se

mit à dévaler l'alpage en de nombreux ruisseaux qui semblaient gémir avant de disparaître, comme absorbés par la montagne.

Le maître des lieux lança au vieil homme un regard de défi. Sant'Erim s'en alla tristement en murmurant une phrase qui, sur le moment, sembla mystérieuse : « Et déjà les gros nuages approchent »

Le riche propriétaire du troupeau leva les yeux et vit arriver du côté du Mongioie de gros nuages noirs qui avançaient rapidement comme une armée menaçante, obscurcissant la lumière du jour. Entre temps, le mendiant avait disparu.

Jusqu'au soir, et pendant toute la nuit, les éléments se déchaînèrent avec foudre, pluie violente et grêle. Aux premières lueurs du jour, le riche jeta un coup d'œil : de Castel Frippi à Pertèga, en passant par le col des Seigneurs et la valle dei Maestri, l'herbe grasse du pâturage avait disparu, remplacée par une roche grisâtre percée de cavités où le lait s'était infiltré dans les entrailles de la terre et où les brebis avaient disparu.

Le riche patron fut ruiné et réduit à son tour à la mendicité.

Ce n'est que bien plus tard, lorsque les bergers de Piaggia, de Upega, de Carnino, de Realdo, de Morignole et bien sûr de La Brigue construisirent une chapelle en l'honneur de Sant'Erim que la montagne redevint le beau pâturage où il fait bon, de nos jours encore, passer l'été avec le troupeau.

Il reste cependant une trace de la punition infligée par le saint pour rappeler le devoir de générosité : ce sont les cavités et les gouffres maintenant explorés par les spéléologues.

Un «microcosme» structuré en diverses couches sociales

La Terre Brigasque a donné naissance ou a accueilli de grandes familles et des personnages qui ont contribué à la renommée ou à la prospérité du village (et même les deux à la fois). Des études plus complètes paraîtront dans nos prochains bulletins. On se bornera ici à donner quelques illustrations significatives car le souvenir est encore inscrit dans les rues et les bâtiments du village.

Parmi les intellectuels,

Paolo Filippi et Giuseppe Beghelli illustrent deux aspects et deux époques de la littérature.

Paul Filippi vécut à la fin du XV^e siècle. Ministre plénipotentiaire du duc Charles-Emmanuel de Savoie, il rédigeait dans chaque cour visitée des “divertissements” ou mettait sa plume au service du souverain. Ces textes et ses poèmes ont été publiés à Turin en 1601.

Quant à **Giuseppe Beghelli**, «soldat et écrivain de la démocratie», il fut un patriote qui mena une vie courte mais intense en accumulant fébrilement toute une œuvre faite d'études historiques, de romans ainsi qu'une abondante correspondance. Une sorte de héros romantique.



Les professions libérales (banquiers, avocats, magistrats, architectes, etc...) firent souvent des carrières nationales et internationales comme les familles Barucchi, Beghelli, Banaudi et surtout Arnaldi. Cette famille, étroitement liée à la Maison de Savoie, mit sa réussite économique et son influence politique au service de La Brigue. On retiendra l'action de Jean-Baptiste qui créa et dota généreusement la fondation «Arnaldi» destinée à accueillir et éduquer les enfants du village. Par ailleurs, la somptueuse maison familiale a été léguée pour servir de logement social.



Les hommes d'épée sont représentés par le général **Jean-Baptiste Rusca**. Après avoir guidé les troupes de Masséna par les montagnes brigasques, il participa à toute l'épopée napoléonienne. Il tomba en 1814 à Soissons avec le titre de Baron d'Empire. Plus près de nous dans le temps, le colonel **Jean Pastorelli** (qui a droit à une statue) était né à Nice. Il fut mortellement blessé à l'âge de 52 ans dans la guerre contre les Turco-Lybiens en 1911 à Aïn-Zara Sa famille vit encore à La Brigue.



L'abbé Jean-Baptiste Spinelli fut à la fois un grand ecclésiastique qui participa à un conclave, un diplomate de haut rang et le Secrétaire d'Etat du Duc de Savoie. On lui doit la création d'une Fondation hospitalière richement dotée pour son fonctionnement et surtout un bijou de l'art baroque : la chapelle octogonale Saint Michel.



Si les charges et les fonctions retiennent les notables loin de La Brigue une bonne partie de l'année, ils font néanmoins de longs séjours pour administrer leurs biens.

Dans la noblesse enfin, la position des Lascaris est prédominante par leurs pouvoirs et leurs réseaux. Mais la branche brigasque s'éteint à la veille de la Révolution. Il reste des descendants indirects et des co-seigneurs qui restent très liés au château. Les autres familles nobles ont des liens de parenté avec les Savoie ainsi qu'avec l'aristocratie française, comme les D'Alberti della Briga ou les Valletti-Borgnini. Par leur culture, leur ouverture d'esprit, leurs modes de vie, les membres de ces familles apportent au village une tonalité d'élégance et de raffinement. En raison de leur pouvoir politique et de leur autorité morale, c'est vers eux que la population se tourne pour demander conseils et assistance.

La Société Brigasque

Dans un village de montagne, on s'attend à trouver des agriculteurs, des éleveurs, des bergers et une gamme de «petits métiers» (selon l'expression consacrée mais impropre car il n'y a pas de métiers qui seraient «grands» et d'autres «petits»).

La Brigue n'échappe évidemment pas à cette règle. Mais ce serait faire preuve d'ignorance que de faire l'impasse sur ce que fut l'histoire socio-économique particulière de cette bourgade parmi les plus peuplées, les plus actives et les plus riches du Comté de Nice avant la déferlante touristique azurée.

A juste titre, les bergers qui occupaient le territoire au rythme des saisons de la transhumance et qui assuraient ainsi les liens entre la haute montagne et les littoraux provenço-ligures (et même monégasques puisque les terrains où se serait élevé le mini Hong-Kong de Monte-Carlo servaient de pâture aux brebis brigasques) occupent une place privilégiée dans notre mémoire collective.

Mais, tout focaliser comme on a parfois tendance à le faire sur l'aspect rural uniquement, c'est méconnaître ce qui a fait la spécificité de La Brigue par rapport à d'autres communes. La mise en place progressive pendant plusieurs siècles d'une société complexe, structurée et hiérarchisée, avec des «élites» dans tous les domaines, aussi bien dans les affaires que la culture, les armes ou la diplomatie, et même une aristocratie locale étroitement liée à la Maison de Savoie qui présida aux destinées brigasques du début du XVI^e siècle à juin 1946 mérite qu'on s'y attarde.

En somme, une société comparable à celle française de l'Ancien Régime, avec le Clergé (on a compté jusqu'à 12 membres de cet Ordre au XIX^e siècle), la Noblesse (voir les armoiries qui figurent sur de nombreuses habitations) et un Tiers-Etat comprenant tout le monde agraire, mais aussi une Bourgeoisie de robe et une Bourgeoisie d'épée.

La parution de ce bulletin donne l'occasion de rappeler cet élément fondamental pour la compréhension de la visite du village.



Bergères et bergers gardent une place privilégiée dans le cœur de chaque Brigasque ...



... ainsi que les métiers liés à la mise en valeur des produits de l'élevage : la marchande de lait et la marchande de brous

Toute une population active, laborieuse, économe, solidaire a mis ses compétences et son savoir-faire au service de la vie du village. Des métiers aujourd'hui disparus



Le «bon vieux temps», quand malgré les difficultés ou les différences d'opinion, l'amitié était la règle

Épisodes de vie brigasque : de l'Ancien Régime au rattachement de 1947

Depuis l'Ancien Régime jusqu'à nos jours, le village de La Brigue a changé plusieurs fois de nom. Elle s'est appelée Brigue de Nice, Brigue Maritime et La Brigue tout court. C'est une pluralité de dénominations qui témoigne des péripéties traversées par une communauté à l'histoire riche et mouvementée, fruit d'épisodes de vie locale animée et de décisions internationales à l'impact souvent dramatique. Une communauté jadis très peuplée, la troisième après Nice et Sospel, dont l'économie reposait sur un immense territoire de forêts et de pâturages et sur des habitants, décidés à gratter toutes les parcelles labourables et à valoriser au maximum les ressources naturelles, mais aussi faciles à s'enflammer autant qu'à se diviser.

Bien qu'érigée en fief pour favoriser une branche cadette des comtes de Tende et passée en 1406 sous la domination des princes de Savoie, lorsque Jean Lascaris prêta serment de fidélité au comté Amédée VIII, elle n'avait rien perdu de ses franchises médiévales, ni de ses coutumes. Les antiques parchemins, ratifiés par les seigneurs et les statuts municipaux, entérinés par le sénat de Nice, étaient là pour le prouver. Ainsi, les individus, brigasques ou étrangers, et la collectivité se conformaient à des règles édictées en 1585 qui prévoyaient les comportements licites et sanctionnaient ceux qui causaient du désordre. Nul n'y échappait, pas plus les consuls, choisis parmi les gens lettrés et aisés, que les « abbés du bal » ou les boulangers, les uns tenus à respecter les fêtes du calendrier liturgique et les autres à fabriquer un pain « bien pétri et cuit », composé uniquement de farine de froment¹. Et ces statuts, avec leurs trois cent quatre-vingt-treize chapitres qui concernaient les divers aspects de la vie d'une communauté, étaient toujours en vigueur à la fin du XVIIIe siècle comme si, dans les Alpes, le temps s'était arrêté.

Ce fut à partir des guerres de la Révolution et de l'Empire, occasion d'ouverture d'horizons géographiques et culturels et de brassage pour les hommes, que la modernité devait faire irruption dans ces montagnes et bouleverser des habitudes séculaires de façon irréversible.

La Brigue sous l'Ancien Régime

C'est justement un document du XVIIIe siècle qui nous fournit un ensemble d'éléments et d'informations susceptibles de reconstituer la réalité économique et sociale de La Brigue dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Il s'agit d'une enquête, réalisée par l'intendant général de la province de Nice Joanini, sur instructions de Turin, à un moment où, les armes se taisant, les enquêteurs pouvaient se rendre sur le terrain et récolter les données statistiques recherchées par le gouvernement. Car le but était de connaître les pays de Sa Majesté sarde, montrant leurs caractéristiques historiques, leurs insuffisances et richesses, exploitées ou exploitables, afin de pallier les unes et de gérer au mieux les autres, pour le plus grand profit de l'État.

Dans le rapport rédigé par Joanini, la description de La Brigue commençait par son territoire qui, couvrant plusieurs milliers de « starate », (39 000 précisait-il),² était l'un des plus vaste du comté. Il suffit de songer qu'il s'étendait de part et d'autre des Alpes et touchait les communes de Tende, Saorge, Pigna, Chiusa, Limone, Ormea, Mondovi' et Frabosa dans les États de Savoie et se prolongeait vers le sud voisinant Triora, Mendatica, Pornassio et Cosio dans la république de Gênes. Le fait est que, outre le chef-lieu, elle

¹ Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM), E 095/002 et E 095/003, statuts municipaux de 1595 révisés en 1707 et dans la période 1769-1790. À cet égard voir aussi Beltrutti G. *Briga e Tenda. Storia antica e recente*, Bologna, 1954 et Pastorelli L. *La Brigue au cœur*, 1987

² La *starata* (le sétérée français) était une mesure du pays, correspondant à 1544, 49 m²

comprenait cinq hameaux situés en deçà, comme Morignole et au delà, comme Realdo, Piaggia, Carnino et Upega. Construits à plus de deux mille mètres d'altitude et desservis par des sentiers étroits, escarpés et, qui plus est, à la merci des intempéries, il est évident que les communications avec leurs compatriotes étaient difficiles, voire inexistantes quand les rigueurs de l'hiver rendaient les chemins impraticables. D'où des tiraillements et des tendances centrifuges, prêts à se manifester dès que les circonstances leur en donnaient l'opportunité.

Sur ce territoire, où prédominaient les bois et les terrains en friche voués au pacage, à la date de l'enquête de Joanini vers 1750, vivaient 400 familles et 2 120 personnes, employées, quelques unes dans le transport du sel de Breil à Tende, et les autres, bergers pour la plupart, dans l'élevage, possédant des troupeaux de cinquante têtes chacun. Dans le village, il y avait néanmoins une soixantaine de vaches et autant de bœufs et une centaine de mulets et d'ânes, cependant le menu bétail l'emportait sans conteste et on le voyait en été, dans les alpages, où affluaient quinze mille moutons et chèvres. Par conséquent, l'économie était essentiellement pastorale : on vendait du fromage et de la laine, ainsi que des bêtes, surtout pendant la foire qui se tenait du 7 au 9 septembre. Alors, on venait nombreux du Piémont, d'Entraques notamment, de Ligurie et du comté de Nice, pour faire des affaires et pour s'évader de la routine quotidienne. Et peu importaient les deux journées de marche qu'il fallait aux Niçois et aux habitants de Cuneo pour grimper jusqu'au cœur de la terre brigasque : l'aventure du voyage pimentait peut-être le déplacement.

De par les contraintes de la transhumance, dès le mois d'octobre les bergers quittaient les sommets des Alpes et se transféraient avec leurs moutons vers le littoral, louant à longueur d'années des bandites à proximité de Nice et de Monaco ou dans la principauté d'Onelle, possession sarde enclavée dans la république de Gênes. Ces départs, inscrits dans le rythme des saisons, constituaient en même temps une bouffée d'oxygène, aussi bien pour les partants que pour ceux qui restaient sur place. En effet, les premiers, sans négliger le cheptel, trouvaient le moyen de rentabiliser leur absence s'adonnant à des travaux d'appoint, ramassant les olives par exemple, et les seconds pouvaient vivre de façon plus convenable de leur labeur et des récoltes issues de l'agriculture locale. Parmi celles-ci, les enquêteurs recensaient du froment, du seigle, de l'avoine, du foin, des légumineuses, des fruits, principalement des noix et un petit vin qui, s'il ne tenait pas la comparaison avec de grands crus, il avait le mérite d'agrémenter une alimentation peu variée.

Pour moudre ces céréales, sur le terroir de La Brigue il y avait sept moulins, appartenant à une dizaine de propriétaires, auxquels les utilisateurs versaient un droit non négligeable. La communauté les avait aliénés au XVII^e siècle pour faire face à son endettement, comme elle s'était séparée des pâturages. Il s'ensuivait que ses disponibilités financières étaient fatalement réduites, ce qui gênait la gestion de la chose publique et compromettait même la conservation des archives. Car la maison commune offrait si peu de garanties que les édiles avaient déposé les « écritures » chez un particulier, les renfermant dans une armoire qui s'ouvrait avec trois clés, gardées par trois individus différents. À l'évidence, dans ces lieux, on préférerait pécher par prudence plutôt que par confiance. La pénurie de recettes expliquait pareillement le mauvais état des routes, constaté par l'intendant Joanini ; pourtant, observait-il, leur entretien ne coûtait pas une fortune.

Parmi les sept moulins, un seul revenait aux descendants des anciens seigneurs du pays. Il est vrai qu'en 1750 les derniers Lascaris n'étaient plus que l'ombre de leurs ancêtres, ces maîtres puissants et aguerris, alliés traditionnels des Angevins, contre qui, en 1388, les Niçois avaient sollicité la protection des comtes de Savoie. Ils détenaient toujours une partie du fief et de sa juridiction et en touchaient les revenus, mais ils n'apparaissaient plus sur le devant de la scène ; d'ailleurs, l'un d'eux, François Jacinthe, avait choisi de s'installer à Saorge. Et puis, loin de monopoliser la seigneurie, ils la partageaient avec deux

autres familles : les Blancardi, des « étrangers » résidents à Turin, pour lesquels La Brigue n'était qu'une réminiscence féodale et les Spinelli qui, par contre, étaient des Brigasques de souche, de cœur et de domicile.

Atout appréciable pour une communauté peuplée et passablement éloignée des centres urbains, un médecin, un chirurgien et un pharmacien tenaient boutique dans le village. Grâce à des bienfaiteurs, il y avait un hôpital pour les indigents, dont les habitants en faisaient un usage fort modeste. Plusieurs notaires se souciaient de leurs biens matériels et un corps de vingt-quatre célébrants, relevant du diocèse de Vintimille, prenait soin de leur salut spirituel. Le fait est que les églises étaient nombreuses et la ferveur religieuse enracinée, comme le témoignait la présence de deux confréries de pénitents, l'Annonciade et l'Assomption, et de quatre monts-de-piété. Fondés par des âmes pieuses et attachées au pays natal, ces monts, qui se nommaient Lanteri, Alberti, Sassi et Spinelli, visaient à doter des jeunes filles pauvres, de la famille des fondateurs. L'une d'elles prévoyait également de rétribuer un maître d'école pour inculquer les rudiments du savoir aux enfants défavorisés. En somme, mélangées à des zones d'ombre, le tableau brossé par Joanini mettait à jour des lumières qui démontraient la nature profonde d'une race laborieuse et généreuse³.

Ce que ce tableau ne saurait révéler, étant donné son approche sectorielle, c'était que les contrées de la haute Roya n'étaient pas sûres, loin de là. En vérité, partout dans le « contado », en dehors des bourgades, des bandes de brigands effrayaient et rançonnaient les honnêtes gens, mais dans les alentours de La Brigue elles semblaient particulièrement actives et redoutables. Il était donc risqué de s'y aventurer, puisqu'elles infestaient ces terres isolées, y faisant régner leur loi. Les autorités en étaient informées et avaient transmis les plaintes des Brigasques au roi qui, comprenant l'urgence de la situation, avait octroyé à ses fidèles sujets un privilège rarissime. « Aux dispositions déjà adoptées par nous pour contenir et éradiquer les bandits qui désolent ces parages et menacent singulièrement le lieu de La Brigue, nous voulons ajouter - proclamait Charles Emmanuel III - celle de permettre aux particuliers habitant dans ledit lieu le port d'armes à feu pour toute l'étendue de son territoire et même au-delà, au cas où, poursuivant les bandits, il leur arriverait de dépasser les frontières de ce lieu ». Avec une telle ordonnance, des dérives fâcheuses étaient possibles et Charles Emmanuel en était conscient vu que, pour limiter la portée du privilège, il le conditionnait au respect de deux clauses : d'abord les Brigasques devaient ne pas en abuser et ensuite s'en servir exclusivement pour leur défense⁴.

La violence, déplorée dans le voisinage de La Brigue, découlait en grande partie de la misère qui sévissait dans les campagnes. L'intendant Joanini l'avait écrit, clair et net, dans son rapport : après avoir cultivé tout ce qui pouvait l'être avec un acharnement louable, faute de rentrées d'argent correctes pour sustenter leurs proches, les Brigasques émigraient vers le littoral niçois ou génois, en quête d'occupations qui leur donnaient un complément de revenu. C'étaient des départs saisonniers pour l'instant, mais, compte tenu de l'environnement économique peu prospère et de la forte natalité, ils risquaient de se transformer en des déménagements définitifs. Pour obvier à ces inconvénients, il fallait imprimer une nouvelle impulsion aux activités productives et en particulier encourager le commerce, moyen infaillible pour l'accumulation de la richesse, d'autant plus que la route du col de Tende, dont l'aménagement venait de commencer, permettrait à l'avenir des communications relativement aisées et rapides.

Profitant justement de cette entreprise, en octobre 1780 le syndic Pierre Lanteri, pharmacien de son état, demanda au conseil, réuni en séance plénière, d'approuver un projet ambitieux. Conscient des handicaps du village, de par son isolement géographique et l'absence de ressources propres suffisantes et de la chance qui s'offrait à eux à la suite des

³ Pour le rapport de l'intendant Joanini, voir ADAM, NI, Finances, mazzo 7

⁴ ADAM, B 266, folio 53

travaux en cours, il proposait la construction d'une « route plate et de convenable largeur » qui, tracée sur l'emplacement des vignes situées dans le quartier de « la Torre », relierait La Brigue à Saint-Dalmas et, par là, rejoindrait la route royale de Tende. Pour persuader son auditoire, il énumérait les « avantages grandissimes » qui en résulteraient, à savoir une plus importante circulation de biens et de personnes, prémisse pour le développement du commerce et une facilitation accrue dans le transport du sel et des bois des forêts brigasques. Quant à la municipalité, elle ferait l'économie des frais qu'elle engageait tous les ans pour l'entretien du chemin dit du « Poggiolo » et de celui qui conduisait à Tende, l'un empruntant une pente raide et dangereuse et l'autre une montée rude et caillouteuse. À l'en croire, il y avait là une occasion en or, à saisir sans tarder, ce dont les conseillers n'en doutaient guère, puisque, apparemment gagnés à la cause du progrès, ils s'alignèrent sur ses positions à l'unanimité. Ils décidaient de soumettre le projet à l'intendant, pour l'autorisation d'usage, tout en se réservant de réfléchir sur le coût de l'ouvrage qu'un expert évaluerait⁵.

Favorable à ce genre d'initiatives qui allaient dans le sens de la volonté du souverain, l'intendant Dominique Benoît Cortina de Malgrà⁶ s'empressa de valider la délibération et d'expédier dans la vallée un arpenteur, chargé de l'expertise et du rôle ingrat de présenter la facture. Elle était réellement élevée : quatorze mille lires, disait-on, plus la valeur des terrains à exproprier et les dégâts prévisibles, estimés à environ quatre mille lires. C'était un montant trop élevé pour la communauté qui ne possédait que cinq mille lires placées auprès des Pères du couvent Saint-François-de-Paule de Nice. Et pas question de vendre des coupes de bois pour renflouer les caisses : elle avait procédé à leur vente dans un passé récent et, à présent, dans la forêt il n'y avait que de jeunes arbres, exploitables seulement dans quelques décennies. C'était un fardeau trop lourd aussi pour les habitants, obérés par de multiples tributs qui dévoraient le peu d'argent gagné. L'un d'eux, appelé « la doppia macina » (la double mouture), était singulièrement pénalisant, tout particulier ayant l'obligation de verser au vassal Jean-André Spinelli et au sieur Pierre Alberti la vingt-cinquième part des grains qu'il faisait moudre et des farines qu'il introduisait de l'extérieur. De sorte que, de part et d'autre, personne n'était en mesure d'assumer un endettement supplémentaire, fût-il pour un objectif enviable. Tel était du moins le discours que le syndic, François Dani, tenait en octobre 1783 pour justifier le refus de poursuivre les premières démarches.

Cette frilosité ne plaisait pas à une poignée de notables qui, des Spinelli aux Alberti en passant par des ecclésiastiques, tels le chanoine Jean-Baptiste Lanteri et le prêtre Jean-Baptiste Arnaldi, étaient des partisans farouches de la nouvelle voie de communication. Prétendant « bien connaître le véritable avantage (de La Brigue) et (le moyen) le plus adéquat pour l'atteindre », ils adressèrent une pétition à l'intendant pour appuyer avec un luxe d'arguments le projet envisagé. Pour eux, au-delà de l'utilité de voyager « de jour et de nuit et en toute saison », sans courir le risque de perdre du bétail ou de s'exposer à des chutes, un itinéraire écourté et carrossable ouvrait des perspectives inespérées. Le vin, l'huile, l'acier et le savon, sans parler du sel, arriveraient plus facilement, ce qui ferait augmenter la gabelle et, partant, les finances publiques et permettrait aux gens de s'approvisionner à un prix moindre. La grosse somme à déboursier ne les inquiétait le moins du monde : à leurs yeux les bénéfices l'emportaient largement sur les désagréments. Pour cela, ils critiquaient l'administration qui, au lieu de promouvoir « avec chaleur un si louable et avantageux ouvrage », s'en détournait et employait l'argent pour des acquisitions d'aucune rentabilité et « incapables d'apporter une quelconque amélioration ». Les conclusions des pétitionnaires étaient à l'image de leur

⁵ ADAM, Ni, Matières économiques, mazzo 2, document 3

⁶ Le comte Dominique Benoît Cortina de Malgrà avait été nommé en octobre 1779 et demeura à l'intendance générale de Nice jusqu'en décembre 1785. Il fut remplacé par Perpetuo Laurent Cristiani, en charge des affaires de la province de Nice jusqu'à l'invasion de septembre 1792.

plaidoyer : il fallait passer outre aux résistances rencontrées et accélérer l'exécution des travaux.

Face à cette offensive, les tenants de la prudence ne restèrent pas les bras croisés. Groupés autour du syndic, ils préparaient la riposte, en détaillant les raisons qui les motivaient dans des actes consulaires et en rédigeant une supplique, destinée au roi, qui, signée par plus de cinquante personnes, implorait la suspension des opérations préliminaires déclenchées par l'intendant. Effectivement le comte Cortina de Malgrà allait de l'avant contre leur avis, animé plus par l'ambition d'exploits techniques que par des considérations humaines et probablement lié aux notables, ne serait-ce que par solidarité de caste. Et pour mettre fin aux tergiversations il se porta à Tende et y convoqua le syndic de La Brigue et, sans préambule, lui intima d'entamer les travaux et de les terminer avant l'hiver. De plus, il lui imposa de participer aux dépenses prévues pour la construction d'un pont sur la Roya. Connaissant l'état des finances municipales et la grogne de ses gens, le syndic protesta et, dans la tentative de gagner du temps, demanda de consulter son conseil. Mal lui en prit : homme aux méthodes brusques, l'intendant le fit arrêter sur le champ. Ce ne fut qu'en payant quelques pièces à son geôlier que le Brigasque réussit à regagner ses pénates.

Dès que la nouvelle de cet emprisonnement se propagea, l'atmosphère dans le village, déjà tendue, devint survoltée. Aux yeux des habitants, il y avait là un acte arbitraire qui les blessait dans leur orgueil communautaire. De ce fait, ils s'abandonnaient à des explosions de mauvaise humeur et à des dérapages verbaux, signes manifestes d'un mécontentement qui risquait de prendre de l'ampleur et d'atteindre les institutions. Car si le prêtre Antoine Sassi se bornait à clamer aux quatre vents qu'il ne donnerait pas un sous, le chirurgien Charles François Fenogli blâmait publiquement la facilité avec laquelle « on prodiguait les ordres royaux », façon voilée pour critiquer la désinvolture de l'intendant. Les propriétaires des terrains, passibles d'expropriation, étaient évidemment parmi les opposants et le disaient haut et fort, comme Jérôme Pastorelli Grol, pour qui donner « una archibuggiata » (un coup d'arquebuse) aux initiateurs du projet n'était même pas un pêché véniel.

Les femmes s'en mêlaient également et n'étaient pas les moins excitées. D'où des conciliabules sur les seuils des maisons et des esclandres aux fenêtres. Marie Sassi ne s'en privait guère. Haut perchée dans son logis, tel un prédicateur dans sa chaire, n'avait-elle pas envoyé au diable les promoteurs de la route et souhaité leur mort ? Des propos entendus par la femme du pharmacien, Madeleine Ghigo, qui, du bord adverse, lui avait reproché d'avoir « la langue trop longue ». Bref, l'effervescence s'était emparée des paisibles Brigasques et rien ne semblait ramener le calme.

Afin d'y mettre un terme et de punir les fauteurs de trouble, la justice diligenta une enquête, confiée au baile du village Antonin Rusca. Ce dernier s'y attela sans attendre, interrogeant quiconque était susceptible de l'aider à identifier nommément les auteurs des « sussurri, sparlate e turbolenze », (chuchotements, médisances et turbulences). Malheureusement, sa peine s'avéra infructueuse. Il avait bien des soupçons et des indices de preuves mais point de témoignages circonstanciés sur lesquels fonder l'accusation. Désolé, en avril 1786 il avouait son échec, sans toutefois s'en étonner. « Ceci ne doit pas impressionner celui qui connaît ce pays, où l'on boit les serments comme des rafraîchissements en été », écrivait-il à son supérieur en guise d'explication. Et il l'avait expérimenté lui-même au cours de l'investigation, vu que plus d'un témoin soi-disant très informé, au moment de parler avait tout nié ou avait prétexté tout ignorer. En fait, litigieux et prompts à se diviser, les Brigasques faisaient front commun lorsque des étrangers s'immisciaient dans leurs affaires. C'était une solidarité qui avait un goût de complicité et se nourrissait de la loi du silence.

À la suite de ces remous et après d'autres recours renouvelés par la municipalité, le ministre Cravanzana, avec l'accord de Sa Majesté, ordonna l'arrêt des

adjudications que l'intendant avait programmées pour débiter l'ouvrage. Quoique convaincu de son utilité et de la disproportion des protestations, il préférait en différer l'exécution pour enrayer une crise qui avait par trop duré, sauf à rouvrir le dossier, dans quelques années, si la conjoncture s'y prêtait. Or, en janvier 1790 le nouvel intendant Cristiani, plus avisé que son prédécesseur, se gardait de la tentation de le relancer. Certes, il voyait « la convenance et l'avantage » qu'à la longue La Brigue tirerait de l'existence d'axes routiers aménagés selon les règles de l'art, mais compte tenu des faibles finances et de la réaction de la population, qui pouvait repartir de plus belle, il lui paraissait sage de le laisser dormir, surtout « dans les circonstances critiques » qu'ils vivaient.

En définitive, devant une levée de boucliers, étonnement vivace, qui échauffait les esprits et semait des germes d'insolence, sinon de révolte, vis-à-vis de l'autorité, la monarchie avait joué la carte de l'apaisement et bon gré, mal gré s'était rangée du côté des contestataires, quitte à désavouer ses hauts fonctionnaires et à renvoyer *sine die* leurs efforts de modernisation. À l'heure où le peuple de Paris prenait d'assaut la Bastille, il était contre-indiqué d'envenimer des querelles porteuses de zizanies. D'ailleurs, le temps des grands travaux, chers à Victor Amédée III, était révolu : en 1790 des soucis majeurs pointaient à l'horizon.

• L'intermède français (1794-1814)

Pour La Brigue, ces soucis devaient commencer à l'automne 1792, au lendemain de l'invasion du comté de Nice par les troupes révolutionnaires du général Danselme, leur élan s'étant arrêté juste au pied de la forteresse de Saorge. Construite sur les contreforts de la montagne et en position stratégique, elle constituait un obstacle difficilement franchissable, d'autant plus que le roi avait décidé de tenir résolument les contrées de la haute Roya, porte d'entrée du Piémont, pour stopper l'avancée de l'ennemi et tenter de reconquérir le terrain perdu. Ainsi, situé à l'arrière du front, le village vécut au rythme de la guerre, connaissant ses privations et ses misères et le spectacle désolant de deuils quasi journaliers. Car, quoique secondaire dans le théâtre des opérations, de par l'aspérité des lieux et la rigueur de la saison la bataille des Alpes traînait en longueur et coûtait cher en vies humaines, les forces en présence s'acharnant à défendre ou à arracher chaque bourg et chaque parcelle de terrain. D'ailleurs, pour les besoins de la guerre, en janvier 1793 la collégiale Saint-Martin était convertie en hôpital et, en mars, l'église Saint-Jean et toutes les granges des alentours subissaient la même transformation, afin d'y loger les malades et les blessés qui avaient fui Breil et Belvédère à la suite d'une incursion des Français. Le 25 avril, il y en avait environ huit cents dans les divers abris de la commune et tous les jours en mouraient plusieurs. Solidaires avec tant de souffrance, les ecclésiastiques se contentaient de célébrer les offices divins dans la petite église Saint-Antoine-de-Fabrice.

Durant ces mois de rudes combats et afin de ranimer les troupes, les princes de la maison de Savoie ne lésinaient pas leurs visites sur place. En avril, le duc du Chablais se rendait à La Giandola, au quartier général du commandant en chef Thaon de Revel, rencontrant à Saint-Dalmas les autorités brigasques qui avaient fait le voyage, tout exprès. Ce même duc un mois plus tard venait à La Brigue, à l'improviste, pour inspecter les hôpitaux militaires. Puis, le 30 août, c'était le roi Victor Amédée, entouré de ses enfants, qui faisait une halte dans la région. Encore une fois, la municipalité ne manqua pas l'occasion de l'honorer, lui offrant de surcroît neuf faisans et deux perdrix. Similaire la démarche du clergé, descendu à Saint-Dalmas pour lui rendre hommage. Au nom des ses confrères, le curé Antoine Sassi s'escrima à lui déclamer une harangue, rhétorique à souhait. « C'est maintenant que l'on peut vraiment croire imminente la libération du comté –pérorait-il- puisque la présence de Votre Majesté poussera de plus en plus le peuple à prendre les armes contre nos ennemis, qui sont

les ennemis de Dieu, de la religion, de l'État et de tout bon ordre ». En ce qui le concernait, pendant la messe il faisait chanter le *Veni creator*, insistant sur le passage *Hostem repellas longius* pour avoir du Seigneur l'aide nécessaire à culbuter les agresseurs, dans l'espoir d'entonner sous peu le *Te Deum* de la victoire⁷. « On fera tout ce que l'on pourra. Nous sommes venus pour cela », répliqua alors le roi qui, aux dires du chanoine de la collégiale, avait fort apprécié les talents d'orateur du curé Sassi.

Les encouragements des princes et les sacrifices des soldats ne sauraient atteindre toutefois les visées que le souverain et le commandant de l'armée des Alpes s'étaient fixées. Au contraire, au bout de dix-sept mois de guerre de position, le front bougeait et les lignes sardes cédaient sous la pression des Français qui reprenaient l'offensive. Craignant l'arrivée des hommes de la Révolution, les notables, tels les Lascaris, Pierre Alberti et la plupart des ecclésiastiques, avaient préparé leurs malles à l'avance. Par conséquent, le 28 avril au soir quand les vainqueurs débarquèrent dans le village, ils avaient déjà gagné un coin tranquille au Piémont. Mais, conscients de la mission qui était la leur, après deux semaines d'éloignement, cinq prêtres rebroussèrent chemin, animés par le désir de prêter secours à ce peuple qui, écrivait le chanoine dans son journal, en les voyant revenir « manifesta une grande allégresse ».

Pourtant, les conditions pour exercer le sacerdoce avaient bien changé depuis leur départ, les nouveaux maîtres ayant interdit toute démonstration extérieure du culte. Pas question donc de faire des processions ou de déployer dans les rues torches et luminaires lors de funérailles. Quant à la communion pour les infirmes, le curé mettait une hostie dans un petit ciboire, caché en son sein et s'en allait à l'adresse indiquée, l'étole et le surplis sous le bras. Pas question non plus de célébrer la messe de minuit, à Noël, la présence de trois bataillons susceptibles de provoquer des accrocs, incitant à la prudence. Les fidèles ne se résignaient pas pour autant à tirer un trait sur des cérémonies qui faisaient partie de leur quotidien, de sorte que, si le 25 décembre ils se donnaient rendez-vous une heure avant le jour, pour chanter la messe solennelle, à la fête-Dieu, ils défilaient, malgré l'interdiction, en exhibant la pompe habituelle. Il y avait comme un parfum de provocation dans ces manifestations que les religieux organisaient dans un esprit quasiment missionnaire et le peuple suivait avec dévotion, par attachement à ses traditions.

Cet attachement déplaisait fort à ceux qui avaient pris la relève à la tête de la municipalité. Au maire provisoire Beghelli par exemple qui, se disant « plein de confiance » dans le régime dont la France s'était dotée, n'hésitait pas à exprimer « avec sincérité » son sentiment sur les problèmes relevant de son « pénible ministère ». Oui, les Brigasques étaient « trop fermés dans leurs idées de fanatisme » et regardaient « la liberté du culte comme un principe destructif de la religion de leur pères qui seule est capable d'exciter en eux quelques émotions », écrivait-il le 4 messidor de l'an 8 (23 juin 1800) au sous-préfet de Monaco. Ces préjugés influençaient les choix en matière d'instruction, affirmait-il, vu que « les pères et mères de famille ne se dispos(aient) gueres a envoyer leurs enfans a l'école au moins que l'instituteurs ne (fût) revetu du caractere sacerdotal ». De ce pas, commentait le commissaire du gouvernement Pastorelli, « on va se trouver sous peu d'années dans l'embarras de savoir mettre quatre mots par écrit ». Pessimiste, ce dernier peignait la situation politique du canton sous des couleurs sombres : « point d'esprit public, très peu d'individus capables pour leurs lumières de exercer les moindre emplois hors de la commune (...) grande indifférence pour

⁷ ADAM, E 95/16, II 29, livre du chanoine de la collégiale Saint-Martin. Ce journal a été transcrit, mais de manière incomplète par Bres G. dans *Varia. Racconto dello stato della città di Nizza e del modo col quale si regola il suo publico, 1654-1655, della nobiltà nicese, da un manuscritto di Giuseppe Scaliero. Note storiche su Lucerame, note storiche dai libri della chiesa parrocchiale di Briga Marittima*, 1913, Nice

les places publiques, (...) – et concluait-il désenchanté – en général l'on est égoïste et l'on se soucie peu des affaires publiques »⁸.

Encore que réels et incontestables, le fanatisme et l'ignorance dénoncés par les administrateurs n'expliquaient pas tout. Occupé par les troupes révolutionnaires, puis repris par les Sardes, et enfin réoccupé par les Français, le village n'avait pas connu de répit depuis 1794, assistant impuissant aux ravages que les soldats semaient sur leur passage. Dans ce contexte, il était inévitable que la population, blessée dans ses croyances et tirillée entre des autorités qui ne songeaient qu'à la pressurer, préférât se tenir à l'écart, pour survivre du mieux qu'elle pouvait, sachant que toute résistance était vouée à l'échec et grosse de risques. Car les chefs militaires ne s'embarassaient pas de politesses et le maire Beghelli le savait, par expérience personnelle. Après maintes menaces, n'avait-il pas subi, lui-même, l'humiliation de l'arrestation ?

Le spectacle de compatriotes, poussés par une ambition malsaine et par des mœurs discutables, n'était pas non plus de nature à remonter le moral de gens désabusés. L'un de ces ambitieux, le juge de paix Pierre Fenogli, par sa conduite, vraie ou présumée, faisait l'objet de critiques acerbes qui mettaient le village en ébullition. On le disait en effet vénal, enclin à arranger les conflits avec la justice moyennant de consistants dessous-de-table. Un Brigasque n'avait-il pas déboursé quelques belles pièces, sonnantes et trébuchantes, pour obtenir la libération de son fils, accusé d'homicide ? On le disait aussi intrigant et dénonciateur, prêt à colporter des calomnies, en haut lieu, dans le but de se faire valoir et de discréditer le maire et son adjoint Demedici. Celui-ci, vulnérable en raison de son garçon, dénoncé comme émigré, se défendait en lui rendant la pareille. Fenogli était un « vilain sujet connu par tout pour la poison de cette commune », écrivait-il au sous-préfet, « il s'occupoit la nuit et le jour pour semencer des troubles et (...) il se recriet contre les dilapidateurs peut être parce qu'il ne peut plus manger à son gré, puisqu'il mangeroit un vaisseau de ligne ». En substance, concluait Demedici, ce parangon de vertu « voudroit etre juge, agent, secretaire et ministre pour disposer de cet pauvre pays a son caprice »⁹.

Aux diktats des armées régulières et aux suspicions envenimant les rapports entre habitants, en ces années à l'aube du XIXe siècle s'ajoutait un autre élément qui contribuait à assombrir l'horizon : c'étaient les incursions récurrentes et non moins arbitraires des Barbets. À cet égard, Beghelli se voulait rassurant : sa commune ne renfermait aucun Barbet. Certes, il avouait que, de temps en temps, des brigands « en partie Oneillois » rodaient dans les parages, nourris par « quelque bienfaitrice », s'apprêtant à exécuter les pauvres diables, comme le huissier Dani, qui avaient la malchance de croiser leur route. Il reconnaissait encore qu'« une horde de sept Piémontais » avait volé des troupeaux de chèvres sur les Alpes, mais il avait suffi l'intervention de la colonne mobile pour les disperser immédiatement. À ses yeux, cette riposte prompte et résolutive servait à « leur apprendre qu'une Nation qui a su dicter les lois et la paix à des puissances formidables ne permettra point que des brigands viennent troubler sa tranquillité intérieure »¹⁰.

En fait, au-delà de ces propos de circonstance, volontairement lénifiants, la réalité était bien plus complexe et inquiétante que Beghelli ne le laissait entendre. D'ailleurs, son collègue Pastorelli, loin de partager son point de vue, communiquait à ses supérieurs les nouvelles peu réjouissantes dont il avait connaissance. « Hier en allant à Saorgio avec le juge du canton nous manquâmes d'être assassinés. Bonheur que nous avons devant nous d'autres qui payèrent pour nous », relatait-il le 2 messidor an 8 (21 juin 1800). D'après lui, il y avait des Barbets partout, à Saorge, à Tende et à La Brigue. Ici, ils profitaient de l'étendue du territoire et des abris de fortune disséminés dans la campagne pour échapper aux recherches.

⁸ ADAM, Consulat et Empire, (CE) O 118/1, documents du 4 messidor et du 30 prairial an 8 (19 et 23 juin 1800)

⁹ ADAM, CE O 118/1, document du 8 nivôse an 9

¹⁰ Voir *ibidem* et document du 10 thermidor an 8 (29 juin 1800)

Grâce à un travail méticuleux, il en avait identifié une quinzaine. Ils s'appelaient Boeri, Gaglio, Boin, Ruffi, Baruchi, bref rien que des Brigasques de pure souche. Enfants du pays, trois d'entre eux avaient permis aux Austro-Sardes de revenir dans le comté de Nice, lors de l'offensive de 1799, les guidant de Limone, à travers les montagnes, par des sentiers qu'eux seuls pratiquaient. À ce moment, ils auraient commis « des excès horribles », « ayant à leur tête une femme qui les échauffait avec du vin ». Par chance, le phénomène commençait à s'estomper à son avis, les réquisitionnaires et les conscrits étant chargés de donner la chasse à ces hors-la-loi, sur consigne du général Championnet. Il n'empêche que, l'année suivante, malgré les nombreuses arrestations effectuées, un groupe de Barbets s'empara, en toute impunité, du juge de paix de La Brigue, exigeant, pour le relâcher, la rançon de cinquante-deux pièces d'or¹¹.

Et puis, comment croire à ce fléchissement quand, pour se soustraire à la conscription, quelques jeunes hommes prenaient la poudre d'escampette, facteur déclenchant des vocations rebelles ? Preuve en est que, en l'an 12, les Brigasques Ambroise Rubiolis et Pierre Boeri furent déclarés réfractaires, pour ne pas avoir rejoint leurs corps d'affectation et, partant, condamnés à une amende de mille cinq cents francs et aux frais d'impression de cent cinquante exemplaires du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monaco. Ils étaient jugés par contumace avec leurs parents, la justice considérant les pères et mères « comme civilement responsables pour eux »¹². Le fait est que le premier consul Bonaparte avait besoin de recrues pour réaliser ses desseins de grandeur militaire et peu importaient les moyens employés pour y parvenir.

Si les méthodes et les objectifs préconisés par le futur empereur provoquaient des grincements de dents, en revanche le retour de l'ordre dans la vie quotidienne faisait des heureux. Tout n'était pas réglé, mais après biens des bouleversements et des remous les gens aspiraient à retrouver un semblant de calme et de stabilité, fût-ce au prix de renier les principes de '89, d'autant plus que, en vertu du concordat avec Rome, la paix religieuse était revenue. C'était une nouvelle donne que les Brigasques appréciaient à sa juste valeur, même si, à la suite de ces accords, il n'y avait plus de chapitre dans leur collégiale. À présent, ils dépendaient du diocèse de Nice, mais l'évêque Colonna d'Istria, diplomate averti, avait conseillé au chanoine de l'église Saint-Martin, venu quérir des instructions, de se conformer aux anciennes règles édictées par son confrère de Vintimille.

Ainsi, dans ce climat politique plus serein, une volonté positive d'action et de reconstruction gagnait les membres de la municipalité, dont certains proposaient des projets novateurs, poussés par des visées productivistes, teintées néanmoins d'esprit des Lumières. Affligés par le désintérêt des gens de la montagne en matière arboricole et par les coupes sauvages perpétrées dans les forêts pendant la période de la guerre, ils songeaient par exemple à promouvoir une campagne de plantations. Car, lit-on dans une délibération du 10 mai 1808, « les arbres non seulement sont l'ornement de la terre, mais ils concourent avec l'air et les eaux (...) à la rendre salubre et plus fertile ». En outre, dans cette entreprise « l'homme éclairé et vertueux » « trouve à exercer les plus douces affections de l'âme », affirmaient-ils dans un langage qui n'aurait pas déplu à Rousseau¹³. Sans oublier les avantages économiques qui découleraient d'une agriculture diversifiée et mieux exploitée et ceux liés à l'environnement, les arbres étant le moyen par excellence pour défendre des terrains en pente, ravins par la pluie et, donc, exposés aux éboulements. En définitive, animés par tant de bonnes raisons, ils préconisaient d'inciter les cultivateurs à faire des plantations, en rémunérant chaque pied de mûrier, d'olivier, de châtaignier et d'arbre fruitier planté et subsistant au bout de deux ans.

¹¹ ADAM, CE M 155

¹² ADAM, 4 AFF 231 et 288

¹³ ADAM, E 95/22, 1 D 1

Le conseil municipal se préoccupait également de la pénurie de l'eau dans les rivières, à cause du peu de neige tombé au cours de l'hiver, « présage certain de sécheresse », disait-on. Alors, avant que le présage ne devienne une réalité susceptible d'entraîner de sérieux problèmes pour les poissons, il délibérait une mesure draconienne : la pêche était tout simplement interdite pendant les douze mois à venir.

L'activité pastorale n'était pas non plus négligée par les administrateurs. Au contraire, un volet de la délibération de mai 1808 rappelait l'importance de l'enjeu que le préfet, à vrai dire, avait soulevé à maintes reprises, recommandant l'introduction de mérinos dans les élevages du département, en vue d'améliorer les races indigènes. C'était un défi que, selon le maire et ses conseillers, les Brigasques, détenteurs d'un des plus gros cheptel, se devaient de relever pour « triompher des préjugés du vulgaire », d'autant que, à Tende, le sieur Berardi avait constitué un petit troupeau des bêtes à laine, provenant de la bergerie impériale de Perpignan, qui leur facilitait la tâche. Or, en dépit des suggestions, les bergers demeuraient réticents, « les uns par esprit d'opposition, d'autres par un attachement aveugle aux vieilles routines, la plupart par le prix auquel on vend(ait) dans les divers établissements les beliers de race pure d'Espagne ». Pour les persuader à s'investir, il fallait créer les conditions matérielles propres à surmonter ces obstacles. D'où la décision du conseil municipal de rentrer, pour un quart, dans la société que Berardi envisageait de fonder et d'acquérir des brebis, dont les agneaux, nés des croisements avec les mérinos, seraient vendus au même prix que les bêtes du pays. Ensuite, il accordait gratuitement les meilleurs pâturages à ceux qui se lançaient dans cette aventure et les exemptait d'une partie de la taxe sur le bétail. Une intime conviction guidait cette démarche et justifiait les sacrifices annoncés : « la commune sera amplement dédommée par le grand bénéfice que ses habitants ne tarderont pas à en retirer ».

Persuadé de la pertinence de ces initiatives, en arrivant au poste de maire Maurice d'Alberti les reprit à son compte et essaya de les faire aboutir, fort du consentement du préfet Dubouchage, lui-même relais de la volonté impériale. Il jugeait en effet « très sage » la disposition concernant les plantations d'arbres fruitiers qui, déjà encouragée par les rois de Sardaigne, avait échoué par l'hostilité des bergers. Par conséquent, instruit par ce revers, plus que sur les aides ou les exonérations d'impôts, il misait sur « le bannissement des chèvres », à son avis seul procédé efficace pour sauvegarder les efforts de reboisement.

Il tenait aussi à relancer le dossier concernant les mérinos qui, depuis 1808, n'avait guère progressé. Pourtant le préfet l'avait approuvé et Tende s'était associée à l'opération, afin de partager les frais d'entretien du troupeau qui, établi à Saint-Dalmas, pesait sur le budget communal, mais semblait prometteur. Malheureusement, l'entente entre les deux communes cessa en 1811 et peu après d'Alberti était obligé de vendre les bestiaux aux enchères, essuyant une perte financière non négligeable. Lui et ses prédécesseurs n'avaient pas réussi à convaincre les bergers de la justesse de leur cause et de l'intérêt qui en résulterait pour eux.

Rien d'étonnant donc si, en mai 1812, ces derniers déclinèrent de nouvelles invitations formulées par le ministre de l'intérieur. « Aucun d'eux n'a eu le courage de se charger d'un nombre quelconque de mérinos, de crainte qu'ils ne puissent s'accoupler avec leurs brebis ou que les mérinos ne puissent se sustenter dans nos pâturages un peu difficiles. Ce ne sera qu'avec d'autres moyens qu'on pourra détacher nos bergers de leurs anciennes habitudes » concluait l'adjoint Lanteri. Le fait est que, issus d'un monde aux traditions ancestrales cautionnées par des siècles d'immobilisme, ils se méfiaient des innovations que les maires, vulgarisateurs d'idées venues d'en haut ou gestionnaires visionnaires, tentaient de leur imposer. De plus, comment croire aux bonnes dispositions des autorités quand elles se rétractaient selon les convenances du moment ? Le jeune Ange Gaglio en fit l'expérience. Car, choisi par d'Alberti pour rejoindre la bergerie de Perpignan à l'instigation du baron

Dubouchage, il dut renoncer au voyage pour répondre à l'appel de sa classe. « Je suis entièrement fâché », écrivait le maire au préfet le 28 septembre 1813, en apprenant ce regrettable contretemps¹⁴. Il était fâché puisque, face aux pressants besoins de la guerre, les projets agricoles n'avaient aucune chance de l'emporter et lui, qui s'était piqué au jeu, s'en apercevait avec une lassitude certaine.

Le maire d'Alberti eut davantage d'écoute en janvier 1813, lorsqu'un groupe d'habitants de Realdo se présenta au sous-préfet de San Remo pour demander d'être détachés de La Brigue et réunis à Triora, alléguant des motivations topographiques. Confronté au dilemme et ignare de l'histoire locale, avant de décider, Dubouchage interpella le principal intéressé qui examina le problème sous tous ses angles. Effectivement, par rapport à la géographie, Realdo faisait partie de Triora, reconnaissait le maire, le hameau se trouvant au-delà de Collardente et bâti sur un territoire désormais appauvri par des défrichements intensifs, alors que le village tout proche offrait des terrains labourables ou couverts de broussailles verdoyantes. C'était « la bonté de ce territoire et la bonté des paturages » ce qui alléchait quelques Réaldais et les poussait à lorgner du côté de Triora, dont la municipalité ne pouvait que favoriser leurs vœux. Mais la proximité à part, rien d'autre ne justifiait le détachement, vu que les Réaldais possédaient prairies et pâturages à l'intérieur de la commune de La Brigue et pour leurs besoins de bois s'approvisionnaient dans les forêts de Collardente et de Sanson ; une coutume qui n'aurait plus raison de subsister si le hameau changeait de chef-lieu. « Une simple convenance » était pour lui le mobile des séparatistes ; une convenance que les autres hameaux, bien plus éloignés et pénalisés, seraient en droit d'invoquer, à juste titre. En somme, après avoir formulé ses observations, d'Alberti rejetait le scénario de la sécession, « nuisible aux intérêts des habitants du hameau de Realdo et à ceux de Briga qui – concluait-il- sont liés ensemble avec tant de rapports »¹⁵. Sous la houlette de Maurice d'Alberti la terre brigasque demeurait intacte.

● La terre brigasque dans les années de la Restauration (1814-1848)

Au lendemain de l'effondrement de l'Empire, le maire d'Alberti ne fut pas confirmé dans son poste. Ayant collaboré avec Napoléon, à l'instar d'autres fonctionnaires, il était sacrifié sur l'autel du principe de non compromission que les dirigeants de Turin avaient adopté pour la reprise en main de l'État, même s'il donnait les garanties de capacité et de dévouement requises. De ce fait, dans les premières années de la Restauration, des hommes effacés, dénués d'autorité et de projets ambitieux, étaient nommés aux responsabilités communales, ce qui valut à La Brigue de perdre la position de priorité qu'elle détenait dans la région. L'attestaient la suppression du bureau de l'insinuation et à partir de 1816, lors du réaménagement des mandements de la province de Nice, celle du juge ordinaire, deux atouts prestigieux et matériellement rentables dont elle se prévalait sous l'Ancien Régime. C'était Tende qui tirait parti du déclassement de sa rivale. Cependant, cette dernière était encore la plus peuplée : elle déclarait 3 300 habitants en 1821 et dépassait les 4 000 en 1848. Des chiffres, les plus élevés de la vallée, qui ne semblaient guère influencer sur les décisions des responsables turinois.

La déchéance sur le plan administratif tombait d'autant plus mal que, en ces mêmes années, la disette avait gagné le comté niçois, conséquence de la crise économique qui s'était abattue sur l'Europe après les guerres napoléoniennes. Facteur aggravant, des hivers particulièrement rigoureux détruisaient les cultures qui constituaient l'essentiel de l'alimentation des populations et de la richesse du pays. D'où une misère généralisée, visible

¹⁴ ADAM, CE M 393

¹⁵ ADAM, CE M 110, documents du 7 et 23 janvier 1813

sur le littoral aussi bien que dans l'intérieur des terres. Et, avec la misère, une recrudescence de vols et de larcins, témoignage indiscutable du degré d'indigence atteint par la société.

Dans ce paysage de détresse, La Brigue ne faisait pas exception. Si quelques uns avaient des revenus suffisants pour se tirer d'affaire, d'autres peinaient à subvenir à leurs proches et poussés par le courage ou l'inconscience du désespoir n'hésitaient pas à braver les interdits. Ainsi, le 4 janvier 1816, à la faveur de la nuit Marie Lanteri pénétra dans le magasin d'Apollonia Filippi et y déroba un sac de seigle. La victime porta plainte et, de fil en aiguille, les enquêteurs remontèrent facilement jusqu'à la coupable que des témoins zélés, tels le maire François Dani, représentaient sous les traits d'une femme peu recommandable et suspecte en ce genre de délits. Après un instant de flottement, elle passa aux aveux : « j'étais obligée de faire cela pour secourir ma pauvre famille et principalement mon mari qui, étant donné sa cécité, n'est pas en mesure de mendier » se justifiait-elle, tout en sollicitant la clémence des magistrats¹⁶. Et Marie Lanteri en avait bien besoin, puisque, pour ce méfait, elle risquait la fustigation publique : une peine corporelle venue du fonds des âges que le retour à la législation d'antan avait remise en vigueur.

Ce fut Maurice d'Alberti, avocat à la sensibilité brigasque, qui se chargea de sa défense, prodiguant son éloquence afin de lui éviter la souffrance physique et morale d'une punition infamante. Pour parvenir à ce but, pas de fleurs de rhétorique ou d'effets de manche dans sa plaidoirie, mais uniquement la dénonciation de la dure réalité qui était à l'origine du geste répréhensible. Et, tout d'abord, la situation de l'inculpée qui, journalière, à cause de l'enneigement des campagnes, était sans travail et sans ressources et par là dans l'impossibilité de sustenter ses deux enfants en bas âge et son mari invalide, bref « une famille des plus pauvres et des plus malheureuses du lieu de La Brigue ». À ces données personnelles s'ajoutaient les difficultés créées par une « pénurie générale des grains, quasiment jamais vue ». « L'extrême nécessité » expliquait à son avis le vol qui, pour tout dire, ne concernait qu'une quantité minime de seigle, signe que la faim était bel et bien le mobile de Marie Lanteri. C'était un élément que le juge ne saurait négliger, arguait d'Alberti, pour que « une juste proportion » existât entre le crime et le châtement. Et puis, dernière carte en faveur de sa protégée, il invoquait « la faiblesse de son sexe pour laquelle la loi avait eu depuis toujours un regard indulgent ». Appelé à se prononcer, le sénat ne le suivit que partiellement : l'inculpée échappait aux coups de fouet mais écopait d'un an de prison et de la sanction de devoir s'exhiber dans les rues avec un écriteau, pendu au cou, où figurait le mot « voleuse »¹⁷.

L'implication de l'ancien maire dans le procès de Marie Lanteri montrait que, malgré la disgrâce momentanée, il avait conservé le goût pour la vie publique et la volonté de mener des batailles dans l'intérêt de ses compatriotes. Ce goût et sa position sociale, que le roi Charles Félix finira par reconnaître lui accordant le titre de comte, devaient l'amener aux commandes de la municipalité, de nouveau, en 1821, où il ne tarda pas à plaider la cause de son village, négligée, disait-il, par ses prédécesseurs. Il prit donc la résolution d'adresser une requête au roi afin de lui exposer les raisons qui militaient pour le rétablissement de l'ordre administratif de jadis. Elles étaient essentiellement trois. Le nombre des habitants tout d'abord, Tende dénombrant 2 000 âmes et Saorge aussi, alors que sa commune en avait autant que les deux autres. Sa position géographique ensuite, La Brigue représentant « le vrai point central » de la région, compte tenu de la distance avec ses voisines et avec les hameaux situés au-delà de la crête des Alpes. Et enfin, son dévouement pluriséculaire à la maison de Savoie, à qui elle s'était donnée « spontanément » et bien avant l'acquisition du fief tendasque. Ces motifs semblaient suffisants à d'Alberti pour solliciter les prérogatives perdues, à savoir l'installation d'un bureau de l'insinuation et d'un juge ordinaire¹⁸.

¹⁶ ADAM, 2 FS 684

¹⁷ ADAM, 2 FS 875, jugement d'août 1816

¹⁸ ADAM, NI, Paesi, mazzo 1, documents 1 et 5

Cette requête resta lettre morte. Nullement découragé, dix ans plus tard, en 1832, le maire renouvela sa démarche, profitant de l'avènement au trône de Charles Albert. Les arguments utilisés étaient à peu près identiques et malheureusement le jeune monarque n'y prêta qu'une oreille distraite. Par conséquent, les choses demeuraient en l'état et le sort de La Brigue était scellé : il ne serait plus question, désormais, de revenir sur l'organisation du mandement de la haute Roya.

Homme d'action, le comte d'Alberti était également un homme de terroir, à la piété religieuse profonde, notamment à l'égard de Notre-Dame-des-Fontaines. Ce fut envers Elle qu'il tourna son regard lorsque, en 1835, une épidémie de choléra sévit dans le comté. Se souvenant de la grande peste de 1630 et des suppliques que les Brigasques avaient élevées à la Vierge, « ancre d'espoir et de salut », pour les préserver de cette terrible épreuve, il songea à marcher sur leurs traces. À cette fin, le 3 août, au plus fort de la crise, il réunit les conseillers municipaux pour leur énoncer la décision qu'il avait mûrie. Pourquoi ne pas imiter l'exemple des anciens, « nous qui sommes tous héritiers de cette ardente dévotion (...) et plongés dans des circonstances semblables ? », s'interrogeait-il ? Car le fléau, après avoir parcouru presque toutes les contrées d'Europe, menaçait à présent l'Italie et s'approchait dangereusement de leurs foyers. Pour cela, le temps était venu d'implorer le « Père des miséricordes » et la « puissante Protectrice », en redoublant les prières et en formulant un vœu, pour que la terre brigasque échappe à la contagion ; un vœu, en guise de souvenir éternel, obligeant aussi bien les vivants que les générations futures. Le conseil accueillit cette suggestion « avec un véritable transport de joie et une vive confiance », décidant de se rendre au sanctuaire de la Madone des Fontaines, en procession, le 15 août de chaque année¹⁹. Le don d'un ostensor en argent, destiné à orner la Vierge lors de la célébration de la cérémonie, compléterait la demande de grâce. Et tant de ferveur fut apparemment récompensée, vu que le choléra épargna les braves gens de La Brigue.

La relance de l'économie du pays, chère à Maurice d'Alberti, fut réalisée en partie par le comte Pierre, son fils et successeur. L'expérience paternelle aidant, il préféra un acte consulaire, en bonne et due forme, qui emprunterait le cheminement administratif traditionnel. Dans cet acte du 29 septembre 1844, le conseil municipal brigua l'autorisation de tenir une deuxième foire au début du mois de juin, jugée « aussi utile et avantageuse » que celle qui se déroulait en septembre, d'autant que, alléguait-on, la centralité du village facilitait « admirablement » les déplacements des habitants des environs et leur donnerait le moyen d'acheter les denrées constituant « la principale, sinon l'unique ressource pour la majorité de ces populations »²⁰. Entérinée par l'intendant, l'initiative fut agréée sans réserve par le roi Charles Albert. Ainsi, à partir de 1846, le premier mardi de juin, à l'époque où les troupeaux quittaient les bandites d'hiver, dans les rues et les places de La Brigue affluaient des éleveurs, des paysans et surtout des bergers, chargés de bétail, produits laitiers et agricoles et des artisans venus vendre des tissus, des objets en fer forgé et ces accessoires insignifiants qui avaient le mérite d'égayer la clientèle. Les uns et les autres disposaient d'une occasion supplémentaire pour valoriser leur travail et bénéficier de retombées financières providentielles.

Il est vrai que dans les années de la Restauration le cheptel brigasque s'était accru de manière considérable. En 1821, on recensait 40 665 bêtes entre ovins et caprins, 550 bovins et 420 ânes et mulets²¹. C'était une chance pour la communauté qui tirait ses recettes spécialement de la taxe sur le bétail, soumis pour cela à un recensement annuel. Or, quelques bergers s'arrangeaient pour passer à travers les mailles du filet. En d'autres termes, lors de la

¹⁹ ADAM, E 95/ 26, 1D 6

²⁰ ADAM, E 95/ 30, 1 D 10, folio 202-203

²¹ ADAM FS 190/1. La même année, Tende déclarait un cheptel bien inférieur : 10500 ovins et caprins, 650 bovins (bœufs, vaches et veaux) et 210 ânes et mulets

venue des vérificateurs, ils cachaient une grande partie de leurs moutons pour payer le moins possible. Afin de contrer ce subterfuge, connu de tous et parvenir à un comptage plus proche de la réalité, en novembre 1837 la mairie décida d'envoyer « secrètement » des agents dans les montagnes pour surprendre les fautifs. Mais, inévitable dans un monde clos, le secret ne fit pas long feu, de façon que, prévenus à temps, les bergers déplaçaient leurs troupeaux, de lieu en lieu, pour entraver la besogne des employés communaux. Les inspections inopinées avaient néanmoins donné des résultats, les administrateurs annonçant une différence de 2 611 brebis et chèvres, entre les déclarations et les constats. Il n'empêche que le phénomène persistait et le premier magistrat déplorait « la mauvaise foi » d'une poignée d'irréductibles qui, effrontés, prétendaient ne posséder aucune bête²².

Outre ce regain d'activité économique, dans la décennie 1840 des idées nouvelles agitaient les esprits, surtout après la concession du *Statuto* et la guerre d'indépendance contre l'Autriche de 1848. D'ailleurs, une Garde nationale avait surgi aussitôt et le maire, l'avocat Joseph Banaudi, soucieux de l'équiper convenablement, passa commande d'une trentaine de fusils. Il s'agissait d'une dépense importante, non comptabilisée dans le budget. Alors, plutôt que renoncer à l'achat de ce précieux armement, il décida d'y affecter les cinq cents liras prévues pour les réparations de l'école qui, faut-il en conclure, ne présentaient pas un caractère d'urgence. Pourtant, l'éducation ne faisait pas toujours les frais des impératifs guerriers. Preuve en est que, en septembre 1850, le secrétaire de la mairie Mathieu Ricci, pour pallier l'analphabétisme, très répandu dans la contrée, proposa d'ouvrir une école du soir, où, bénévolement, il instruirait ses compatriotes désireux de se débrouiller avec les chiffres et les lettres. Une offre accueillie avec faveur par les édiles qui, conscients de l'enjeu, promettaient l'huile et les bougies nécessaires pour éclairer les locaux.

En cette même année, le comte Pierre d'Alberti, adjoint de Pierre Barucchi, fut à l'origine d'un autre geste de générosité patriotique. En effet, malgré la défaite militaire et le coup de frein donné aux desseins du *Risorgimento* qui s'ensuivit, le conseil municipal délibéra d'accorder une subvention de deux cents liras à la ville de Brescia, en Lombardie, reconnaissant le « tenacissimo impegno » (l'engagement très tenace) qu'elle avait démontré « pour la cause commune à toute l'Italie » et les secours qu'elle avait prodigués à tous les enfants de la péninsule accourus sur les champs de bataille²³. Pendant que, par ces actes, l'on jetait les bases d'un changement politique et social profond, le syndic de La Brigue n'oubliait pas de remettre à la commune de Mondovi les deux éperviers convenus dans une convention signée en 1390, manifestation d'un passé lointain qui avait la vie dure.

• D'un plébiscite à l'autre (1860-1947)

Le changement politique, amorcé en 1848, allait s'accomplir dix ans plus tard, entre 1859 et 1861, lors de la seconde guerre d'indépendance contre l'Autriche, engagée par le gouvernement de Cavour, fort du soutien de Napoléon III. Aux termes des accords de Plombières de 1858, qu'ils avaient stipulés en vue d'affranchir le Milanais et la Vénétie, l'armée française était intervenue, contribuant à la défaite militaire de Vienne, ce qui se traduisait par la libération de la Lombardie et donc par l'agrandissement des Etats sardes.

Cette intervention, quoique interrompue soudainement et unilatéralement par l'empereur, (Venise restant aux mains des Habsbourg), comportait une contrepartie : la cession du duché de Savoie et du comté de Nice. En vertu des traités signés en mars 1860, les deux provinces allaient rejoindre le Second Empire après une consultation populaire. À Nice, elle eut lieu à la mi-avril et consacra la victoire des annexionnistes. Identique la démarche des villages de la haute Roya, où se déroulaient des plébiscites similaires qui exprimaient le même

²² ADAM, E 95/104, 2 D 7, correspondance envoyée à l'intendant n. 636

²³ ADAM, E 95/55, délibération du conseil délégué du 23 septembre 1850

souhait. Pour La Brigue, il est impossible de savoir quel fut le pourcentage des votants et les scores obtenus, les archives ayant été détruites en 1887. Mais l'issue ne faisait aucun doute, puisque, pour fêter l'événement, le capitaine de la Garde nationale, Casimir Banaudi, fit acheter du vin, aux frais de la collectivité et le distribua au public, assemblé sur la place.

Cependant, les membres du comité pour l'annexion, présidé par Jacques Beghelli, étaient inquiets. Les Brigasques, suivraient-ils les traces des Niçois ou seraient-ils détachés du comté, comme des rumeurs le laissaient entendre ? Pour essayer de peser sur la décision ultime, ils multipliaient les démarches auprès de l'évêque de Nice, du préfet et du sénateur Piétri, l'envoyé de Napoléon III, qui tenait à rassurer ses interlocuteurs : « je continue à plaider la cause de Tenda et de Briga. Je ne cesserai de combattre que lorsqu'elle sera définitivement gagnée » écrivait-il le 9 juillet 1860²⁴. Pourtant, pour les autorités sardes il n'y avait plus de combat à mener. Le 20 juin un bureau de douanes avait fait déjà son apparition à Tende et Cavour assurait aux parlementaires que les territoires de La Brigue et Tende resteraient sous la croix blanche de la maison de Savoie. D'ailleurs, le vice-gouverneur de Cuneo l'avoua sans ambages. Il était arrivé à La Brigue le 23 juin, escorté de quelques carabiniers et *bersaglieri*, pour inciter les têtes brûlées à se tenir à carreau, et entouré du syndic et du secrétaire de la commune, « tous les deux – affirmait Beghelli - adversaires déclarés de La France », il avait convié les partisans du rattachement dans une salle du palais communal où « il reprouva les cris de « Vive la France, Vive l'empereur », il traita M. le Gouverneur Lubonis d'imbécile, et se moqua des circulaires de cet honorable fonctionnaire et de Mgr Sola (...), enfin il annonça qu'il avait été envoyé par le gouvernement piémontais pour tranquilliser Tende et La Briga et notifier à ces deux pays que leur sort était définitivement réglé et qu'ils restaient, malgré leurs votes, sous le gouvernement sarde ». Et pour passer des paroles aux actes, il ordonna au comité de se dissoudre sur le champ ; une injonction à laquelle « forcément il fallut bien obéir », commenta Jacques Beghelli dans une lettre au préfet²⁵.

Entre-temps, tandis que le député Montezemolo sillonnait la basse vallée de la Roya dans un but d'explication, son collègue de Vintimille, Giuseppe Biancheri, sur consigne de Cavour se rendait à La Brigue et à Tende. Ici, à l'hôtel qui s'appelait alors Lanza, il convoqua les meneurs les plus en vue, espérant les persuader à mettre fin à leur opposition. L'entretien, que les passions réciproques transformèrent vite en affrontement, s'avéra infructueux, les positions des uns et des autres étant inconciliables. Décidé à accomplir sa tâche, coûte que coûte, à un certain moment Biancheri, comme il le racontera des années plus tard, en proie à un mouvement de colère s'emporta contre les agitateurs qui lui résistaient. « Canailles ! Canailles patentées ! - les invectiva-t-il sans mâcher ses mots - Osez-vous renier votre patrie ? Avez-vous honte d'être Italiens ? Eh bien, vous le serez en dépit de vous-mêmes ! »²⁶.

Ce vif échange, que le député de Vintimille rapporta à Cavour, fut-il déterminant pour l'avenir des deux communes de la haute Roya ? Biancheri aimait à le croire. Probablement d'autres éléments entrèrent en ligne de compte. On a parlé des chasses royales et de la concession faite au groupe de Rattazzi qui, sensible aux idées du *Risorgimento* et proche de Garibaldi, remuait sur les bancs de la Chambre subalpine. On pourrait ajouter également l'aigreur qui avait saisi les Piémontais, et en premier lieu Cavour, après la paix séparée de Villafranca, lorsque Napoléon III, bafouant les accords conclus, avait renoncé à conquérir la Vénétie. Pendant son séjour à Turin, en juillet 1859, ne découvrit-il pas une ville

²⁴ ADAM, fonds Carlone, correspondance

²⁵ ADAM, 1 M 364, document du 24 juin 1860

²⁶ Biancheri G. Impressioni e ricordi » dans *Sentinella delle Alpi* du 31 octobre 1908

avec des drapeaux en berne aux fenêtres et des gens qui n'hésitaient pas à clamer des vivats en l'honneur de Felice Orsini, ce patriote romagnol qui avait attenté à sa vie ?²⁷

Si quelques habitants s'enthousiasmaient pour les péripéties politiques, d'autres ne s'en souciaient guère et vaquaient à leurs occupations quotidiennes comme si de rien n'était. L'un d'eux, Pierre Banaudi, qui à l'époque notait dans son livre de raison les épisodes qui lui semblaient dignes d'être retenus, ne rapporta aucune information relative à ces journées mouvementées. Que la terre brigasque demeure sarde ou devienne française, c'était un dilemme qui ne le tourmentait guère. En revanche, ce qui le tracassait c'étaient l'élevage de ses vers à soie et les impondérables du climat, qui risquaient de mettre en péril les récoltes. Et justement au début du mois de mai le temps fit craindre le pire. « Dans la matinée du 5 mai, je dis bien le 5 mai, -écrivait-il- après une longue sécheresse (...) il commença à neiger, une neige menue et parsemée appelée couramment « freddura » qui continua à tomber jusqu'à midi quand elle se mua en gros flocons (...) de façon que, à trois heures de l'après-midi, par terre et sur les toits il y en avait environ dix centimètres ». Par chance, le ciel nuageux de la nuit et le soleil du lendemain empêchèrent le gel d'abîmer les bourgeons des vignobles²⁸. Apparemment, pour Pierre Banaudi les aléas météorologiques avaient plus d'importance que les changements de souveraineté.

Il est certain que le détachement des contrées de la haute Roya du comté de Nice compliquait la vie des habitants, fussent-ils émigrants saisonniers ou bergers accoutumés à hiverner sur le littoral, obligés désormais à se déplacer avec un passeport délivré à Cuneo. De plus, l'établissement dans la vallée d'une frontière et d'un bureau de douanes pénalisait l'exportation des produits locaux et fragilisait le commerce déjà peu florissant, d'autant que les relations avec la Ligurie, unique solution de repli, avaient du mal à s'établir, faute de voies de communication suffisamment aménagées pour permettre une circulation aisée des hommes et des marchandises. Consciente de ces inconvénients, la municipalité estima utile de les étaler au grand jour, dans une délibération du 11 novembre 1860, décidant en même temps de requérir du gouvernement les mesures jugées aptes à y apporter remède, à savoir, d'abord la libre exportation des produits des terroirs de Tende, La Brigue, Saorge et Breil et l'importation, sans paiement des droits, pour les genres de première nécessité, ensuite la construction d'une route carrossable de Breil à Vintimille ou d'une autre similaire, reliant La Brigue à la Ligurie occidentale et enfin la nomination d'un fonctionnaire chargé de délivrer gratuitement les passeports²⁹.

Les autorités compétentes n'étaient pas sourdes à ces appels de détresse. En effet, la convention destinée à définir la frontière entre l'Empire français et les États royaux, conclue à Turin le 7 mars 1861, prévoyait en son article 3 que « la limite de souveraineté ne porter(ait) aucune atteinte aux droits de propriété et d'usage » et que les denrées provenant des récoltes des communes de Tende et La Brigue entreraient dans le comté de Nice « librement, sans avoir à acquitter aucun droit de douane »³⁰. Le dispositif était libéral et de nature à dynamiser l'agriculture de ces pays, dont quelques habitants, pour profiter de l'aubaine, exportaient certes la brousse des alpages et les pommes de Morignole, mais aussi du parmesan qui ne saurait prétendre le label brigasque. Le fait est que les franchises douanières inspiraient les esprits malins, prêts à saisir les défauts du système pour en tirer bénéfice. Les abus augmentant de jour en jour, les instances politiques nationales comprenaient l'opportunité de colmater les failles. Ainsi, en juillet 1897, une commission franco-italienne suggéra d'imposer des règles plus sévères pour les producteurs, les obligeant

²⁷ Voir à ce propos Richelmy Bonnet F. *Second Empire et unité italienne*, A.L.E.C., 1981, p. 112

²⁸ ADAM, E 95/639, 3 S 3

²⁹ ADAM, E 95/60, 1 D 43, délibération de la « Giunta » du 11 novembre 1860

³⁰ ADAMI V. *Storia documentata dei confini del regno d'Italia*. Vol. I^o, *Il confine italo-francese*. Roma, 1919, p. 359-364

à remplir une déclaration, visée par le syndic, qui indiquait le terrain ou la région d'où le produit était issu, sa dénomination et sa parcelle cadastrale. De surcroît, elle recommandait au gouvernement italien de faire pression sur les syndics intéressés pour les inviter à vérifier les déclarations « afin – précisait-elle - de ne pas laisser surprendre leur religion par des exportateurs de mauvaise foi »³¹. À la suite de ce tour de vis, l'administration devint plus tatillonne et lourde, mais pas plus efficace pour autant, les fraudeurs trouvant toujours le moyen de contourner les contrôles.

Rattachée à la province de Cuneo, La Brigue fut intégrée au nouveau royaume d'Italie, proclamé en juin 1861 et dès lors vécut à l'heure italienne, tout en conservant ses spécificités frontalières. Cette intégration comporta la modification de son nom, en 1862, puisque, dans la péninsule, plusieurs villages avaient une dénomination identique et, par conséquent, les risques de confusion dans l'expédition du courrier étaient récurrents. Il ne s'agissait pas de bouleverser un appellatif rodé dans les siècles, faisait noter le préfet pour ne pas froisser ses administrés, mais de le doter de qualificatifs découlant de la géographie, susceptibles de mieux identifier la localité. La commune se trouvant sur un versant des Alpes qui regardaient la mer, le conseil municipal délibérait le 4 septembre d'ajouter au nom de Brigue l'adjectif « Maritime »³². Malgré l'unanimité du vote, le 30 novembre un assesseur fit entendre sa diversité. C'était l'avocat Arnaldi qui ne savait s'expliquer pourquoi on avait retenu une épithète si peu adaptée, vu que le village, situé à l'intérieur des vallées alpines, était éloigné de la mer et dépourvu de route directe le reliant au littoral. « Pour rectifier une telle anomalie », il suggéra à ses collègues le nom de « Brigue sur Roya », à ses dires plus conforme, le fleuve passant à proximité du territoire brigasque et étant connu dans l'Europe entière depuis qu'il marquait la frontière entre la France et l'Italie. Et ses collègues, revenant sur la délibération précédente, choisissaient de lui donner raison. Mais ils s'y prenaient en peu tard, le décret qui sanctionnait la modification étant déjà sur le bureau du roi pour la signature. De ce fait, bien qu'inapproprié, le terme de « Brigue Maritime » s'imposa. Et puis, qui sait, pour certains il avait le mérite d'évoquer cette « Nice Maritime » perdue à jamais.

En plus de ce problème, un autre souci interpella les responsables de la mairie dans les années 1860 : ce fut une tentative de sécession, engagée par quelques hameaux. Cette fois c'étaient Upega et Piaggia qui menaient le bal. Il est vrai que, perchés à plus de deux mille mètres d'altitude et dépourvus de routes convenables leur permettant de mieux communiquer avec la plaine, ils souffraient d'un isolement qui poussait les plus jeunes et entreprenants vers l'émigration, d'autant que, affirmaient-ils, le chef-lieu se montrait peu attentif à leurs doléances. Pénétrés de ce particularisme, les habitants des deux hameaux avaient adressé un recours au préfet demandant d'être détachés de La Brigue et unis à la bourgade de Mendatica dans la province de Port-Maurice. Bien évidemment, les interlocuteurs ne l'entendaient pas de cette oreille et il fallait leur accord pour amputer le territoire communal. Nul ne s'en doute, leur avis était négatif. Tout en comprenant les motivations des gens de Piaggia et d'Upega, il n'était pas question pour les élus brigasques d'accéder à leurs vœux. Ni à ceux exprimés par les « terrazzani » (villageois) de Ciozza, eux aussi candidats au départ, désirant rejoindre Cosio d'Arroscia. Par chance, les deux communes ligures n'avaient aucune envie d'accueillir leurs voisins, ce qui condamnait les hameaux et le chef-lieu à vivre ensemble³³.

Après ces remous qui n'avaient guère excité les passions, en 1887, un épisode, à l'origine anodin, mit le feu aux poudres. Le fait est que, deux ans auparavant, le syndic de Vintimille avait rouvert le dossier de l'affectation des paroisses de la haute Roya qui avait été réglé en 1864 par leur agrégation au diocèse de Cuneo. Or, se disant porte-parole du chapitre

³¹ *Ibidem* p. 437-439

³² ADAM, E 95/130, 3 D 5

³³ ADAM E 95/130, 3 D 6

de la cathédrale et prenant prétexte de la vacance du siège épiscopal de Cuneo, il offrait à son confrère de revenir dans leur antique diocèse. « Si cela arrivait –lui écrivait-il – mes concitoyens en seraient heureux, pouvant démontrer encore plus à cette population la sympathie que ni l'écoulement du temps, ni la distance n'avait amoindrie ». Et il lui rappelait qu'ils avaient des « intérêts identiques », vu que des Brigasques passaient sept mois par an dans les villages environnant sa ville³⁴.

Les destinataires de la proposition, furent-ils surpris par la démarche? Toujours est-il qu'ils ne s'empressèrent pas de la cautionner et d'y adhérer. Ils en avaient pris bonne note, sans se préoccuper d'y apporter une réponse. Ce fut l'année suivante qu'ils remettaient l'affaire sur le tapis. Les raisons invoquées par François Lanteri pour convaincre ses collègues étaient simples : justifié en 1864, quand les conditions de circulation étaient pénibles, le rattachement à Cuneo n'avait plus lieu de subsister depuis l'ouverture de la route dans la vallée de la Roya. Ces raisons étaient en vérité peu plausibles et les élus, sentant le roussi, choisirent l'astuce du vote à bulletins secrets. Sur treize intervenants, huit se prononçaient pour le oui, ce qui suffisait à autoriser le transfert. C'était compter sans le préfet qui refusa de viser la délibération, la loi en vigueur exigeant des prises de position publiques. Le syndic de Vintimille en sollicita néanmoins une copie et le brave et naïf secrétaire se dépêcha de la lui envoyer, ne se doutant pas que, fort de ce papier, il appuierait ses prétentions auprès du pouvoir civil et religieux.

Entre-temps l'idée faisait son petit bonhomme de chemin, mais si d'une part elle gagnait des partisans, de l'autre s'attirait des adversaires. Il y avait comme un air de déjà-vu dans le village, le camp des « viva ř öri » (vive l'huile) s'opposant à celui des « viva a pašta » (vive les pâtes), selon les slogans inventés par les adeptes de Vintimille et de Cuneo³⁵. C'était une confrontation destinée à s'aggraver, puisque, sur ordre du préfet, les conseillers étaient priés de rattraper leur bévue et de façon transparente. Ce fut Jean-Baptiste Fenogli qui, le 8 mai 1887, joua le rôle de rapporteur. D'emblée, il annonça la couleur : la population se plaint que le conseil ait délibéré l'agrégation de la commune au diocèse de Vintimille sans sonder ses intentions, disait-il. Cette délibération est par ailleurs nulle, même si elle a servi de pièce justificative pour arracher le consentement de Rome. De plus, poursuivait Fenogli, le conseil n'a pas le droit de s'immiscer dans le domaine ecclésiastique, à moins que la population ne le requiert. Et celle-ci était à mille lieues de le souhaiter, ayant recueilli de très nombreuses adhésions et présenté protestations et suppliques, afin de rester sous l'évêque de Cuneo. Avec un tel préambule, les conclusions étaient prévisibles : à un vote près, tous acceptaient de révoquer la délibération du 9 mai 1886 et donc repoussaient le changement de diocèse envisagé.

Malgré ce retournement de situation, l'intrigue était allée trop loin pour s'arrêter là, le pape ayant donné son accord par le biais d'une bulle, tout comme le ministre de la justice. Personne ne semblait se soucier des aspirations profondes des Brigasques, ni de prendre en compte leurs pétitions. Contraints de subir des décisions prises ailleurs, par d'autres et contre leur avis, ils se sentaient floués et acculés à un geste de colère. D'où une explosion de mécontentement collectif qui, pour être de courte durée, n'en fut pas moins mémorable et ravageuse. Centre de la vie locale, la municipalité était la cible prédestinée des émeutiers qui, en effet, en envahirent l'édifice, résolus à donner libre cours à leur courroux. Et l'occasion était belle de détruire ces documents qui matérialisaient le joug de l'État et l'assujettissement du peuple, à savoir les recueils des lois, les registres du cadastre et d'état civil, ainsi que les listes électorales et des levées. Malheureusement, dans la foulée, toute autre archive, qui se trouvait à portée de la main, partit en fumée, exutoire du malaise des Brigasques que la querelle du diocèse avait cristallisé.

³⁴ ADAM, E 95/499, 1 P 1, lettres du 9 février et du 13 avril 1885

³⁵ Massajoli PL. *Dizionario della cultura brigasca*, vol. 1, Alessandria, edizioni dell'Orso, 1991

De ce malaise, essentiellement économique et social, on apercevait les traces dans des enquêtes menées dans le village, comme partout en Italie, à la fin du XIXe siècle. Véritables radiographies de la société, elles nous révèlent les habitudes de vie et de travail d'une communauté de la montagne, encore ancrée dans son terroir et dans ses traditions, mais de plus en plus alléché par la perspective du littoral³⁶.

À cette époque, l'activité pastorale perdurait, grâce à un cheptel ovins qui dépassait les vingt mille bêtes, (20 384 pour la précision), mais « elle diminue chaque année en peu plus », constatait le rédacteur du questionnaire. Le commerce de la laine suivait forcément cette courbe descendante, d'autant que le type grossier du tissu local ne plaisait guère au public. Réduites à trois centaines de têtes, les chèvres avaient fini d'inquiéter les agriculteurs. L'élevage des bovins reculait également : on ne dénombrait en effet que 150 vaches. De celui des vers à soie, on n'en parlait carrément plus, d'ailleurs les mûriers étaient en train de disparaître du paysage.

Le nombre d'habitants avait baissé, étant de 2 331, dont plus de la moitié partait inéluctablement pendant la saison froide. « Le manque absolu de travail en hiver et les salaires plutôt élevés pratiqués en France » étaient les causes de cette émigration temporaire, expliquait-on. Presque tous avaient un lopin de terre et une vigne qu'ils cultivaient, souvent eux-mêmes, et une maison dans le bourg où ils demeuraient sans interruption : bien qu'obligé de faire des kilomètres pour labourer son champs, le Brigasque aimait à rentrer chez lui le soir. C'était une maison d'un ou deux étages, sans cour ou jardin et généralement sans latrines, pourvue cependant d'une étable, couverte d'abondante litière, où étaient jetés eaux usées et immondices de tout genre qui servaient d'engrais agricoles. À l'intérieur, une grande cheminée, alimentée par du bois mort ramassé dans les forêts, permettait de faire face à la dureté du climat qui, d'après l'enquête, oscillait entre - 8 et + 30. Chacun nettoyait devant sa porte, au moins une fois tous les huit jours, par obligation du règlement de police urbaine et pour laver le linge et échanger les derniers commérages, les femmes se retrouvaient aux deux lavoirs publics.

L'alimentation ordinaire de la population était à base de légumes, de céréales et, évidemment, de produits laitiers, dont un fromage fabriqué avec du lait de brebis, la « sola de La Brigue », qui était, disait-on, apprécié par les connaisseurs. On consommait un peu de viande, à raison de deux veaux par semaine, mais on boudait le poisson et pour cause ! Les mordus de la bouteille étaient raisonnables, puisque, malgré les cinq débits de boissons, « la majorité absolue de la population ne buvait presque pas de spiritueux ». Quant aux fumeurs, ils devaient se contenter d'un seul bureau de tabac.

Contrepartie de ce mode de vie sain et sobre, les maladies étaient rares : pas de variole, pas de scarlatine et pas de typhus, peu fréquentes la tuberculose, les affections pulmonaires et les inflammations intestinales, inconnue la syphilis. Il n'y avait pas non plus de goitreux, grâce à la brise marine qui, riche en iode, touchait la vallée, alors que plusieurs cas étaient signalés dans les montagnes proches de Cuneo. Revers de la médaille, les rhumatismes articulaires sévissaient, séquelle probable de l'habitude de porter des poids sur les épaules. Ainsi, sauf imprévu, on pouvait atteindre tranquillement les soixante-cinq ans. En somme, sans être exceptionnelle, la qualité de l'habitat et de l'environnement hygiénique et sanitaire semblait correcte, voire bonne, et l'existence tolérable s'il n'y avait pas la baisse constante des activités productives et la saignée incessante de l'émigration qui conduisaient le pays vers une pente dangereuse.

Pourtant, pour enrayer cette dérive, les initiatives fleurissaient : d'abord en 1893 une troisième foire, puis, en 1912, grâce au député de La Brigue, le comte Alessandro di Rovasenda, la création d'un concours zootechnique visant à attirer éleveurs, bergers et cultivateurs afin de discuter des problèmes agricoles locaux et mettre au point un programme

³⁶ Concernant les deux enquêtes voir ADAM, E 95/276, 5 I 1 et 95/171, 3 F 11 à 13

d'améliorations et enfin, dans les années 1930, l'institution de la fête du raisin et d'un marché bihebdomadaire se déroulant sur la place Nice. Malheureusement, rien n'arrivait à renverser la tendance et le village continuait à se vider de ses forces vives.

Même dans la période de l'entre-deux-guerres, quand le problème démographique devint l'une des batailles de la politique fasciste, les résultats laissaient à désirer. Les chiffres des recensements de la population faisaient état d'une diminution notable, (2 790 habitants en 1921, 2 203 en 1931 et 2 011 en 1936), et les statistiques agricoles et industrielles n'étaient pas encourageantes non plus. En 1927, par exemple, dans le chef-lieu on ne dénombrait que vingt-trois bergers poursuivant la coutume ancestrale de la transhumance ; à leurs côtés on comptait un forgeron, trois menuisiers, un ferblantier, deux cordonniers, un tailleur, trois boulangers, deux taverniers, deux charretiers et, pour finir, trois maçons qui exerçaient uniquement en été. S'ajoutaient deux scieries pour le bois et une entreprise exploitant le four à chaux qui, toutefois, avaient leur siège social en ville. Et en 1931 les données étaient encore plus alarmantes. Le fait est que, au lendemain du premier conflit mondial, l'émigration, temporaire auparavant, était devenue définitive, observait le podestat³⁷. Des familles entières, possédant terres et bétail, avaient tout vendu et s'étaient transférées ailleurs. Par conséquent, des quartiers labourés et fertiles, comme les alentours du « Rio secco », le vallon Bens ou le val du Pré, étaient tombés en friche, faute de main d'œuvre.

Sollicitées par le gouvernement, les autorités locales tentaient d'interpréter le phénomène et d'en dégager les raisons. « À mon humble avis, - relatait le podestat Antoine Lanza - les causes de l'émigration sont à rechercher dans le travail trop dur que le pauvre montagnard doit supporter pour cultiver sa terre et dans le modeste revenu qu'il en tire (...) (d'autant qu') il a pu constater qu'avec un travail moins épuisant il peut gagner davantage émigrant dans les villes ou à l'étranger »³⁸. D'où le départ massif des jeunes vers la riviera française, où ils n'avaient pas de mal à s'installer, grâce à un réseau de relations familiales et à leur renommée de « bons travailleurs ». Ils revenaient certes au pays natal, mais à chaque été, en villégiature et puis à l'âge de la retraite. Cela expliquait pourquoi le nombre des décédés, « quasi tutti vecchissimi », excédait celui des naissances³⁹. Ce qu'il avait oublié de dire, c'est que la militarisation de la région, multipliant les contrôles de police, entravait l'exportation de produits locaux et, par là, contribuait à aggraver la crise.

Impuissant à lutter contre l'espoir d'une vie meilleure et incapable d'offrir des alternatives valables, susceptibles de freiner l'exode, le régime fasciste mettait en place des mesures incitatives en argent, telles les primes de nuptialité et de natalité, des palliatifs en vérité, qui séduisaient peut-être les indigents et stoppaient pour un temps l'hémorragie, sans résoudre la question de fond. « On ne peut pas envisager de véritables dispositions, - reconnaissait encore le podestat -, (car) les conditions de La Brigue sont particulières et dictées par sa situation de pays de frontière ». En fait, ce qui déplaisait fort aux instances politiques nationales c'était que ce potentiel humain se dirigeait, de préférence, vers la France avec laquelle Mussolini avait des comptes à régler. Des personnages officiels, ne revendiquaient-ils pas, à coups de vociférations théâtrales, l'italianité de Nice et de la Corse ? Les occasions d'accrochage ne manquaient pas d'ailleurs et les relations transfrontalières en pâtissaient. En 1931, le secrétaire du *fascio* local avait en effet critiqué le texte d'une plaque, posée sur le monument aux morts, signée par les « soldats français originaires de La Brigue » qu'il aurait voulu, lui, nommer « les citoyens de La Brigue résidents en France ». Et en 1934 le podestat avait dû sortir ses griffes pour se défendre des attaques d'un groupe d'intrigants

³⁷ Sous le régime fasciste, à la tête de la municipalité le *podestà* (podestat), de nomination gouvernementale, avait remplacé le *sindaco* (syndic) qui par contre était élu.

³⁸ ADAM, 095/171, 3 F 13, correspondance du 16 avril 1931

³⁹ ADAM, 95/616, 5 Q 15

qui lui reprochaient l'accueil bienveillant montré à ces « sympathisants de La Brigue », respectueux de « leur mère patrie ». ⁴⁰

Avec ce bagage de tensions et d'incompréhensions, les rapports franco-italiens ne pouvaient que se détériorer à la suite de la seconde guerre mondiale, l'armée transalpine ayant occupé le Mentonnais après le fameux « coup de poignard dans le dos ». Le gouvernement de Rome, né du désastre militaire, avait beau rejeter les responsabilités de son prédécesseur et donner des preuves de démocratie, la méfiance persistait malgré tout, d'autant que l'idée d'une rectification des frontières gagnait les esprits. C'était dans ce but, c'est-à-dire pour rattacher à la France les communes séparées en 1860, qu'un comité avait vu le jour à Nice, en septembre 1944, à l'instigation de Joseph Levrot, le directeur des archives et des bibliothèques de la ville. Autour de lui, s'étaient groupés des Tendanques et des Brigasques établis sur la côte, tels Charles Fenoglio et Aimable Gastaud, qui s'affairaient à sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants parisiens, notamment le ministre des affaires étrangères Georges Bidault, avec lequel Levrot, fer de lance du mouvement, avait des rapports suivis.

Ces efforts n'avaient pas échappé aux maquisards italiens, dont quelques uns critiquaient ces tentations revanchardes, jugées d'arrière-garde. « Aujourd'hui, sur tous les champs de bataille, on ne se bat pas pour des questions de frontières, pour des revendications territoriales ou pour des tarifs douaniers. On se bat pour créer un monde nouveau, libre et juste, pour terrasser les forces du mal, quel qu'il soit leur déguisement, pour donner à l'Europe et à l'Italie le visage noble et humain de communautés de peuples libres et de libres citoyens » lisait-on dans un article publié en octobre 1944 ⁴¹. Ils savaient néanmoins que, dans l'état d'infériorité où gisait la péninsule, c'était un vœu pieux que le leur : « nous ne pouvons rien faire pour neutraliser de pareilles manœuvres », écrivait désabusé Dante Livio Bianco à Nuto Revelli à la même date ⁴².

Soutenu politiquement en haut lieu et aidé militairement par l'envoi dans le département d'officiers supérieurs de l'armée française, le 27 avril 1945, au moment de la débâcle des troupes allemandes, une caravane de cent quatre-vingt originaires de la haute vallée de la Roya, à six heures du matin partit de Nice en direction de Tende et de La Brigue. À en croire Joseph Levrot, qui relate les faits, des vieillards, des femmes et des enfants les accompagnaient, en dépit « des chemins défoncés » et de « la pluie battante », « uniquement pour avoir cette grande joie de voir les pays de leurs aïeux devenir français ⁴³. À leur arrivée, « les populations furent joyeuses et des cris de « Vive la France » furent poussés par tous ». Sans tarder, le comité avertit les Brigasques de son intention de vouloir procéder à un vote, censé démontrer leur volonté d'appartenir à la France. Au moyen d'un bulletin bilingue qui contenait l'identité de chaque votant et prévoyait à l'avance une déclaration en faveur du rattachement, un millier d'habitants, sur deux mille quatre cent environ, sollicitait « le grand honneur de devenir Français ». La réponse des urnes suffit à Fenoglio pour annoncer, du balcon de la mairie, que « La Brigue de Nice qui (avait) toujours été française de coeur, l'était aujourd'hui de fait et de droit » ⁴⁴.

⁴⁰ ADAM, 95/285, 1 K 17

⁴¹ Bianco D.L., *Guerra partigiana*, Torino, Einaudi, 1954, p.293-294

⁴² *Ibidem*, p.295

⁴³ ADAM, 6 J 1, « rapport du comité de rattachement de Tende et de La Brigue à la France »

⁴⁴ ADAM, 6 J 1, rapport cité et 6 J 2, « Le plébiscite sur le rattachement à la France a eu lieu à Tende et à La Brigue le dimanche 29 et le lundi 30 avril 1945 » ; voir également Giuseppe Aste « Il comité de rattachement de Tende et La Brigue à la France » in *Gli Italiani in Francia 1938-1946*, ouvrage collectif sous la direction de Gianni Perona, Franco Angeli editore, p. 241-251. La bibliographie sur le rattachement de 1947 est vaste. Outre les ouvrages cités voir aussi Giovana M. *Frontiere, nazionalismi e realtà locali : Briga e Tenda (1945-1947)*, Torino, 1996 et les numéros de *Nice Historique*, octobre-décembre 1987, le *Sourgentin*, décembre 1997 et *Le Haut Pays*, octobre 1997

Le dimanche 29 avril, le bureau directeur du comité disait prendre le pouvoir « pour assurer le respect des personnes et des biens » et se constituer « en autorité communale provisoire pour la sauvegarde des intérêts de la commune et la bonne marche des affaires courantes »⁴⁵. Malgré ces paroles engageantes, l'organisme créé par Gastaud et Fenoglio ne saurait être gage d'ordre et de tranquillité. Preuve en est que, dans les semaines suivant cette proclamation, d'aucuns se plaignaient de discriminations dans la distribution du ravitaillement et d'autres dénonçaient des cambriolages, perpétrés dans des maisons choisies à bon escient, au cours desquels on avait volé et saccagé tout ce qui pouvait l'être. Par malchance, le chapitre des règlements des comptes et du jeu des factions s'était ouvert et n'allait pas se refermer de sitôt. De toute manière, le bureau du comité avait les jours comptés, puisque, mécontents du coup de force, en juillet les Anglo-Américains mettaient fin à son emprise et restauraient les autorités italiennes détrônées, en attendant les pourparlers des diplomates.

C'était le début d'une période d'incertitudes et d'affrontements plus ou moins patents qui, du point de vue humain, était une épreuve difficile à vivre pour tous les habitants de la haute Roya, qu'ils fussent profrançais ou proitaliens, d'autant que la pénurie des biens de subsistance, la précarité du travail et, parfois, des arrestations peu justifiées, voire arbitraires, alourdissaient encore davantage l'atmosphère. Les incidents se succédaient aux brimades et nul n'était à l'abri des critiques, ni le curé don Ginatta, dont la feuille paroissiale semblait une arme contre la France, ni les Américains, suspectés de favoriser le camp des Italiens. Le déploiement des forces armées, considérable pour les deux pays et les restrictions à la liberté de circulation, qui en découlaient, finissaient par excéder les plus patients. « Espérons que les gouvernements italien et français se mettent d'accord et que cet accord soit exécuté pour la réorganisation de ces pays, de façon à pouvoir sortir de cet état de coercition, équivalent presque à de la prison, à cause de la fermeture hermétique de la frontière de la part soit de la gendarmerie italienne que de sa collègue française », écrivait à Levrot un Tendasque en novembre 1945⁴⁶.

Au cours de cette période, la municipalité brigasque fut confiée à François Dalfin, un homme énergique qui ne cachait pas ses sentiments et ses préférences pour l'Italie, mais œuvrait en toute honnêteté. Et sa tâche était rude, chargé qu'il était de pourvoir aux besoins quotidiens de ses compatriotes, et de manière satisfaisante pour s'attirer leur soutien, et de redémarrer la machine administrative, en vue des élections pour la Constituante et du référendum prévu pour régler la question institutionnelle. Il est vrai que, de son côté, l'évêque de Vintimille battait le rappel des électeurs : « Le 2 juin prochain le citoyen italien devra choisir entre Christ et l'antéchrist ! Pour cela, donner son vote sera comme une profession de foi et l'accomplissement d'un devoir gravissime de conscience » écrivait-il au vicaire de La Brigue le 12 mai 1946⁴⁷.

Une telle exhortation ne tomba pas à l'eau. Jugeant avec justesse la signification d'un tel tournant historique et ses conséquences, une forte majorité de Brigasques profita de la liberté recouvrée et, à la surprise générale, opta pour le maintien de la monarchie : leur fidélité envers la maison de Savoie ne se démentait pas dans la mauvaise fortune⁴⁸. Ce témoignage de vitalité et responsabilité démocratiques réjouissait Dalfin et ses proches et les poussait à claronner l'italianité de la haute Roya. « Ici est l'Italie à 90% », affirmaient les syndics de Tende et de La Brigue dans un manifeste collé aux murs après le scrutin. L'effet dopant de ce résultat était destiné toutefois à s'estomper à la fin de l'été,

⁴⁵ ADAM, E 95/ 53, 1 D 36

⁴⁶ ADAM, 6 J 2

⁴⁷ ADAM, E 95/499, 1 P 3

⁴⁸ Au référendum du 2 juin 1946 les électeurs inscrits étaient 1 408 et les votants 1 158. Les suffrages en faveur de la république étaient 468 et 601 ceux pour la monarchie, les bulletins blancs 75 et 14 les votes annulés. À ce sujet voir ADAM, E 95/284, 1 K 10

lorsqu'une conférence des puissances alliées, réunie pour esquisser le traité de paix, entérina le principe de la cession des territoires. « La nouvelle a jeté cette population italienne dans un état de dépression et de démoralisation indescriptibles. La foi même risque de vaciller et humainement parlant il semble vraiment que le Seigneur ait béni les méchants », commentait don Ginatta avec sa verve coutumière dans une lettre adressée à l'évêque, en septembre. Le curé était peiné de la tournure des événements mais avait soin d'occulter ses états d'âme et face à ces paroissiens francophiles, venus tous ensemble à la messe, presque en guise de défi, il s'était bien gardé de « mordre à l'hameçon » et par prudence, redoutant peut-être sa propre impulsivité, avait fait l'économie du prêche⁴⁹.

Les francophiles avaient raison de jubiler, puisque dans les rencontres internationales l'Italie, par la voix de ses négociateurs, avait vainement exposé l'importance économique que représentait pour elle la haute vallée avec ses centrales hydroélectriques qui fournissaient une bonne partie des besoins en énergie du Piémont et de la Ligurie. Ainsi, en février 1947, malgré des oppositions internes tenaces et virulentes, Rome acceptait de se plier aux clauses du traité de paix, ce qui impliquait, entre autres, l'abandon des contrées de la haute Roya. Il restait néanmoins à préciser le tracé de la frontière et surtout à organiser la consultation populaire que la constitution de la quatrième République exigeait pour valider toute cession ou acquisition territoriale.

Là-dessus, Joseph Levrot avait des idées bien claires : il fallait annexer les deux communes de la haute Roya, avec tous les hameaux, fussent-ils enfoncés dans le cœur du Piémont. À son avis, la nouvelle frontière devait aller jusqu'aux limites les plus à l'est de La Brigue, sinon elle perdait quatre hameaux, la moitié de ses habitants et une partie des pâturages et des bois qui faisaient sa richesse. Et pour convaincre le gouvernement Ramadier il appuyait ses arguments sur un arsenal d'explications puisées dans l'histoire, revisitée à sa manière et dans la politique, le village de « Briga alta » en train de se constituer de l'autre côté avec les bourgs résiduels, lui paraissant une menace pour la « Briga de Nice ». D'ailleurs, il n'hésitait pas non plus à soulever la question de Vintimille, dont il mettait en doute l'italianité. Mais à Paris on n'était pas sur la même longueur d'ondes et on s'orientait vers une simple rectification, fondée sur la ligne de partage des eaux. Dans les vicissitudes de l'après-guerre, quand l'Europe, exsangue, commençait à percevoir l'impact des divisions politiques et l'éventualité de confrontations militaires, il valait mieux serrer les rangs et se rapprocher de ses amis plutôt que de les heurter avec des prétentions myopes. « L'amitié de l'Italie vaut plus que quelques arpents de terrains et de neige », avait remarqué Léon Blum.

Levrot avait son mot à dire à l'égard du référendum aussi. Vu que l'ambassade d'Italie, le 20 mars, avait remis au ministère des affaires étrangères un plan de transfert des territoires, il était opportun de saisir l'occasion et de faire vite. « Nous supplions le gouvernement de procurer dans le plus bref délai possible la mise en application des mesures préalables qui affirmeront – sans éclat mais de façon formelle – que le sort de Tende et de La Brigue est définitivement fixé », écrivait-il. En somme, il fallait hisser les couleurs françaises, installer l'administration et l'enseignement français pour empêcher à ceux qui, pour l'instant, occupaient les lieux de prendre de l'avance et de gagner à leur cause cette « marge flottante » existant « dans les plus belles majorités »⁵⁰. Or, malgré tant de zèle patriotique, Paris prenait son temps. Le ministre Georges Bidault soumit à l'Assemblée nationale le projet de loi sur l'organisation des référendums dans les vallées supérieures de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya à la fin du mois de juillet 1947. Ce projet indiquait les critères pour exercer le droit de vote. En effet, étaient admises à s'exprimer les personnes nées sur place et y demeurant, celles nées sur place d'un parent indigène, quel qu'il fût leur domicile et celles d'origine extérieure qui y résidaient avant le 28 octobre 1922, c'est-à-dire avant l'avènement du fascisme, accusé

⁴⁹ Archives de l'archevêché de Vintimille, correspondance du 3 septembre 1946

⁵⁰ ADAM, 6 J 2

d'avoir encouragé l'établissement d'Italiens à la fibre loyaliste, afin de coloniser des zones frontalières sensibles. La consultation se déroulerait à scrutin secret et, par souci de régularité, il était convenu de faire appel à trois observateurs neutres.

Prévu pour le 12 octobre, les tenants des deux camps s'activaient, même si, escomptant l'issue, certains avaient déjà plié bagages et sollicité des facilitations pour se transférer ailleurs en Italie. Encore une fois, La Brigue connut les affres d'un pays divisé, d'une population en proie aux factions et aux rancunes partisans. Ce fut un déchirement pour nombre d'habitants, obligés à choisir entre deux sentiments identitaires qui, souvent, n'en faisaient qu'un seul : l'appartenance à la communauté locale et nationale, La Brigue ayant vécu, des siècles durant, dans la province de Nice et dans le cadre de la monarchie savoisienne, devenue italienne en 1861. Selon les chiffres publiés par *Nice-Matin*, le dimanche 12 octobre 1947, 790 votants sur 831 inscrits déposèrent dans les urnes de La Brigue 759 oui contre 26 non. « Le résultat a dépassé les prévisions les plus optimistes », clamait le quotidien. D'où l'exaltation des vainqueurs. « Ils ont chanté. Ils ont dansé. Et tard dans la nuit, criant leur enthousiasme, célébrant une ère nouvelle, ils ont vidé force bouteilles de « Barbera » ou verres de « Grappa ». D'où, fatalement, la tristesse des vaincus qui, autour de Beltrutti et du comte d'Alberti, assistaient à une messe de deuil. L'action de Joseph Levrot, de Charles Fenoglio et d'Aimable Gastaud, « les grands militants du rattachement », avait porté ses fruits⁵¹. On pouvait clore enfin le chapitre des affrontements douloureux, tout en sachant qu'un immense travail restait à faire : à présent il fallait se retrousser les manches pour réussir le chantier de la réconciliation et de la collaboration internationale. Car l'antagonisme France ou Italie, qui avait un sens pour des gens éduqués et grandis dans un climat de nationalisme exacerbé, de part et d'autre des Alpes, n'avait plus raison d'être dans une Europe conçue et réalisée, justement, pour apaiser des querelles fratricides.

Simonetta Tombaccini Villefranche

⁵¹ Brun M. « À Tende et à La Brigue les cloches ont sonné toute la nuit pour célébrer le « oui », in *Nice-Matin*, 13 octobre 1947

**7^e JOURNÉE D'ÉTUDES
DE L'ASPEAM
SUR LE TEMPS
2 septembre 2006**

Je vous remercie de votre présence à Tende aujourd'hui à l'occasion de la 7^e journée d'études de l'association « Sauvegarde du patrimoine écrit des Alpes-Maritimes » présidée par Madame Bourrier-Reynaud.

Le thème choisi pour cette journée d'études : le temps... un vaste programme puisque après m'y être penché, je constate la multiplicité des aspects sous lesquels le temps est traité : philosophie, historique, scientifique et tous en perpétuelle évolution.

« Qu'est-ce donc que le temps ? Si personne ne me le demande, je le sais ; mais si on me le demande et que je veuille l'expliquer, je ne le sais plus » disait Saint Augustin. Car la définition du temps semble au-delà de nos capacités cependant, la régularité de certains événements a permis d'établir très tôt une référence de durée et donc de quantifier le temps en lui associant un nombre et une unité, en effectuant une mesure. Pour se repérer dans le temps, les premiers hommes se sont tout d'abord basés sur les phénomènes périodiques terrestres en comptant les hivers ou les étés pour restituer les événements passés. On a aussi mesuré les jours par l'alternance jour-nuit, les cycles de la Lune pour mesurer les mois, quant aux saisons, elles ont permis de déterminer les années. De toutes ces observations a découlé le calendrier romain avec une difficulté majeure : une année solaire compte environ 365,24219 jours et un mois lunaire environ 27,322 jours d'où ma difficulté pour diviser une année en part égales. Plusieurs calendriers se sont succédés ou ont coexisté à travers l'histoire. On peut citer notamment les calendriers Julien créé à la demande de Jules César en -45, grégorien créé à la demande du pape Grégoire XIII, orthodoxe, hébreu, musulman, copte, hindou, bahai's, zoroastrien, inca, chinois ou encore républicain. Chaque grande civilisation a eu son propre calendrier ; c'était un moyen de marquer son époque.

Qu'en est-il de la division de la journée ? Les premiers à s'en être occupés sont les Babyloniens vers 1800 av JC. À partir d'un gnomon, bâton vertical planté dans le sol dont on observe l'ombre portée, ils ont construit le premier véritable cadran solaire leur permettant de découper la journée en deux périodes de 12 heures, modèle que nous utilisons encore aujourd'hui. L'homme a su aussi utiliser son sens de l'observation et son intelligence pour obtenir des étalons de temps qui ne se basent pas forcément sur les phénomènes naturels et chaque civilisation a eu sa manière de mesurer le temps. Les Égyptiens utilisaient la clepsydre, grand vase percé à sa base gradué à l'intérieur et qui laisse échapper un mince filet d'eau. Les Grecs l'ont perfectionnée pour la rendre plus précise. Ils lui ont ajouté un cadran et une aiguille, la transformant en un véritable instrument de mesure. Le sablier lui, est basé sur le même principe, excepté que l'eau est remplacée par du sable. Ces outils devenant peu précis sur de longues périodes et les écarts de temps s'accumulant, il devenait urgent que les scientifiques trouvent une solution. Les premières horloges mécaniques apparaissent au XIV^e siècle. Elles n'ont pas forcément de cadran et ne possèdent qu'une aiguille, celles des heures. L'apparition de l'échappement qui va transformer ce simple assemblage d'engrenages en véritable horloge grâce à un mécanisme oscillant. C'est Galilée qui étudia ce mécanisme et nota que la période (la durée d'un aller et retour complet du pendule semblait être remarquablement constante pour un pendule donné. Il dessina un projet d'horloge réglée par un pendule oscillant sans la construire. C'est finalement Christiaan Huygens et Salomon Coster qui construisirent la première horloge à pendule en 1657. L'industrialisation de l'horlogerie permettra au cours du XIX^e siècle de mesurer le temps de travail et la productivité dans les usines et l'arrivée du chemin de fer obligea à synchroniser les horloges d'un pays entier. L'utilisation du quartz permettra une précision obtenue dix fois plus importante. La 1^{ère} montre à quartz apparaît en 1933, elle a la taille d'un réfrigérateur. Son manque de précision pour la science et des technologies de pointe, fait naître l'horloge atomique en 1947. Les performances actuelles des horloges à jet de césium correspondent à un décalage d'une seconde tous les 3 millions d'années et la seconde désormais définie comme 9 192 631 770 vibrations de l'atome de césium ! Scientifiquement, l'étude du temps

va occuper l'esprit des plus grands chercheurs, physiciens mais aussi de philosophes écrivains, poètes et peintres des siècles passés et de ceux à venir : Galilée, Newton, Albert Einstein et sa théorie de la relativité Zénon, Leibniz, Kant, Aristote, Epicure, Saint Augustin, Jankélévitch, Bergson... Charles Baudelaire, Guillaume Apollinaire, Paul Eluard, Victor Hugo, Jean-Paul Sartre, André Malraux, Dali... Sans oublier non plu l'importance du temps en musique, un des rares arts où le temps a un rôle primordial. Ce seul thème du temps génère tant de théories qu'il serait impossible d'en donner une définition... Certains autres aspects du temps demeurent toujours des mystères...quelle est la vitesse du temps ? Peut-on voyager dans le temps ?

C'est un peu de ces recherches sur le temps, qui nous sont présentées aujourd'hui à l'initiative de l'ASPEAM : la mesure du temps, la gestion du temps, la symbolique du temps, l'imagerie du temps, l'impact des saisons sur notre économie... Aussi je laisse la parole à Madame la Présidente afin d'entrer dans le vif du sujet...et vous remercie à nouveau pour votre présence.

José Balarello
sénateur des Alpes-Maritimes
Tende, 2 septembre 2006

C'est le 2 septembre 2006 que nous nous sommes retrouvés à Tende, dans la belle salle des fêtes, pour la journée d'études annuelle de « l'Association sauvegarde du Patrimoine Ecrit des Alpes-Maritimes (ASPEAM) ». Le thème retenu était celui du Temps ; le temps qu'il fait, le temps qui passe...

C'était la seconde fois que ce thème était abordé cette année-là en vallée de la Roya puisqu'au mois de mai, le syndicat mixte touristique des Alpes d'Azur (Sitalpa) avait organisé sa propre journée d'étude à la Brigue sous le titre « la Brigue commune dans le Temps et l'espace ».

Ce n'est pas un hasard bien entendu, car la vallée de la Roya présente pour notre département un lien historique fondamental depuis les temps les plus anciens. Après la très aimable allocution d'accueil de M. Vassalo, maire de Tende, les conférenciers ont effectué des approches différentes du temps ; intervenaient en effet une présidente d'association culturelle, une géographe, un directeur de palace, un conservateur du patrimoine, un archéologue, une historienne du patrimoine funéraire. Ensuite fut inaugurée dans la grande salle sur la place de la gare, en présence du sénateur Balarello, du maire de Tende et des autorités, une exposition sur le temps : photos du CAUE comportant une présentation des oratoires panneaux proposés par l'ASPEAM pour illustrer le thème, dont l'extraordinaire cadran lunaire de Cherasco en Piémont, et plusieurs études généalogiques sur des grandes familles du comté de Nice, préparées pour la circonstance.

Un apéritif d'honneur préparé par la mairie à cette occasion mit les participants en joie pour se rendre au délicieux repas très animé pris en commun.

Après le repas les participants se sont retrouvés à partir de 15 heures au cinéma pour assister à la projection de deux diaporamas, l'un par Luc Thévenon sur les bornes frontalières, et l'autre par Annie Echassoux sur le temps des gravures. La qualité des photos égalant celle des commentaires fit passer à l'assistance un moment inoubliable.

Un concert d'orgue offert à tous en la collégiale par la Mairie clôtura somptueusement cette journée particulièrement riche de réflexion et d'enseignements.

Nous remercions M. Jean-Bernard Lacroix et les responsables de Recherches Régionales de bien vouloir publier les communications présentées lors de cette journée d'étude nous permettant ainsi de les porter à la connaissance d'un plus grand nombre.

Colette Bourrier-Reynaud
présidente de l'ASPEAM

Le temps, d'un cadran lunaire piémontais à l'horloge atomique

Parler du temps ... celui qu'il fait, celui qui passe, est objet de conversation quotidienne pour qui rencontre son prochain. On admet aisément que les cadrans solaires ont joué en leur temps un rôle fondamental pour déterminer l'heure. Mais la prévision du temps à venir n'était pas traditionnellement de leur ressort ; pour cela il y avait la lune. Cette dernière étant reconnue comme apte à marquer à la fois l'un et l'autre de ces deux temps, l'approche des cadrans lunaires devenait de ce fait, attrayante.

Depuis la plus haute Antiquité l'homme s'attache à mesurer le temps pour prévoir semailles, moissons, arrivée des chaleurs et en tirer un résultat optimal, ou survenue des intempéries pour s'en protéger.

Le temps, c'est la durée des choses, c'est la succession des jours, des heures des moments, considérée par rapport aux différents travaux, aux différentes occupations des personnes. L'homme a déterminé les heures de la journée en se servant du soleil. Pour comptabiliser les heures de nuit, il avait adopté le cycle lunaire, facile à observer en ses différentes phases. Puis la clepsydre, sorte de vase gradué percé à sa base pour permettre l'écoulement de l'eau, a mesuré le temps par la baisse du niveau dans le vase. Elle a été remplacée par les horloges à roues infiniment plus justes et plus commodes. L'installation des cadrans, lisibles par tous à l'extérieur de certains bâtiments, permit une mesure du temps directement accessible à l'ensemble de la collectivité. Haut-placés, sur une tour, les cadrans pouvaient ainsi être vus même d'assez loin. Poitevin précis « un cadran est la surface sur laquelle sont tracés les chiffres des heures. La marche du temps y est indiquée, soit par l'ombre d'un style, soit par des aiguilles que meuvent des ressorts intérieurs ». Alors que les cadrans solaires activement recensés reprennent vie aujourd'hui sous le pinceau des restaurateurs ou le ciseau des tailleurs de pierre, de cadrans lunaires on n'entend vraiment plus guère parler. Il n'en fut pas toujours de même, surtout pour ce qui est de la prévision du temps. Sur le cadran lunaire classique, les heures sont indiquées par l'ombre d'un style exposé aux rayons de la lune.

Nous avons découvert ce type d'instrument dans les années 90 en Italie, à l'occasion du jumelage réalisé entre notre commune de Villars-sur-Var, dans les Alpes-Maritimes, et celle de Cherasco dans la province de Cuneo en Piémont. Aujourd'hui encore, l'une des premières fiertés de Cherasco est le cadran lunaire installé sur la façade principale de la Tour du Municipio, en plein centre ville, et chacun, édile ou simple citoyen, commence par lui, pour vanter aux visiteurs les richesses de cette cité, qui en est pourtant largement dotée par ailleurs.

Les anciens attribuaient à la lune une influence sur tout ce qui vit. Les paysans qui, en fonction du temps de plantation ou de taille engageaient la réussite ou l'échec de leur récolte, et les marins sachant qu'ils risquaient leur vie par gros temps, étaient les plus enclins à demander à la lune des renseignements sur le temps à venir. Aujourd'hui cette façon de voir n'a plus guère cours, bien que l'influence de la lune sur les marées soit toujours admise. La prévision du temps était basée sur des directives précises que permettaient les proverbes

traditionnels, transmis de génération en génération, et mentionnés dans les calendriers destinés aux agriculteurs et aux marins.

Les différents aspects de la lune font appel à une terminologie précise que nous rappelle Honorat : l'aréole est le cercle lumineux ou coloré qui entoure la lune, le croissant est la figure de la lune jusqu'au premier quartier, le limbe est le bord de l'astre, la lunaison, le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier, le parasélène l'image de la lune réfléchiée dans un nuage, les phases les différents états sous lesquels elle se présente, le quartier une des quatre parties de son cours.

Sur un plan général on pensait que le temps qu'il ferait pendant la lunaison tout entière ressemblerait au 11e jour du cycle..... onze fois sur douze, si toutefois le temps ne changeait pas le 6e jour.

Dans les croyances et proverbes, les phases de la lune ont chacune des incidences précises à prendre en compte, bien que ces dernières soient parfois absolument contradictoires comme nous allons le voir :

- En lune nouvelle il ne faut, ni semer le grain de printemps, ni tailler le bois. S'il fait beau pour la lune nouvelle quatre jours après il pleut ... et vice-versa. Pourtant, en Piémont on recommande de semer le persil, alors que tous les autres produits du potager ne seront jamais semés avant trois ou quatre jours, pour éviter que les plantes ne poussent trop en hauteur et ne perdent de leur aptitude à produire leurs fruits. Il en est de même pour les céréales. On dit que le maïs semé de lune nouvelle devient trop haut et que ses épis risquent de se consumer en une espèce de poussière noire qui se délite dans la main lors de la récolte. Les vignobles ne doivent pas être taillés pendant la nouvelle lune, parce que les sarments sont alors parasités par la « camola ». et que la vigne s'allonge trop, et perd son énergie. Il en est de même pour les fleurs. On ne doit pas abattre les arbres destinés à la menuiserie parce qu'ils « prendront la mite ». Traditionnellement il est admis que les êtres vivants sont soumis eux aussi à l'influence de la nouvelle lune. La vache -tout comme la femme d'ailleurs-, verront la date de leur accouchement avancée de deux à trois jours s'il était prévu en lune nouvelle.

- Au deuxième quartier, il est également déconseillé de semer : Ne sème pas dans le croissant il faucille avant toi.

- La troisième phase de la pleine lune dit au marin que la mer sera sévère « si elle est rouge à son levant » tandis qu'au paysan elle annonce « Ce qu'au ciel tu chercheras, sur terre tu trouveras » ou A la pleine lune, la prière est exaucée. Les animaux sauvages sont influencés par la pleine lune : le lièvre s'arrête le soir là où il se trouvait pendant la journée sans rentrer en son gîte et le chasseur peut ainsi facilement le surprendre au pâturage et l'abattre.

- Au dernier quartier, il ne faut pas non plus semer : Ne sème rien au décours, pour sûr tu y perdrais ton coup, ou Quand décroîtra la lune, ne sème chose aucune. D'autres pourtant sont d'un avis contraire : Il est bon d'ensemencer au décours de la lune, ou Sème ta graine dans le déclin, tu auras du grain, ou Sème ta graine au décours, elle germera toujours. Il est donc bien difficile de savoir réellement que faire. En Piémont, le jour réputé le pire pour semer les céréales ou couper le foin est celui qu'on appelle la « luna persa ». Il se trouve à la fin du dernier quartier, le jour où la lune manque tout-à-fait, la lune noire des calendriers. Comme les paysans pensent que le temps change à chaque nouvelle lune ils attendent toujours qu'elle arrive pour décider de ce qu'ils feront. L'influence sur la conservation du bois reste communément admise : Si vous voulez du bon bois d'œuvre il faut l'abattre en lune vieille. Certains, nombreux encore de nos jours modulent ce précepte : il faut couper les arbres à feuilles caducques « de vieille lune » et les arbres à feuilles persistantes de lune jeune. En 1998, la revue « Nature » publiait le travail d'un forestier suisse, de deux Italiens spécialistes de l'anatomie des bois et d'un géologue montpelliérain. Ils montraient que le diamètre des bois fluctue régulièrement deux fois par jour, parallèlement à celui des marées au même point,

(dont on sait qu'il est sous la dépendance de la lune). L'action de la lune et du soleil se conjugue. Il faut ainsi admettre que deux astres et non un seul exercent une attraction mesurable sur la masse d'eau contenue dans un arbre. Mais depuis, des chercheurs de l'INRA et des forestiers finlandais ont controuvé ces résultats en travaillant dans des conditions différentes, à partir de bois sur pied et non de coupes d'arbres. La discussion reste ainsi ouverte et, s'il est prouvé un jour que les arbres sont sensibles aux mêmes influences que les marées, il faudra ensuite chercher à comprendre ce qu'ils font de ces influences lunaires !

La couleur de la lune devait elle aussi être prise en compte : Si la lune a des taches bien visibles, beau temps, froid en hiver ; la lune rouge ou dorée annonce du vent ; un grand cercle à la lune annonce la pluie, prochaine si le halo est loin de la lune, lointaine s'il en est près. Ou encore « la luno a lou rodou, o vent, o brodou (la lune a le halo, ou vent ou pluie) ». En 1856 Poitevin rappelle qu'on craint la lune rousse d'Avril à cause des vents froids et secs dont elle est ordinairement accompagnée, et qui font du tort aux futurs fruits.

Enfin les années qui comptent treize lunes sont des années de mauvais temps. Une année de treize nouvelles lunes, est toujours considérée comme maléfique.

Dans un livre de 1148 proverbes piémontais de Tino Richelmy, nous avons été surpris de ne trouver que cinq proverbes ayant trait à la lune. Ils reprennent, les mêmes directives que les proverbes précédemment évoqués, et ajoutent qu'il ne faut pas transvaser le vin de lune nouvelle.

Dans la région des Langhe et du Roero, existait depuis plusieurs générations, une autre façon de prévoir le temps au jour le jour d'après la lune : en se faisant aider du coq de la maison. Dans le poulailler, le coq le plus ancien chante régulièrement à trois heures du matin, (il chante deux fois, comme le coq de Saint-Pierre), suivi par les coqs plus jeunes. Mais, si une perturbation atmosphérique se prépare, les coqs (qui savent lire la lune) ne chantent pas.

Quand il devait aller au marché de Fossano, à vingt kilomètres de Cherasco, le paysan avait besoin de plusieurs heures pour y conduire le veau ou les brebis qu'il allait y vendre. Si le coq avait chanté, il ferait beau, il se levait donc et se préparait. Il se faisait accompagner de la vache sans laquelle le veau qui n'était encore jamais sorti de l'étable refusait de marcher. Il partait à Fossano et il y arrivait à temps pour faire ses affaires. Il rentrait ensuite avec sa vache et se retrouvait chez lui dans de bonnes conditions avant la fin de la journée.

Si les astres ont toujours été considérés comme aptes à nous dévoiler l'avenir et le temps, les méthodes employées par l'homme pour comprendre leur langage ont évolué avec les techniques disponibles.

Dans l'antiquité, Les Chaldéens, avaient compris que le retour des mêmes saisons à certaines périodes, accompagnait le mouvement des astres. Virgile, dans le Premier livre des géorgiques, et Pline dans son Histoire naturelle, rappelaient que bergers et marins, utilisent la météorologie conjecturale. Ce furent les premiers météorologistes pratiques et les premiers astronomes.

Au XVI^e siècle, l'évolution des télescopes et les travaux de grands astronomes ont permis de grands progrès quant à la connaissance du ciel et de la lune. Johannes Képler, né en 1571 dans le Wurtemberg travaillait avec Tycho Brahé, grand astronome Danois né en 1546 qui l'avait appelé auprès de lui à Prague où il s'était réfugié après s'être disputé avec le roi Christian IV. Képler, astrologue impérial montrait que les planètes tournent toutes autour du soleil selon des trajectoires elliptiques et liait à l'action de la lune le flux et reflux de la mer.

Au XVII^e siècle, Cassini publiait en 1679 une carte détaillée de la lune. Galilée, mathématicien, physicien et astronome italien fondait la science expérimentale. Il établit les lois du pendule, découvrit les anneaux de Saturne et les satellites de Jupiter, inventa le thermomètre et proclama que la terre tournait autour du soleil, hypothèse qu'il dut abjurer en

1633 devant l'Inquisition non sans avoir ajouté « Epure si muove ». En 1643 Torricelli, disciple de Galilée démontra l'existence de la pression atmosphérique. Entre 1668 et 1671, Louis XIV fonda l'Observatoire de Paris. L'observatoire de Greenwich près de Londres publia en 1675 des Tables du soleil et de la Lune perfectionnées.

Au XVIIIe siècle. En 1744 Caridge étudiait le comportement des animaux en fonction du temps.

Au XIXe siècle Senelier tira en 1810 des pronostics de l'observation de l'état du ciel, s'intéressa aux vents pour annoncer la pluie ou le beau temps mais n'apporta rien de plus probant que les proverbes traditionnels. Il en fut de même des Anglais. A cette époque, face aux croyances et pratiques empiriques, les scientifiques continuaient à chercher des preuves irréfutables du rôle éventuel de la lune sur des phénomènes vitaux. En 1832, Arago publie, dans l'annuaire du Bureau des longitudes, un excellent article relatif à l'influence de la lune sur la végétation. Rappelant l'effet reconnu de la lune sur les marées, il le discute à propos d'autres phénomènes et souligne l'intérêt qu'il y aurait à vérifier la validité des vieilles maximes agricoles préconisant quel est le meilleur moment pour semer ou couper le bois par exemple. Laplace étudiant les effets de la lune sur le baromètre montre une différence sensible entre syzygies et quadratures⁵². Les marées vont en croissant des quadratures aux syzygies et en décroissant des syzygies aux quadratures. Lorsque les deux marées, lunaire et solaire coïncident, la marée composée est plus grande. Lamarck lui aussi, avait tenté de rattacher les changements de temps aux déclinaisons de la lune. Le comte de Gasparin poursuivit de son côté pendant trente - deux ans, de 1809 à 1841, des études scientifiques méthodiques basées sur d'innombrables relevés et choisit d'utiliser les méthodes de calcul des probabilités à propos du retour éventuel d'un événement climatique. Il publiait ses résultats en 1844, dans son cours d'agriculture en trois volumes, Il concluait très honnêtement « Quoi qu'il en soit, toutes les prescriptions ayant pour base l'influence des lunaisons sur les travaux indiqués, sont loin d'être dépourvues de vérité... Il n'est pas impossible de s'en servir et nous avons dû nous borner à présenter l'usage limité qu'on en peut faire... L'impulsion donnée il y a quarante ans par Monsieur De Humboldt est loin d'être arrêtée... La météorologie acquerra la certitude qui lui manque et les conjectures de la météorognoisie doivent s'appuyer sur des probabilités ». C'est le 27 Octobre 1887 que fut inauguré, quatrième en France après Paris Marseille et Toulouse, l'Observatoire de Nice, entièrement financé par le banquier Bischoffsheim sur un terrain de 35 hectares au sommet du Mont Gros. Les conditions atmosphériques particulièrement favorables de ce site l'avaient fait choisir par le Bureau des Longitudes. La grande coupole (22,40 m de diamètre) conçue par Charles Garnier pour abriter la grande lunette réalisée par Gustave Eiffel est un monument à double vocation scientifique et culturelle. L'observatoire de Nice s'étend maintenant sur trois sites et 450 hectares : Mont Gros à Nice, centre de Roquevignon au nord de Grasse et plateau de Calern au-dessus de Gréolières. C'est Calern qui se charge plus particulièrement de mesurer la distance terre-lune.

Cet observatoire est devenu un établissement public autonome associé au CNRS⁵³ et dépend de l'Université de Nice Sophia-Antipolis et du CERGA⁵⁴.

Alexander Von Humboldt, explorateur et géographe prussien (1769-1859), publie peu avant sa mort l'une des premières synthèses sur les climats et la biogéographie de la planète : Essai d'une description physique du monde. En 1888, E. Simon, dans l'encyclopédie

⁵² Quand la lune est entre nous et le soleil, on ne la voit pas, on dit qu'elle est nouvelle. Quand elle est opposée au soleil nous voyons au contraire sa face éclairée tout entière : on dit qu'elle est pleine. Ce sont les Syzygies de la lune. Dans ses positions intermédiaires entre les syzygies elle montre le quart de la face éclairée dont la partie convexe est toujours tournée vers le soleil. Ce sont les quadratures.

⁵³ Centre National de la recherche Scientifique.

⁵⁴ Centre de recherche en géodésie et en astronomie.

contemporaine illustrée, informe ses lecteurs des dernières nouveautés et rappelle que, depuis 1642, date de l'invention de Toricelli, les instruments destinés à la prévision du temps ont reçu de nombreux perfectionnements. Il est essentiel d'étudier les variations du baromètre avec l'observation des nuages. Il faut concilier les deux méthodes, et Monsieur Leuret crée dans ce but son baromètre à ciel mobile où la pression atmosphérique est indiquée en même temps que l'état du ciel correspondant à cette pression. Une peinture mobile représente les différents états du ciel. C'est le baromètre populaire par excellence. A la même époque apparaît le cadran solaire de poche réputé comme très fiable car basé sur la gnomonique. Avec l'horloge solaire fixe de Rimbaud, il font obtenir des médailles et diplômes d'honneur à leurs inventeurs. D'Aiglun explique en 1889, qu'on peut se servir d'un cadran solaire... comme cadran lunaire⁵⁵ : quand la lune est nouvelle, l'heure de la lune est la même que celle du soleil. Lors de la pleine lune, celle-ci se trouve à chaque instant au même point où s'est trouvé le soleil douze heures auparavant.

« Dans cette petite ville Italienne du Piémont occidental où le général Bonaparte a pu conclure un très important armistice qui lui ouvrit l'accès aux plaines de la Lombardie et de la Vénétie, on voit sur le beffroi un cadran lunaire tout à fait particulier et, pour le moment unique : c'est un cadran lunaire mécanique qui, depuis 1672⁵⁶, montre aux paysans les différentes phases de la lune et avec elles, scande leurs semailles et leurs travaux à la cave. C'est une façon originale de suivre la vie des laboureurs de Cherasco au XVIIe siècle. Voilà donc le temps devenant facteur actif, décisif, et obligeant les hommes dans leur travail, voire dans leur vie : ce cadran lunaire ne se bornait pas seulement à indiquer le temps comme une horloge, comme une cloche qui bat les heures, mais, imposant déjà un terme, réglait sans merci la vie des hommes ». L'installation d'un cadran lunaire à Cherasco au XVIIe siècle s'insérait ainsi dans une nouvelle façon pour les paysans de maîtriser leur temps. Le matin alors que la lune n'était plus visible, ils se réunissaient sur la place au pied de la tour, pour leurs échanges et l'organisation de leurs activités. Même en plein jour, le cadran lunaire était là pour les aider. A cette époque, Cherasco n'avait pas d'importance particulière pour le marché des vins mais les paysans étaient particulièrement renommés pour leur production d'ail et d'oignons. La période à respecter pour semer ces produits étant reconnue comme directement liée à la lune, le cadran prenait pour eux toute son importance. Récemment restaurée, la Tour de la Ville montre en façade un précieux et rare cadran lunaire décoré d'un paysage boisé à partir duquel, suivant ses phases, la lune surgit, se déplace ou disparaît. Sur la façade sud, après les travaux de restauration est apparue une élégante méridienne baroque » nous dit l'archiviste Francesco Bonifacio.

En fait, si la preuve de corrélations entre divers paramètres météorologiques s'est progressivement affinée depuis le début de notre ère grâce aux progrès de la science et à l'apparition de nouveaux instruments de mesure et si elle permet de prévoir de mieux en mieux le temps, le rôle propre et l'individualité des cadrans lunaires ne paraissent pas évidents, ce qui pourrait expliquer leur quasi disparition. Une autre approche du cadran lunaire permettrait de le considérer comme un commensal complémentaire du cadran solaire dont il affine ou complète les données observées pendant la journée. L'action conjuguée des deux astres amplifie certains phénomènes (marées) comme l'avait signalé Lamarque dès le XIXe siècle et la lecture possible de leurs actions respectives ou conjuguées devient

⁵⁵ Un cadran solaire équatorial peut servir de cadran lunaire. Il suffit d'ajouter à l'heure indiquée par la lumière de notre satellite une correction égale à + 45 minutes X âge de la Lune. La raison de cette règle est évidente ; la Nouvelle Lune (âge : 0 jour) passe au méridien en même temps que le Soleil ; la Pleine Lune (âge 14 jour 7) passe douze heures plus tard. (Théo Weimer – voir bibliographie)

⁵⁶ Un historien de Cherasco écrit dans ses *Annali* « qu'en 1672 on a ajouté à cette horloge publique les sphères aux quatre côtés (de la tour) et ajouté le globe qui indique les phases de la lune avec sa sphère. ».

fondamentale pour connaître le déroulement des saisons. La création des cadrans solaires ou lunaires se justifie par une volonté de rendre aisément lisibles par tous, les systèmes remplissant la double fonction temporelle de décompte des heures et de prédiction des saisons, originellement accessibles aux seuls initiés.

Une dimension, spirituelle et religieuse fondamentale, doit également être évoquée. Dans la vallée des merveilles, au pied du mont Bégo, les longues et minutieuses recherches de l'équipe d'Henry de Lumley ont inventorié les différents types de signes gravés qui témoignent d'une civilisation commune du pourtour méditerranéen. Une interprétation de ces gravures a pu être proposée en particulier par deux chercheurs de l'Université de Nice Sophia Antipolis. Dès la fin du néolithique européen furent construits des monuments repérant le soleil levant solsticial, (cercle mégalitique de Stonehenge, GB). Au calcholitique et à la période du bronze ancien, 2 000 ans avant notre ère, les allées funéraires des dolmens des Alpes-Maritimes et du Var furent systématiquement orientées vers le soleil couchant. Les archéologues ont mis en évidence depuis une dizaine d'années, au pied du Mont Bégo, à partir de certaines roches gravées de la Vallée des Merveilles, des instruments de mesure du temps saisonnier. Certaines de ces figures gravées fonctionnent, en lumière solaire et/ ou lunaire, comme « marqueurs de dates essentielles ».

Pour Jérôme Magail, travaillant en zone IV de la Vallée, la dalle dite « de la danseuse » a été gravée pour repérer la date du 8 Septembre grâce à l'ombre portée de poignards de l'époque du bronze. Les éleveurs savaient alors qu'ils devaient redescendre de ces 2300 mètres d'altitude car le froid arrivant aurait mis en péril leurs troupeaux. (Les bergers, de nos jours, redescendent toujours le 10 Septembre). Une autre roche aux multiples gravures marque plusieurs dates d'une période allant du solstice d'été au 14 Septembre, c'est à dire toute la saison d'estivage à cette altitude. « Tous les huit ans la pleine lune coïncide avec le jour du solstice d'été. Ce soir-là, la lumière du soleil crée une ombre (du gnomon) qui indique les premiers poignards de gauche...à la fin de la nuit, les rayons de la pleine lune devraient indiquer ces mêmes poignards. A partir de cette première mesure, la pleine lune revient trois fois au cours de la saison. La dernière fois elle coïncide (comme par hasard) avec la dernière gravure qui correspond à la date du 14 Septembre ». L'hypothèse est que ces gravures indiquent des dates luni-solaires avec une observation du soleil en fin d'après-midi, mais aussi avec une probable observation de l'ombre lunaire du gnomon le matin avant le lever du soleil, au moment où la pleine lune décline vers l'ouest. Cette capacité de connaître la division du temps cyclique annuel était une nécessité, pour anticiper les événements météorologiques et pouvoir accomplir aux moments propices les diverses activités agraires mais aussi liturgiques et rendre grâce aux dieux.

Dans sa thèse de 1997 et ses travaux Chantal Jègues Wolkiewiez, va dans le même sens dans un autre secteur du Bégo, celui des Merveilles. Elle a étudié en particulier « le chef de Tribu, le Dieu aux bras en zigzag et la Rouelle », en utilisant l'astronomie et les méthodes les plus modernes de datation. Pour elle, « le dieu aux bras en zigzag montre le ciel tel qu'il était à un moment clef de calcul du temps » : il s'agit de l'éclipse annulaire de soleil du 10 Octobre 1718 avant JC. Cette éclipse a pu marquer, non seulement la fin d'occupation du site des Merveilles par les prêtres astronomes et graveurs, mais aussi la fin de la civilisation du taureau. Cette date remarquable fut reconnue aussi par les Hébreux chez qui le lendemain était le jour 1 de Nissan. La précession des équinoxes a ensuite entraîné le point vernal dans la constellation du Bélier. Cela indiquait à toutes les civilisations adoratrices du Taureau qu'elles devaient abandonner ce Dieu et le remplacer par celui du Bélier. Dans la vallée des Merveilles la roche gravée de l'homme aux bras en zig-zag est la gravure souvenir de cet événement astronomique unique qui n'a plus jamais eu lieu sur le site lors d'une date équinoxiale au lever du soleil à l'est. Les milliers de corniformes gravés qui sont la représentation classique

de l'astre lunaire permettent de retrouver ses phases et ses différentes positions lors des levers, culminations et couchers solsticiaux et équinoxiaux. La lune est parfois représentée pleine à l'intérieur ou proche d'une gravure copiant la silhouette d'une constellation zodiacale. Le poignard symbolise le découpage du temps et de l'espace. Dans cet observatoire néolithique où l'observation peut se faire dans toutes les directions du ciel, les roches ont pu être utilisées comme « outils d'observation de la terre et du ciel ». La stèle du chef de tribu marque la fin de l'ère du taureau au cours de laquelle le temps annuel dans cette région semble avoir été partagé en huit périodes dont la première aurait débuté à l'équinoxe d'automne. La Roche dite du 6 Août marque la mi-temps entre le solstice d'été et l'équinoxe d'automne. La Roche de l'autel alignée avec la polaire, la stèle du chef de tribu, la rouelle et la cime des lacs, indique le méridien du lieu. Elle peut être considérée comme le centre sacré du temple des Merveilles. Une ouverture à l'intérieur d'une grotte, véritable lunette d'observation, permet d'y piéger le soleil et la pleine lune des équinoxes d'automne au moment de leur lever sur le site. La pleine lune qui précède l'équinoxe d'automne est en opposition solaire et suit précisément dans le ciel la même route que le Soleil. Se levant au même endroit de l'horizon que le soleil, elle se couchera exactement au même endroit que lui. La lune se lève derrière le Bégo en illuminant la grotte située sous la Roche de l'Autel, arrive sur la pointe du pic des Merveilles puis va se coucher dans la baisse des Conques. Le lendemain matin c'est le soleil qui prend le relais en suivant exactement le même parcours. La Rouelle, placée sous la culmination de la lune solsticielle est une véritable carte du ciel. A ce moment, les rayons lunaires pénètrent dans le gias du bloc erratique de la Roche de l'Autel. La roche de la rouelle reproduit d'une façon très claire les constellations visibles à cette époque, le 8 Juillet 1719 avant Jésus-Christ, lors de la nuit la plus courte de l'année. Ainsi l'ensemble des gravures du Mont Bégo pourrait être un véritable temple religieux d'architecture du ciel, structuré en fonction de la course des astres et des corps célestes. La cosmographie permet de les dater avec précision. « Cet ensemble représente une mémoire, sorte de table de la loi gravée et conservée pour les temps à venir en un lieu protégé, donc inaccessible pour la plupart des hommes. C'est la conjonction soleil - lune qui permet de caler le temps avec précision dont il fallait conserver la trace pour les générations à venir. A la Roche de l'Autel se concrétise le mythe rencontré dans la plupart des civilisations du bassin méditerranéen : l'alliance de la lumière du soleil et de la lune au sein de la Terre-Mère à l'abri des regards profanes. L'Europe scientifique du XXe siècle, celle qui fête la Pâque au Printemps, aurait commencé à vivre au cœur des Merveilles, il y a quarante siècles car les prêtres astronomes du Bégo, grâce à leurs observations scientifiques et minutieuses ont réussi à maîtriser la connaissance du temps ».

En ce XXIe siècle où l'homme a pu espérer que les progrès de la science lui apporteraient la clé de la connaissance, donc du bonheur, la persistance et la préservation de cadrans lunaires dont l'utilité immédiate est loin d'être évidente, peut rester un symbole de l'importance du sens à donner au temps dont témoignaient déjà les prêtres astrologues gravant dans la pierre du Mont Bégo la carte éternelle du ciel. Même si l'on retient cette seule dimension, ils représentent donc un élément fondamental de la prise de conscience de l'homme devant son destin, de sa volonté de « savoir » et de mettre à la disposition d'un nombre de plus en plus grand d'humains « non initiés » les connaissances découvertes dès la plus haute antiquité. Comme en témoigne l'épisode de la Tour de Babel il reste cependant toujours aussi difficile de se faire comprendre par tous. Et la sagesse africaine rappelle « L'homme blanc a la montre, mais il n'a jamais le temps ». Nous ne devons pas l'oublier car même l'extravagante précision qu'apporte à Besançon l'horloge atomique ne saurait dire à l'homme quel sens il doit donner au temps, à son temps, celui où il vit. Là perdure, quasi intact le problème initial que les hommes du Bégo avaient déjà su poser.

Bibliographie :

- 1- Costamagna Bruno, (immagini), didascalio di Russo Flavio, Madrigale per la bella Cherasco, Nuova editrice italiana 1997 p 11,12, 24 , 31, 37, 51, 95, 96, 97,105.
- 2- D'Aiglun M., Cadran lunaire, La Nature (Revue), 1889, premier semestre, p 339.
- 3- Gasparin (Comte Paul de), Cours d'agriculture en trois volumes, Tome 2, 3e partie, Météorognoisie, , Paris, Imprimerie E. Duverger Rue de Verneuil n° 4, 1844, Intérêt de pouvoir prévoir les faits futurs, p 363 à 439.
- 4- Halle Francis, L'arbre et la Lune, Bulletin des Amis des jardins méditerranéens, du 2 novembre 2003.
- 5- Jegues Wolkiewiez Chantal, « Des gravures de la Vallée des merveilles au ciel du mont Bego, Approche ethno astronomique d'un temple luni-solaire du néolithique » Thèse de Doctorat, Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de Nice Sophia-Antipolis, Avril 1997. site internet www.archeociel.com
- 6- Lettré Bertrand, Marin Maurice, Véran Georges, Cadrans solaires des Alpes-Maritimes, 2003.
- 7- Magail Jérôme, Le calendrier des hommes du Mont Bego, Thèse d'Université, 2001.
- 8- Magasin Pittoresque, T II, 1834, p 151, 226, 306, 338, 362, 394, 201, 844 aux bureaux

d'abonnement et de vente 30 Rue jacob à Paris....

- 9- Panero Francesco (a cura di), Cherasco Origine e sviluppo di una villanova, Societa per li studi storici della Provincia di Cuneo, Cuneo 1994, p112 et notes 31 et 22, p 125.
- 10- Plures, (Alessandria Luigi, Bonifacio-Gianzana Francesco,
- 11- Poitevin M.P., Nouveau dictionnaire universel de la langue française, Reinwald librairie éditeur, 15 Rue des Saints-Pères, Paris 1856. T 1 p 375, T 2 p 202.
- 12- Richelmy Tino, Proverbi piemontesi, Giunti gruppo editoriale, Firenze, gennaio 1996.
- 13- Schwarzingger Karl (de Sistrans, Autriche), Les cadrans solaires spéciaux et leurs fonctions, Le Gnomoniste, vol 10, n° 3 août 2003, p 18 à 20.
- 14- Simon E., Le baromètre à ciel mobile, Encyclopédie contemporaine illustrée, Revue hebdomadaire universelle des Sciences, Arts et de l'Industrie, 13 Rue du vieux colombier, Paris, 2e année, n° 42, 16 septembre 1888, p 172.
- 15- Zürcher Ernst, Cantiani M.G., Sorbetti-Guerri F., Michel Denis, Le diamètre des troncs d'arbre fluctue avec les marées, Nature n° 392, 1998, 665, 666.

Colette Bourrier-Reynaud

Le temps et les symboles funéraires

Le cimetière monumental est une œuvre du XIXe siècle et du début du XXe siècle. A Nice les cimetières du Château, de Cimiez et de Saint Barthélemy illustrent particulièrement cette période. La première génération de monuments est très simple et les grands tombeaux portent peu ou pas d'ornementation. Le sablier ailé ou les flambeaux renversés apparaissent les premiers, seuls puis en association avec d'autres symboles, avant de laisser la place à un autre langage lorsque s'avance le XXe siècle.

« Passants priez pour elle ! Car nous passerons tous »

Cette invocation relevée sur l'une des stèles du cimetière de Cimiez rappelle au visiteur, s'il en était besoin, la brièveté de toute vie humaine : le temps lui est

mesuré...l'image du sablier ailé ou celle des quatre âges ? de l'Homme⁵⁷ associée à l'écoulement inexorable du temps en porte le message.

Sur les pierres des tombeaux, forgée dans les portes qui les scellent, l'image de la faux destructrice, celle de la lampe fumante ou du flambeau éteint, la colonne brisée ou l'image de la fleur cassée sur sa tige évoque ce moment où le temps s'arrête, la vie humaine a pris fin.

Ailleurs, la symbolique funéraire suggère un autre temps. Avec le personnage du Vieillard Temps, reproduit à Cimiez en acrotères, on peut voir simplement celui qui indique la fuite des mois, des années mais, revêtant une signification plus profonde, il peut être celui qui assume le rôle soit d'un destructeur, soit d'une puissance universelle qui tout au long d'un cycle de procréation et de destruction suscite une continuité cosmique⁵⁸. De même en est-il de l'ouroboros, ce serpent qui se mord la queue : s'autofécondant en permanence, il crée le temps comme la vie, en lui-même. La lune est aussi le symbole de ce passage de la vie à la mort et de la mort à la vie : par ses phases successives et régulières elle est mesure du temps mais un temps qui se recrée chaque mois lunaire. Pendant trois nuits la lune est comme morte, elle a disparu...mais elle reparait -premier quart de lune, celui qui est reproduit sur les monuments funéraires- et grandit en éclat. Le fruit du pavot tout comme la pomme de pin en représentant la force du sommeil et d'oubli qui s'empare des hommes après la mort et avant la renaissance, ne disent pas autre chose.

Telle l'invocation présentée, les épitaphes des chrétiens⁵⁹ proposent la perspective d'un temps qui ne s'achève pas avec la fin de la vie terrestre : une vie au « ciel » près de Dieu est espérée, affirmée pour l'éternité. « Désirant se réunir tous au ciel. 1861 » « est allée rejoindre dans l'éternité.1955 » L'invitation à prier pour les défunts porte en filigrane, à la fois, l'idée qu'il existe une période intermédiaire avant l'accès à cette autre dimension et que la prière des vivants peut faciliter ce passage⁶⁰. Ce temps a aussi un autre objet : placés dans la tombe, dormant ou se reposant, les chrétiens sont en attente de réveil et ce réveil sera la Résurrection « ...dans ce dernier rendez-vous de famille/.../attend avec les siens le réveil glorieux des justes. 1860 ».

Les portraits, hommage et support de la mémoire ; le choix de la pierre, matériau architectural par excellence, symbole de solidité et d'éternité...ne sont-ils pas là aussi pour évoquer le Temps ?

Jacqueline Cuvier

La saisonnalité dans le tourisme

Le mot saison vient du latin « satio », l'action de semer. L'étymologie relie donc le temps à l'action, à la matérialité et à la nature. On parle de la saison des pluies comme de la saison des cerises ou de la saison des semailles. Quand il fait beau assez tôt dans l'année, on dit que la saison est avancée et que les vendanges auront lieu de bonne heure. Les saisons sont un phénomène naturel, astronomique et météorologique dû au mouvement de la terre autour du soleil.

Ce sont les hommes qui ont divisé, en saisons, en fonction des températures moyennes, le temps linéaire qu'est l'année. Nos ancêtres, gens du Sud, ne connaissaient que trois saisons : le printemps, l'été et l'hiver. Les gens du Nord n'en connaissaient que deux

⁵⁸ Panofsky Erwin, *Essais d'iconologie*, Éditions Gallimard, Paris, 1969.

⁵⁹ D'après une étude exhaustive des épitaphes relevées à Cimiez 1998-2000.

⁶⁰ Ce lieu ou ce moment intermédiaire doit correspondre au purgatoire bien que ce mot ne soit jamais écrit sur les tombes.

seulement : l'hiver et l'été. Le poète latin Varron (116-27 avant J.C.) signale même un système à huit saisons, mais ce sont nos ancêtres directs les grecs qui ont introduit l'automne et le système à quatre saisons que nous utilisons encore aujourd'hui et qui fut adopté définitivement par les romains puis les gaulois. On voit donc que si les conditions météorologiques varient au cours de l'année, la division saisonnière est purement arbitraire et ne reflète guère que les habitudes et les façons de vivre des sociétés.

Mais ces façons de vivre sont elles-mêmes dictées par la nature : il y a la saison de la chasse, la saison des amours, temps pendant lequel les animaux s'accouplent et même en Angleterre, au moment où le temps est en principe assez beau pour être dehors, la saison de Londres pendant laquelle on assiste aux courses de chevaux, on suit les matchs de polo et où l'on va de « garden-parties » en réceptions. Ainsi le cercle est bouclé, la division du temps en saisons est arbitraire, mais la nature commande l'activité humaine et celle-ci se déroule selon les saisons.

Il est donc inévitable que l'industrie touristique subisse mais aussi s'empare du phénomène saisonnier. Cette accapuration est très ancienne, mais elle a été instrumentalisée plus récemment. Ancienne, car dans l'antiquité on ne voyageait, surtout par mer, qu'à la belle saison, bien qu'Hannibal ait fait passer les Alpes à ses éléphants dans la neige. Toutefois, en général, les voyages à pieds ou à cheval étaient longs et pénibles et les pèlerins qui partaient vers les lieux saints devaient braver les saisons. Au tout début du XIXe siècle encore, Chateaubriand mit de nombreux mois pour atteindre Jérusalem et en revenir. L'insécurité des routes l'obligea à faire de longs détours et la mauvaise saison l'empêcha de naviguer comme il le voulait. En 1831 Alexis de Tocqueville mit plus d'un mois pour aller, au printemps, en bateau, du Havre à New York et dû rester neuf mois en Amérique pour faire un tour qui prendrait aujourd'hui deux semaines. Malgré la longueur des déplacements, il y avait donc, à cette époque aussi une certaine saisonnalité dans les voyages.

En réalité, il semble que le tourisme ait pris un caractère véritablement saisonnier vers le milieu du XVIIIe siècle avec la naissance et le développement des villes d'eaux. Les curistes arrivaient avec les beaux jours et c'était pendant l'été que le saison battait plein. À Vichy, Vittel ou la Bourboule il y avait parfois une belle arrière-saison, mais dès les premiers froids ou les premières pluies, on était hors saison. Ce phénomène saisonnier était accentué dans ces villes d'eaux par la clientèle coloniale qui fuyait les grosses chaleurs d'Afrique, du Moyen-Orient ou des Indes et trouvait dans les diverses stations, une façon agréable de se distraire et éventuellement soigner son foie, ses reins ou ses poumons.

On voit encore aujourd'hui dans ces villes les restes des splendeurs passées : superbes édifices, palaces qui rivalisaient avec ceux des capitales, théâtres, casinos, commerces de luxe, promenade, clubs de sports, golf, tennis, piscines, champs de courses, salon de thé, restaurants, cabaret, etc. On a peine à imaginer ce qu'a dû être la vie mondaine, pendant l'été dans ces stations. Les coloniaux bien sûr mais aussi la bourgeoisie y avaient l'occasion de côtoyer l'aristocratie internationale qui venait aussi profiter des aménagements exceptionnels que l'on y trouvait. Ces mondes différents fréquentaient les mêmes établissements, ce qui n'était pas le cas ailleurs, buvaient les mêmes eaux et finalement s'acceptaient mutuellement. Beaucoup de vocations hôtelières sont nées à cette époque, dans des régions comme l'Auvergne, où les seuls débouchés étaient l'agriculture ou l'émigration. Plusieurs grandes familles hôtelières françaises sont issues de cette paysannerie entreprenante qui a su s'adapter au bouleversement social qu'a constitué la naissance du tourisme.

La côte d'Azur, à sa naissance, connut un phénomène saisonnier identique mais à l'inverse. Les Anglais, les Européens du Nord et les Russes fuyaient l'hiver, le froid et le mauvais temps de leurs pays respectifs et venaient s'installer sur nos rivages. Il ne faut pas oublier que grâce au réseau routier hérité de Louis XIV et dès 1864 avec le train, le Sud de la France était à cette époque, un des seuls endroits, où le climat était doux l'hiver et que l'on

pouvait atteindre facilement. Comme dans les villes d'eaux, les villes et les villages de la Côte d'Azur s'équipèrent pour recevoir ces touristes. Des villas furent d'abord mises en location et bientôt palaces, casinos, et tout ce qui va avec fut construit. Les agglomérations grossissaient à vue d'œil, il n'est que de se souvenir que Cannes, en 1837, lorsque Lord Brougham la découvrit, n'était qu'un minuscule port de pêche qui n'avait que cinq rues.

Ainsi en quelques années, le rythme des saisons se mit à ordonner la vie du monde du tourisme. Si les clients étaient en principe différents : coloniaux, bourgeois des villes et « malades » dans les villes d'eaux, Anglais, Européen du Nord et Russes sur la côte d'Azur, les opérateurs, eux, étaient souvent les mêmes. De nombreux hôteliers possédaient plusieurs hôtels dans les stations thermales et dans le midi, de nombreux commerçants avaient aussi plusieurs boutiques et les exploitants de casinos étaient aussi les mêmes d'un endroit à l'autre.

La gestion de ces hôtels et de ces commerces entraînait de véritables migrations saisonnières. Les hôtels de la côte d'Azur fermaient, en général, au mois d'avril et les directeurs partaient avec toutes leurs brigades : cuisiniers, maître d'hôtel, valets et femmes de chambre, concierges, chasseurs, nettoyeurs, plongeurs et chauffeurs, ouvrir pour l'été un hôtel équivalait dans une ville d'eaux. Ces migrations faisaient que les employés avaient un mode de vie particulier. Souvent, ils travaillent en couple : valet, femme de chambre, cuisinière et lingère, etc... Tout ce personnel était nourri et logé sur place, n'avait pas de jour de repos (on se reposait à l'intersaison) et ne touchait son salaire, pour ceux qui n'étaient pas « au pourboire » qu'en fin de saison. Il en était de même pour de nombreuses autres professions. Des bijoutiers, des modistes et des tailleurs allaient aussi faire la saison dans une station ou une autre et même des médecins se déplaçaient aussi avec leurs patients.

La vie avait ainsi son balancement : l'été dans les villes d'eaux, l'hiver au soleil du midi. Aristocrates, oisifs, bourgeois, coloniaux et tout un monde ou demi-monde qui gravitait autour se croisaient ou se rencontraient au gré des saisons. Ces populations voyageuses vivaient en marge des populations laborieuses pour qui les saisons restaient celles des semailles, des vendanges ou des labours. Touristiquement il n'y avait que deux saisons : l'hiver et l'été, séparé par des intersaisons que l'on remplissait en allant dans des capitales où l'on était moins sensible au temps.

C'était tout de même, ne l'oublions pas, le climat qui réglait ces migrations. À une époque où le chauffage était difficile et où la climatisation n'existait pas, on se déplaçait pour vivre dans une température agréable, alors qu'aujourd'hui il suffit d'inverser les commandes d'un appareil.

Ce fut cette saisonnalité touristique qui prévalut jusqu'à la guerre de 1914. Ensuite, le charme fut rompu. L'Europe était ruinée et en partie dévastée, la révolution russe emporta l'aristocratie et les esprits et même les fortunes traversèrent l'atlantique. La façon de vivre et les habitudes se modifièrent et la clientèle changea. Les grands hôtels fermèrent et se vendirent par appartements, les villes d'eaux végétaient. Certes, il existait encore des saisons mais moins brillantes. Ceux qui avaient survécu au cataclysme tentaient de vivre comme avant, mais ils étaient emportés par l'évolution. La bourgeoisie triomphante imposait le rythme des affaires et les mondanités n'étaient plus la vie, mais de simples distractions. Les Russes ruinés enterraient leur malheur en exerçant toutes sortes de métiers et contemplaient d'un œil méprisant les riches Américains qui découvraient l'Europe.

Sous l'impulsion de Frank Scott Fitzgerald et de sa femme Zelda, les hôteliers de la Côte d'Azur se réunirent en congrès en 1931 et décidèrent d'ouvrir l'été. Une nouvelle saison était lancée. Elle fut, non pas renforcée, car on n'avait pas affaire au même monde, mais confirmée par la loi sur les « congés payés » de 1936. Ainsi sur la Côte d'Azur, co-existaient deux saisons, une d'hiver que tout le monde essayait de maintenir en organisant des manifestations, des bals et des courses de chevaux et une d'été, saison dévalorisée. Les

saisons ne fermaient plus complètement et restaient entr'ouverts avec un personnel réduit dont une grande partie continuait à aller encore travailler dans les villes d'eaux.

Les touristes d'été, quelle que fut leur provenance ou leur classe sociale, étaient dédaigneusement traités de « congés payés ». Pourtant les villes s'organisaient, les plages s'équipaient, des restaurants naissaient au bord de l'eau et des activités : ski nautique, voile, tennis, etc. s'imposaient. La mode s'en mêla, il était de bon ton d'être bronzé alors que jusque-là on avait fui les rayons de soleil, les robes de plage et les maillots de bain étaient dessinés par les grands couturiers. Peu à peu l'été au bord de l'eau gagnait ses lettres de noblesse. Les stations de l'Atlantique, comme celles du Pays Basque, qui n'avaient vécu que l'hiver, furent aussi entraînées par le mouvement, alors que les plages de la Baule et de la Manche, Deauville, Trouville et le Touquet se remplissaient. Il y avait désormais une vraie saison d'été sur les côtes de France.

De cette époque datent aussi les premiers balbutiements des saisons d'hiver à la montagne pour les découvreurs du ski et d'été dans l'arrière-pays niçois, pour ceux qui n'allaient pas dans les villes d'eaux et qui voulaient fuir les miasmes et les « barbares ».

Les choses restèrent en l'état et ce faux équilibre se maintint jusqu'à la guerre de 1939-1945. La reprise, on s'en doute, fut pénible, mais peu à peu une certaine vie touristique s'imposa. Toutefois les conditions de vie n'étaient plus les mêmes et on voyait poindre les phénomènes qui allaient bouleverser l'ancien rythme saisonnier pour en créer un autre, ou plutôt des autres. Les plus notables de ces changements furent le développement des moyens de transports l'abaissement de leur coût et la vulgarisation de la voiture automobile. En même temps naissait une industrie du tourisme avec agents de voyages, tour-opérateurs, réseaux de réservations, chaînes hôtelières, club de vacances, etc. qui tous proposaient des séjours et des voyages dans le monde entier à un public qui, dans les pays développés, voyait son pouvoir d'achat croître rapidement. Les progrès de la médecine et de l'industrie pharmaceutique sonnèrent le glas des stations thermales et climatiques (un hôtelier de Hauteville, en région Rhône-Alpes, qui ne vivait qu'avec les sanatoria, dans un accès de colère traita d'assassins les inventeurs du Rimifon qui sauva des milliers de tuberculeux mais qui ruina son industrie). La mise en place d'un nouvel art de vivre engendra de nouveaux types de distractions et des comportements différents. On vit naître ou se développer de nouvelles motivations de voyages, de nouvelles destinations et de nouvelles formes de tourisme : voyage en groupe, tourisme sportif, tourisme culturel, tourisme d'affaires, etc. Le temps du loisir était mort, celui de la frénésie était né.

Les rigueurs de la gestion et de l'économie voulaient que, quand on le pouvait, on restât ouvert toute l'année. Il fallut donc trouver de nouvelles clientèles. On a vu se développer ainsi un tourisme de manifestations et, on a assisté à des mutations spectaculaires : des stations thermales se transformaient en centre de remise en forme, d'autres en ville de congrès. Les sports d'hiver devenaient à la mode et faisaient naître de nouvelles stations de montagne dont la construction a été un des phénomènes majeurs du tourisme dans les années 50-60 qui a été possible grâce à l'enrichissement des classes moyennes et à la vogue des résidences secondaires. Le développement du système de co-propriété a permis et a aussi suscité la création ex-nihilo de nombreuses stations de ski qui a été accompagnée par la publicité des équipementiers. La vente de tous ces appartements a entraîné pour les promoteurs l'obligation d'organiser des saisons d'été à la montagne, pour les nouveaux propriétaires. La saisonnalité n'avait pas disparu, mais elle évoluait à un rythme effréné. L'apparition de nouveaux marchés, comme celui des retraités, gens aisés qui vont de partout, la multiplication des destinations et la diminution des coûts du transport, que nous avons déjà mentionnée, a incité le monde du tourisme à proposer de nouveaux produits et a ainsi créé un nouveau type de saison d'hiver.

Un phénomène inattendu a, de plus, émergé en France ces dernières décennies. C'est ce que l'on pourrait appeler « l'infantilisation » des classes laborieuses. En effet c'est maintenant les vacances scolaires qui rythment les départs en vacances d'une grande partie de la population. Ainsi les remplissages du mois de septembre se sont effondrés car c'est maintenant le mois de la rentrée scolaire, en revanche on a vu s'organiser des séjours pour les vacances de novembre au printemps. Les parents n'ayant plus de personnel pour garder les enfants sont obligés de partir avec eux. Personnellement, j'ai vu, dans un grand hôtel de Nice, en moins de quarante ans plusieurs modifications majeures dans le rythme des saisons. À la fin des années 60, il y avait un reste de la saison d'hiver traditionnelle, le meilleur remplissage était au mois de février et le moment le plus creux en octobre et novembre. Vers le milieu des années 70 c'est le tourisme d'été qui faisait le plein, Août était complet, février à 50% de remplissage. Dans les années 80, avec les constructions des palais des congrès et le développement du tourisme d'affaires et de réunions, les mois de pointe étaient avril, mai, juin et septembre et octobre. Ce tourisme d'affaires a pris et continue de prendre de plus en plus d'importance et se mêle au tourisme de loisir (à la suite d'une réunion on reste quelque jours de plus et on visite en famille). Enfin, depuis les années 90 la saison se construit différemment chaque année en fonction des manifestations annoncées, mais aussi de la finance internationale, de la politique et de la mode.

Il faut enfin signaler le succès récent des courts séjours pour lesquels toutes les occasions sont bonnes, quelle que soit la saison, et la vulgarisation du tourisme de croisière qui lui non plus n'a pas de saison car se sont les bateaux qui se déplacent avec le climat. Ce nouveau type de vie a fait disparaître de nombreuses habitudes anciennes. Le personnel hôtelier n'est plus ni nourri ni logé dans les hôtels et est devenu sédentaire. Les commerçants ne se déplacent plus de stations en stations, mais s'établissent en un lieu défini et puis on trouve de partout les mêmes choses et les mêmes marques.

Pourtant, une certaine saisonnalité touristique subsiste. Comme le commerce, elle s'est mondialisée et elle est le fait de ce que l'on appelle la « Jet society » qui est la forme moderne et bourgeoise de l'aristocratie des XVIIIe et XIXe siècles. Elle va dans ses avions privés du festival de Cannes aux tournois de backgammons de Gstaad, en passant par les « parties » à New York, les mois d'hiver en Floride et les croisières en Méditerranée. Tout ça, et plus encore, connu des seuls initiés, ce qui permet à ce monde inconnu du monde de se retrouver à dates fixes dans les endroits à la mode.

Ainsi le tourisme est en plein paradoxe. L'activité qui s'étend sur toute l'année a gommé les saisons, mais les hommes, selon leur type de vie, leurs activités et leurs moyens font du tourisme en fonction d'une saisonnalité qui leur est propre. Finalement, c'est encore la nature qui a raison car c'est elle qui commande aux hommes et non pas le contraire.

Pierre Gouirand

Réflexions sur le temps.

Temps libre et temps libéré

Le temps est l'image mobile de l'éternité immobile (Platon)

Fallait-il s'embarquer dans des réflexions sur le temps ? Après avoir communiqué une première rédaction, je lis dans un ouvrage du professeur E. Klein, physicien au Commissariat à l'énergie atomique et spécialiste du temps ces paroles : « Le temps est une chose introuvable dont l'existence ne fait aucun doute. Une chose dont tout le monde parle mais que personne n'a jamais vue. Nous voyons, entendons, touchons, goûtons dans le temps mais non le temps lui-même. Chronos est un planqué, un caméléon qu'il faut débusquer sous nos habitudes langages et de perceptions (in Les tactiques de Chronos, Flammarion, collection Champs 2004 évoquées dans un article du Monde en date du 9 novembre 2004. E Klein traque les ruses de Chronos : « Il faut le distinguer de ses effets les plus sensibles : la durée, la mémoire, le mouvement, le devenir, la vitesse, la répétition... parce que les horloges ne mesurent pas forcément du temps. Parce que le temps est toujours là alors qu'on dit qu'il s'écoule... parce qu'il existe indépendamment de ce qui survient se transforme, vieillit et meurt... » L'horloger est chargé de fournir des montres qui mesurent le temps. Savent-ils ce qu'est temps ? Une montre est un objet familier dont les aiguilles symbolisent le temps tous comme le cadran des montres numériques : dans la pratique, une montre donne l'heure, mais ne montre rien du temps. Et lorsqu'elle s'arrête (piles épuisées), les aiguilles ne bougent, plus l'écran reste noir mais cela n'empêche pas le temps de s'écouler ! L'arrêt du mouvement n'est pas l'arrêt du temps. Le temps loge hors de l'horloge [ou de la montre]. Le chronomètre mesure une durée mais ne mesure pas du temps.

Le philosophe est-il plus savant ? Longtemps, le temps a été comparé à un fleuve mais l'image ne coule pas vraiment de source dit le Pr Klein en cherchant où est la source, l'embouchure, le lit et la vitesse d'écoulement.

Et les physiciens modernes ? Sont-ils capables de répondre aux questions suivantes : « le temps a-t-il précédé l'Univers ? Comment s'est-il mis en route ? Pourrait-il inverser son cours ? L'interrompre puis le reprendre ? Existe-il plusieurs temps en même temps ? » Les réponses sont à la limite de la physique quantique et de la métaphysique. Faut-il badiner avec le temps ? « Le temps qui est à la fois ce qui fait durer les choses et ce qui fait que rien ne demeure définitivement. Et si la mort était la vraie identité du temps « mur temporel et inévitable ». Tentons cependant en regardant les aiguilles d'une montre qui ne s'arrête pas de parler quand même du temps.

L'homme s'inscrit dans un espace et dans un temps donnés : dans un espace géographique qu'il s'approprie pour en faire un territoire. Il l'aménage en s'efforçant l'environnement ainsi que le cadre de vie pour l'homme d'aujourd'hui et les générations futures et sans trop déménager les hommes qui y sont déjà. Conformément à la conférence de Rio de Janeiro de 1992, il doit s'intégrer dans une logique de développement durable-ou de développement soutenable- en conciliant le développement économique et l'environnement. Mais il s'inscrit aussi dans le temps, dans une catena d'hommes et de sociétés qui se sont succédé et ont imprimé leurs marques sur l'espace, sur les paysages : faut-il prendre en compte l'héritage des anciens. Aujourd'hui, l'homme s'insère dans un espace temps donné caractérisé par le développement des moyens de communication, la diffusion rapide des données grâce aux progrès des télécommunications. Le temps s'est ainsi rétréci ou allongé : rétréci lorsque entre deux villes données, Paris et Nice par exemple existe un véritable métro

aérien avec de nombreuses navettes aériennes quotidiennes, ou allongé lorsque le village éloigné des grands axes de circulations n'est plus (ou mal) desservi par les services d'autocars en raison de la désertification rurale et, par voie de conséquence, de la non-rentabilité de la ligne. Pour appréhender ces phénomènes, il est intéressant de réaliser des cartes transformationnelles où la distance kilométrique est remplacée par la distance kilométrique est remplacée par la distance-temps ; on montre ainsi, de manière visuelle forte, comment tel secteur proposé pour un aménagement nouveau est proche des grandes villes et centres décisionnels grâce à un aéroport national ou international doté éventuellement d'un hub, ou inversement, comment telle zone géographique fortement enclavée est difficile à atteindre par les moyens de transports en commun par exemple ; raison de plus pour en améliorer les axes. L'homme s'affranchit aujourd'hui, de plus en plus de l'espace en construisant (maisons d'habitation emprises industrielles ou commerciales) dans des secteurs difficiles, à risques (fortes pentes, plaines alluviales, etc...) grâce à la mise en œuvre des techniques modernes de soutènement tout en prenant les précautions d'usage pour pallier tout risque d'inondation ou encore, en pratiquant une agriculture performante là où elle était peu rentable voire inexistante (par apport d'eau, d'engrais, etc...). Cet affranchissement implique néanmoins de conserver une dose de bon sens notable, de savoir raison garder et d'appliquer le principe de précaution, de prévention. Et la relation au temps ? Celle-ci est plus ou moins bien identifiée et vécue... Les météorologues savent identifier les types de temps et les temps de l'homme, quels sont-ils ? Une recherche qui ne doit pas oublier que la flèche du temps est marquée par l'irréversibilité et que, même dans le cas de phénomène cycliques, il n'y a jamais retour à l'identique.

Le temps dominant peut-être de longueur variable et concerne aussi bien des phénomènes physiques qu'humains :

Le temps des phénomènes naturels. En géodynamique interne, c'est le temps de retour des séismes ou des éruptions volcaniques, phénomènes qui, bien que localisés spatialement, ne se comprennent qu'à petite échelle (celle des plaques tectoniques). En géodynamique externe, c'est le temps de retour des inondations, des glissements de terrains, des éboulements, des écroulements, des tempêtes. Tous ces phénomènes se déroulent à moyenne ou à grande échelles et nécessitent pour être compris de prendre en compte des processus météorologiques qui se déroulent à petite échelle, celle des masses d'air. Les conséquences de ces événements paroxysmaux sont souvent amplifiés par l'action de l'homme qui a défriché, déboisé inconsidérément ou a construit dans des zones sensibles. À noter que les effets catastrophiques sont parfois décalés dans l'espace et le temps : de forts abats d'eau sur l'arrière-pays niçois gonflent le débit des cours d'eau qui, en aval vont provoquer des inondations un peu plus tard à l'embouchure du Paillon ou du Var.

La recherche sur les risques naturels concerne la période, la date où tel phénomène catastrophique peut se produire. Après le où, le quand avant le comment faire pour limiter les dégâts ? Le phénomène a-t-il une durée de retour annuelle, décennale, centennale, millénaire ? Beaucoup des difficultés rencontrées dans la prévention, voire la prévision, des risques tient à la variété des pas de temps de récurrence qui n'ont que peu de points communs avec les pas de temps des hommes politiques.

Les préoccupations environnementales de nos contemporains vont croissant et sont sous-tendues par la prise de conscience des limites de la planète (que les cosmonautes et les spatonautes ont pu visualiser d'un seul coup d'œil de leur capsule), des problèmes de pollution et des catastrophes qui frappent l'imagination à des degrés divers : peu de gens s'émeuvent de la disparition d'une petite espèce végétale ou animale ; l'émotion croît si la plante est jolie ou si l'animal est sympathique. Combien de personnes s'émeuvent du trou de

la couche d'ozone visible sur l'écran d'ordinateur des spécialistes ? Par contre, beaucoup s'émeuvent en cas d'inondations catastrophiques et un besoin de sécurisation se fait de plus en plus prégnant, qu'il s'agisse des risques naturels technologiques ou humains. Les inondations spectaculaires de ces dernières années en Chine, au Bangladesh ne laissent pas les gens insensibles tout comme les inondations de Nîmes ou Vaison-la-Romaine car le nombre des victimes fut grand, sans parler des dégâts matériels et du coût de la remise en état des lieux. Les responsables sont interpellés quand ils ne sont pas rendus responsables et l'on entend : « il aurait fallu que », « il n'y avait qu'à faire ceci ou cela » mais la mémoire est courte est bien souvent infidèle. Toute catastrophe exige un coupable responsable du désordre (ou de l'ordre selon que l'on se place avant ou après la catastrophe) ; s'il n'est pas question de voir une punition divine dans une secousse sismique, demeure la nécessité de trouver un bouc émissaire et celui-ci est souvent l'administration. Par ailleurs, il est plus facile d'invoquer des changements climatiques mondiaux pour minimiser l'impact de l'homme responsable avec ses troupeaux du surpâturage dans le Sahel. Chaque événement demande une prise en compte sociale du risque après déclaration de catastrophe naturelle. Il faut aussi savoir tirer leçon des catastrophes pour mieux aménager le territoire sans le déménager (M. Le Lannou). Il faut aussi savoir de ne pas oublier que l'hiver est une période froide, que la neige peut bloquer l'autoroute, que des orages torrentiels peuvent tomber en automne et que, par conséquent, il est prudent de récurer les ravins, etc. des rappels de bon sens utiles dans des sociétés de plus en plus aseptisées où le sens du temps a disparu.

La notion de risque s'étend de plus en plus, ce terme étant l'expression d'inquiétudes, de peurs : on a d'abord parlé de risques naturels, mais on parle aussi de risques technologiques, de risques humains : risque de chômage, d'échec dans la création d'entreprise (d'où les colloques sur le capital risque), d'accident du travail, de maladie, de vieillissement, risque d'explosion, de violence dans les quartiers en difficultés, etc. Du coup, les actions de prévisions, de préventions sont souhaitées (analyse statistique des événements : fréquence, durée, extension, rapidité de survenue, dispersion, espacement, récurrence du ou des phénomènes, définition des parades) tandis que les compagnies d'assurance proposent des assurances multiples pour pallier toute éventualité un besoin de connaître les zones à risques naturels se fait jour, impliquant de lier risque et espace et une vision globale de la gestion du territoire s'impose pour ne pas implanter un camping dans une zone inondable ou à proximité d'un glissement potentiel. Mais cette globalisation rendue souvent complexe par les enjeux ne doit pas être du seul ressort des experts : la mémoire des usagers de l'espace est à prendre en compte, les Anciens héritant d'une tradition de bon sens.

La gestion des risques industriels et technologiques n'est pas aisée à spatialiser et l'ampleur des enjeux financiers ne facilite pas la tâche (on pense aux catastrophes de Bophal, de Tchernobyl) ; la gestion de la sécurité de fabrication des produits doit être complétée par la sécurité des transports de ces mêmes produits. Aujourd'hui, tous les risques s'emboîtent et la nature n'est pas entièrement domestiquée quelle que soit la performance de la technique. Et dans les banlieues, le déclenchement d'une situation de crise est parfois mal perçue voire imprévisible (les actes de vandalisme de Pont-à-Mousson, en octobre 1997 étaient-ils prévisibles ?)

L'évaluation du risque, la perception sociale, et individuelle de celui-ci, doivent être étudiées au regard de la population, des textes de lois (lois, règlements, arrêtés et circulaires), du coût économique des pertes éventuelles, en privilégiant la mise en œuvre de mesures simples et de bon sens, la technique ne devant pas devenir omnipotente. (In A. Dagorne, 1998). La science des risques, la cindynique, se développe et les compagnies d'assurances ne restent pas inactives !

Le temps des activités de l'homme est variable mais plus court : le temps du sylviculteur est marqué par le temps nécessaire pour qu'un sujet passe du stade de la graine au stade adulte et est de l'ordre de 20-30 ans en l'absence d'évènements exceptionnels (coupe à blanc, tempête ou feu de forêt. Le temps de l'agriculteur est saisonnier : un temps pour labourer, un autre pour semer, un autre pour biner et un autre pour récolter et le calendrier solaire interfère avec le calendrier lunaire (pour les plantations, par exemple). Des variantes existent selon les climats et grâce à cela, certaines productions arrivent plus ou moins tôt sur le marché. Le calendrier du pêcheur est marqué par la biologie des espèces capturées : la pêche à Terre-Neuve se pratiquait du printemps à l'automne et l'hiver, le pêcheur réparait le bateau ou s'occupait de la terre. La pêche au poisson bleu se pratique de manière saisonnière et les captures de thons sont liées aux migrations trophiques ou génétiques de l'espèce ; l'interdiction de pêcher à terre en juin est liée aux périodes de frai des espèces benthiques. La pêche à la langoustine se pratique en décembre car la demande à cette période de l'année est plus forte et la période d'activité des conchyliculteurs est également maximale en décembre-janvier. Sur certains littoraux ces activités sont conditionnées par la marée. Le temps du chasseur est marqué par la date d'ouverture de la chasse. Le temps du tourisme dépend de sa période de congés : Nice fut d'abord une destination de tourisme hivernal puis estival et, aujourd'hui, on tente de promouvoir le tourisme d'intersaison en visant la clientèle des personnes retraitées, le tourisme d'affaires et de congrès. Le temps de l'urbaniste, enfin est marqué par la durée de vie des documents d'urbanisme : schémas directeurs, et plans d'occupation des sols : s'il est fréquent qu'une zone agricole soit construite, l'inverse est plus rare. Jadis, toutes ces activités étaient rythmées par les cloches qui sonnaient régulièrement durant la journée et, saisonnièrement, par des fêtes religieuses marquant le solstice (les fêtes de la Saint-Jean), l'arrivée du printemps, le départ vers des pays lointains avec divers pardons, etc.

Le temps de l'homme est marqué par un rythme quotidien à quatre temps qui allie une période de travail (le temps économique), une période de sommeil, d'alimentation, de soins du corps (temps biologique), de loisir et d'échanges amicaux et familiaux (temps domestique) et l'homme doit pouvoir maintenir un temps personnel. Se superpose un rythme de la vie humaine : le temps de la gestation, de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge adulte et de la vieillesse puis de la mort. Quand à la durée de vie, elle va s'allongeant (on l'estime en France à 82 ans pour les femmes, un peu moins pour les hommes mais quantité ne rime pas toujours avec qualité. Enfin le temps de l'espèce humaine est beaucoup plus long (le premier australopithèque est apparu il y a 5-6 million d'années, le premier Homo, il y a 2 à 2,3 million d'années et homo sapiens daterait de 180 000 à 200 000 ans). On simule aujourd'hui grâce aux fractals que la prochaine mutation devrait intervenir dans 800 000 ans. Quel sera le profil de ce nouvel Homo ? Des analyses d'images prenant en compte l'évolution de la boîte crânienne, la taille des membres, etc... nous le préciseront-elles ? Aura-t-il encore ce double qualificatif de Sapiens ajoutera-t-on le préfixe de Cyber ? La question reste ouverte ...

Selon les sociétés humaines et leur culture, voire selon l'individu, la notion de temps varie. La sagesse africaine ne dit-elle pas que tous les blancs ont une montre, mais ils n'ont jamais le temps ? On peut aussi s'interroger que le non succès de la montre digitale en Afrique : ne privilégierait-elle pas l'instantanéité, déconnectée du passé et de l'avenir comme les autres montres ? Ne sommes nous pas aujourd'hui des obsédés du temps (time fis money évolue vers money fis time), voire des orphelins du temps avec un temps contracté, resserré, programmé, voire marchandisé ?

Et en terre de chrétienté ?

Jusqu'à la révolution, la géographie ecclésiastique de la France ne changea guère : les villes étaient dominées par leur cathédrale, les campagnes couverte d'un réseau d'églises paroissiales. L'espace était sacralisé tout comme le temps balisé par le calendrier chrétien : les grandes fêtes chrétiennes carillonnées, les fêtes de la vierge, des patrons du lieu et les fêtes marquaient aussi les activités agraires : plantation d'arbres à la sainte Catherine (où tout bois s'enracine), règlement du bail à la Saint-Michel, etc...ou le rythme des saisons : à la sainte Luce (le 13 décembre), les jours croissent d'un saut de puce ou Noël au balcon, pâque au tisons ou encore à la Chandeleur, l'hiver passe ou prend vigueur. Beaucoup de fêtes reprennent, en transformant, des éléments du culte païen : Noël (natalis, jour de naissance du Christ, aux imprécisions de dates près), marque le solstice d'hiver et fait contrepoids aux fêtes païennes des Saturnales. La Chandeleur, fête de la lumière, candelorum festa, est la fête de la purification de la vierge (40 jour après Noël) : le mois de février de februare était aussi le dernier mois de l'année romaine, celui des purifications. Les résurgences de paganisme autour du IIe siècle ont inquiété les docteurs chrétiens qui les ont transformés en carnaval (carnis privium) précédant le carême. Pâque en avril (Aprilis, mois d'ouverture des bourgeons, de la reprise de la végétation, de la renaissance) marque l'avènement du nouvel Adam. La fête de la saint Jean marque le jour le plus long de l'année. Les Rogations (de rogare, demander), autour du 25 avril, avaient comme objectifs d'implorer le ciel pour avoir de bonnes récoltes ; elles marquent aussi le début de la transhumance des troupeaux, etc. la vie quotidienne était aussi réglée par le son des cloches l'Angélus de midi, le glas des enterrements, les volées de cloches des mariages ou des baptêmes etc. (in Dagorne et Vérani, Utelle, 1999).

Le temps dominé, maîtrisé (un vieux fantasme de l'humanité ?) ou domestiqué par l'homme est marqué par des télescopes, voire des gommages du facteur temps. Grâce aux progrès de l'agronomie, plusieurs récoltes peuvent être obtenues dans une année. Les possibilités de chauffage des serres et les cultures hors sols fournissent des produits en décalage de phase et les possibilités d'importation de produits du monde entier font que la notion de saison est de plus en plus escamotée. Il est aussi possible de modifier le rythme nyctéméral de croissance des plantes à jours courts ou à jours longs (en jouant sur la durée de la scotophase ou de la photophase) de manière que la floraison soit en phase avec la demande (le muguet pour le premier mai et les chrysanthèmes pour la Toussaint). Les recherches faites par les agronomes pour répondre le mieux possible à la demande des consommateurs ont souvent abouti à privilégier certaines espèces (les pommes jaunes, vertes ou rouges) au détriment d'espèces locales plus rustiques, jouant ainsi la carte de l'enthalpie qui amène une diminution de la biodiversité en opposition à l'entropie entraînant un résultat inverse. Les poules élevées en hors sol pondent la nuit car l'éclairage est permanent ; les porcs sont élevés dans le noir pour être commercialisable plus rapidement. Le temps de déplacement des hommes est considérablement raccourci grâce au développement des moyens de transports à grande vitesse : avion, train – TGV, NGV mais les temps d'accès aux plates-formes sont souvent longs, les temps de décollage allongés par suite de l'encombrement de l'espace aérien ...et la stratégie du hub (de la correspondance possible sans sortir de l'aéroport) enregistre quelques problèmes. Le temps d'accès à l'information, ou aux données, est réduit à sa plus simple expression grâce aux télécommunications : Minitel, Internet, Intranet, etc. et le temps tend vers zéro ; le temps d'acquisition d'objets ira diminuant grâce aux progrès de la monnaie électronique et l'argent est de plus en plus dématérialisé (monétique, billettique vont en se développant). Les satellites fournissent aux scientifiques des images synoptiques de larges pans de la planète en temps réel (Météosat pour afficher les dépressions et localiser l'anticyclone ou en différé (Landsat, Spot, etc...)) et la connaissance d'événements qui se déroulent à l'autre bout de la planète est donnée en temps réel, sans toujours beaucoup de hiérarchie. Le temps est aussi raccourci pour les bateaux usines qui,

grâce aux télécommunications, vendent le produit de leur pêche bien avant d'avoir regagné le port d'attache.

Si l'homme s'affranchit de l'espace (cultures hors-sol), il peut aussi tenter de s'affranchir partiellement du temps mais cela ne se fait pas sans problèmes et incohérences on peut manger de tout en tout temps mais le goût est discutable ; on veut pouvoir profiter de la neige mais on n'accepte pas que l'autoroute soit enneigée et si la neige n'est pas au rendez-vous, on regrette l'absence de canon à neige générant de la neige artificielle. On veut vivre en maison individuelle à la campagne pas trop loin de la ville mais on ne supporte pas le chant du coq. On sait s'affranchir des aléas du temps par l'éclairage, la climatisation ou le chauffage mais on ne sait plus faire face à un événement extraordinaire ou paroxystique (forte chute de pluie, inondation ou autre). On recrée une nature artificielle avec des plantes d'appartement et des animaux de compagnie. Le développement des transports long courrier à prix réduit va croissant et, des pays chauds, arrivent des maladies oubliées. Les décalages horaires perturbent les voyageurs et, plus simplement, on discute de l'opportunité de vivre ou non à l'heure solaire (polémique sur l'heure d'été et l'heure d'hiver avec les perturbations observées chez les enfants et chez les personnes âgées). Ne parlons pas des personnes qui travaillent la nuit : les pêcheurs, les boulangers (bien qu'il existe des pâtons surgelés pour leur permettre une vie plus normale ou des travailleurs soumis au régime des 3/8. Pendant le même temps, certains n'ont jamais de temps libre soumis qu'ils sont à la dictature des agendas et du portable tandis que d'autres aimeraient en avoir moins et travailler ; le temps de travail se réduit (avant trente ans, il n'est pas facile de trouver un travail et après cinquante, les chances de licenciement sont fortes). Les uns souffrent d'un temps contraint trop prégnant tandis que les autres perçoivent le temps libre comme une aliénation. La recherche de la précocité des enfants est flagrante (ne serait-ce que dans le choix des vêtements et la période d'enfance se réduit : les médias incitent à la précocité bancaire, culturelle ou sexuelle ; l'adolescence est précoce mais le cordon ombilical avec les parents est coupé de plus en plus tardivement...où les difficultés d'une maturation de plus en plus lente ; le temps de retraite s'allonge comme l'espérance de vie et si l'on veut rester jeune le plus longtemps possible (et l'industrie des cosmétiques, la chirurgie esthétique profitent de ceux et celles qui cherchent à gommer le temps et ses dommages par des liftings répétitifs). Les rites de passages (adolescence, mariage) sont décalés, supprimés voire occultés pour la mort. Les machines ont allégé les tâches manuelles mais saura-t-on gérer le temps libre, voire le temps libéré ? Le temps consacré à la préparation des repas est considérablement raccourci par les possibilités des produits ou des plats surgelés au prix d'une banalisation de la nourriture semblable un peu partout. Même la mort est concernée par le télescopage du temps : la crémation autorise le retour en poussière beaucoup plus rapidement que l'inhumation classique...mais l'homme a toujours besoin d'un temps de deuil. Quand au temps des chercheurs, il est raccourci par des possibilités d'interrogations de banques de données, de traitement rapide des données (pour générer de l'information utile) grâce à la géomatique mais le temps d'échanges entre chercheurs est toujours aussi nécessaire. La célébration de l'immédiateté, de l'urgence, et le développement de la communication risque d'éclipser le savoir ancien : jadis, le nouveau savoir enrichissait l'ancien tandis qu'aujourd'hui, il tend à s'y substituer. Paradoxalement, les bibliothèques informatisées ne risquent-elles pas de devenir des friches documentaires, inaccessibles par manque de temps. Le temps des contacts sur le terrain demeure indispensable sous peine de verser dans une technocratie désincarnée des problèmes des habitants. Va-t-on vers une société d'hommes en général et de chercheurs en particulier, dominée par la chronophagie, le culte de la picoseconde et la dromocratie ? Faudra-t-il organiser la résistance pour une humanisation du temps dans une société mal à l'aise avec le temps et avec le sens ?

Le temps des réponses de la nature aux interventions de l'homme est variable. On construit de plus en plus en prévoyant des places de stationnement en sous-sols pour les véhicules. Et l'étanchéification des surfaces ici fait que là, on observe des remontées d'eau. On construit dans des zones à risque et on enregistre des effondrements (substratum gypseux) ou des fissurations des édifices. On réduit le lit du var et à l'occasion d'une crue, le fleuve occupe à nouveau son ancien lit. Des entreprises, des campings sont installés dans une plaine alluviale et la première grosse crue inonde l'ensemble. On reboise en résineux et l'on observe une acidification des sols. On fertilise abondamment les sols pour de meilleurs rendements et les excès de nitrates vont polluer les nappes phréatiques et il en est de même pour les lisiers d'élevage. Les déchets liquides des industries s'infiltrant et les nappes phréatiques portent des traces de produits toxiques. On a jadis utilisé les peintures anti-fooling au tributylétain pour les carènes des bateaux et le TBT, biomagnifié se retrouve dans les tissus des poissons marins après avoir transité à travers les échelons de la chaîne alimentaire. L'utilisation de l'atome a permis des progrès mais que faire des déchets radioactifs, des isotopes à longue période de vie ? Sur le plan des hommes, on affecte des quartiers à une certaine catégorie de population et, des ghettos, la violence émerge à des pas de temps variables.

Mais des actions de reboisements menées au siècle dernier pour contenir l'érosion des sols ont donné naissance à de beaux peuplements de pins noirs... preuve que les actions de Homo technicus n'en sont pas toutes négatives. Les terrasses et autres restanques aménagées par l'homme pour fournir des planches de culture, ont été de bonnes parades pour couper les fortes pentes. Cependant, ces résultats sont tangibles à des pas de temps relativement longs (d'où l'échec certaines actions de défense et de restauration des sols en Afrique du Nord).

Le temps des mesures de prévention, des parades, des prévisions, des mesures de réparation ; le temps des hommes politiques. Édicter des mesures de prévention, de prévision implique une sensibilisation des élus car ces travaux ont un coût et les résultats ne sont pas forcément perceptibles au terme d'une mandature. Un certain temps, pour ne pas dire un temps certains, s'écoule entre la période d'information de l'élu, la définition du projet, la négociation des financements, l'intervention et les résultats qui, peuvent être vecteur de non rééligibilité : ainsi certains élus peuvent-ils être touchés par le syndrome Nimey (Non in my electoral year) ! Les choix ne sont pas toujours faciles : faut-il privilégier un traitement lent des eaux résiduaires par lagunage (temps évalué en jours ou en mois) ou un traitement plus rapide en station d'épuration, en quelques heures ? Le prix varie, mais est-ce possible de pratiquer le lagunage quand les flux d'eaux usées sont importants et que manque la place ? Non alors... Comment mieux gérer les ressources naturelles ? L'espace ? Des modèles existent mais bien souvent réducteurs. Ici aussi, les choix impliquent de prendre des risques.

Et que dire du temps des décideurs souvent en décalage par rapport au temps chercheurs-universitaires, des juristes, des philosophes, des chrétiens ?

Ce développement sur la prise en compte du temps veut montrer la difficulté de prendre en compte la quatrième dimension (après X, Y, et Z) dans la gestion de l'espace. Les temps de l'environnement -homme inclus- sont multiples qu'il s'agisse de temps instantané ou événementiel (un orage, un vent de sable), de temps cyclique (les saisons, le calendrier agricole), de temps linéaire imprimant un effet sur un espace d'échelle variable. La maîtrise de l'espace et du temps n'est pas aisée : il faut aller vers une économie des ressources (eaux, sols etc.) pour maintenir les géoécosystèmes dans une logique de soutenabilité mais il faut que l'homme puisse disposer de ressources suffisantes pour disposer d'une certaine qualité de vie. Est-ce la quadrature du cercle ? Parviendra-t-on à domestiquer ce temps irréversible et impossible à stocker ? Comment prendre en compte des loisirs après le temps de travail

(travail stricto sensu et temps d'accès), le temps de sommeil, le temps de la satisfaction des besoins essentiels : nourriture, soin du corps, du cadre de vie, le temps des relations, etc.

Le temps libre ou le temps libéré ?

Jusqu'à ces dernières décennies, la vie de l'homme était assujettie au temps de travail. La logique du plein temps était de mise : preuves en sont les nombreux proverbes donnant de la valeur au temps : le temps c'est de l'argent, le temps perdu ne se rattrape jamais ! Qui ne s'est vu reprocher de prendre du bon temps, de perdre son temps à ne rien faire ? Le temps libre était associé à un temps d'oisiveté, donc sans valeur aucune, par opposition au temps de travail. Seul cas un peu différent : il faut laisser le temps au temps, souvent employé pour justifier le temps de deuil. Aujourd'hui, la relation au temps de travail a changé : d'abord le temps de travail ne débouche plus systématiquement sur de la production ; en raison de la mécanisation de l'automatisation, on produit avec de moins en moins d'hommes et la force musculaire de l'homme est remplacée par celle des machines. Les emplois de service font partie aujourd'hui du travail et des actions, jadis exercées par le bénévolat, sont aujourd'hui des emplois recherchés (emploi de proximité). Cependant, la cote de l'homme d'aujourd'hui va plus volontiers vers celui qui court après le temps (le dieu Cronos a ses adeptes), agenda bien rempli, portable sonnante régulièrement vers celui qui utilise téléphone, fax, e-mail systématique, plutôt qu'au moins dans son abbaye dont la vie est rythmée par les cloches annonçant les temps de prière ! Ne va-t-on pas réclamer le droit au temps dans un monde où les frontières entre le réel et le virtuel sont de plus en plus floues et où règne la dictature de l'urgence.

Le temps de travail s'est raccourci dans une vie : on entre plus tardivement dans la vie active et l'on peut en sortir par compression du personnel...et le paiement des retraites par participation ou capitalisation revient périodiquement à la une de l'actualité. Les périodes de chômage s'allongent trop souvent. Le temps annuel de travail s'est aussi rétréci avec l'allongement de la période de congés payés. Le temps hebdomadaire de travail a lui aussi diminué et les polémiques sont nombreuses sur la semaine des 35 heures. Par ailleurs, si le temps d'inactivité s'allonge, il est de plus en plus fractionné, voire éclaté : les congés annuels sont découpés en tranches, vacances d'été, d'hiver, de printemps, week-end à pont, etc. On incite à la flexibilité du temps de travail hebdomadaire : regroupement de la période de travail sur 4 jours, travail à mi-temps, etc. pendant le même temps l'espérance de vie s'accroît. Autrement dit, les temps vacants (au sens de repos), les temps libres, sont plus nombreux ; sont-ils pour autant des temps libérés ? Vacances ne signifie pas vacuité...

S'il s'agit d'un temps libre contraint (absence de travail, absence de relations, absence de sens etc.), la vacance est synonyme de vacuité et le temps plein de vides peut sembler très long.

Dans le cas contraire, si le temps libre est occupé de manière rationnelle par des activités de bricolage, des voyages, la pratique du sport, des rencontres associatives ou non, la garde des enfants, la méditation, la lecture etc. Le temps est bien rempli et la perception du temps est radicalement différente : on ne voit pas passer le temps.

Temps libres plus longs, temps sectionnés, temps remplis de multiples activités notamment pour les jeunes à qui on ne prévoit plus de temps pour rêver, temps hachés pour les parents qui passent le mercredi à accompagner les enfants pour le quart d'heure de piano suivi de l'heure de natation puis de l'entraînement au judo ou à l'informatique, etc...temps libre intercalés au quotidien dans les temps d'activité (un match de tennis entre deux vacations de travail pour cadre supérieurs performants, tout ceci conduit à un papillonnage que relaie, à la maison le zapping télévisuel. On veut tout, tout de suite en sacrifiant à la satisfaction

immédiate des besoins matériels et relationnels. Où est le long terme là dedans ? Rien ne s'inscrit plus dans la durée et le long terme.

En résumé, la société donne de la valeur au temps occupé, au temps plein alors que le temps libre signifie encore trop souvent oisiveté, source de tout maux, d'où l'impérieuse nécessité de la remplir en multipliant les activités qui contribuent à donner de valeur au temps libre. L'inflation d'activités existe pour remplir le temps libre ; une stratégie de fuite en avant pour éviter d'avoir à répondre aux problèmes fondamentaux de la vie ? Les visées de l'homme sont d'acquérir le savoir pour faire grâce à un certain savoir-faire qui va produire de l'avoir source de valoir grâce au faire savoir ; tout cela peut conférer un certain pouvoir qui permet d'agir. Mais le savoir être dans ce schéma, qui s'en préoccupe ? Or l'homme est souvent jugé à l'aune de ce qu'il fait, de ce qu'il produit et de ce qu'il consomme, de ce qu'il possède et la société voit croître les écarts entre les possédants et les assistés et le nombre d'exclus croît sans cesse.

Et le Christianisme ? L'église a-t-elle son mot à dire dans l'occupation des temps libres ? Comment habiter le temps ?

Dans l'ancien testament, le Genèse, Dieu s'est reposé le septième jour. Le repos a donc une valeur biblique. L'essentiel du message chrétien repose sur la béance du tombeau vide, la pierre roulée, le linceul plié. Christ n'est plus avec nous mais c'est un absent présent et la relation chrétienne au vide est particulière puisque celui-ci est rempli de sa présence ! Est-ce productif ? Sans doute pas au sens où le monde l'entend : il savoir perdre son temps pour écouter l'autre, gratuitement, et sans assurance du résultat qui est du registre de l'autre ; il faut savoir perdre ses certitudes à l'aune de la rencontre de l'autre, il faut savoir perdre son argent en partageant avec l'autre qui en a besoin. Il faut savoir sortir de sa coquille, cesser de faire du nombrilisme pour se perdre dans les autres, dans l'Autre. Si sa philosophie de la société est celle du plein, celle du christianisme serait plutôt celle du vide. Le monde moderne prône l'éclatement, la dispersion de l'homme à travers de multiples occupations tandis que le christianisme cherche la globalité, l'unité de l'homme. Deux orientations antinomiques mais cependant conciliables dans une logique de temps libéré qui suppose un homme unifié. « La foi n'est-elles pas pleine de vides ? Le chemin d'un désir que rien ne satisfait ? A chacun d'apprendre à être serviteur de ce vide, de cet absent présent... » (D'après A. Rouet).

Le Christianisme s'inscrit dans la durée, donc dans le long terme. Même s'il peut y avoir des flashes éblouissant pour certaines personnes, pour la plus part des hommes, tout cheminement chrétien prend du temps. C'est une spiritualité sur le long terme qui peut être proposée à l'homme contemporain souvent enfermé dans l'immédiateté avec un désir de satisfaction immédiate de tous ses besoins, quitte à pratiquer le zapping tous azimuts au niveau des programmes de télévision, des activités, des relations etc. Le long terme implique un projet de vie, un sens donné dans la triple acceptation du terme : direction, signification, faculté d'appréhension du milieu environnant (les cinq sens, le sémantème et donc un chemin de patience et d'exigence. Un chemin qui risque l'aventure l'échec éventuel, la souffrance. Un chemin qui ose risquer la rencontre de l'autre, des autres pour rencontrer l'Autre. Un chemin qui invite à la réciprocité au risque de remettre ses certitudes, de se remettre en cause au regard de l'autre... On a tous besoin de la vérité de l'autre au risque de devoir mettre en cause ses propres certitudes disait J.J. Perennès o.p. citant †P. Claverie o.p. (1999).

Le modèle existe : Christ a fait ses preuves ... Jacques Loew écrivait : « le Christ, trente ans d'amitié avec les hommes, trois ans d'enseignement, un jour de sacrement et nous faisons l'inverse ». La période d'enfouissement dans la vie des hommes, de partage de la quotidienneté de la vie, la période Nazareth, fait partie du programme et ce, à quelque période de l'histoire de l'humanité que l'on se place. Dans le contexte actuel de la mondialisation, des mutations dans le travail (en diminution de durée et bien souvent dissocié de la production), à l'ère de l'information – ou plutôt des données diffusées très rapidement par les grands médias

de l'information et qui signalent en direct ce qui se passe à l'autre bout de la planète... sans beaucoup de hiérarchisation, d'insertion dans un contexte historique ou géographique, d'où le poids accordé à l'évènementiel – la tentation du repli sur son petit pré carré est grande. Repli d'autant plus facilité que beaucoup d'idéologies ont vécu : parallèlement, les institutions sont sérieusement ébranlées, depuis la famille au syndicat, les partis politiques, voire l'église). Ici, c'est le repli sur des certitudes ; ailleurs, d'autres sont désemparés et aimeraient bien trouver un gourou qui leur dise ce qu'il faut faire (les sectes en profitent en jouant sur ce registre). Et les écritures ? Ne peuvent-elles servir de guide de référence ? Au risque de décevoir, l'Évangile n'est ni un manuel de prêt à penser ni un manuel de prêt à agir ! Si tel était le cas, que ferait-on de la liberté et du génie de l'homme à trouver, à chaque période de l'histoire, les solutions aux problèmes qui se posent. Mais il y a un vivant qui est sens. C'est donc à chacun d'être en phase avec sa vocation, là où il se trouve, d'être signe, et peut-être d'abord par sa vie, avant les paroles ou les écrits, afin d'être le plus fidèlement possible l'expression du beau, du bien et du vrai. Don Helder Camara (cité par les Sœurs blanches dans la Lettre aux Amis de juin 1999) ne disait-il pas : « Pense que ta vie est le seul Évangile que beaucoup de gens liront » !

Expression du beau... l'art ne peut-il être chemin de dialogue entre les hommes et entre les croyants. « Dieu est beauté et il aime la beauté » dit un hadith du prophète Mohamed (cité par Mgr A. Georger, évêque d'Oran, dans son éditorial du lien de juin 1999), d'où la nécessité de proposer des lieux d'accueil de belle facture, des liturgies de qualité dans des lieux de prière appropriés et les sanctuaires peuvent jouer un rôle non négligeable comme relais. Le patrimoine religieux dans notre région est particulièrement riche. Le mettre en valeur, le faire connaître en aidant à décrypter le message pour des gens de faible niveau de culture religieuse est une démarche de la Pastorale des réalités du Tourisme et des Loisirs. C'est déjà un premier pas sur le chemin de l'excentration.

L'Église comme tout les gestionnaires de l'espace départemental doivent unir leurs efforts pour un codéveloppement durable (ou soutenable) du territoire notamment dans les moyen et haut pays. Dans un premier temps, il faut déjà savoir qu'il y a dans ce diocèse un patrimoine religieux de grand intérêt. Dans un second temps, il convient de le connaître, de le décrire dans ses caractères architecturaux extérieurs et intérieurs et de commenter les peintures et autres œuvres d'art -et éventuellement avec leurs anachronismes- (retables, chapelles peintes, linteaux de porte avec le monogramme du Christ portes sculptées, etc.). Cette tâche est assez ardue aujourd'hui dans la mesure où la culture religieuse est, le plus souvent, fort limitée. Pour l'essentiel, ce travail est du ressort des services publics opérants en lien étroit avec les services de l'église. Au delà, ne convient-il pas de tenter de trouver l'intuition qui en détermine la fonction et les sens ? C'est le troisième temps car ces bâtiments religieux sont habités : ce ne sont des musées, même si les célébrations y sont peu fréquentes ou rares. Sans être iconoclaste, ne convient-il d'aller au-delà des images, des représentations parfois naïves, une fois celles-ci décryptées ? Après le quoi vient la question fondamentale du pourquoi suivie du pour qui ? Et qui sait si, au-delà du besoin de savoir des choses, fussent-elles fort belles, le visiteur n'exprime pas un désir insatisfait de quelqu'un ? Ici, il y va de la responsabilité de l'église et de toute personne qui se dit chrétien ! Dans les moyen et haut pays des Alpes-Maritimes, avec moins d'un millier d'enfants inscrits au catéchisme, quatre fois plus de pratiquant au maximum dans une zone (les Alpes d'Azur) qui peut compter au maximum de l'été ou des week-end de neige 85 000 personnes, ce territoire ne pèse pas lourd au regard du littoral de la Côte d'Azur (en 1995, le chiffre total de la population du département des Alpes-Maritimes est estimé à un million de personnes et l'on prévoit pour 2020, environ 1,2 millions d'habitants (in Dagorne Vérani et Veisse, Utelle, 1999).

Si l'Église du Diocèse de Nice en général et des moyen et haut pays en particulier, n'a que peu de fidèle, elle a cependant un peuple. Sans être dans la situation de l'Église

algérienne qui n'a qu'une poignée de fidèles regroupés ou très isolés – mais un peuple nombreux, l'église des Alpes-Maritimes doit assurer une présence et être signe. Revient en mémoire le commentaire du pape Jean-Paul II recevant les évêques d'Algérie en visite ad limina (1993) : « Au fond, vous vivez ce que le concile de l'église dit de l'Église. Elle est sacrement c'est-à-dire signe et on ne demande pas à un signe de faire nombre » et après le massacre de Tibhirine, le cardinal Pomko ajoutait : « la présence de l'Église a quelque chose de sacramentel » Église sacrement, Église signe par la rencontre, sacrement de la rencontre... » qui invite chaque être humain à faire de toute rencontre, l'occasion d'une reconnaissance de l'autre et, finalement, le moyen d'un accueil réciproque du don de Dieu » (in Mgr H. Tessier, Rencontres, juin 1999).

Expression du bien et du vrai à travers le développement des liens et solidarité entre tous les acteurs du tourisme pour que chaque employé d'hôtel, de restaurant, de structure touristique, saisonnier ou permanent, soit rémunéré de manière juste et que son travail ne soit pas une forme nouvelle d'esclavage. Le touriste lui-même ne doit-il pas éviter certaines déviances : certes il a payé un certain forfait mais ce n'est pas une raison pour mépriser ceux qui l'accueillent ou laisser libre cours à ses frustrations sexuelles ou autres sous le que l'on pas chez soi. Un juste équilibre est à trouver entre une saine gestion des équipements qu'il faut amortir, des hommes (locaux ou non) qui vivent de cette activité, le respect des populations locales et leurs traditions culturelles et culturelles et les demandes des consommateurs d'espaces et de services. Efforçons-nous de tirer le tourisme vers le haut en pratiquant le dialogue de vie, le dialogue du cœur. Sur ce chemin, la tolérance est la première étape même si le terme est ambigu et implique une certaine condescendance, « un vainqueur et un vaincu, un dominant et un dominé et celui domine, tolère que les autres existent » (✠ Mgr P. Claverie, op). le respect de l'autre dans son altérité est la seconde étape : sachons aussi prendre le risque de l'autre (Mgr J. Noyer) et l'accueillir dans la confiance. Le p. G. Billon dans la bible de Boubat (1998) dit, p.7, écrit : « tout voyage est un risque du moins quand il n'est pas touristique, programmé pour calmer le stress occidental. Risque de l'imprévu, dangers de la route, risque de la rencontre de soi. Regarder un étranger et reconnaître un frère. Changer, grandir, aimer ». Et l'humour juif n'est pas en reste : « Ne demande jamais ton chemin à quelqu'un qui le connaît car tu ne pourrais pas t'égarer » (in Écritures, n° 40, 1999).

Et si le temps libéré servait à mieux connaître l'espace départemental dans sa globalité : ses caractéristiques physiques, humaines, socio-économiques et religieuses ? L'amélioration des connaissances ne pourrait-elle pas déboucher sur une meilleure prise de conscience des problèmes de gestion et de l'espace des hommes qui y vivent, premier pas vers la prise de conscience de la citoyenneté, des liens de dépendance et de solidarité qui doivent exister entre les habitants d'un même territoire, in fine, une bonne approche de res publicae... Cela redonnerait, peut-être, du panache à la chose politique ? Dans un second temps, les balades (route de l'olivier, de la lavande, du Baroque, des Primitifs, des chapelles peintes, des sites géographiques intéressants etc.), peuvent redonner le goût de la marche, de la nature, du silence, de la paix... à condition d'accepter de sortir un peu des sentiers battus où les concentrations humaines s'asphyxient par manque de grand air quand elles ne sont pas traumatisées par le silence. Prenons donc le temps de la réflexion, de la méditation, du silence pour mieux écouter les autres, l'autre !

Quelle que soit la quête de chaque visiteur, de trouver là où il passe ou séjourne, une qualité d'accueil ne peut que l'inciter à revenir. Le développement de la culture de l'accueil, tant de l'accueillant que de l'accueilli, ne peut que profiter à tout le monde. N'est-ce pas le moyen de mettre en pratique le slogan proposé par F. Perroux et largement diffusé par L.-J. Lebreton op : « rechercher le développement de tout homme et de tout l'homme » ? A chacun, là où il est, de se retrousser les manches à l'aube du troisième millénaire pour devenir un vivant ! « La vraie beauté est intérieure et là nous pouvons et nous devons tous être des

artistes » (Mgr A. Georger, 1999). A chacun de trouver les modalités d'expression du Bien, du vrai et du Beau et de trouver le temps d'apprendre le vivre-ensemble. Christ s'est inséré dans le cours du temps, le chronos, dans une catena de générations et est entré dans l'histoire des hommes grâce au Fiat de Marie. Mais à côté du chronos, existe le Kairos, le temps de la grâce et du don, ce temps qu'on voit passer quand on est bien, prémice d'éternité... A la suite de Marie, puissions-nous être toujours au point de rencontre du chronos et du Kairos !

On ne naît pas chrétien, on le devient et, cette avancée, dans la logique du déjà là et du pas encore (Paul) est du ressort du corps ecclésiastique religieux mais aussi laïc travaillant en liaison avec les responsables élus ou nommés de la gestion du territoire communal, départemental, régional ou national. L'Église, et chaque baptisé, doit apporter sa pierre d'humanisation, voire de divinisation, à la construction d'un codéveloppement soutenable du territoire et des hommes qui y vivent ou y passent. Et si c'était cela le chemin de la sainteté ?

« Il y a un temps pour tout et un temps pour chaque chose sous le ciel :

Un temps pour engendrer et un temps pour mourir ;
Un temps pour planter et un temps arracher ;
Un temps pour tuer et un temps pour soigner ;
Un temps pour détruire et un temps pour construire ;
Un temps pour pleurer et un temps pour rire ;
Un temps pour gémir et un temps pour danser ;
Un temps pour lancer des pierres et un temps les ramasser ;
Un temps pour s'embrasser et un temps pour s'abstenir ;
Un temps pour chercher et un temps pour perdre ;
Un temps pour garder et un temps pour jeter
Un temps pour déchirer et un temps pour recoudre
Un temps pour se taire et un temps pour parler
Un temps pour aimer et un temps pour haïr
Un temps pour faire la guerre et un temps pour faire la paix ».

In L'Ecclésiaste

Andrée Dagherne, Géographe ⁶¹

Le temps qui passe et les arts ...,

Les « Travaux et les mois ».

Le temps qui passe, autrement dit l'année qui se déroule avec, au fil des mois, ses travaux, ses occupations, ses divertissements, est un thème familier de l'art gréco-romain. L'année est représentée sous la forme d'un cercle, ou mieux d'une roue qui tourne inexorablement (tout comme la « Roue de la Fortune »), entraînant les mois en une ronde éternelle. Leurs 12 personnifications sont en rapport avec les 12 signes du zodiaque, bestiaire astronomique d'origine asiatique plus ésotérique pour le fidèle occidental non érudit du Moyen-âge roman.

L'art chrétien reprend cette image, d'abord dans des mosaïques de pavement les premières au Proche-Orient (cf. celle de Tyr de Phénicie au Liban, auj. au Louvre) et en Afrique romaine où les exemples païens étaient nombreux. En Italie du nord la cathédrale d'Aoste en fournit le meilleur exemple : au centre domine l'Année (« Annus ») somme des 12 mois qui l'entourent et semblent graviter telles des planètes autour du soleil (mosaïque mi-XIIIe siècle). Ce thème se retrouve à Pavie, dans le chœur de St Michel Majeur, où la

⁶¹ Ce texte a été rédigé à partir de travaux de A. Dagherne (1998) sur les temps de l'environnement et les risques de notes prises lors d'une conférence du p. L.-M. Rénier (Angers) au colloque de Sète de février 1999 et de textes de Mgr P. Claverie, Mgr H. Tessier, Mgr A. Georger, de Mgr A. Rouet et de J. Chesneaux avec son livre *Habiter le temps* (Bayard, 1998)

disposition est linéaire et domine un autre symbole oriental, le labyrinthe (fin XIIe siècle). Il orne aussi le sol du chœur de St Géréon à Cologne.

Mais certaines communautés monastiques savantes ont cherché à préciser davantage cette fuite du temps et les activités qui s'y rapportent. De véritables calendriers, souvent sculptés, plus rarement peints, se sont développés sur les façades pour les premiers, à l'intérieur des sanctuaires pour les seconds. L'oratoire de San Pellegrino (St Pèlerin), construit en 1263 par les bénédictins à Bominaco dans les Abruzzes, conserve un décor peint de peu postérieur (1265-70) qui recouvre l'ensemble des murs intérieurs. Il est dû à trois ateliers désignés comme ceux des Maîtres de l'Enfance (du Christ), de la Passion et miniaturiste. Ce dernier est l'auteur du calendrier liturgique qui, en deux parties, tapisse les murs du chœur. Chaque mois occupe deux panneaux. Le premier abrite le personnage évocateur du mois et son activité ou symbole, le second les jours groupés en semaines et les notations liturgiques suivant le rite du Mt Cassin ; au-dessus apparaissent les signes du Zodiaque et les phases lunaires éléments directement issus des traditions païennes. C'est un des plus complets et monumental de l'époque médiévale. Ses personnages sont en rapport avec ceux des mosaïques précédentes et peuvent servir à reconnaître les mois des œuvres plus tardives.

Le temps qui passe est symbolisé de façon plus explicite encore au tympan du « Portail de la Vie » du baptistère de Parme. Ces sculptures réalisées par Antélami et son atelier lors de son second séjour dans la cité entre de 1196 et 1216, montrent l'arbre de vie encadré de la lune et du soleil symboles, dans le Moyen-âge roman, du temps. Un homme, assis heureux sur l'arbre feuillu et chargé de fruits, goûte son bonheur matérialisé par un rayon de miel. En bas, sous la forme du dragon crachant le feu, le Mal guette, tandis que deux animaux, personnifiant le jour et la nuit, rongent la souche : l'ensemble évoque le temps qui consume la vie. Ce symbole du temps s'exprime plus fortement de part et d'autre de l'arbre. Des espaces circulaires y portent le soleil (l'Apollon païen) sur un char traîné par des chevaux et la lune (Diane) transportée, plus lentement, par une paire de bœufs sous le joug. S'ajoutent d'autres figures de la lune (auréole en faucille et tête de bœuf) et du soleil (auréole rayonnante et tête de cheval) en bustes dans de petits cercles autour des branches de l'arbre de vie.

Ce souci d'évocation permanente de l'année, de ses mois et de ses saisons va perdurer tout au long du Moyen-âge. La Renaissance lui permet de revenir dans le domaine profane, mêlant dans ces représentations calendaires des personnages de la mythologie, des vertus, des symboles de fêtes civiles. Et dans l'architecture l'imagination de cette période s'est amusé à évoquer, de manière plus allusive, temps et le calendrier.

A Antol (Slovaquie centrale) la construction du château, réalisée entre 1744 et 1750 par Anton Kohàry, renvoie à une signification symbolique du calendrier :

Bâti sur un plan rectangulaire, ses quatre entrées extérieures font référence au quatre saisons; elles débouchent sur une vaste cour intérieure bordée de sept arcades qui sont les 7 jours de la semaine. A l'intérieur, 12 cheminées dans les salles d'apparat représentent les mois, tandis que les 52 pièces totalisent les semaines formant une année, dont les jours sont matérialisés par les 365 fenêtres qui percent l'ensemble des bâtiments ! S'ajoutent des fresques d'Anton Schmidt qui, dès le premier palier, illustrent les 4 Eléments et les 4 Saisons.

Ces fantaisies, pour le moins originales et très prisées de l'art baroque, ont connu une vogue certaine jusqu'au XVIIIe siècle dans les résidences aristocratiques suffisamment vastes. Elles se retrouvent par exemple dans plusieurs grands châteaux résidentiels de Saxe, à Augustusburg construit de 1568 à 1572 par Hieronymus Lotter architecte de Leipzig, à Moritzburg (1723-26), etc.

Durant toute cette époque l'engouement est tel que tout château ou palais présente une voûte ornée de quatre médaillons illustrant les saisons (cf. Nice, Palais Lascaris). Mieux, certaines résidences prestigieuses consacrent à chacune des saisons un plafond entier. C'est le

cas à Gênes du Palazzo Rosso construit en 1671-77 pour les frères Gian-Francesco et Ridolfo Brignole-Sale. En 1687-88, Domenico Piola (1627-1703), animateur du plus important atelier de la capitale ligurienne dans la seconde moitié du XVII^e, réalisa les plafonds dédiés à l'Automne et à l'Hiver, tandis que Gregorio De Ferrari (1647-1726), son élève et collaborateur, se chargeait de ceux du Printemps et de l'Été. Dans chacune des compositions les mois sont figurés ; dans celle de l'Hiver, par exemple, Février s'identifie aux déguisements du Carnaval.

Plus lié aux activités des hommes dans le temps qui passe, celui des « Travaux et des Mois » fut très populaire; il est d'abord présent dans le décor des églises, cathédrales notamment, mais orne aussi bien manuscrits profanes et résidences laïques. Ce thème, si cher à la sculpture médiévale, était celui dans lequel le peuple se reconnaissait le mieux. Selon les époques et les lieux, le temps de ces travaux diffère un peu. Semailles, moissons (juin ou juillet), vendanges (d'août à octobre) sont attribués à des mois différents selon la latitude, ou bien sont choisis d'après des légendes. Ainsi Janvier est souvent un « Janus aux deux visages » entre passé et avenir, Mars un sonneur d'olifant (les vents de Mars), Mai un cavalier, en fait le chevalier du papegeay (autour de l'Arbre de Mai, celui qui abat ou sacrifie le coq (= gallus ou gault) et se coiffe de sa dépouille devient le Roi ou le Fou de Mai, cf. Gaignebet, *Art profane*, p.171-74). Dans la sculpture les Travaux et les Mois sont présents, dès le début du XII^e siècle au moins, aux façades des cathédrales, sur les tympan (Chartres : porte nord du Portail Royal, Bourges : tympan de St Ursin...), sur les façades en longues frises (Modène, Ferrare, Vérone-St Zénon, Crémone, Venise où ils ont fourni les modèles de ceux de Trogir en Dalmatie et d'Augsbourg en Allemagne, Parme...)

Parme offre ainsi une double représentation des « Travaux et des Mois ». Au porche de la cathédrale, œuvre entre 1090 et 1130 des artisans de Campione et de Bissone (Giambono da Bissone achèvera le chantier en 1281), les figures commencent du côté gauche avec le mois de Mars en conformité avec le calendrier médiéval pour lequel l'année commençait le 25 mars jour de l'Annonciation. Mars est un adolescent qui retire une épine de son pied, Avril brandit deux branches en floraison, Mai est un cavalier pied à terre, Juin affûte la faux, Juillet moissonne à la faucille, Août lie les bottes. A la clef le soleil sépare les deux semestres. Puis Septembre vendange, Octobre déguste le vin nouveau, Novembre tue le cochon, Décembre prépare des fagots, Janvier-Janus se chauffe à l'âtre, Février pêche au filet (c'est le mois zodiacal des Poissons !).

L'autre figuration est déposée à l'intérieur du baptistère sans que l'on puisse en déterminer l'emplacement d'origine. Cette présentation, si commode pour le visiteur, a fait la célébrité de ces 14 sculptures en ronde-bosse, œuvres de Benedetto Antelami lors de la construction du baptistère entre 1196 et 1216. 14 puisque s'ajoutent aux mois l'Hiver et le Printemps, tandis que les deux autres saisons sont perdues ou n'ont pas été réalisées. Beaucoup plus monumentales (env. 1 m de haut) et d'un style plus élaboré, ces statues des Mois sont représentées par un personnage au travail. Juin moissonne, Septembre vendange assisté d'une femme porteuse d'une balance (comme à Crémone), Janvier a toujours le double visage de Janus...

Aux XIII^e, XIV^e, XV^e siècle encore, dans les églises ou les cloîtres de fondations plus modestes, c'est à la peinture qu'on recourt pour illustrer ces activités saisonnières. A Piona (début XIV^e) elles se succèdent sur l'un des murs du cloître, à Mesocco dans la haute Mesolcina, vallée grisonne qui relie Bellinzona au col du San Bernardino (c. 1460) et à Rezzo dans la vallée ligurienne de l'Aroschia au nord d'Imperia (1515), elles décorent le soubassement des murs latéraux de l'église. On retrouve des activités identiques : Février taille des branches pour les haies, Juin moissonne, Septembre prépare les tonneaux vinicoles. En revanche d'autres sont plus spécifiques : à Mesocco on gaule les châtaignes en octobre, on tue le bœuf en décembre, à Rezzo (1515) on procède au battage du blé en juillet comme déjà à

Crémone (1327). Partout le Janus a cédé place à un paysan ou un bourgeois qui se chauffe devant l'âtre.

A ces représentations assez schématiques de personnages isolés, s'opposent de grandes compositions où, pour chacun des mois, sont mises en scènes des activités nombreuses tant du monde paysan que des milieux seigneuriaux. Deux œuvres magistrales chef-d'œuvres de cet « Automne du Moyen-âge » si brillant concluront notre présentation. Contemporaines, elles sont de techniques très différentes puisque l'une illustre un manuscrit et l'autre décore les murs d'un château.

L'illustration des Très Riches Heures du duc de Berry fut commandée aux frères Jan, Hermann et Pol de Limbourg en 1413 puis interrompue par la mort du mécène et du chef d'atelier en 1416 ; elles seront continuées par Jean Colombe autour de 1450 pour le duc de Savoie qui en hérita ; elles sont conservées au musée condé à Chantilly. Pour chaque mois les frères de Limbourg ont consacré une vignette sommée du signe zodiacal et de l'astrologie des jours, lever et coucher du soleil, de la lune, etc.... Dans des paysages vivants (ombres des gens et de leurs outils) tout symbole abstrait est absent. Le domaine royal est évoqué grâce aux châteaux de Jean de Berry devant lesquels se déroulent les activités des nobles, tandis que les campagnes sont soigneusement cultivées dans le cadre d'une gestion attentive et efficace. La référence de cette leçon de civisme est à rechercher deux siècles plus tôt quand Ambrogio Lorenzetti, en 1338-40, décore les murs du Palais Communal de Sienne des « Effets du Bon Gouvernement sur la ville et ses campagnes », chef-d'œuvre précurseur qui servira souvent ensuite de source d'inspiration, notamment dans les manuscrits comme, par exemple, celui dans lequel, vers 1372 soit 35 ans plus tard, un anonyme parisien décrit les effets d'une « Bonne Démocratie » pour illustrer « Les Politiques et Economiques » d'Aristote : beau troupeau, labours, hersage de moines paysans armés de bûches, tandis que d'autres discutent avec un seigneur tenant un greffon sans doute de la gestion du domaine...

Quelques années avant les Limbourg, en 1407, le prince évêque de Trente, Georg von Liechtenstein, recrute à Prague le Maître Venceslao et lui demande de décorer, la Tour de l'Aigle de son château de Bonconseil de douze grands panneaux consacrés, dans le même concept, aux mois. L'œuvre est plus prestigieuse encore et surtout d'une conception spatiale précoce, presque révolutionnaire, pour ce tout début du XVe siècle. On y trouve, avec Janvier, le premier paysage enneigé de la peinture occidentale !

D'autres images illustrent le temps qui passe. L'une d'elles fut très populaire au XIXe siècle et encore au début du XXe : « les Ages de la Vie ». Une suite de personnages (6 à 8 en général) de plus en plus âgés, gravissent des marches puis les redescendent...

Les Saisons n'ont cessé d'être évoquées. Arcimboldo les a représentées de manière particulièrement originale. Pieter Breughel l'Ancien (1528-69) s'en était fait une spécialité avec une série des « Mois » réalisée en 1565 pour son mécène Nicolas Jonghelinck et aujourd'hui dispersée dans les musées européens et américains; en font partie les « Chasseurs dans la neige » de Vienne (décembre ou janvier ?), comme la « Fenaison » de la collection Lobkowitz à Roudnice près de Prague (mai ?) et la « Moisson » du MET de New-York (juin ou juillet ?); s'y ajoutent « Sombre journée » et « Retour des troupeaux » conservés aussi à Vienne. On ignore si la série comportait 12 panneaux ou bien, comme le voulait l'ancien partage de l'année en six périodes, ce nombre seulement ; En 1594 cet ensemble est propriété de l'archiduc Arnold, gouverneur espagnol des Pays-Bas.

Plus tard, en 1661-64, Nicolas Poussin réalise pour le duc de Richelieu, au travers d'épisodes bibliques (1), les « Quatre Saisons ». Somme de ses qualités de paysagiste, grandiose poème à la nature, il parvient ici au sommet de ses qualités de peintre épique et héroïque.

Les exemples pourraient être multipliés presque à l'infini... Plus près de nous François Bret (Blois 1918) présenta à Nice, en 1982, une exposition intitulée « Les Mois » (1981) avec douze grandes toiles au fil desquelles le temps continue de passer...

Luc Thévenon

Le temps et le droit

Réfléchir sur les rapports que le droit entretient avec le temps, tel était le thème de travail des Journées internationales d'histoire du droit tenues à Nice au printemps 2000. Seule une commémoration comme a pu en susciter le passage du millénaire pouvait encourager une telle entreprise. L'abstraction de l'objet de l'étude, la polysémie du terme, rendaient légitimes toutes les ouvertures. La dilution du thème dans des préoccupations divergentes était un des risques encourus. Risque limité réflexion faite puisque toutes ces approches étaient éclairées par l'histoire du droit.

« Regards croisés d'historiens du droit sur les rapports du temps et du droit ». Pour les seuls besoins d'une préface qui cherche à baliser un sujet complexe cette définition du thème en forme de sous-titre éclaire les enjeux et les limites de l'entreprise. Posé ainsi le sujet se pare d'ailleurs d'une certaine légitimité. L'historien du droit n'est-il pas, autant par profession que par goût, familier des avenues comme des sentiers de l'histoire ? Le passé n'est pour lui qu'un immense champ d'expériences juridiques.

Faut-il à tout prix baliser le thème pour souligner cette convergence dans la différence des préoccupations de chacun ? Le temps qui construit, modèle ou détruit le droit qui encadre le temps dans des procédures et des délais. La matière est riche et épaisse. Quelques exemples suffiront à le montrer.

Le temps à venir, long ou bref, prévu ou imprévu est bien de toute évidence la matrice des situations juridiques. Le juriste produit des cadres qui rendent la réalité saisissable. Le droit structure le temps. Il l'organise en calendrier, en échéances, en cycles, en délais. Le législateur dans son souci d'encadrer les procédures est parfois prolifique producteur de délais. On a ainsi pu, à propos de la législation en matière de redressement et de liquidation judiciaire des entreprises en difficulté dénombrer plusieurs dizaines de délais compris entre trois et quelques jours ! Un calendrier spécifique encadre le travail du juriste et le rend maître du temps. Et même de l'instant ! Dans un domaine qui a priori relève davantage de la philosophie que du droit, il a l'ambition de définir les commencements et les fins. *Dies a quo non computatur in termino*, *De momento ad momentum*, etc... La jurisprudence a forgé depuis les commentateurs quelques règles et adages qui fournissent matière à réflexion sur le temps qui commence et sur celui qui finit.

Le temps écoulé est tout aussi présent dans la construction du droit. C'est une autre évidence. Il détermine parfois directement tel droit ou telle institution en lui donnant l'existence ; il classe les situations selon un ordre d'ancienneté. *Prior tempore, potior jure*, premier en date, premier en droit. Ancienneté a autorisé dit Loysel qui note pourtant ailleurs que « les plus vieux titres ne sont pas les meilleurs ». Pour l'observateur juriste le temps n'a rien d'abstrait. Il sait en extraire les formes et les manifestations. On est là dans le temps de la durée, celui de la coutume et celui de l'institution. Ce ne sont au demeurant pas les mêmes. La coutume est « fille du temps », l'institution est « maîtresse du temps ». Ou du moins elle tente de l'être. Il est de toute façon dans son essence de durer. Chez Jonas elle dure parce qu'elle s'inscrit dans le temps de l'église ; chez Hauriou elle « dure parce qu'elle contient une idée fondamentale acceptée par la majorité des membres du groupe ».

Maîtriser le temps à venir, accepter le legs du temps. Le juriste n'a-t-il pas parfois davantage de prétentions ? Il paraît légitime, pour terminer cette présentation, de se poser cette question parce qu'elle jette une lumière crue sur le thème de ces journées. Le juriste sait également transgresser les frontières du temps, celles qui séparent le passé et l'avenir ; il le fait chaque fois qu'il pratique la rétroactivité. Celle-ci, parce qu'elle a cette ambition d'actualiser le passé, éclaire les étranges rapports que le juriste entretient avec le temps. « La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif » proclame notre Code civil. Certes ! Mais l'historien du droit, professionnel de la mémoire, sait relativiser l'affirmation.

Le thème de ces journées internationales de l'histoire du droit a rempli sa fonction. Il a ouvert des pistes, fixé quelques repères. Le temps-encore lui !- se chargera d'en tirer parti.

Michel Bottin

Le temps des gravures

Mont Bego, Tende, Alpes-Maritimes

Le mont Bego est un lieu exceptionnel qui permet d'entrevoir l'histoire des hommes dans les Alpes du Sud depuis 8000 ans. Dans ce paysage montagneux cerné de sommets proches de 3000 m d'altitude, sont concentrés de nombreux lacs, des torrents, des tourbières et des glaciers rocheux, vestiges du glacier quaternaire qui envahissait jadis ces espaces : ce glacier puissant, épais par endroits de plus de 500 m, a modelé les roches pendant plus de 5000 ans. Il a charrié dans ces hautes vallées des milliers de blocs de schiste ou de grès avant de fondre par stades successifs à partir de 12000 ans avant notre ère.

Vers 8000 ans avant J-C, des hommes parmi les derniers chasseurs-cueilleurs des Alpes méridionales ont enfin conquis ces espaces libérés des glaces où se réinstallait peu à peu la végétation. Un tesson de céramique cardiale découvert dans un abris sous bloc situé au-dessus du lac Long Supérieur témoigne de la présence, au pied du Mont Bego, des premiers éleveurs dès le Néolithique ancien, vers 5800 avant J-C. Qu'allaient faire ces paysans dans ces hauteurs inhospitalières ? Recherchaient-ils des alpages d'été pour leurs troupeaux, quand à la belle saison les basses vallées et le littoral devenaient secs et arides ? C'est possible, mais cela n'explique pas pourquoi ce vaste espace de 2000 hectares autour du mont Bego présente 40000 signes sur 3700 roches en schiste ou en grès.

Une montagne sacrée de l'âge du Cuivre ? L'étude des gravures montre que les signes utilisés, indépendamment de leurs nombreuses variantes ne sont qu'une quarantaine et qu'ils peuvent être regroupés en six thèmes apparents : corniformes, attelages, armes et outils, anthropomorphes, figures géométriques et signes non figuratifs. Ces signes se combinent entre eux selon plus de 150 associations répétitives et participent à des compositions et à des constructions très élaborées.

Nous sommes en face d'un système graphique conventionnel, qui fut utilisé pendant plusieurs siècles et qui ne pouvait qu'être appris et enseigné par les graveurs. Que pourrait raconter cet ensemble gravé sur des roches colorées, dans la haute montagne, près des lacs et des torrents ? L'étude des roches gravées a permis de déceler quelques grands caractères dans cet ensemble graphique : La similitude des thèmes gravés, en particulier les armes, avec certains objets archéologiques découverts dans les sites archéologiques provençaux alpins ou rhodaniens situent la fréquentation du lieu et de la période des gravures entre le Néolithique final (ou Chalcolithique) et à la fin de l'âge du Bronze ancien. Le support est choisi selon des critères encore mal définis, car d'une part, les éléments naturels de la roche font partie de la composition et d'autre part, certaines belles surfaces planes, lisses et colorées sont dépourvues de gravures. La comparaison entre les figures du mont Bego et les symboles présents dans le

bassin méditerranéen depuis la fin de la dernière période glaciaire révèle des similitudes : personnages, scènes, figurines réticulée, rouelles, zigzags... Les compositions gravées comportant au moins un anthropomorphe pourraient évoquer les grands récits mythiques du pourtour méditerranéen.

A partir du relevé exhaustif des gravures qu'il avait entrepris en 1967, Henry de Lumley a proposé une lecture que nous résumons ici.

Proposition de lecture

Les éléments de la nature, comme le ciel, la terre, la foudre, l'orage ou l'eau, sont parfois personnifiés par l'adjonction, sur une figure simple, d'une ou plusieurs parties du corps humain : bras, mains à cinq doigts, jambes avec des pieds en dedans sexe (masculin ou féminin), ou visage humain présentant un front des yeux, des narines et des dents.

La figure corniforme de loin la plus fréquente, correspond au bovin. Ce corniforme peut-être seul, associé à lui-même ou à d'autres figures, attelé à un araire ou un traîneau, ou bien même être utilisé plusieurs fois pour composer un personnage comme le « chef de tribu ». Il peut porter une, deux ou trois paires de cornes.

L'anthropomorphe acéphale qui accompagne l'homme aux bras zigzags, représente manifestement un personnage au sexe féminin cornu et aux bras levés. Sa position et ses cornes incitent à la rapprocher de la grande déesse méditerranéenne apparue en Anatolie de Syrie au IX^e millénaire avant notre ère. Par comparaison, les autres figures composées deux corniformes unis par le corps sont assimilées à une divinité. Grande déesse, elle peut donner naissance au taureau. Déesse terre, elle reçoit l'eau, semence du ciel, et peut se transformer en canal d'irrigation, soit par ses cornes, soit par ses jambes. Elle nourrit alors les prés et les champs cultivés. Elle apparaît dans le couple divin primordial sous sa forme féminine ou bien sous sa forme symbolique, le réticulé (stèle du chef de tribu).

La terre nourricière fécondée par l'araire qui la fend et trace des sillons, est aussi symbolisée par une figure géométrique à cases dite « réticulé ».

L'eau occupe une place primordiale dans le système symbolique du mont Bego. Zigzags, lignes ondulées, nuage de points, plage rectangulaires ou ovales sont autant de signes qui, en fonction du contexte, sont interprétés comme des représentations de l'eau : eau jaillissant du rocher, canaux d'irrigation, bassins d'eau pluie du ciel...des idéogrammes synthétisent les vœux des graveurs : « l'outil rituel sacrifie le taureau pour irriguer le champ ». Le site du mont Bego se présenterait donc comme une montagne sacrée du Chacolithique et de l'âge du Bronze ancien dédiée à la grande déesse et au dieu Taureau. Quelques hommes gravissaient chaque année les pentes abruptes pour accomplir autour des roches certains rites propitiatoires. Savants, ils connaissaient non seulement la mythologie propre à leur culture mais aussi les signes conventionnels de ce langage symbolique caractéristique de la région du mont Bego.

Connaissaient-ils aussi le cycle des saisons ? Agriculteurs et éleveurs, ces hommes qui atteignaient périodiquement le mont Bego, venus des basses vallées de la Roya, de la Bévera, de la Vésubie, ou même du piémont, de Provence ou de la vallée du Rhône, se devaient de posséder un calendrier pour mieux gérer leurs travaux des champs et leurs troupeaux. Pourquoi en seraient-ils dépourvus alors leurs contemporains savaient observer le ciel pour déterminer le cycle des saisons ?

De nombreux travaux ont évoqué les alignements des mégalithes selon les levers et couchers du soleil au moment des solstices ou des équinoxes. Des tablettes en argile montrent que les Sumériens, dans le courant du II^e millénaire avant J-C, pouvaient mesurer le cycle de l'année. Il n'est donc pas étonnant que certaines gravures de la vallée des Merveilles aient été interprétées comme des constellations, des astres ou des indications sur le mouvement des luminaires. Encore faut-il que ces hypothèses s'appuient sur des observations répétitives et

cohérentes afin d'éliminer la possibilité du simple hasard car les gravures sont nombreuses et les étoiles aussi.

Les travaux de Chantal Jègues-Wolkiewiez et de Jérôme Magail ont déjà donné des interprétations astronomiques de certaines roches du Mont Bego qui peuvent être consultées sur Internet.

Mais le repère universel, cité par les archéologues comme par les ethnologues, semble bien être l'amas des Pléiades. Les sceaux-cylindres sumériens (II^e millénaire-1^{er} millénaire avant J-C), le disque de Nebra (1600 avant J-C) ou les plus anciens textes méditerranéens évoquent un amas d'étoiles visible dans nos régions sous la forme de six ou sept étoiles du mois d'avril et au mois de novembre, période qui marque le début et à la fin du cycle de la végétation dans les régions méditerranéennes : ce sont les Pléiades.

Plus sensibles aux formes des figures qu'aux faits astronomiques, nous avons nous-mêmes rapproché la composition de la roche Zone XIX. Groupe III. Roche 35 a de la constellation d'Orion.

Nous reconnaissons dans le groupe de sept gros points gravés au-dessus de la hallebarde sur la roche dite « de la danseuse » (Zone IX Groupe II Roche 4), figure peu fréquente, une représentation possible de l'amas des Pléiades. D'autant plus que cette image se répète à quelques enjambées de là, sur une seconde roche (Zone IX Groupe III Roche 6) qui présente le même groupe de sept points.

Ces deux groupes de points présentent des similitudes évidentes avec l'amas stellaire des Pléiades photographié dans le ciel actuel.

Les deux roches sont parfaitement orientées selon la direction est-ouest, et l'axe de chaque gravure converge vers l'ouest, défini par le coucher du soleil au jour de l'équinoxe.

La similitude de forme, la fréquence de cette représentation de sept points interprétée comme les Pléiades sur des objets archéologiques ainsi que l'importance calendaire de leur visibilité dans le ciel entre le printemps et l'automne, nous ont conduits à interpréter ces sept points comme la représentation des Pléiades.

Ainsi, parmi les raisons qui auraient incité les hommes du Chalcolithique et de l'âge du Bronze ancien à graver les pentes du Mont Bego, pourrait figurer la recherche des Pléiades dans un ciel particulièrement clair pendant les nuits d'été alors qu'il est souvent si brumeux au-dessus du littoral, et donc la recherche d'un calendrier.

Pour Virgile, né à Mantoue, qui est à la même latitude que le mont Bego, les Pléiades indiquaient les saisons des récoltes de miel :

« Deux fois par an elles (les abeilles) amoncellent leur abondante production et la récolte se fait entre deux saisons : l'une quand la Pléiade Taygète montre à la terre son beau visage..., l'autre quand le même astre, fuyant la constellation du Poisson pluvieux descend triste du ciel dans les ondes hivernales ».⁶²

Pour Hésiode, né en Grèce vers 750 avant J-C, l'apparition et la disparition des Pléiades marquaient le rythme des travaux agraires : « Ton cœur aspire-t-il à la richesse ? Fais comme je te dis : au travail ! Que l'ouvrage succède à l'ouvrage ! Commence la moisson au lever des Pléiades, fille d'Atlas, les labours à leur coucher ».⁶³

Annie Échassoux

⁶² Virgile, *les Géorgiques*, 28 avant J-C.

⁶³ Hésiode, *les travaux et les jours*, VIII^e siècle avant J-C.

**ANTOINE ESCALIN DES AIMARS
(1498 ?-1578)
DE LA GARDE-ADHÉMAR AU
SIÈGE DE NICE
LE PARCOURS D'UN
AMBASSADEUR DE FRANCOIS 1^{er}**

Yann BOUVIER

Master CMMC Université de Nice

« Les événements retentissants ne sont souvent que des instants, que des manifestations de ces larges destins et ne s'expliquent que par eux » écrivait Fernand Braudel⁶⁴.

En partant de ce postulat, inspiré directement des préceptes des *Annales*, nous nous engageons dans une optique historique bien définie. Il nous paraît important d'envisager les relations internationales de l'époque dite « moderne » par « la petite fenêtre », par focalisation⁶⁵, afin de mieux en comprendre l'architecture, de nous attarder sur ceux qui nouèrent et défirent les liens entre les Etats et leurs dirigeants.

Un tel choix d'approche se rattache au projet d'étude des fonds consulaires réalisé dans le cadre du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine de l'université de Nice Sophia-Antipolis et destiné à mieux cerner le rôle et l'importance que revêtirent les consuls dans le bassin méditerranéen à l'époque moderne.

Antoine Escalin des Aimars, dit le capitaine « Paulin » ou « Polin », Baron de la Garde Adhémar (Drôme⁶⁶), ambassadeur de François Ier auprès de Soliman le Magnifique, appartient à ces individus qui jouèrent un rôle majeur dans la politique étrangère française du XVIe siècle. Son nom, bien qu'étant peu connu aujourd'hui, se rappelle à l'historien, au travers de la récente découverte d'une épave d'un navire espagnol qu'il aurait coulé en 1555⁶⁷, par l'intermédiaire de quelques travaux scientifiques en cours⁶⁸... Cependant il demeure un personnage énigmatique, trop souvent étudié avec pour seule base les écrits de ses contemporains tel que Brantôme⁶⁹, ou ceux de Richer⁷⁰, mémorialistes aux vues souvent partiales.

A la fois « pâtre et ambassadeur », comme le désignent bon nombre d'écrits de la fin du XIXe siècle, il nous apparaît comme ayant été mythifié à l'instar de Bayard. Mais son histoire, jusqu'à ses dates de vie et de mort (1498 ?-1578), nous reste méconnue. Certes, le nom d'Antoine Escalin est mentionné par quelques ouvrages sérieux et récents, tel celui de Jaques Heers sur les *Barbaresques*⁷¹. Il est tout aussi vrai que beaucoup parlent de lui comme d'un des « plus célèbres »⁷² grands capitaines du premier souverain Valois-Angoulême. Mais nos investigations conduisent toutes à une même conclusion : l'étude de ce personnage constitue aujourd'hui un important champ d'étude, tant l'absence d'ouvrages et d'articles de fond récents est criante.

En effet, les seules monographies disponibles datent dans l'ensemble de la fin du XIXe siècle. Son parcours avait bien fait l'objet d'une étude en 1900, menée par Jean Gaudin, mais l'école des Chartes, où fut soutenu le travail, en a perdu toute trace. Un article enfin lui fut consacré par un membre du club Unesco de la Garde Adhémar nommé Paul-Henri Trique,

⁶⁴ F. Braudel, *La Méditerranée*, Tome I, Ed. Colin, Paris, 1990, p. 18.

⁶⁵ Nous allons mener « micro-analyse », en reprenant les préceptes de J. Revel dans son *Jeux d'échelle, la micro-analyse à l'expérience*, Hautes Etudes, Gallimard, Paris, 1996.

⁶⁶ Nous employons le nom « Drôme » dans cet article pour des raisons évidentes de clarté pour le lecteur, même s'il serait plus opportun d'employer ici le terme « Tricastin » défini en 1930 par le géographe Pierre Georges (« Le Tricastin », *Annales de Géographie*, n°222), le Drôme telle que nous la connaissons n'ayant été créée que le 4 janvier 1790.

⁶⁷ Cf. A. Albertini, « L'épave corse va-t-elle parler ? », *Le Monde*, Paris, Jeudi 8 décembre 2005.

⁶⁸ Cf. communication de C. Trezin au colloque de Viviers en 2001 (« Les châteaux de Grignan, la Garde-Adhémar, Suze-La-Rousse et la moyenne vallée du Rhône dans les années 1540-1588 », *Colloque de Viviers, du gothique à la Renaissance*, in *Revue du Vivarais*, T.CVII, janvier-mars 2003, pp. 215-246).

⁶⁹ Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, 139-150 pp.

⁷⁰ J. Guadet (éd. scientifique), *Richer, histoire de son temps*, éd. J. Renouard, Paris, 1845, 434 p. A. Richer (1720-1798) a notamment publié *Les vies des plus célèbres marins* (1784-1789, 13 volumes dont le tome *Vies du capitaine Cassard et du capitaine Paulin* paru en 1785 chez Belin, Paris), un récit au style très hagiographique s'appuyant sur Brantôme, de Thou ou Thuan.

⁷¹ Deux pages sont consacrées par lui au baron de La Garde dans son ouvrage J. Heers, *Les Barbaresques*, éd. Perrin, Paris, 2001, p. 276-277.

⁷² J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 276.

en 1978. Mais celui-ci, mathématicien de formation, ne mit qu'une chose en évidence : l'absence de sources sur lesquelles il a pu s'appuyer. Car, mis à part les ouvrages et auxquels nous avons déjà pu faire allusion, « il n'y a pas d'autres recherches récentes sur le personnage » comme le disent M. et Mme Hernandez, présidents du club Unesco de la Garde-Adhémar et gardiens de documents précieux quant à l'étude de la vie de Polin.

Ainsi l'intérêt de travailler sur l'aspect diplomatique de la vie d'Antoine Escalin prend tout son sens. Cet intérêt se révèle à nos yeux d'autant plus important que ce capitaine Polin engagea comme aumônier lors de son voyage vers Constantinople -nous y reviendrons- le prêtre antibois Jérôme Maurand, dont le récit viatique sert de base directe au Mémoire de Master que nous rédigeons actuellement⁷³.

Afin, donc, d'appréhender l'œuvre diplomatique de Polin, mais aussi d'étudier le personnage qui fut construit à partir de ses actions dans une optique de reconstruction historiographique, diverses sources d'époque ont été rassemblées, qui concernent le baron de La Garde, et ont été parfois trouvées reproduites dans des ouvrages (lettres, extraits de procès-verbaux mettant en scène le baron de La Garde lui-même, extraits d'œuvres littéraires de Montaigne ou de Joachim Du Bellay, passages des *Œuvres* de Brantôme...). Car seule l'étude directe de documents d'époque, manuscrits et édités, peut servir de base à un réel travail de reconstruction biographique. Et ce, d'autant plus que les travaux antérieurs se sont trop appuyés sur les œuvres de mémorialistes des XVIe et XVIIe siècles, qu'il convient à la fois de prendre en compte et de confronter.

C'est donc en nous fondant sur ces sources⁷⁴, ainsi que sur les réflexions plus tardives ayant porté sur le capitaine Polin, que nous tenterons de broser un portrait de l'ambassadeur Antoine Escalin.

Il ne s'agira pas ici de se limiter au simple récit d'une vie, d'un parcours, mais bien d'éclairer, au travers du portrait d'un homme et de la manière la plus scientifique possible, la politique ottomane de François Ier dans son ensemble. Car au-delà de la légende, quel fut le véritable rôle diplomatique d'Antoine Escalin, baron de La Garde, entre le roi de France et Soliman II ? Quelle fut son implication dans l'expédition de Barberousse en Provence et en Italie en 1543-1544 ? Et surtout, comment son implication au sein de la politique franco-turque contribua-t-elle à lui conférer une dimension presque mythique ?

Nous tâcherons tout d'abord d'éclairer le parcours qui mena le baron de La Garde à ses premières actions en tant qu'ambassadeur, afin de mieux entrevoir l'homme. Mais cette partie devra aussi servir à apporter des éléments de compréhension de ce que fut la diplomatie orientale française sous François Ier au travers des compétences qui amenèrent Antoine Escalin jusqu'à la Sublime Porte. Nous poursuivrons en nous attardant sur l'implication qu'eut le « Polin » durant les épisodes les plus controversés de la politique ottomane de François Ier et qui eurent pour principale scène la Provence (le siège de Nice, l'hivernage à Toulon, le sac des côtes italiennes en 1544) afin de les éclairer d'une nouvelle lumière. Ainsi nous tenterons de mieux comprendre les raisons qui poussèrent François Ier à mettre le siège devant l'actuel chef-lieu de notre département. Enfin, nous aborderons une analyse historiographique d'Antoine Escalin afin de nous rendre compte de l'évolution que son histoire connut dans le cadre des biographies qui furent faites sur lui, mais aussi pour mieux comprendre comment il devint un personnage placé à mi-chemin entre réalité et légende.

⁷³ J. Maurand, *Itinéraire d'Antibes à Constantinople*, Traduit de l'Italien par L. Dorez, Ed. Leroux, Paris, 1901.

⁷⁴ Nous avons voulu faire de cet article, en plus de l'étude du rôle diplomatique que tint Antoine Escalin au XVIe siècle dans les rapports franco-turcs, une compilation inédite d'un ensemble de sources directes et indirectes, jugées comme étant viables, portant sur son activité d'ambassadeur. Localisation des lettres et extraits de procès-verbaux utilisés pour la démonstration : A. Escalin, *C'est l'inventaire des pièces que le seigneur de La Garde produict et met pardevers vous nosseigneurs les juges et commissaires depputez par le Roy, lesquelles pièces il employe pour sa justification et deffence tant seullement*, 1551, in Tome 778 de la coll. Moreau (fol. 148, 151-152, 156).

• LES PREMIERS PAS D'UN DIPLOMATE : DE LA GARDE-ADHÉMAR AUX COURS DE FRANÇOIS IER ET DE SOLIMAN II

Le 31 août 1978, un article paru dans *La Tribune de Montélimar* titrait ainsi : « Escalin baron de la Garde : la fin d'un mystère »⁷⁵. Cette accroche témoignait du mystère, toujours partiellement existant, qui planait sur les origines d'Antoine Escalin, origines qu'il nous faut quelque peu évoquer afin de mieux cerner l'ambassadeur que fut celui qui devint baron de La Garde-Adhémar en 1543⁷⁶.

Comme nous l'avons évoqué en introduction, beaucoup ont fait naître Antoine Escalin aux environs de 1598, sur un lit de paille, dans une famille « très-pauvre [sic] » et une « maison de vulgaire apparence »⁷⁷. Cela tendrait à montrer qu'il eut un parcours exemplaire, passant de l'état de berger à celui d'ambassadeur en une époque où la noblesse représentait quasi-exclusivement le roi à l'étranger. Cependant, des extraits des *Mémoires du Chanoine de Banne*⁷⁸ incitent, en accord avec l'article cité plus haut, à briser l'image d'Épinal mettant en scène un pâtre de la Drôme ayant accédé par ses qualités seules aux plus grandes cours de son époque, et de ce fait permettent de mieux cerner l'homme que fut Antoine Escalin.

En effet le Chanoine de Banne donne dans ses *Mémoires* de précieux renseignements sur sa famille et notamment sur le grand-oncle de sa mère, Etienne Deodel, évêque de Grasse. Il nous indique de plus que cet Etienne Deodel eut pour mère la sœur « d'Anstoine Escalin Baron de La Garde ». Ces différentes données permettent l'établissement d'un premier arbre généalogique⁷⁹. Nous pouvons aussi citer A. Lacroix qui écrit en 1874⁸⁰ : « On trouve cette année 1577 une lettre d'Aymar, frère de Monseigneur de Grasse, à la Garde l'avertissant de préparatifs faits à Donzère [...]. Est-ce là le neveu du baron de la Garde, appelé Etienne Deodel [...] et sacré à Avignon le 30 novembre 1573 ? ».

Si A. Lacroix ne paraît mesurer la portée de cette découverte, il nous faut maintenant préciser ce que tout cela implique. Il nous semble en effet que la sœur d'Antoine Escalin n'aurait pu épouser un héritier des Deodel, grande et riche famille de la région drômoise des XVI^e et XVII^e siècles pour ce qui est de la branche de l'évêque de Grasse⁸¹, si elle n'avait été qu'une descendante de modestes paysans. Antoine Escalin devait par conséquent appartenir à une famille de petits notables de la Garde-Adhémar⁸². C'est ce que semble confirmer l'article paru dans la *Tribune de Montélimar* (article devant tout de même être lu avec précaution, les informations qu'il recèle devant être encore vérifiées) démontrant les liens familiaux existants entre les Escalins et la branche des Adhémar, seigneurs de La Garde, et permettant de compléter l'arbre généalogique du capitaine « Polin »⁸³. Le don de la baronnie de la Garde

⁷⁵ L. D'Adhemar de Panat, « Escalin baron de la Garde : la fin d'un mystère... », *La Tribune de Montélimar*, Montélimar, 31 Août 1978.

⁷⁶ Ce don, cité par un document daté de 1545 et que nous avons retrouvé (annexe, doc. 26), fut enregistré le 28 juillet 1543 dans les minutes du notaire de Marseille Bernard Cordier (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, série 356 E). Dans la série dans laquelle se trouve cet acte est contenu un important fond d'archives concernant les affaires privées et publiques d'Antoine Escalin.

⁷⁷ Cf. A. Lacroix, « La Garde ou le Polin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome 4, Valence, éd. Chantemerle, 1874, p. 54.

⁷⁸ In *Recherches Donzéroises*, n°26, 2000, pp 83-84.

⁷⁹ Cf., arbre généalogique établi par Jean Boissier mais dont certains aspects ne sont qu'hypothèses qui restent encore à vérifier. (annexe, doc. 1).

⁸⁰ Cf. A. Lacroix, *op. cit.*, p. 70.

⁸¹ Toujours d'après les *Mémoires du chanoine de Banne*.

⁸² Les éléments collectés et exposés ici ne permettent de parler pour les Escalins que de notables locaux réussissant parfois de belles alliances matrimoniales, et non de nobles. Une étude plus approfondie sur les origines familiales d'Antoine Escalin doit encore être menée : mais il n'en reste pas moins que les thèses portant sur les origines « pauvres » et « paysannes » d'Antoine Escalin sont contestables.

⁸³ Cf. Il reste à vérifier à Château-Dauphin la présence d'Escalins. Mais les liens entre les familles des Adhémar et des Escalins semblent être quant à eux certains.

qu'il reçut en 1543 de la part de Louis Adhémar s'explique alors par des liens matrimoniaux évidents, et non pas par les actes héroïques d'un paysan pour lequel son seigneur s'était pris d'affection, comme l'ont affirmé au XIXe siècle A. Lacroix et d'autres biographes d'Antoine Escalin.

Cette conclusion trouve son expression visuelle dans les armes d'Antoine Escalin qui mêlent les armes des barons de la Garde dont il descend et reprend l'héritage⁸⁴, et celles des barons de Grignan dont il ne récupère rien mais qui ne sont autres que ses cousins, Louis Adhémar étant aussi connu sous le nom de Louis de Grignan. Le lien familial y est donc clairement représenté⁸⁵.

Cette étude succincte des origines d'Antoine Escalin montre déjà à quel point fut déformée son histoire – nous tâcherons en dernier lieu de savoir comment et pourquoi.

Mais surtout, elle permet de penser qu'il reçut une éducation propre à faire remarquer ses qualités à la cour, et qu'il était au contact d'un réseau nobiliaire important qui lui fut sans doute utile dans son ascension auprès du roi de France même si, nous allons le voir, son origine familiale désormais éclairée ne fut pas la seule raison de son parcours diplomatique. Car s'il était noble, il était de petite noblesse. Et il nous est plus d'avis de penser qu'il ne fut que notable.

Nous ne savons que peu de choses à propos de la jeunesse d'Antoine Escalin. Brantôme en fait un « jeune et gentil enfant »⁸⁶ ayant suivi impulsivement un caporal se rendant en Piémont. Mais rien ne permet d'étayer tout cela. Ce qui importe, c'est de tenter de retracer l'ascension qui lui permit de devenir l'homme de confiance de François Ier au Levant.

Il semble qu'il débuta sa carrière comme homme de guerre : les premiers documents le concernant nous permettent de retracer de façon sûre l'évolution de sa carrière militaire. Très certainement après avoir participé à des guerres françaises sur le sol italien⁸⁷, il est fait capitaine de Château-Dauphin (Pontgibaud, Auvergne) par ordonnance royale du 7 août 1536, s'étant illustré une première fois par sa « deffense et thuiction du lieu »⁸⁸. Il se fait ainsi connaître une première fois du roi par sa bravoure et non par sa naissance. L'implication qu'il met dans la gestion de ce fort stratégique dans le conflit contre l'Empereur a sûrement été à l'origine de son placement le 20 juin 1539, par ses « bons et agréables services [...] au fait de nos guerres », parmi les « cent gentilshommes ordinaires [de l'hostel de roi] »⁸⁹. Mais cette promotion, très enviée puisque garante d'une solde de plus de 32 livres tournois par mois, n'en fait pas un intime assez proche du roi pour expliquer le rôle qu'il eut en tant qu'ambassadeur.

Il apparaît toutefois logique de penser que ces actes de bravoure expliquent l'intérêt que porta alors à Antoine Escalin M. de Langeay, seigneur du Bellay et lieutenant général du roi en Piémont, région dans laquelle le « Polin » commença à s'illustrer. Sur cette étape capitale il faut nous fier à Brantôme, qui la situe « après les mortz de Rincon et Fregouze »⁹⁰, ambassadeurs de François Ier auprès de la Sublime porte jusqu'en 1541. M. de Langeay fut celui qui fit connaître Antoine Escalin au roi par « plusieurs voyages », et ce fut

⁸⁴ Cf. Donation viagère de la terre de la Garde-Adhémar en 1543.

⁸⁵ « Il s'appeloit Antoine, et portoit les deux surnoms d'Escalin et d'Adhémar, et ses armes étoient composées de celles des barons de La Garde et des barons de Grignan [soit de gueules à trois croix de Toulouse d'or mal ordonnées et un éco d'or chargé de trois bandes d'azur au premier quartier] » Citation de Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, Paris, Ed. David jeune et Delomel, 1743-1750.

⁸⁶ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 150.

⁸⁷ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 150.

⁸⁸ Cf. Lettre du roi François Ier à Polin (annexe, doc.17).

⁸⁹ Cf. Lettre de François Ier datée du 20 juin 1539 (annexe, doc.15).

⁹⁰ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

cette démarche qui décida François Ier à l'envoyer en ambassade auprès de Soliman le Magnifique⁹¹.

Pourquoi le roi décida-t-il de confier cette mission capitale à l'un de ses nombreux capitaines ? Tout d'abord parce que « Polin » sut tirer profit d'un réseau non négligeable de protecteurs, parmi lesquels le seigneur du Bellay, mais aussi les proches du souverain français. Ainsi, le cardinal d'Armagnac écrivant à Antoine Escalin en 1568 se déclarait être son « ancien frère et plus affectionné amy »⁹², faisant allusion à leurs jeunes années de condisciples à l'époque où Georges d'Armagnac était à la fois le parent et le protégé de la reine Margueritte de Navarre, sœur de François Ier. Antoine Escalin apparaît donc comme un personnage capable de se mettre en valeur, de se faire connaître et aimer, fondements mêmes de sa future carrière. Car le soutien de personnages influents était indispensable à une carrière diplomatique.

Il semble de plus que le baron de La Garde sut mettre en avant quelques qualités indispensables à un ambassadeur du roi de France. Ses nombreuses lettres adressées au Roi ainsi que le procès verbal qu'il rédigea en 1551 démontrent sa culture, sa maîtrise de la langue française, ses qualités « d'homme d'esprit »⁹³. Il se fit aussi remarquer à la cour. M. Rochas décrivait ainsi Antoine Escalin : « une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies en firent aussitôt l'homme à la mode »⁹⁴.

Cette prestance, qui ressort tout autant de l'unique reproduction d'un portrait d'époque que nous avons pu retrouver de lui⁹⁵, est une qualité importante dans tout métier de représentation comme celui d'ambassadeur.

Il apparaît dès lors que le baron de la Garde sut se montrer, se faire apprécier, et que ses qualités lui permirent d'être envoyé à Constantinople dès décembre 1541, soit peu de temps après avoir été présenté au roi par le seigneur du Bellay. Cet aspect démontre une originalité dans le parcours diplomatique d'Antoine Escalin qui devint le représentant du roi grâce à ses qualités plutôt qu'à sa naissance, en un temps où les grands nobles étaient envoyés auprès de la Sublime Porte (Antoine de Rincon de 1538 à 1541, le comte Gabriel de Luelz de 1547 à 1553, Michel de Codignac de 1553 à 1556, etc.), preuve que les règles de la diplomatie n'étaient pas toujours fixes.

Le « Polin », à l'ascension atypique et extrêmement rapide pour un fils de petite notabilité provinciale, débuta donc sa carrière de représentation avant même sa première ambassade, faisant preuve d'une grande maturité. Pour exemple nous pouvons évoquer le procès-verbal qu'il rédigea lors de son procès en 1551 au sujet des massacres des hérétiques de Mérindol, procès verbal qui « fut mis en dépôt dans le château de La Garde Adhémar appartenant à [lui] »⁹⁶, preuve de son habileté acquise avec l'expérience et surtout de ses qualités innées en termes de communication. C'est ainsi que fut promulgué le 16 mars 1541 l'acte royal constituant Antoine Escalin « messenger spécial pour traicter et conclure avec [...] le grant empereur des Monsurmans [...] Solyman Bach »⁹⁷.

Dans l'inventaire des pièces que produisit Antoine Escalin lors de son procès en 1551, source très importante, il écrit qu'il traita « avec ledict Grand Seigneur turc [...qui...] debvroit faire sortir une armée maritime de cent cinquante galères avec artillerie pour faire

⁹¹ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

⁹² Bibl. Nationale, Fonds français 3928, fol. 6 : 17 juin 1568.

⁹³ Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

⁹⁴ Le Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 22.

⁹⁵ Cf. H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, 10 p.

⁹⁶ Cf. Mention initiale du procès-verbal du jugement de 1551 (annexe, doc. 13).

⁹⁷ Cf. Acte de François Ier donné à Vincennes, le 16 mars 1541 (annexe, doc. 18).

decentes ». Dans le même passage nous apprenons que François Ier projetait, en plus de s'allier en Méditerranée avec le Turc contre Charles Quint, d'assaillir l'empereur de tous côtés, en « Ongrye », « Flandres », et « Espagne ».

Le projet d'alliance apparaît donc avoir été bien plus vaste que beaucoup ne le pensent encore. Mais en cette année 1541, convaincre le sultan de l'approuver semble bien difficile : en 1537 le roi de France avait déjà failli à ses engagements auprès de la Sublime Porte en signant une trêve séparée avec Charles Quint à Nice, obligeant les Turcs à une humiliante retraite⁹⁸. Charles Quint, redoutant une nouvelle alliance franco-ottomane, avait même fait exécuter le prédécesseur d'Antoine Escalin, Rincon, en 1541⁹⁹. La mission est donc périlleuse. Comment ce jeune ambassadeur, rapidement envoyé au Levant, put la mener à bien ? Répondre à cette interrogation, c'est comprendre la politique turque de François Ier, enrichir notre connaissance des relations diplomatiques avec l'Autre au milieu du XVIe siècle.

Il apparaît tout d'abord que le tout nouveau diplomate fit ses premières armes à Venise où il dut se battre « contre les fermes résolutions des Vénitiens »¹⁰⁰, tenter d'apporter au souverain français un nouvel allié. Fort de ce séjour qui dut lui apporter une expérience intéressante de la mer, il arriva auprès de Soliman en décembre 1541 comme nous le rapporte Pellicier¹⁰¹, évêque de Montpellier, relais de Polin à Venise auprès du roi et qui dut sûrement l'instruire en diplomatie ottomane.

Il est à noter ici que la mission d'Antoine Escalin était encadrée, contrôlée, que le roi s'informait régulièrement de son évolution grâce aux lettres envoyées depuis Venise : l'importance des tractations avec le sultan devait revêtir une importance certaine à ses yeux puisqu'il laissait une marge de manœuvre réduite à Polin, lui donnant régulièrement quelques instructions par lettres mais aussi lors des retours réguliers en France d'Antoine Escalin¹⁰².

Toujours est-il que le baron de La Garde se doit d'être très habile afin de gagner Soliman à la cause française. Pour ce faire il lui faut tout d'abord l'approcher. Habile, nous semble-t-il, il aurait, toujours d'après Pellicier, « [re]vestu deux robes solennelles à l'accoutumée ». Sans se montrer le vassal du sultan, il se plie donc à certaines coutumes ottomanes dans une optique de représentation, afin de gagner son amitié, et surtout son écoute. Cette politique nécessaire se retrouve aussi dans les termes qu'emploie Antoine Escalin lorsqu'il parle de Soliman dans son procès verbal de 1551, termes témoignant sans doute de ceux qu'il a dû utiliser lors de ses négociations à Constantinople : il l'appelle « Grand Seigneur », formule employée aussi par ses contemporains¹⁰³, ce qui montre qu'il ne le considérait en aucun cas comme un inférieur au roi de France lors des négociations, du moins en apparence¹⁰⁴. Antoine Escalin cherchant déjà à « gagner [son] cœur », selon l'expression plus tardive de François de Callières¹⁰⁵, l'emploi de ce terme semble être logique afin qu'une (réelle ?) « Fraternité »¹⁰⁶ puisse s'installer, fraternité pouvant permettre au baron de La Garde de réussir sa mission pourtant si difficile de prime abord.

⁹⁸ Cf., sur cette première alliance, F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990, p. 13.

⁹⁹ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p. 4.

¹⁰⁰ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

¹⁰¹ Cf. Lettre du 4 décembre 1541 à François Ier (annexe, doc. 19).

¹⁰² Cf. Lettre de chancellerie royale donnée à Polin (annexe, doc. 21).

¹⁰³ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 141.

¹⁰⁴ Pour Lucette Valensi (in *Venise et la Sublime Porte*, Paris, Hachette, 2005), le Grand Seigneur est supérieur au roi de France. Il est l'héritier de l'empire universel depuis la chute de Constantinople. Son « vrai » et unique rival en termes de pouvoir est l'Empereur. Le roi de France, lui, est seulement « Empereur en son royaume ».

¹⁰⁵ Cf. F. de Cailleries, *De la manière de négocier avec les souverains*, Amsterdam, 1716.

¹⁰⁶ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543 (annexe, doc. 22).

C'est ce même ton fraternel - impliquant une égalité nécessaire entre les deux souverains, bien que le sultan doive être considéré comme supérieur puisqu'il ne négocie pas mais accorde¹⁰⁷ - qui transparait des courriers qu'a envoyés Soliman à François Ier à la suite de cette intervention du baron de La Garde¹⁰⁸ : il met en avant leurs objectifs communs (« Tes vœux et les nôtres seront accomplis »), cède de son commandement à François Ier (« J'ai ordonné à Kheir-el-Din [...] de t'obéir comme à moi même »)...

On le voit à la lumière des négociations menées à bien par Polin : en ce milieu de XVI^e siècle, les négociations diplomatiques avec l'Autre se doivent, afin d'aboutir, de développer une dimension égalitaire et fraternelle, même si cela n'est que de pure forme.

Il semble qu'il faut enfin mettre en exergue un autre point déterminant quant à la réussite par Antoine Escalin de sa mission diplomatique auprès de Soliman : il s'agit du zèle qu'il mit dans l'accomplissement de sa tâche, zèle révélé par sa rapidité de déplacement entre la cour du sultan et celle de François Ier. Pellicier nous indique que, retournant auprès de son roi en février 1542, Polin ne s'arrêta « que un jour » à Venise, désirant vivement « s'en alloit droict en France »¹⁰⁹. De même Brantôme rapporte « qu'il estoit venu en vingt un jour de Constantinople à Fontainebleau, [...ce] qui estoit une extrême diligence »¹¹⁰. Cette rapidité de mouvement du nouvel ambassadeur a dû lui permettre de mieux gérer les rapports qu'il avait pour mission de rétablir entre François Ier et Soliman II, et dû convaincre le sultan de l'importance accordée alors par le souverain français à son alliance avec lui, lui faisant quelque peu oublier la trahison qu'il subit en 1537.

Nous pensons que c'est la combinaison de ces différents éléments mis en place par le baron de La Garde qui permirent l'envoi par le « Grand Seigneur » en 1543 d'une « armée marine [...] recommandée à l'amiral Barberousse »¹¹¹ à François Ier. Le rôle qu'eut Antoine Escalin dans ce succès paraît donc avoir été capital.

Antoine Escalin apparaît ainsi comme un ambassadeur habile, qui assura non seulement sa propre fortune en se faisant reconnaître du roi, mais aussi celle de son pays en parvenant à gagner la confiance d'un sultan devenu méfiant envers François Ier.

De négociateur il devint compagnon d'arme de Barberousse, par la volonté commune de son roi et du Grand Seigneur. Les actions qu'il entreprit avec lui eurent un grand retentissement en Chrétienté tant elles apparurent comme étant contre-nature : il nous faut donc tenter d'analyser la part qu'y prit le baron de La Garde afin de mieux les comprendre.

• Le baron de La Garde : un acteur clé du séjour de Barberousse en Provence et du siège de Nice

Devenu le 21 mai 1542 « lieutenant général en [...] l'armée de mer du Levant » du roi de France par lettre de chancellerie royale¹¹², et Barberousse ayant reçu en 1543 l'ordre d'obéir « à Polin » et aux « conseils d'icelluy »¹¹³, nous pouvons d'ores et déjà entrevoir l'importance du rôle qu'eut Antoine Escalin dans le séjour que fit la flotte turque en Provence de 1543 à 1544.

¹⁰⁷ Toujours d'après Lucette Valensi (in *Venise et la Sublime Porte*, Paris, Hachette, 2005), Soliman « accordait » parce qu'il était sultan (chef politique) et calife (chef religieux). Il était en cela comme l'Empereur Charles Quint, lui aussi chef temporel et spirituel. Quant au roi de France, en dépit du Concordat de Bologne de 1516, il ne parvint pas à devenir le chef d'une Eglise nationale, au contraire d'Henri VIII d'Angleterre qui atteignit cet objectif en 1540 avec l'Anglicanisme, au prix d'une rupture avec Rome.

¹⁰⁸ Cf. Annexes, document 12, Lettre que Soliman adresse à François Ier.

¹⁰⁹ Cf. Annexes, document 20, Lettre de Pellicier.

¹¹⁰ Cf. Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 142.

¹¹¹ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543.

¹¹² Cf. Lettre de chancellerie royale donnée à Polin en 1542.

¹¹³ Cf. Lettre envoyée par Soliman à François Ier.

Le baron de La Garde est donc placé à la tête d'une expédition délicate à mener, choquante pour toute la chrétienté occidentale dont la réaction est exacerbée par la propagande impériale mettant en avant l'aspect contre-nature de cette alliance entre la « fille aînée de l'Eglise » et les mahométans. C'est pourquoi Antoine Escalin se doit lui aussi de communiquer afin de minimiser le scandale produit par l'avancée de cette flotte vers les côtes italiennes tout d'abord, puis vers la Provence. La flotte était partie selon toute vraisemblance à la mi-mars 1543 (cette datation n'étant pas communément admise mais devant selon nous primer sur les autres)¹¹⁴ : à l'approche des côtes des Etats romains, Polin envoie dans cette optique une lettre au gouverneur de Rome afin de le rassurer et surtout, nous semble-t-il, d'éviter que la papauté ne puisse s'attaquer seule ou au sein d'une alliance à une flotte commandée par le représentant du roi de France¹¹⁵.

Coordonner les mouvements de 110 galères au moins – chiffre remettant en cause ceux encore admis quant au nombre de navires qui mirent le siège devant Nice -¹¹⁶ et d'environ 27.500 hommes¹¹⁷, assurer la subsistance de la flotte, se faire obéir, tout cela devait représenter une tâche ardue. Les difficultés furent nombreuses : plusieurs fois les Turcs menacèrent d'enchaîner Polin sur une des galères de Barberousse voire de le jeter à la mer, le problème du ravitaillement étant leur premier grief de mécontentement¹¹⁸.

Les détails sur cette première étape de l'expédition nous sont donnés par *l'Inventaire des pièces que le seigneur de La Garde produict et met pardevers vous nosseigneurs les juges et commissaires deputez par le Roy* daté de 1551, folios 152 v°-159. Tout au long de la traversée, suivant les rivages de l'Adriatique, puis ceux de Calabre, du royaume de Naples, des Etats Romains... les Turcs durent « faire descentes cottidiennes », la flotte ne pouvant en fait se ravitailler autrement que par la force, car toutes les places maritimes étaient soit en « estat de desfence », soit avaient été abandonnées « sans y rien laisser ». Les mutineries se multiplièrent alors chez les janissaires : Polin dut mettre en avant l'accueil qui leur était réservé au pays de son « maistre » et le butin qui pourrait être constitué lors des combats.

¹¹⁴ Date fixée par *l'Inventaire, ibid.*, fol. 152 v°. La flotte s'est d'abord dirigée vers Perpignan que François Ier avait tenté en vain de conquérir (vers mai 1543 environ). Ce n'est qu'après l'échec du siège que la flotte franco-turque est partie vers l'est, à destination de Nice. Cette date est importante : elle remet en question la datation communément admise, faisant partir la flotte à la mi-mai, basée sur deux lettres d'époque. Ainsi une lettre publiée parmi les *Lettere di Principi* (T.III, p.92), datée de Corfou du 15 juin 1545 [pour 1543] indique le 16 mai comme jour de départ. La deuxième lettre, du marquis Del Vasto à Cosme Ier, datée de Verceil du 15 juillet 1543, est suivie de l'introduction d'une autre lettre au duc de Savoie où on lit « [Si ha] che l'armata [turchesca] era partita da Constantinopoli sono due lune », ce qui fixerait la date du départ au 15 mai environ (Canestrini-Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, T. III, p. 89). Antoine Escalin ayant dirigé la flotte en question il paraît raisonnable d'admettre la mi-mars 1543 comme date de départ.

¹¹⁵ Cf. Lettre envoyée par Polin au gouverneur de Rome (annexe, doc. 3).

¹¹⁶ Chiffre fixé par *l'Inventaire, ibid.*, fol. 159 v°. Jouan Badat, chroniqueur niçois du XVIe siècle (in *Repertorium mei Petri Badati*), parle de 180 galères, chiffre le plus communément admis par les historiens du siège de Nice : mais il semble que le chiffre donné par Antoine Escalin, commandant cette flotte, doit primer sur les autres.

¹¹⁷ Maurice Aymard (« Chiourmes et galères dans la méditerranée du XVIe siècle », *Histoire économique du monde méditerranéen 1450-1650 (Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel)*, Paris, Privat, 1972, pp. 49-64) nous indique que « jusqu'au début du XVIIe siècle les *asientos* des galères espagnoles, normalement confiées à des particuliers, continuèrent à fixer à 164 les effectifs de la chiourme, soit le chiffre déjà atteint par les marines occidentales au début du XIVe siècle », mais aussi qu'aux « 50 hommes d'équipage venaient s'ajouter normalement un minimum de 50 soldats ». En nous basant sur ces données nous avons basé notre démonstration sur le chiffre minimal de 250 hommes par galère pour nos calculs. Même si parfois il y avait « 300, 400 et même plus [...] d'hommes serrés sur les 250 mètres carrés de la galère ».

¹¹⁸ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXV, citant un passage du *Discours sommaire du succès du siège mys au devant du chasteau et cité de Nice par Francoys roy de France et par le turch Barberosse* par Pierre de Lambert, sieur de La Croix.

Mais d'après P. de Lambert¹¹⁹, lors de l'arrivée de la flotte le jeudi 5 juillet 1543 à l'île Saint-Honorat (au large de la baie de Cannes), rien de ce que venait de promettre Antoine Escalin n'était présent. Polin, menacé par le courroux de Barberousse - qu'il s'avère donc ne pas réellement contrôler - courut jusqu'à Marolles où se trouvait François Ier et lui fit part de la présence de la flotte de Barberousse dans la sénéchaussée de Grasse. Les termes qu'il employa montrent que le roi était alors pris au dépourvu par l'arrivée de la flotte turque sur laquelle il ne devait compter qu'à demi, et qu'aucun plan d'attaque particulier ne semblait avoir été mis en place.

Cela semblerait démontrer que le siège de Nice ne fut résolu qu'au dernier moment, en réponse à la fureur des chefs turcs, pour la contenir et la détourner des cités provençales françaises. En effet le roi, toujours d'après l'*Inventaire*¹²⁰, aurait envisagé que le duc d'Anguyen puisse mener la flotte de Barberousse pour ravager les côtes espagnoles et non pas la cité savoyarde. Cette analyse, amenée par les sources que nous avons pu récolter, est cependant à nuancer : car les ambitions de la France sur le comté de Nice étaient antérieures au siège¹²¹. Nous pouvons donc en fait dire que le siège de Nice n'avait pas encore été préparé en cette année 1543 (la flotte partait pour Perpignan), mais qu'il fut facilement envisagé par François Ier qui désirait s'offrir un passage vers le Milanais qu'il réclamait depuis 1525¹²². Le but n'était donc pas seulement de détourner le mécontentement turc, mais celui-ci dut précipiter la décision du souverain français.

P. de Lambert¹²³ écrit que le siège de Nice débuta le 10 août 1543 et fut levé le 8 septembre. Suite à tout ce que nous venons d'étudier nous sommes en droit de penser que ce fut là une occasion d'embarras supplémentaires pour Antoine Escalin. Les Turcs ayant dû se retirer sur leurs galères avant l'entrée dans la cité sur ordre de chefs de l'armée royale méfiants¹²⁴, ils ne récoltèrent aucun butin dans l'opération.

Polin, ayant subi une tentative d'assassinat¹²⁵, en situation délicate, dut donc faire face au désir de retour à Constantinople du « kapudan pacha » (chef de la Marine ottomane) Barberousse (à cause du manque de vivres et du désir de la flotte de recevoir le montant de sa solde¹²⁶). La France nous paraît être alors en position diplomatique délicate, l'alliance avec la Sublime Porte étant menacée et la guerre contre l'Empereur étant réengagée.

Le roi de France sembla désirer que la flotte turque hiverne sur la côte provençale, même si elle ne harcelait pas Charles-Quint. Il dépêcha en effet à Polin des instructions le 9 octobre 1543 en ce sens : précisant qu'il « donneroit tout ce qui seroit necessaire à l'entretiens de la flotte »¹²⁷, il montre l'importance qu'il accorde à ce séjour inédit. Il apparaît que cet acte est motivé par la volonté de François Ier de laisser peser par la seule présence de cette flotte en Méditerranée occidentale une menace contre Charles Quint.

Ce désir de combattre l'empereur semblait donc très fort chez le souverain français et apparaît comme étant le moteur principal de son alliance avec Soliman II. Cela semble se retrouver dans le projet qui fut initialement envisagé devant permettre à Barberousse

¹¹⁹ Cf. note précédente.

¹²⁰ Folio 153.

¹²¹ Cf. A. Brogini, « Entre France et Espagne, les crises dans le comté de Nice au XVI^e siècle », article à paraître dans le volume 72 des *Cahiers de la Méditerranée* (CMMC de Nice). En 1533, dans une lettre adressée au représentant de l'empereur à Turin, le Gouverneur de Nice « soulignait que François Ier menaçait la Savoie [...], faisait préparer une flotte de 50 galères afin d'attaquer [Nice] » (AGS, Estado Milan y Saboia, Leg. 1179, f. 185 v.).

¹²² Cf. A. Brogini, *op. cit.*

¹²³ P. de Lambert, *op. cit.*

¹²⁴ Cf. *Les Mémoires du maréchal de Vieilleville*, coll. Michaud, T. IX, p. 37 : cité par L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. 27.

¹²⁵ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 154.

¹²⁶ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 154.

¹²⁷ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 155-156.

d'hiverner à Villefranche afin de tenir Nice en respect et vraisemblablement d'en interdire l'approche à un quelconque secours impérial¹²⁸.

Les négociations furent difficiles : Antoine Escalin les mena à bien avec l'habileté que nous avons déjà mise en avant et qui fut précieuse dans le déroulement des événements analysés à la lumière des écrits laissés par Polin, uniques écrits de première main portant sur le séjour complet des Turcs en Provence et qui permettent de mieux le comprendre. En effet Barberousse refusa d'hiverner à Villefranche et désirait avant tout avoir la « promesse d'estre advitaillé et fourny à la primevère et acompagné de bonnes forces pour faire service au Roy »¹²⁹. Satisfaire le pacha dut être difficile, le roi de France étant alors engagé dans de grandes dépenses¹³⁰.

Antoine Escalin, conscient de l'enjeu de la situation, et afin de faire face aux lettres que Soliman II aurait vraisemblablement fait parvenir à Barberousse en l'invitant à revenir auprès de lui¹³¹, revint de la cour avec l'engagement du roi de fournir les biscuits nécessaires à la flotte turque pour son hivernage à condition que Barberousse se remette à son service au printemps 1544¹³². Rappelons ici que la flotte turque comptait probablement 27.500 hommes au minimum : Polin précise dans son *Inventaire* que chaque homme recevait 32 onces de biscuit par jour¹³³, ce qui signifie que le roi s'engageait à fournir à la flotte 16.500 quintaux de biscuits aux hommes d'équipage par mois au bas mot.

Ainsi la nécessité de la présence de la flotte de Barberousse en Provence paraît-elle avoir été réellement importante pour François Ier. Mais cet engagement ne fut pas l'unique raison de l'acceptation par les capitaines turcs d'hiverner à Toulon, alternative envisagée à la cour française dès le 8 septembre 1543¹³⁴. Antoine Escalin, d'après ses propres dires, aurait en effet promis à Barberousse que s'il séjournait avec sa flotte à Toulon il ferait tout pour « le remettre en son royaume de Thunes »¹³⁵, Tunis ayant été prise par l'empereur Charles-Quint en 1535. Cet argument dut à notre avis être la principale motivation qui poussa Barberousse à accepter de rester en Provence durant l'hiver 1543-1544¹³⁶.

La diplomatie française semble s'être engagée loin dans son alliance avec le mahométan, se compromettant gravement aux yeux des autres puissances chrétiennes d'Occident de l'époque¹³⁷.

¹²⁸ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 148 et suiv.

¹²⁹ Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 155 v°.

¹³⁰ Cf. J. Garrisson, *Royauté renaissance et réforme, Nouvelle Histoire de la France Moderne Tome I*, Paris, Seuil, 1991, p. 160 : de 1542 à 1544 François Ier mène sa quatrième guerre contre Charles Quint afin de reconquérir le Milanais. Les dépenses sont telles que malgré la victoire de Cérisoles (juillet 1544) les troupes françaises ne peuvent poursuivre « l'obsession milanaise » du roi, ce dernier ne pouvant « envoyer les renforts et l'argent ». Ce manque d'argent est dû aux guerres incessantes menées par François Ier (« Au temps de François Ier [...] les troupes soldées pèsent lourd sur le budget national », p. 152). F. Braudel, *op. cit.* (p.12, T. III) nous indique que la paix de Crespy (1544) fut commandée par « les nécessités financières ».

¹³¹ Cf. « Apologie de Barberousse » par Antoine Escalin (annexe, doc.7).

¹³² Cf. *Inventaire, op. cit.*, fol. 156.

¹³³ Cf. *Inventaire, op. cit.*, ff. 159v-160v.

¹³⁴ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXIX : cite une lettre patente du 8 septembre 1543 ordonnant que l'on fasse « vuyder et desloger les habitants de la ville de Tholon, pour y loger ledit Barberousse et ses gens ».

¹³⁵ Cf. extrait de l'*Inventaire*, fol. 156 (annexe, doc. 6).

¹³⁶ F. Braudel (*La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990) nous rappelle que la paix de Crespy de 1544 entre François Ier et l'Empereur mit à mal l'alliance franco-turque. Barberousse, mort en 1546, ne reconquit jamais Tunis. Après l'épisode de l'hivernage à Toulon, l'histoire de la Méditerranée fut même apaisée, Braudel parlant des années 1545-1550 comme des années placées « sous le signe de la paix ». Tunis resta sous le giron espagnol jusqu'en 1574.

¹³⁷ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome III, Paris, Ed. Colin, 1990, p. 14 : « La situation apparut sous son vrai jour quand la flotte turque [...] hiverna à Toulon, de 1543 à 1544. Occasion de s'indigner contre le Très Chrétien. De se désespérer. ».

Toulon devint alors une ville turque. Léon Dorez¹³⁸ nous cite en 1901 une lettre datée de 1543, écrite à Lyon par un auteur anonyme, et dans laquelle il est dit que « quant à Barberousse, sa personne et son armée sont à Toulon, et à veoir Toulon on diroit estre Constantinoble ». Il fallait satisfaire les gens de Barberousse, pour les raisons que nous avons dites : Antoine Escalin nous dit par exemple que le pacha, se plaignant que les biscuits qu'il avait reçus de Marseille se gâtaient, voulait qu'on lui envoyât du blé pour fabriquer le biscuit dans Toulon même. Cette demande fut acceptée¹³⁹.

Cependant, la flotte étant restée à Toulon d'octobre 1543 à mars 1544 (toujours d'après l'*Inventaire*), Polin évalua qu'il fallut lui fournir « 105.960 quintaux » de biscuits et de pain pour cette période (car au-delà des hommes d'équipage, les janissaires auraient nécessité, à 22 onces de pain par jour et par homme, la mobilisation de 4.200 quintaux de pain par mois). Si l'on y ajoute la quantité de blé qui dut être mobilisée dans l'optique du retour de la flotte à Istanbul, on perçoit le coût que l'entretien de cette gigantesque armée impliqua. Les ressources de Polin ne devant pas être considérables de par sa naissance (il n'était pas encore baron de La Garde), les Turcs et le roi durent ruiner la région.

Les instructions du 1er décembre 1543 frappèrent Lyon d'un emprunt en nature, payé finalement en argent par le marchand Antoine Vincent tant la quantité de blé réclamée était démesurée (6.000 livres tournois)¹⁴⁰. De même la ville de Toulon fut sans doute contrainte à une lourde contribution : la municipalité se plaignit de « fatigues, dommages et intérêts tant dans leurs biens que dans leurs personnes ». François Ier fut même forcé de reconnaître en novembre 1544 « que ladite ville [vidée de ses forces vives] est si stérile [...] qu'il serait impossible auxdicts habitants d'alimenter quiconque ».

Tout ceci ne fit qu'accroître les reproches faits de toute part au roi au sujet de son alliance avec les infidèles : le Pape Paul III Farnèse lui-même dénonçait le danger que cela pouvait représenter¹⁴¹. François Ier, à court d'argent, ne tint donc plus ses promesses envers Barberousse (l'aider à reprendre Tunis) et le congédia au printemps 1544. Antoine Escalin fut une nouvelle fois livré à la fureur du pacha¹⁴² et dut l'accompagner de force afin d'aller « donner compte audict Grand Turc de toutes choses passées »¹⁴³.

Ce dernier séjour vers Istanbul, duquel Jérôme Maurand fut l'aumônier et le précieux témoin oculaire, se déroula donc dans des conditions très délicates.

Arrêtons-nous un instant sur ce que nous disent les différentes études et récits historiques plus ou moins récents sur cet épisode. Dans son ouvrage de 1978 sur Antoine Escalin¹⁴⁴, H.-D. Trique souligne que pendant que la flotte turque retrouvait sa liberté d'action et pillait les côtes italiennes, « Escalin [...] se préparait pour un troisième voyage à Constantinople pour faire un rapport au sultan et porter les remerciements du Roi de France ». Le *Dictionnaire de biographie française* de R. d'Amat¹⁴⁵ indique quant à lui que « le 23 mai [1544], [le Polin] quitta Marseille avec deux galères pour une ambassade solennelle à Constantinople, sans doute pour remercier le sultan de son appui ».

Nous pourrions multiplier les exemples : partout où se trouve une mention de cette expédition, celle-ci est décrite comme une ambassade solennelle. Or, comme nous l'avons montré, Antoine Escalin lui-même reconnaît qu'il dut se rendre auprès du sultan sous la

¹³⁸ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XXXII.

¹³⁹ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 158.

¹⁴⁰ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 165-166 : voir aussi le *Catalogue des actes de François Ier*, T. IV, pp. 428 et 487.

¹⁴¹ L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XLI, cite une lettre du Pape adressée au duc de Savoie et recopiée par Gioffredo dans sa *Storia delle Alpi marittime*, T. V, p. 223.

¹⁴² Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 162 v^o.

¹⁴³ Cf. *Inventaire*, *op. cit.*, fol. 163.

¹⁴⁴ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, 10 p.

¹⁴⁵ R. D'Amat (dir.), *Dictionnaire de biographies françaises*, T.XII, Paris, Ed. Letouzey et Ané, 1968, p. 1410.

menace, craignant pour sa vie. Cet épisode paraît donc être assez enjolivé et il nous paraît important de tenter de l'éclairer grâce aux écrits laissés par le Polin et par Jérôme Maurand¹⁴⁶.

Les deux témoignages, celui de l'aumonier développant l'autre, se recourent. A lire le récit fait par Antoine Escalin il est évident que les deux vaisseaux de Polin, la *Réale* et le *St-Pierre*, naviguaient au milieu de la flotte turque, contrairement à ce qu'avancait H.-D. Trique. Le récit de Jérôme Maurand nous montre que l'ambassadeur, au lieu de commander cette expédition comme le lui avait permis Soliman II et comme devait l'y aider sa promotion comme Général des Galères en avril 1544¹⁴⁷, était soumis aux décisions de Barberousse qui décidait des escales, mettait des chrétiens à la chaîne (« Il castello se rendite a discretione dil signor Barbarossa, et tutti [...] fureno prezi et messi a la cadena »¹⁴⁸), était l'unique interlocuteur auprès des populations rencontrées (« e questo dal signor Bassan non havendo possuto obtenerne, sene retornorono mesti nel castelo »¹⁴⁹)...

Cependant il nous semble que Polin, bien que soumis aux volontés de Barberousse, réussit à le conserver comme allié de la France et à l'orienter contre les ennemis de son roi. Il indique dans son procès-verbal de 1551 qu'il négocia avec « ledict Barberosse suivant la voulenté [du roi] que ladicte armée turquoise costoya les [...] pays de l'ennemi, [...] donnant plusieurs fois la chasse aux galères dudict ennemy ». Bien entendu, dans son *Inventaire*, Antoine Escalin tente de montrer les services qu'il a pu rendre à la France et l'on peut se demander s'il ne met pas trop en avant cet aspect de son expédition afin de mieux servir sa défense. Seulement il est vrai que les diverses attaques mentionnées par Jérôme Maurand dans son *Itinerario* (Ischia, Pussol, Pollicastre, Lipari, Port Hercules, Thelamon...) ont eu pour cibles des cités ou Etats alliés à l'empereur Charles-Quint.

Cette dimension dut être utilisée par la propagande royale et constitua sûrement l'aspect qui a induit en erreur plusieurs historiens dans leur interprétation de cette « ambassade forcée ». Naturellement cela n'est qu'une analyse que nous faisons et n'a aucunement la prétention de se substituer aux conclusions déjà établies.

Antoine Escalin se sépara de la flotte de Barberousse avant son arrivée à Constantinople, prenant les devants comme il l'indique lui-même¹⁵⁰ : il avait pris la mesure de la satisfaction turque des butins faits en Italie et s'en servit afin d'éviter de se trouver en présence de Soliman II en même temps que du pacha, craignant pour sa vie. Cette habileté montre aussi la prudence qu'a alors acquise l'ancien militaire à ne pas engager inutilement le combat avec l'Autre. Ainsi Jérôme Maurand nous indique que Barberousse ayant à Policastro mis à la chaîne un gentilhomme qui venait « visitar [lo Polin] con uno precente », Antoine Escalin « como sapientissimo fese chomo se niente di quello saputo avesse, governandose secondo il tempo »¹⁵¹.

De même l'analyse de la carte de cette expédition¹⁵² nous montre que la route empruntée pour le voyage du retour était singulière, Polin ayant préféré ne pas naviguer à vue : la lecture de J. Maurand nous apprend que ce trajet était en fait guidé par la prudence, l'ambassadeur craignant de rencontrer la flotte impériale commandée par Doria et épiant les galères françaises¹⁵³. Cette dernière expédition d'Antoine Escalin vers Constantinople fut donc prudente en plus d'être contrôlée par Barberousse. Elle fut peu relayée à l'époque, Brantôme n'en parlant même pas, ce qui tendrait à expliquer les erreurs qui furent écrites sur

¹⁴⁶ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, in Recueil Peiresc Tome VIII.

¹⁴⁷ Cf. Lettre du roi du 23 avril 1544 (annexe, doc. 25).

¹⁴⁸ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 187 v^o.

¹⁴⁹ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 193.

¹⁵⁰ Cf. Document sur la séparation des flottes le 16 juillet 1544 (annexe, doc. 10).

¹⁵¹ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 195.

¹⁵² Cf. Carte du voyage de Polin vers Constantinople (annexe, doc. 2).

¹⁵³ H. Maurando, *Itinerario di Hieronimo Maurando*, 1546-1576, Folio 209.

elle. Une expédition peu glorieuse pour la monarchie française sans doute, dont seuls les raids sur l'Italie furent mis en exergue.

A la lumière des écrits des observateurs des événements décrits, nous avons tenté d'en enrichir notre connaissance. Il nous reste à nous demander, aux vues des difficultés rencontrées en ces années 1543-1544 par Antoine Escalin, aux vues de sa prudence, par quels procédés et évolutions l'histoire de cet ambassadeur en fit-elle un héros, comme nous avons pu le montrer en introduction à cette étude. Et ce au travers d'une critique historiographique limitée par la nature de l'exercice demandé.

● La naissance d'un héros : le capitaine « Polin », icône de propagande

Nous avons fondé notre étude du rôle qu'eut Antoine Escalin dans la politique franco-turque de François Ier sur les déclarations de cet ambassadeur, sur des lettres d'époque, sur des actes royaux... Et nous avons quelque peu délaissé les écrits des premiers historiens de Polin dans la construction de notre analyse. Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, fut le premier de ses biographes, lui consacrant près de dix pages dans ses *Œuvres complètes*¹⁵⁴. Il nous faut faire ici une étude critique de ces écrits afin de justifier notre sous-emploi de cette source et de jeter les premières bases de l'historiographie du baron de la Garde.

Nous l'avons vu, Brantôme est la seule source que nous ayons sur les voyages que fit faire le seigneur du Bellay à Polin auprès de François Ier. Si nous l'avons utilisé comme source sur cet épisode et non sur d'autres, c'est que Brantôme était un homme de cour et en fut donc un observateur privilégié et direct (« Je le vis une fois à la cour »¹⁵⁵). Mais lorsqu'il fait état de l'enfance d'Antoine Escalin, de ses voyages auprès du sultan, etc., il ne peut que rendre compte de ce qu'il a entendu. Bien souvent il introduit les anecdotes qu'il raconte sur le général des galères par « j'ay ouy dire »¹⁵⁶. Car bien qu'il déclare connaître Polin¹⁵⁷, il semble que les nombreux déplacements que fit ce dernier empêchèrent Pierre de Bourdeille d'en être un des plus proches amis.

Cela transparait clairement dans le récit que Brantôme fait des jeunes années du baron de La Garde. Il nous dit qu'il a « ouy dire » qu'il était « extraict de bas lieu »¹⁵⁸ : or nous avons déjà montré qu'Antoine Escalin était issu d'une famille noble de La Garde-Adhémar. Et surtout nous voyons qu'ici Pierre de Bourdeille se fonde essentiellement sur des rumeurs.

Surtout, Brantôme fait preuve d'une totale méconnaissance des rapports qu'entretint Antoine Escalin avec les Turcs, ou peut-être les a-t-il travestis. Cette phrase surtout retient l'attention : « c'estoit chose estrange à veoir comme ce capitaine Poulin se faisoit obéyr et respecter parmy ces gens ». Peut-être qu'ici Brantôme ne fait que reprendre des bruits qui circulaient à la cour, ou peut-être rend-t-il compte de ce qu'a pu en dire Antoine Escalin lui-même à son retour en France en 1544 afin de masquer la réalité des événements. Toujours est-il que ce passage entre en totale contradiction avec ce que nous avons pu dire sur le séjour de la flotte de Barberousse en Provence. Au final Brantôme nous livre dans cette courte biographie un portrait extrêmement flatteur d'un homme qui, bien que très méritant, a aussi connu des échecs et des difficultés.

Pour exemples supplémentaires, Pierre de Bourdeille met en évidence l'honneur d'Antoine Escalin. Parlant des massacres que ce dernier orchestra contre les « hérétiques de

¹⁵⁴ P. De Bourdeille dit Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, 139-150 pp.

¹⁵⁵ Brantôme, *op. cit.*, p.145.

¹⁵⁶ Brantôme, *op. cit.*, p.143.

¹⁵⁷ Brantôme, *op. cit.*, p.150.

¹⁵⁸ Brantôme, *op. cit.*, p.150.

Merindor et Cabrerez (car il haysoit mortellement ces gens là) »¹⁵⁹, il insiste sur le fait que les horreurs commises ne l'ont été que parce qu'il désirait obéir au mieux aux ordres royaux (« s'estant comporté un peu trop rigoureusement »¹⁶⁰). Cela apparaît sans détour lorsque l'auteur indique que le baron de La Garde a « laissé plus d'honneur à ses héritiers que de biens »¹⁶¹.

Il raconte également que le Polin poussait l'honneur à critiquer la prise faite par Brantôme lui-même d'un navire non-musulman, bien qu'ennemi (« ne le trouvant de bonne guerre ne de prise, me le fit rendre »¹⁶²)¹⁶³ : la contradiction que comporte cette anecdote avec le fait qu'Antoine Escalin fut le principal artisan de l'alliance franco-turque et coula des galères espagnoles en 1555¹⁶⁴ ne gêne guère Pierre de Bourdeille dans son éloge de l'ambassadeur.

Brantôme fait d'Escalin un héros, de manière consciente ou d'après ce qu'il a pu entendre : il parle ainsi de ses « combatz qui ont estez si fréquens et assidus que les mers [...] de Barbarie, de Constantinople et Levant en ont longuement raisonné »¹⁶⁵. Seulement nous avons pu montrer que, lors de ses trois uniques expéditions qui l'emmenèrent en Méditerranée orientale, Polin n'a jamais livré le moindre combat contre des musulmans : J. Heers¹⁶⁶ le confirme. Ainsi cette première « biographie » de Pierre de Bourdeille apparaît comme une véritable hagiographie, où le héros, Antoine Escalin, jouit d'une image idéale, relativement éloignée de la réalité que furent sa vie et ses actions diplomatiques. Or ce récit sert de base à ceux qui virent le jour au XIXe siècle.

La plupart des biographies d'Antoine Escalin ont été produites au XIXe siècle. Et toutes se sont appuyées sur les écrits de Brantôme, ne cherchant pas à exploiter avec prudence les mémorialistes contemporains du Polin. Ainsi, quoi que l'on puisse lire sur le baron de la Garde, nous pouvons toujours trouver les écrits de Pierre de Bourdeille en filigrane : déjà en 1978 H.-D. Trique faisait cette remarque (« les sources d'information, si elles sont assez nombreuses, ont très souvent la même origine, à savoir la chronique de Brantôme »¹⁶⁷).

Cette littérature nous livre donc à sa suite une image héroïque d'Antoine Escalin. Seulement il convient d'observer si elle accentua cet aspect ou non, et l'importance qu'elle eut dans le façonnement de l'image de Polin qui est demeurée jusqu'à nos jours.

Nous avons réussi à nous procurer trois biographies de l'ambassadeur rédigées dans la moitié du XIXe siècle : il s'agit tout d'abord de l'article intitulé « La Garde ou le Pollin »¹⁶⁸ de A. Lacroix. L'auteur, nous rapportant à chaque page des faits tirés du récit de Brantôme (« Brantôme rappelle... », « Brantôme nous apprend... », Etc.), fait de ce dernier la base essentielle de sa biographie, allant jusqu'à affirmer que Pierre de Bourdeille livra une version

¹⁵⁹ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.143 : ces massacres eurent lieu au mois d'avril 1545 contre les Vaudois de Cabrières et de Mérindol. Antoine Escalin fut emprisonné 3 ans suite à la plainte déposée par les habitants de ces villages auprès de Henri II et c'est pour sa défense qu'il fit rédiger l'*Inventaire* qui nous a tant servit de source dans cette analyse.

¹⁶⁰ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.143.

¹⁶¹ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.149.

¹⁶² Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.150.

¹⁶³ Cette attitude est représentative de l'attachement que porta la noblesse des XVIe et XVIIe siècles au *corso* étudié par Michel Fontenay dans sa contribution à *La mort des pays de Cocagne : comportements collectifs de la Renaissance à l'âge classique* (J. Delumeau Dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 1976, 214 p.).

¹⁶⁴ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.145.

¹⁶⁵ Cf. Brantôme, *op. cit.*, p.149. Il nous faut encore préciser que les activités militaires qu'Antoine Escalin entreprit après le siège de Nice et l'ambassade auprès de Soliman II en 1544 restent à analyser.

¹⁶⁶ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 275.

¹⁶⁷ H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p. 10.

¹⁶⁸ A. Lacroix, « La Garde ou le Pollin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome IV, Nyons, Ed. Chantemerle, Rééd. 1974 (1^{ère} édition Valence – 1874), pp. 54-75.

de la vie du Polin « bien plus naturelle et véridique » que d'autres¹⁶⁹. En définitive cet écrit ne nous apprend rien de novateur. Il nous peint un « très illustre capitaine », à « l'humeur vive et farouche »¹⁷⁰ : un héros en définitive. André Lacroix (1824-1910), grand archiviste de la Drôme du XIXe siècle, en érudit de son temps, ne pouvait faire autrement, à une époque où l'histoire de France se résumait essentiellement en une succession d'actes de bravoures et de batailles mémorables. Il est à préciser cependant qu'il déplora le fait de ne pas avoir accès à des sources plus variées sur le Polin, beaucoup d'entre elles étant restées la propriété des notaires jusqu'aux années 1960 voire 1980.

Citons également la *Biographie d'A. Escalin* d'H. Louis¹⁷¹. L'auteur s'y présente comme un « devancier » sur ses travaux portant sur la vie du baron de La Garde, ayant effectué ses premières recherches sur lui près de « quarante ans » avant la rédaction de son ouvrage. Cependant une remarque qu'il fait dans sa préface permet rapidement de situer sa « succincte biographie », qualifiée « d'éloge historique » portant sur un « illustre compatriote »¹⁷². Dans cette même préface, très courte (moins d'une page), il nous parle d'une « grande figure » aux « hauts faits », d'un « grand homme ». Ces mêmes termes décorent régulièrement les phrases d'H. Louis qui nous livre un portrait romantique (« il naquit [...] dans une ferme, [...] gardant les troupeaux ») et héroïque d'Antoine Escalin, dépassant bien en cela Brantôme. Pour quelles raisons ? L'auteur paraît nous en fournir une en disant qu'il faudrait que la « patrie [...] perpétue sa mémoire par un monument »¹⁷³ : si le Polin inspire tellement d'études en cette fin de XIXe siècle, c'est que la France se cherche des héros afin de consolider son unité nationale¹⁷⁴.

Enfin attardons nous sur l'article du Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur »¹⁷⁵, paru en 1898. Il est pour l'historien d'un grand intérêt, car sa vocation première est de compiler plusieurs documents d'archives concernant la vie du Polin et de les éditer. De plus dans cet article l'auteur nous apprend qu'alors, sur le Polin, les écrits de « M. Lacroix » font autorité¹⁷⁶, tout autant que Brantôme (« Brantôme qui avait vécu dans la familiarité du baron doit mieux que personne nous servir de guide dans cette histoire »¹⁷⁷). Cela démontre bien qu'en cette fin de XIXe siècle les connaissances sur Antoine Escalin ne progressent guère que dans le sens de l'héroïsation plus grande du personnage (« même les turcs l'admiraient lorsqu'il était ambassadeur »¹⁷⁸), apparaissant toujours comme étant né « fort pauvre »¹⁷⁹.

Il nous paraît important de noter que ces ouvrages, comme tous les autres dont nous avons entendu parler, ont été publiés dans la région proche de La Garde-Adhémar (Drôme). Nous avons en fait un phénomène d'éloge régional. Nous pouvons penser que cette admiration locale pour Antoine Escalin est en fait l'héritière d'un mouvement qui dû débiter

¹⁶⁹ A. Lacroix, « La Garde ou le Pollin », *Histoire de l'arrondissement de Montélimar*, Tome IV, Nyons, Ed. Chantemerle, Rééd. 1974 (1^{ère} édition Valence – 1874), p. 58.

¹⁷⁰ A. Lacroix, *op. cit.*, p.55.

¹⁷¹ H. Louis, *Biographie d'A. Escalin dit « Paulin, Baron de La Garde »*, La Garde-Adhémar, Ed. Personnelle (« se vend chez l'auteur »), 1900, 29 p.

¹⁷² Toutes les citations se trouvent dans : H. Louis, *Biographie d'A. Escalin dit « Paulin, Baron de La Garde »*, La Garde-Adhémar, Ed. Personnelle (« se vend chez l'auteur »), 1900, p.1.

¹⁷³ H. Louis, *op. cit.*, p.27.

¹⁷⁴ Michel de Certeau (dans « L'opération historique », *Faire de l'Histoire T. I Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, 1974, p. 33) inscrit cet état de fait dans un plus vaste mouvement historique ayant imposé « les normes et les codes de l'évangélisme laïc, libéral et patriotique » aux sujets d'étude de la fin du XIXe siècle.

¹⁷⁵ Le Comte d'Allard, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, 77 pp.

¹⁷⁶ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.1.

¹⁷⁷ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.2.

¹⁷⁸ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.70.

¹⁷⁹ Le Comte d'Allard, *op. cit.*, p.2.

de la vie même de l'ambassadeur, celui-ci ayant connu une ascension fulgurante - nous l'avons vu - qui a su s'inscrire dans sa région d'origine notamment avec le château qu'il fit construire à La Garde-Adhémar dès 1547, d'aspect imposant, étant selon C. Trezin¹⁸⁰ « l'orgueil du pays [drômois] », son incurvation originale rappelant une galère et, de fait, les voyages du Polin.

Cette vision romantique pèse encore sur l'image que l'on peut avoir d'Antoine Escalin : le site internet du château de la Garde-Adhémar, aujourd'hui presque détruit, se fait l'écho, dans son article sur le Polin, de cette dimension, le faisant toujours naître « dans une ferme de la plaine »¹⁸¹. Un article du *Monde* datant de 2005 en fait un « corsaire français »¹⁸². En 1979 parut un roman d'E. Deschodt¹⁸³ retraçant sa vie, reprenant tout du courant romantique du XIXe siècle qui héroïsa plus encore le Polin, courant cristallisé par la plaque de marbre présente depuis lors à la Garde-Adhémar et sur laquelle on peut lire : « Ici s'élevait la demeure d'Antoine Escalin, berger, soldat, ambassadeur, général des galères de France ».

Cette rapide étude historiographique nous montre bien que le parcours du Polin fut quelque peu travesti, donna naissance à un véritable personnage mythique, né berger puis devenu ambassadeur à l'instar du Pâris d'Homère, la mythologie étant à la fin du XIXe siècle un thème très présent. Mais quel rôle joua l'implication diplomatique d'Antoine Escalin dans cette évolution ?

Fernand Braudel admet pleinement que, dans « l'affaire d'Africa » de 1550-1551 comme dans d'autres, les Français avaient poussé les Turcs contre les Impériaux¹⁸⁴. Les services de Charles-Quint, une nouvelle fois, dénoncèrent l'odieuse alliance. En France même, la monarchie dut faire face à des oppositions nées du choc provoqué par cette alliance : François Ier, déjà, connut quelques heurts avec le connétable de Montmorency. En 1535, M. Giustiniani, ambassadeur de Venise en France, attaqua vivement cette politique (« Le Roi est maintenant allié avec le Turc, parce qu'il ne croit pas qu'il puisse avoir d'allié plus capable de diminuer la puissance de l'Empereur »¹⁸⁵).

Très rapidement une contre-propagande française fut mise en place, la monarchie éprouvant « certains remords »¹⁸⁶. L'opuscule imprimé sur l'*Apologie pour le roi contre les Impériaux* paraît en 1551 à Paris. Brantôme, dans son œuvre, s'inscrit dans ce mouvement d'après J. Heers¹⁸⁷ : c'est notamment lui qui fit des frères Barberousse des nobles français partis en Afrique du Nord à l'aventure. Nous pouvons donc légitimement émettre comme hypothèse que le portrait qu'il fit d'Antoine Escalin - devenu un héros alors que J. Heers¹⁸⁸ ne lui prête comme seul fait de gloire que l'épisode durant lequel il « commanda la flotte qui accompagna celle de Keir-ed-Din » - fut influencé par cette contre-propagande française.

¹⁸⁰ C. Trezin a soutenu une thèse sur les châteaux de la Drome dont celui qui fut construit par Antoine Escalin à La Garde-Adhémar (Cf. Annexes, document 31, reconstitution du château).

¹⁸¹ Cf. <http://www.cs.cmu.edu/~celine/lga/escalin.html>, site internet non officiel sur la Garde-Adhémar élaboré par une ancienne lagardienne depuis les Etats-Unis et s'appuyant sur la documentation touristique et la tradition orale : il y est question d'une stèle à la mémoire d'Antoine Escalin et érigée à la Garde-Adhémar, sur les bases de l'ancien château Renaissance. Elle fut installée en juillet 1930 par l'association *Les amis du Tricastin* dirigée par Rodolphe Bringer de Pierrelatte (collaborateur du *Canard Enchaîné*). La mémoire de ce personnage est inscrite jusque dans le paysage de la région dans laquelle il a vécu.

¹⁸² A. Albertini, « L'épave corse va-t-elle parler ? », *Le Monde*, Paris, Jeudi 8 décembre 2005.

¹⁸³ E. Deschodt, *Le Général des Galères*, Paris, Ed. J.-C. Lattes, 1979, 238 p.

¹⁸⁴ F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Tome II, Paris, Ed. Colin, 1990, pp. 236-238.

¹⁸⁵ N. Tommaseo, *Relations avec les ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI^e siècle*, T. I, 1838, p.68 (cité par L. Dorez, *Préface à l'Itinéraire de J. Maurand*, Paris, Ed. Leroux, 1900, p. XL).

¹⁸⁶ G. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris-Genève, Ed. Droz, 1973, p. 164.

¹⁸⁷ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 277.

¹⁸⁸ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 275.

G. Turbet-Delof nous indique que dans ce mouvement beaucoup passèrent sous silence leur implication dans l'alliance franco-turque et mirent en avant leurs engagements chrétiens, tel Monluc, grand partisan des relations avec la Sublime Porte et qui partout se vanta « d'avoir deux fils [...] dans l'ordre de Malte »¹⁸⁹.

Brantôme utilise le même procédé dans sa biographie du Polin : il ne consacre que deux pages sur douze à l'implication d'Antoine Escalin dans la politique franco-turque, mais à l'inverse consacre un trop long développement, du point de vue de l'importance relative des faits, à la répression qu'il mena contre les hérétiques, au mariage qui faillit l'unir à la « reyne d'Angleterre » Elisabeth Ier...

Il apparaît donc bien que cette littérature de justification française eut un rôle important dans l'image que la postérité conserva du baron de La Garde, tout du moins parce que Brantôme s'y inscrit clairement. Autre exemple : du vivant d'Antoine Escalin le poète Joachim du Bellay, neveu du protecteur du baron de la Garde Guillaume du Bellay, lui consacra un poème élogieux rentrant dans le cadre de cette propagande¹⁹⁰. Son ton héroïque est évident : ce sonnet chante les louanges du « Tiphys du Jason », que « les Dieux marins [...] favorisent tant » et que les « Dieux terrestres [...] jalou[ent] ». Dans la même logique J. Heers nous rapporte¹⁹¹ que l'autre oncle du poète, Martin du Bellay, dans ses *Mémoires*, fit l'éloge du comportement des Turcs durant leur hivernage à Toulon, éloge impliqué clairement dans la contre-propagande française. Enfin, par un acte enregistré en 1646¹⁹² par Louis XIII, le roi éleva la baronnie de la Garde au rang de marquisat, ravivant la mémoire glorieuse d'Antoine Escalin sans faire allusion à son implication dans la politique franco-turque de François Ier.

Nous nous permettons de déduire de tout cela que la monarchie française, plus encore celle de la Réforme Catholique, honteuse de ses choix diplomatiques, chercha à les justifier et à les travestir. Une des façons de le faire fut sans doute de présenter les agents de François Ier, ses ambassadeurs, comme de véritables héros, de grands capitaines. Cette « héroïsation diplomatique », comme nous appellerons la reconstruction historique que nous mettons en évidence, toucha Antoine Escalin en premier, lui qui fut l'artisan de l'alliance franco-turque.

Ce processus s'explique aussi par le développement que connut la fonction d'ambassadeur dès le XVIIe siècle, sous l'impulsion de Richelieu puis de Colbert, fonction réservée à la noblesse de vieille souche et qu'il fallut donc glorifier, rendre attrayante. Toujours est-il que cette propagande, voulue par la monarchie pour les raisons que nous venons de mettre en avant, survécut aux diverses disgrâces du Polin (son procès en 1551, les trois années d'emprisonnement qu'il vécut...). Mais elle dut d'après nous ne pas lui déplaire, lui qui eut pour devise « Par Moy Seul », devise fière et orgueilleuse.

Citons, pour enrichir cette démonstration, Montaigne qui, lucide témoin des événements qui se déroulaient sous ses yeux, écrivit cette phrase très juste : « Qui croiroit que le Capitaine Bayard n'eust honneur, que celui qu'il a emprunté des faits de Pierre Terrail ? Et qu'Antoine Escalin se laisse voler à sa veuë tant de navigations et charges par mer et par terre au Capitaine Poulin ? »¹⁹³. Ce parallèle entre Polin et Bayard, le même que nous avons fait en introduction, nous montre bien qu'à l'instar du chevalier l'histoire a longtemps conservé le parcours du Polin, héros de propagande, et non celui de notre Antoine Escalin.

Antoine Escalin, fut bien à la fois l'artisan, le témoin et « l'objet » de la diplomatie franco-turque de François Ier.

¹⁸⁹ G. Turbet-Delof, *L'Afrique barbaresque dans la littérature française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris-Genève, Ed. Droz, 1973, p. 168.

¹⁹⁰ J. du Bellay « combien que ta vertu soit entendue » *Les regrets de Joachim du Bellay*, éd. Droz, 1994, 346 p.

¹⁹¹ J. Heers, *Les Barbaresques*, Paris, Ed. Perrin, 2001, p. 276.

¹⁹² Cf. Acte cité par Le Comte d'Allard (annexe, doc. 26).

¹⁹³ Cf. Montaigne *Essais*, livre I ch. , Paris, Flammarion, 1993.

Artisan, il l'a été indéniablement : il réussit à convaincre Soliman II de s'allier de nouveau au souverain français malgré les rapports délicats qu'entretenaient les deux chefs d'états. Témoin, il le fut aussi : nous avons tenté d'éclairer d'une nouvelle lumière la diplomatie que François Ier mit en place avec la Sublime Porte à partir des écrits laissés par Antoine Escalin, écrits dont le travail de compilation que nous avons effectué apparaît donc comme étant important sur le plan de la compréhension des événements décrits. Ainsi le témoignage laissé par le baron de la Garde nous a-t-il permis de mieux situer la place qu'occupait le siège de Nice dans la guerre menée par le souverain français contre les forces impériales, siège qui s'avérerait avoir été mis en place avec une certaine précipitation et sans réelle préméditation en cette année 1543. « Objet », enfin, le Polin l'a été au travers de la contre-propagande française qui a été mise en place dès François Ier et qui en a fait un véritable héros chrétien, défenseur du royaume de France, grand combattant, et ce afin de faire oublier la honte s'étant emparée de la cour française et étant liée à la diplomatie ottomane du premier roi Valois-Angoulême.

Mais surtout nous avons pu plusieurs fois critiquer les travaux que nos prédécesseurs nous ont laissés et nous permettre l'élaboration de quelques théories remettant en cause la vision communément admise sur les événements auxquels le baron de la Garde a pu prendre part.

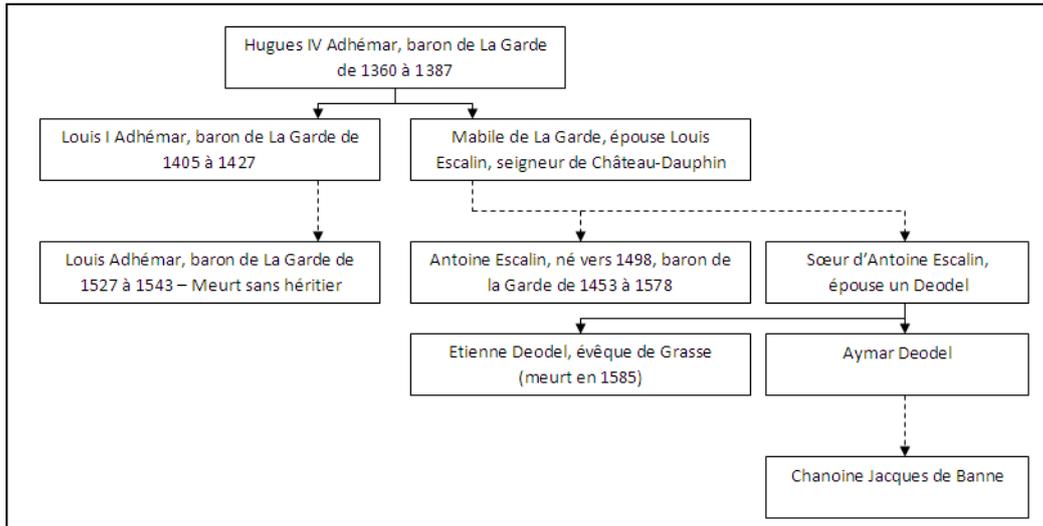
Nous ne prétendons pas avoir mieux fait. Seulement notre analyse, dans son dernier développement surtout, a pu démontrer les dérives contenues dans certaines biographies du Polin, étayer notre démonstration au travers de sources manuscrites diverses, produites parfois par l'intéressé lui-même. Notre démarche historique, se démarquant de celles qui avaient déjà pu être employées, propose un point de vue novateur sur la vie du baron de la Garde ainsi que sur certains aspects de la politique franco-turque de François Ier.

Cependant, il nous paraît évident qu'un travail bien plus vaste devrait être mené sur Antoine Escalin. D'autant que beaucoup de documents dormant encore dans les archives attendent d'être exploités pour enrichir plus encore notre portrait du Baron de la Garde et nos connaissances sur les relations franco-turques du XVI^e siècle, relations qui pesèrent sur d'autres rapports diplomatiques, ainsi que nos connaissances sur le siège de Nice auquel il participa activement et dont il fut un témoin privilégié. C'est pourquoi nous laissons là Antoine Escalin des Aimars, dit Polin, baron de la Garde-Adhémar, seigneur de Pierrelatte¹⁹⁴, Général des Galères du Roi de France, commanditaire de la première Réale¹⁹⁵, avant de rouvrir un jour le dossier d'une figure aussi emblématique.

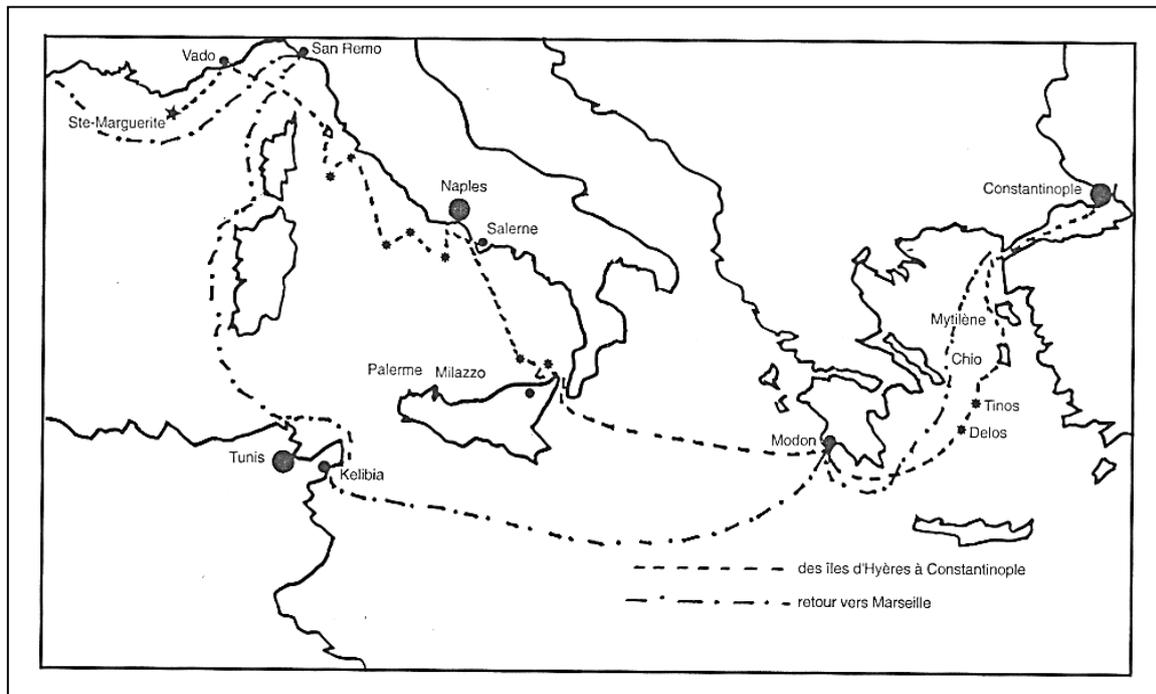
Document 1 : Arbre généalogique reconstitué après étude des Mémoires du chanoine de Banne (début XVII^e siècle : il avait Antoine Escalin pour ancêtre) par Jean Boissier (cf. bibliographie)

¹⁹⁴ D'après H.-D. Trique, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p.6 : don fait par François Ier vers 1544, pour services rendus.

¹⁹⁵ Sur cette seule galère une étude pourrait être menée. Brantôme y consacre près de trois pages. Il est à noter que c'est sur cette galère qu'Antoine Escalin se rendit à Constantinople pour la dernière fois. Brantôme nous parle d'une grande galère à « cinq [hommes] pour banc », « dont paradvant on n'en avoit veu en France » (P. De Bourdeille Brantôme, *Œuvres complètes*, Tome IV, Paris, Ed. Mme Ve Jules Renouard, 1868, p. 147-149). D'après nous cette galère fut à la base d'une grande tradition française : nous avons en effet lu qu'en 1662 le roi Louis XIV créa un « Corps des galères » avec à sa tête un Général des galères ayant pour navire la « Réale de France », galère décorée somptueusement, couverte de sculptures d'or, dont neuf exemplaires furent construits de 1662 à 1748 (cf. <http://www.musee-marine.fr/index.php?lg=fr&nav=441>). Peut-être pouvons-nous voir là un hommage au général des galères Antoine Escalin et à son navire. Et peut-être aussi un dernier témoignage de la propagande royale vis-à-vis de la politique franco-turque de François Ier.



Document 2 : Carte du voyage de Polin vers Constantinople (1544) établie à partir des informations données par J. MAURAND (Itinerario di Hieronimo Maurando, 1546-1576, in Recueil Peiresc Tome VIII)



Document 3 : Extrait des *Inventaire des pièces* d'Antonin Escalin, seigneur de la Garde (Pièces présentes dans la Collection Moreau, vol. 778, fol. 148 et suiv., bibliothèque nationale, milieu 16e)

Extrait d'une lettre envoyée par Polin au gouverneur de Rome pour le rassurer quand au passage de Barberousse devant ses terres (1543) :

« Soliman a confié ses forces maritimes à Barberousse pour attaquer les ennemis de la France, et non ses amis, et lui a ordonné d'obéir à François Ier comme à lui-même. Aussi le Pape peut être tranquille ; les Turcs ne feront aucune invasion dans ses états. »

Document 4 : Extrait des *Inventaire des pièces* d'Antonin Escalin. Lettre de Polin à François Ier (Toulon, 14 mars 1544).

Sire, depuis vous avoir escript de Marseilles je suis venu en ceste ville, et apres avoir presenté voz lettres au sieur Barberousse, je luy ay faict entendre comme Vostre Magesté desiroit prouvoir ad ce qu'il vous avoit adverty, et pour y commencer, failloit, pour observer l'ordre qui se tient en voz royaumes, que ce qu'il vous avoit mandé par lettres missives fust confirmé par informations auctentiques prises par ung des presidens ou conseiller de voz sièges royaulx ; ce que ledit Bassal a accordé et a déposé comme vous plaira veoir par les informations qu'en a pris Mons. d'Esparron, qui est ung conseiller de vostre Parlement d'Aix, que Mons. de Grignan a envoyé de pardeça, par la vertu d'une instruction qu'il vous a pleu m'envoyer signée. Si en a faict le semblable Japher aga, qui a servy de truchement en tous ses propos. Ledict conseiller s'en retourne devers ledict sieur de Grignan, lequel ne faudra de faire tout ainsi que Votre Magesté luy commandera.

Sire je n'ay failly remonstrer audict Barberousse les preparatifz de guerre que faictes de tous costez et par mer et par terre et luy en ay discouru bien au long et par le menu ; ce qu'il trouvé très bon, et aussi là où vous veuillez employer ceste armée promptement pour rompre les dessaings de l'ennemy et ne perdre temps, attendant veoir ce qu'il voudra faire. Et après, selon cella, Vostre Magesté les employra ès lieux que congnoistra estre à propos pour le mieulx. Il m'a faict responce qu'il estoit venu icy et toute sa compaignée pour faire tout ce qu'il vous plaira luy commander, et le plus grant désir qu'il ayt, c'est d'estre mys en besongne, mais que ce soyt avecques telle compaignée qu'il puisse faire chose au contentement du Grand Seigneur et vostre service. Bien luy semble que les provisions que ont esté faictes pour ceste armée ne sont consonnantes à unes telles forces que ceulx icy. Je luy ay faict entendre la cause qui vous empesche ne le pouvoir acompaigner ainsi qu'estiez délibéré, qu'est pour l'incroyable despence que Vostre Majesté a faict par le passé et fait journellement, et après leur en avoir long temps debatue, il m'a respondu qu'ilz iront tout ainsi que Vostre Magesté le commanderait, bien ou mal acompaignez. Bien m'ont chargé donner ordre que ne leur faille aucune chose de ce que leur a esté accordé, et puysque vostre intencion est qu'ilz temporisent de pardeça une partie de cest esté, qu'elle fisse faire nouvelle provision de biscuytz; et à ceste heure il a faillu nécessairement que leur en aye fait bailler six mil six cens quintaux plus que ne leur en avoys promys. Mais ce a esté sans qu'ilz m'ayent donné une heure de terme, davantaige que les espaïs se sont eslevez et sont venuz aujourduy troys foys à mon logis, crians que je les avoys amenez de Constantinople jusques icy et que je donnasse ordre de leur faire bailler leur paye, car ilz ne sçauroient de quoy vivre et ne s'embarquer autrement. Je les ay rapaisez le mieulx qu'il m'a esté possible et me suys retyré devers le sieur Barberousse, luy remonstant tout ce que m'a semblé estre à propos et qu'il y vouldist remédier que ses esmotions ne fussent entendues pour ne donner plaisir à l'ennemy et ne luy recevoir ceste honte. Il m'a donné les meilleures parolles du monde. Si esse (*sic*) que je crains qu'ilz s'entendent entre eulx et ne cherchent occasion par cause, et faudra neccessairement leur faire prester quelque argent, lequel je prendray, s'il m'est possible, sur ce que vous a pleu leur ordonner, et adviseray les faire desloger incontynant estre arrivé le trésorier, et si ce pendant j'estoys contrainct leur en bailler, je m'aideray de la faveur de Mons de Grignan. Je vous supplie très humblement, Sire, que se ledict trésorier n'estoit depesché, commander que incontynant soyt expédié en dilligence; car l'armée turquesque est preste à partir tout entièrement. Or mis l'argent qu'ilz espèrent avoyr et quant ilz ne feroient autre chose que demeurer aux isles d'Yères, attendant que la vostre soit preste, ilz tiendront tousjours en grande crainte et despence l'ennemy.

Sire, je me suis enquis bien songneusement de la pratique que font courir les Imperiaux avoir avec ledict sieur Barberousse et par cydevant vous ay donné advis [de] l'intencion qu'il m'a dit pourquoy le faisoit, qu'estoit principalement pour regarder de leur pouvoir bailler quelque venue, ce que sera difficile. Car Dorye ne veult entendre à faire venyr aucunes gallères en parlement. Bien y va il à bon essient pour le vouldoir desseparer de nous

autres et luy a fait presens et fait plus grans offres à luy et à ses familiers. Mais quoy que s'en soyt, selon ma fantaisie, il ne fault que Vostre Magesté craigne qu'ilz preignent autre party et fassent aucun appointement avec ledict Dorye pour les raisons que par cydevant vous ay dictes. Si esse que bonnement on ne s'en peult asseurer, congnoissant leur ambition estre si grande qu'ilz ne se meuvent synon tout ainsy qu'ilz voyent le prouffict devant les yeulx, et le pis est qu'on est toujours à recommencer avecques eulx. Je ne faudrey, Sire, à y tenir l'œil et les contenter à vostre dévotion le mieulx qu'il me sera possible et vous advenir à la journée de ce que j'en pourray congnoistre. Si est il très neccessaire, comme Vostre Magesté entend trop mieulx, puyqu'ilz sont icy conduictz, congnoissant de combien ilz favorisent voz aftaires, les entretenyr et ne regarder à quelque peu de despence davantaige que pourrait estre. Je vous asseureray bien, Sire, que ne s'en fera poinct que je ne voye en estre très neccessaire et que n'en soye presque contrainct. Sire, j'ay fait une depesche à vostre ambassadeur à Venize ad ce qu'il en face part à Codignac, pour advenir le Grant Seigneur de voz preparatifz de guerre et autres choses que j'ay peu juger pouvoir retourner au bien de vostre service. Je vous supplie, Sire, très humblement commander, quant surviendra quelque chose que méritera l'escripre, m'en estre fait part, à ce que je le puyse faire entendre au Grant Seigneur. Car c'est une des principalles choses qu'il me commanda à mon partir, que de l'advenir bien souvent de voz nouvelles. Sire, je suys après à assembler le nombre de gens qu'entendez que soient fait[z] pour dresser l'equippaige qu'il nous fault et espère que le tout sera bien tost prest pour partir. Semblablement aussi seront les galliaces en ordre pour se mettre à la voile [incontynant] estre arrivé leur argent et les maryniers qui doibvent venir de Normendye. Sire, quant au fait des Genevois, Vostre Magesté m'a commandé par cydevant de bailler par instructions que là où lesdicts Genevois feroient difficulté de vous secourir d'aucune somme d'argent et d'observer la neutralité, comme avez donné commission à Mons. de Grignan et à moy de negossier avec eulx, à quoy ilz nous ont tousjours menez par parolles, que j'employasse(s) des forces à leur faire la guerre et traicter comme ennemys, et pour ce que nous sommes à présent sur nostre partement et que, ainsi que j'entens, ilz ont envoyé pardevers vous ung ambassadeur, je vous supplie très humblement, Sire, me commander ce que en auray affaire ; et se entendez qu'ils soyent reservez comme ilz ont esté jusques icy soubz vostre faveur, me le mandez par escript. Car ledict Barberousse le veult avoyr pour sa descharge, affin que personne ne puyse dire que les aye gardé synon par vostre commandement. Vostre Magesté sçaura très bien juger si sera meilleur les avoyr ennemys descouvertz ou bien palliez comme ilz sont.

Sire, hyer arrivarent Sallareis et Saint Chenchurubin, nepveu du sieur Barberousse, avec quarante gallères, de retour de leur voiage d'Espagne et Barbarie, où ilz ont grandement endommaigé l'ennemy et ont mys en font une nef chargée de gens de guerre et prins trois autres, et aportent nouvelles comme Assam aga, qui est en Argier lieutenant de Barberousse, arrivera icy bien tost avecques vingt voelles, et le mesme ont mandé ceulx de Gelbes et de l'Archipelege estre pretz de s'en venyr au premier bon temps. Quant tout cella sera assemblé, nous pourrons bien departir nostre armée en deulx, et la plus floyble sera plus forte que celle de l'Empereur. Vostre Magesté nous commandera ainsi que nous y debvons gouverner, quant aurez entendu responce de Romme. Je croys bien que le sieur Pierre Strossy ne faudra de son costé faire ce qu'il a promis et en mander à Vostre Magesté des nouvelles.

Sire, je supplie le Créateur vous donner en très parfaicte santé très longue et très heureuze vye. De Thollon, ce XXIII^o de may [1544]

Document 5: Antoine Escalin, *Op. Cit.*, Fol. 156

« [Barberousse, en 1543, face à la volonté de Roi de le voir hiverner à Villefranche, dit qu'il ne peut que rester aux îles d'Hyères, en] attendant qu'il eust responce et assurance

certaine des provisions et fournitures que luy estoient necessaires pour son hivernage et de ladicte armée, et promesse d'estre advitaillée etourny à la primevère et acompaigné de bonnes forces pour faire service au Roy. »

« [Le Roy accepte les conditions de Barberousse, après s'être entretenu avec Polin, attendant un remboursement ultérieur, et déclare que] pour cest effect, le feroit acompaigner d'un si beau et brave camp et de telle force par terre, qu'il n'auroit à faire que à tenir la mer seure ; et après qu'il auroit faict service audict sieur, il luy ayderoit de tel secours qu'il seroit advisé entre ledict Barberousse et ledict de La Garde, qu'il laissoit à la discretion d'icelluy et en blan, pour le remettre en son royaume de Thunes. »

Cette idée de reconquérir Tunis décida Barberousse à hiverner à Toulon nous dit L. DOREZ (cf. bibliographie).

Document 6: Antoine Escalin, *Op. Cit.*, Fol. 156

Polin déclare dans l'Inventaire des pièces que le roi François Ier a promis en 1543, en échange de l'acceptation de Barberousse d'hiverner à Toulon pour protéger les côtes de Charles-Quint, de lui donner... :

« [...] pour cest effect [...] un si beau et brave camp et une telle force par terre qu'il n'auroit (Barberousse) à faire que à tenir la mer seure ; et après qu'il auroit faict service audict sieur, il luy ayderoit de tel secours qu'il seroit advisé entre ledict de La Garde, qu'il laissoit à la discretion d'icelluy et en blan, pour le remettre en son royaume de Thunes (Tunis) ».

Barberousse, motivé par la reconquête de Tunis, aurait alors accepté.

Document 7: Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 157 (« apologie de Barberousse », 1543)

« Et par ce que dessus, il se peult aussi congnoistre que ledict sieur [Roy] n'auroit pris à mescontentement ne mauvaise part la retraicte dudict Barberousse dudict Nyce et port de Villefrance ; car quant il y eust eu aucune sinistre oppinion ou bien congneu que ledict Barberousse eust pu demourer, arrester et hiverner audict port de Villefranche, il n'eust laissé passer ceste honneste occasion qu'il avoit par là de accorder audict Barberousse se retirer avec ladicte armée, ainsi qu'il le demandoit au cas que ledict sieur ne luy voulust faire fournir les vivres et choses necessaires à ladicte armée et suivront aussi ce que ledict Grand Turc auroit escript audict sieur Roy par les lettres cy après mentionnées et produittes, que ladicte armée se retirast sur ses confins, à celle fin qu'il eust meilleur moyen de luy faire fournir et pourvoir de toutes choses necessaires [...] »

Document 8: Antoine Escalin, *OP. Cit...*, Fol. 151-152 (sur les négociations de 1542 avec Soliman)

« En vertu desquelz pouvoirs fur par ledict de La Garde traicté avec ledict Grand Seigneur turc que non seulement pour resister aux entreprises que machynoient lors de tous costez les ennemis dudict sieur Roy, mais encores pour envahir et conquérir sur ses malveillans et adversaires, ledict Turc dresserait une grande armée où il yroit en personne du costé d'Ongrye, ce qu'il feist et conquist sur l'ennemy la pluspart de ce que restoit dudict pays, outre la despence où il le tint, jusques au jour du traicté de la paix, de soldoyer pour le moins soixante mil hommes sur les frontyères dudict Hongrye, qu'estoit debiliter d'aultant les forces dudict ennemy, comme il se peult penser ;

Aussi que ledict Grand Seigneur turc debvroit faire sortir une armée maritime de cent cinquante gallères avec artillerie pour faire decentes, de trente fustes ou gallères et deux barches pour porter leurs equipages. Et au mesme temps ledict sieur roy promettoit dresser un

camp de telle force que requeroit sa grandeur, pour entrer au pays dudict ennemy du costé de Flandres, une armée maritime sur la mer Occéane pour assaillir l'Espagne, et en la mer de Levant une aultre armée de quarante gallères et vingt navires, avec forces puissantes de gens de pied par terre pour seconder ladicte armée de mer ou bien pour estre traictes où il seroit advisé ; et que ladicte armée se trouveroit au lieu d'Antiboul ou bien aux ysles d'Hières avec grande quantité de munitions et refreschissement de vivres que ledict sieur Roy promettoit faire tenir prest audict Antiboul, à ce que à l'arrivée de l'armée dudict Turc il ne fallust que radvitailler et executer les entreprinses

Document 9 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 169 v°-170 (Relation faite par Polin sur le ravage des côtes italiennes en 1544, cf. épisode relaté par J. MAURAND)

« Et tellement fust négocié par ledict de La Garde envers ledict Barberosse suivant la voulenté et intention dudict sieur [Roy] que ladicte armée turquoise costoya les pays de Naples, Cicille, Callabre, Sardaigne, la Poulhia et autres pays de l'ennemy là où elle feist sejour longuement, donnant plusieurs fois la chasse aux galères dudict ennemy jusques dans le port dudict Naples, et de si près que aulcunes desdictes gallères en furent prises et perdues, ainsi que Messieurs les cardinaulx de Ferrare et d'Armaignac, estans lors à Rome pour les affaires dudict feu sieur sçavent, qui recevoient souvent advertissemens et nouvelles dudict de La Garde de tout ce qu'estoit fait et exploicté par ladicte armée et en escrivoient aussi des leurs audict de La Garde ; et de ce aussi peult souffisanment apparoir par les sacagemens et ruynes, corrieres que furent faictes èdicts pays par icelle armée, la prinse et rasement des yles de Prosite et de tout ce qu'estoit d'Ische ; la batterie de Pussol près de Naples ; Pollicastre, ville est chasteau ; Lippary, que l'on estimoit imprenable et où fut faicte une des plus grandz batteries qu'on aist jamais guières veu ; Port Herciles, ville et chasteau ; Thelamon, port, ville et chasteau, et plusieurs autres lieux et places de très grande importance. Et ne passa ladicte armée le far de Misenne jusques en aoust, et encores après costoya ladicte Callabre et pilla jusques sur la fin de septembre, le tout pour detourner les forces dudict ennemy, et aussi pour constituer en despence luy et sesdicts païs, tant pour les levées de gens de guerre que leur falloit faire et se mettre et tenir en armes pour se garder des descentes que pour entretenir grosses garnisons aux villes maritimes ; que leur estoit de despence pour plus de II° M escus pour moys, sans les autres pertes, despence et dommaiges qui estoient faictz ausdicts pays, sans ce toutesfois qu'il fut aucunement touché aux terres de Nostre Saint Père ne du Siège apostolicque ne d'aucuns autres amys, alliez et confederez dudict sieur Roy, suivant son intention et volenté.

Document 10 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 170 v° (Sur la séparation des flottes de Polin et de Barberousse à l'approche de Barberousse, 16 Juillet 1544)

« Et après avoir fait temporiser et exploicter ladicte armée ès lieux susdicts, ledict de La Garde, quelque temps après qu'ilz eurent passé ledict far de Mesenne, remonstra audict Barberosse que, puisqu'il vouloit et falloit qu'il allast à Constantinople, estant admené par luy pour donner compte audict Grand Turc comme les choses estoient passées, qu'il importoit grandement pour le service tant du feu sieur Roy que dudict Grand Turc, que ledict Barberosse l'envoya devant, affin qu'il peust estre de retour à temps et avant l'hiver, à ce que ledict sieur Roy peult entendre de quoy il se pourroit ayder et prevalloit de l'amitié dudict Grand Turc, et que ayant repoulsé son ennemy hors de ses terres où il estoit pour lors et estant assuré de l'amitié et ayde dudict Grand Turc, cela luy augmenteroit sa magnanimité de le poursuivre plus roidement, et où l'ennemy persevereroit en ceste mauvaise volenté et prandroict pied en France, il feroit grand appuy audict feu Sieur Roy d'estre acertené de

l'amytié et ayde dudict Grant Turc ; à quoy ledict Barberosse s'accorda et envoya ledict de La Garde avec son maistre d'hostel audict Constantinoble, avec lettres adressantes audict Grand Turc, certiffiant les fournitures qui avoient esté faictes et delivrées de la part dudict feu sieur [Roy] à luy et à ladicte armée »

Document 11 : Extrait de MONTAIGNE, *Essais, Livre I, Chap. 46 (des Noms)*, Paris, Ed. Flammarion, 1993

Il y va de bon ; il est question laquelle de ces lettres doit estre payée de tant de sieges, batailles, blessures, prisons et services faits à la couronne de France, par ce sien fameux Connestable. Nicolas Denisot n'a eu soing que des lettres de son nom, et en a changé toute la contexture, pour en bastir le Conte d'Alsinois qu'il a estrené de la gloire de sa poësie et peinture. Et l'Historien Suetone n'a aymé que le sens du sien, et en ayant privé Lénis, qui estoit le surnom de son pere, a laissé Tranquillus successeur de la reputation de ses escrits. Qui croiroit que le Capitaine Bayard n'eust honneur, que celui qu'il a emprunté des faicts de Pierre Terrail ? Et qu'Antoine Escalin se laisse voler à sa veuë tant de navigations et charges par mer et par terre au Capitaine Poulin, et au Baron de la Garde ?

DOCUMENT 12 : CITATIONS DE P. GIOVO, *EX HISTORiarum sui temporis...*, TRAD. PAR DU PARQ, PARIS, 1555 (CITÉ PAR J.-L. BELACHERI, *NOUS LES FRÈRES BARBEROUSSE*, P. 362)

1. 1542, *Déclaration de Soliman II à Polin avant la lettre ci-dessous, après des mois d'approche de la part de l'ambassadeur français dans le but d'obtenir un partenariat militaire avec la Sublime Porte :*

« Français, la parole des rois est sacrée, je me déshonorerais si je manquais à celle que j'ai donnée au roi de France et mon honneur est plus précieux que toutes les richesses du monde entier ».

2. 1542, *Lettre que Soliman adresse à François Ier par Polin :*

« A toi François qui es roi du royaume de France, je t'envoie la flotte que tu m'as fait demander par ton ambassadeur Paulin ; elle est pourvue d'hommes et de munitions. J'ai ordonné à Kheïr-ed-Din, mon amiral, de porter la guerre où tu jugeras à propos et de t'obéir comme à moi-même. Tu lui feras connaître tes volontés par Paulin, ton ambassadeur, qui ne le quittera pas. Nous espérons que tu auras soin de renvoyer notre flotte en bon état à Constantinople lorsqu'elle aura contenté tes désirs. Tes vœux et les nôtres seront accomplis si tu regardes Charles-Quint comme ton plus grand ennemi et si tu ne te laisses pas tromper par de spécieuses propositions de paix qu'il ne manquera pas de te faire lorsque mes troupes auront ravagé ses Etats ».

Document 13 : Mention initiale du procès verbal du jugement de 1551 sur les massacres des vaudois impliquant, entre autres, le Baron de la Garde (citée par G. AUDISIO, *Procès verbal d'un massacre*, Aix-en-Provence, Ed. Edisud, 1992, p. 44)

« Ce verbal fut mis en dépôt dans le château de La Garde Adhémar appartenant au capitaine Paulin, un des exécuteurs de cette expédition. Il y a resté jusqu'en 1784 où M. le Marquis de Vence (ayant vendu cette terre) en a fait présent à M. le président de Saint-Vincens, mon père. »

On peut de là penser que le procès verbal fut rédigé à la demande du baron de La Garde, ce qui tend à démontrer son habileté acquise avec l'expérience et ses qualités innées en terme de communication.

Document 14 : Citation du procès verbal du jugement de 1551 sur les massacres des vaudois impliquant, entre autres, le Baron de la Garde (citée par G. AUDISIO, *Op. Cit.*, p. 93)

« Ce qui avait été décidé fut fait et exécuté par le seigneur de La Garde et les soldats qu'il avait envoyés dans les montagnes pour faire la chasse aux luthériens. »

Montre la volonté de Polin d'exécuter les ordres, quels qu'ils soient : homme dévoué, sa principale qualité en tant qu'ambassadeur

Document 15 : Lettre de François Ier datée du 20 juin 1539, Bibl. de Grenoble (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 9)

« Pour la bonne et entière confiance que nous avons de notre bien amé Antoine Escalin dict le Poulain... et des bons et agréables services qu'il nous a par ci-devant faits, tant au fait de nos guerres que aultrement, icelluy... ayons cejourd'hui retenu et retenons l'un des cent gentilshommes ordinaires de nostre hostel... pour nous servir, aux gaiges et estat de 32 livres 10 sols tournois pour chacun mois, à commencer du premier jour de juillet prochain »

Document 16 : Sonnet de Joachim du Bellay : « Combien que ta vertu (Poulin) soit entendue », *Les regrets de Joachim du Bellay*, Genève, Ed. Droz, 1994, 346 p.

« Combien que ta vertu Poulin soit entendue
Par tout où des François le bruit est entendu,
Et combien que ton nom soit au large estendu
Autant que la grand'mer est au large estendue :

Si faut-il toutefois que Bellay s'esvertue,
Aussi bien que la mer, de bruire ta vertu,
Et qu'il sonne de toy avec l'aerain tortu
Ce que sonne Triton de sa trompe tortue.

Je diray que tu es le Tiphys du Jason
Qui doit par ton moyen conquérir la Toison ;
Je diroy ta prudence et ta vertu notoire :

Je diroy ton pouvoir sur la mer qui s'estent,
Et que les Dieux marins te favorisent tant,
Que les terrestres Dieux sont jalouz de ta gloire. »

Léon DOREZ, dans son Commentaire aux annexes de l'*Itinéraire* de J. MAURAND, dit que ces vers « retentissent comme les trompettes d'argent de la gloire ».

Document 17 : Lettre du roi François Ier adressée à Polin, « donnée à Tournon le 7 août 1536 » (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 8)

« Comme il soit ainsi que nous ayons esté bien et deument informés et advertis du bon et loyal devoir que notre cher et bien amé Anthoine Escalin, dit le cappitaine Poullain, a faict à la deffense et thuiction du lieu et place de Chasteau Dauphin qui est en ceste situation et de l'importance que chacun sçaist, et en quelle place il a depuis naguères resisté bien vigoureusement aux efforts et entreprinses que les ennemis et adversaires voulliont et s'estiont efforcés, sans que Jehan Bronquart qui s'en est dict cappitaine se y soit jamais treuvé, aussi à la vérité n'est-il personnage de la qualité et experience requise pour avoir telle administration et charge..., scavoir faisons... que pour la bonne et entière confiance que nous avons de la personne dudict Escalin dict Poullain, lui avons donné et octroyé... par ces presentes ledict office de cappitaine, etc.

Donné à Tournon, le 7 août 1536. Par le Roy-Dauphin. »

Document 18 : Acte de François Ier donné à Vincennes, le 16 Mars 1541 (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 10)

« Confiant en plain des sens... de nostre amé et féal Anthoine Escalin, cappitaine des gens de guerre de nos ordonnances, estant de présent en Piémont, icelluy avons fait constitué... nostre procureur général et messenger spécial pour traicter et conclure avec très haut, très excellent et très puissant magnanyme et invincible prince le grant empereur des Monsurmans et Soltam Solyman Bach, nostre très amé frère et parfait amy, bonne, sincère et entière ligue confédération. »

Document 19 : Lettre de Pellicier, évêque de Montpellier, écrite à Venise le 4 décembre 1541 et adressée à François Ier (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 11)

« ... le G.S. (Soliman) avoit escript qu'il y [lui] devoit arriver ung ambassadeur de V.M. qui estoit le cappitaine Polin, auquel vouloit qu'on fait grand accueil hors de Constantinople pour ce que avant qu'il entrast dedans le G.S., qui estoit à Sophia (Bulgarie), vouloyt parler à luy »

Document 20 : Lettre de Pellicier, évêque de Montpellier, écrite à Venise les 11-12-15 février 1542 et adressée à François Ier (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 13)

« Sire... Et de Levant se dict que le G.S. estoit attendant Barberousse pour luy faire entendre la vollonté de ce qu'il vouloit estre faict cette année par mer. Le cappitaine Polin, cherchant de parler au G.S., fut vestu de deux robes solempnelles à l'accoustumée, ou fut plus de deux heures à parlementer avec le G.S., lequel, disoit-on, à vostre instance, devoit faire ceste année le plus grand exercite par mers et par terre que on luy veit jamais faire, en ung mesme temps, et que le G.S. luy avoit accordé cent gallères pour faire l'entreprinse de Gennes ou de la Pouille, et en oultre, vous prester deux millions d'or. Vray est qu'il demandoit certain port qu'ils n'ont sceu nommer, mais ces seigneurs (*de Venise*) en sont demeurez grandement pensifz... Le sieur cappitaine Polin est arrivé en ceste ville, la venue duquel pour n'avoir esté sceue d'hommes du monde, et qu'il s'en alloit droict en France, sans avoir demouré icy que ung jour, et aussi que Janus Bey seroit bientoust icy, a faict demourer ces seigneurs

merveilleusement estonnez et perplexes. Ilz luy ont fait ceste faveur de luy donner telle escorte qu'il sçaura demander pour la seureté de son paissage, l'ayant ainsi escript à tous leurs podestatz et recteurs. »

Document 21 : Lettre de la chancellerie royale donnée à Polin à Brienne le 21 mai 1542 (tirée du cabinet de Chorier) (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 14)

« Scavoir faisons que nous ayans plaine et entière confiance de nostre amé et féal conseiller et ambassadeur par dever le grand seigneur, Anthoine Escalin, chevalier, cappitaine d'une bande de nos gens de guerre..., avons icelluy fait constitué et estably nostre lieutenant général en nostre armée de mer de Levant dès l'heure qu'elle sera joincte avec celle du Grand Seigneur, et luy... donnans... pouvoir de la conduire...ainsy qu'il verra estre requis et nécessaire pour le bien de nos affaires. »

Document 22 : Lettre envoyée par Soliman à François Ier en 1543, retranscrite par l'historien Italien Paul JOVE, XVI^e siècle (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 16)

« Jay livré à Polin, par fraternelle libéralité, une armée marine de telle qualité et quantité que vous l'avez demandée et très bien équipée de toutes choses. Il est aussi recommandé à l'amiral Barberousse qu'il obeysse aux conseils d'icelluy »

Document 23 : Portait du baron de La Garde établi par M. ROCHAS dans sa *Biographie du Dauphiné* (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 22)

« A force de travail et de persévérance, il était parvenu à se dépouiller de la rudesse du soldat et à acquérir des talents qui le mettaient au-dessus de la plupart des gentilshommes de l'armée... Le capitaine Poulin, comme on le nommait dans les camps, se présenta à Fontainebleau ; une belle figure, une taille avantageuse, une tenue élégante, des manières simples et polies, en firent aussitôt l'homme à la mode ; toutes les dames se le disputèrent »
Ce dernier aspect paraît exagéré car la vie si occupée du Baron de La Garde devaient lui laisser peu de temps pour la galanterie à la cour.

Document 24 : Délibération prise par les représentants de la ville de Toulon (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 18)

« Saichent tous, l'an 1543 et le 14^{ème} jour de Novembre, congrégé le conseil de la ville et cité de Thollon dans le couvent des frères Jacoppans et au refectoire d'icelluy... entendu la proposition... contenant en effect que yer à l'armée de magnifique seigneur de Poullin, baron de La Garde, embayssateur pour le roy nostre seigneur, messieurs les consuls luy allerent fere la réverence en luy faisant demonstration des grandes affoheles en quoy le dit lieu Tholon est a present tant pour le gaste des oliviers qui sont journallement mangés par les estrangiers, que en plusieurs autres fassons, comme audit sieur ambaisseateur est notohere. »

Il s'agit ici d'obtenir du roi des immunités en compensation de la charge occasionnée par la présence de la flotte turque. Le baron de la Garde accompagna la députation toulonnaise à la cour. Elle eut satisfaction du roi, pourtant en difficulté financière.

Document 25 : Lettre du roi du 23 avril 1543 élevant le baron de La Garde au rang de général des galères (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 20)

« François Ier, etc. Scavoir faisons que pour la singulière et entière confiance que nous avons de la personne de nostre amé et féal Antoine Escalin dit le Polin, chevalier, nostre conseiller et chambellan ordinaire, de ses sens, experience, au fait de la marine, de la guerre et des armes... icelluy, avons... estably... chef et capitaine général de nostre dite armée de mer du Levant, luy donnant plein pouvoir, pleine puissance, autorité, d'ordonner délibérer et disposer de nos dites galères et vaisseaux, gens de guerre de cap et de rame, artillerie et équipage qui sont dessus, et les exploiter à l'encontre dudit empereur et autres, etc.

Luy avons donné et donnons pouvoir puissance et autorité d'ordonner du payement des gens de guerre, ensemble des autres frais qu'il conviendra faire, etc., et les payements être passez et allouez en la despances des comptes de nos trésoriers [...]

En tesmoin de ce avons signé les presentes de nostre main et à icelles fait mettre nostre scel. Donné à Batteville le 23 avril 1543, François. Par le roy, le sieur d'Annebaut, mareschal et admiral de France, présent. »

Document 26 : Donation viagère par le baron de Grignan de la terre de la Garde-Adhémar à Antoine Escalin (acte public du 26 décembre 1545 passé à Montélimar devant maître Cayrèse, notaire) (in LE COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 24)

« Haut et puissant seigneur, messire Loys Adhémar du Monteil, seigneur et baron de Greinhan et de la Garde-Adhémar, chevalier de l'ordre, conseiller, chambellan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Dauphin et son lieutenant général ès pays et comté de Prouvence, pour les grands affection, dilection, amytié et bonne voulonté que a heu par le passé, comme de présent a dit avoir et porté à noble seigneur Anthoyné Descalin, seigneur de Pierrelapte, gentilhomme de la chambre dudit seigneur roi Dauphin, capitaine de ses galères et son lieutenant général en son armée de mer, et ses grands vertus, honnestetes, curialités, plaisirs et agréables services que par effaict il a remonstré aud. seigneur en plusieurs gros afferes desquels il a heu charge, où c'est très bien pourté et vertueusement..., auroit passé et fait donation par contrault reçu Me Bernard, notaire à Marseille, aud. Noble seigneur d'Escalin, irrévocable et sa vie tant seulement durant et non oultre, de la seigneurie de la Garde-Adhémar... Et que dès lad. Donation en ça comme a dict mond. Seigneur de Greinhan, aye dud. Escalin receu aultres plusieurs bons et agréables services, qui luy ont esté faicts, comme journellement ne luy cesse fere, comme a dict, et espère mondict seigneur de Greinhan luy seront faicts par led. Sieur Escalin pour l'advenir, desquels, ou partie d'iceulx, vouldroit mondit seigneur de Greinhan luy fere recompense, espérant en estre mieulx servi et recepvoir plusieurs bons et agréables à luy services ; pour ce est-il que ce jourd'huy, vingt et sixième jour du mois de décembre année mil cinq cens quarante cinq, prise à la Nativité N.S....

Estant en personne establit, en présence... lequel seigneur de Greinhan, par les agréables...services à luy faicts par ledit seigneur Escalin, et que par l'advenir espère led.

Seigneur luy estre faicts... luy donne perpetuellement par titre d'irrevocable donation... ladicte place, lieu, chasteau, seigneurie, juridiction [...]

Escalin, et à luy successeurs à ladite place seront tenus de porter le surnom et les armes dudit seigneur donateur, par raison de lad. Place et lieu de La Garde [...] »

Nota : Louis XIII, roi France, rappelant les mérites d'Antoine Escalin, éleva la baronnie de La Garde au rang de marquisat (acte enregistré en 1646 dont la copie se trouve in LE COMTE D'ALLARD, *Op. Cit.*, p. 26). La mémoire glorieuse du baron de La Garde fut ainsi ravivée. Dans l'acte, le roi rappelle les actes glorieux du Polin sans faire allusion à son implication dans la politique franco-turque de François Ier. Oubli involontaire ?

Document 27 : Extrait de l'arrêt royal reconnaissant l'innocence du Baron de La Garde dans l'affaire de Mérindol (in COMTE D'ALLARD, « Escalin, pâtre, ambassadeur et général des galères de France : recueil de documents concernant sa vie », *Bulletin de la société d'archéologie et de statistiques de la Drôme*, Valence, 1896, p. 45)

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, [...] Avons par nostre jugement et arrest diffinitif, dit et déclaré, disons et déclarons, ledit Escalin, baron de La Garde, estre pur et innocent desdits cas, crimes et délits à luy imposez et contenus audit procès, et d'iceux l'en avons absous et absolvons. Et partant avons ordonné et ordonnons qu'il sera eslargy [...] »

Document 28 : Extrait de *l'Inventaire des titres et privilèges de la ville de Toulon* dressé en 1544 (cité in *Nous les frères Barberousse* de J.-L. Belachemi, p. 376 : cf. bibliographie)

« [A cause de l'hivernage des Turcs, les habitants ont enduré] beaucoup de fatigues, dommages et intérêts tant dans leurs biens que dans leurs personnes. »

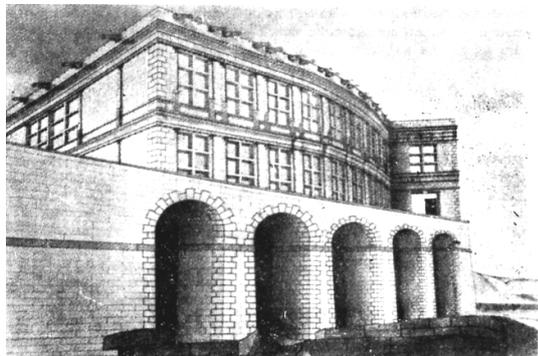
Document 29 : Extrait d'une lettre de François Ier datée du 11 novembre 1544 traitant de l'hivernage des Turcs à Toulon (cité in *Nous les frères Barberousse* de J.-L. Belachemi, cf. bibliographie, p. 376)

« [Je reconnais] que ladite ville [vidée de ses forces vives] est si stérile et de si peu de rapports qu'il serait impossible auxdits habitants d'alimenter quiconque »

Document 30 : Antoine Escalin *Op. Cit.*, Fol. 153 (Sur la rencontre entre Polin et François Ier à Marolles en Juillet 1543 suite à l'arrivée de la flotte de Barberousse au large de Cannes)

« [Sachez] comment il ne s'estoit trouvé presque riens de prest de ce que avoit esté promis à ladicte armée, et que, si elle n'estoit secondée de forces par terre, ne pourroit faire entreprinses de grande importance »

Document 31 : Reconstitution du château de la Garde par le marquis de la Baume, XIXe siècle (in H.-D. TRIQUE, *Antoine Escalin, baron de La Garde : une destinée peu commune*, La Garde-Adhémar, Ed. du club UNESCO, 1978, p.9



LE FIEF DE SAINT-ANDRÉ ET LE TERROIR DE L'ABADIE

Mgr Denis GHIRALDI

Le village de Saint-André était un simple bourg dont le nom apparaît tardivement dans les chartes moyenâgeuses. Il ne fut érigé en commune qu'en 1702. Ce territoire fit jadis partie de la viguerie de Nice. On y dénombre environ 200 habitants en 1754 (enquête de l'intendant Joanini), 714 en 1858, 1821 en 1962 et 4150 en 1999. La superficie est évaluée aujourd'hui à 286 ha.

Au Xe siècle, où pour la première fois apparaît sa mention sous la dénomination Rocha de Revel, ce terroir était seigneurie de l'abbaye de Saint-Pons pour un quart, selon une donation faite à cette abbaye par Miron, seigneur de Nice, et Odila son épouse, en l'an 999. Les trois autres quarts étaient unis au fief de Revel, ils échurent en 1628 aux Thaon, originaires de Lantosque, qui portèrent de ce fait le nom de Thaon de Revel avec titre comtal ; ils bâtirent le château, entre 1685 et 1687, toujours existant sur son promontoire, avec sa chapelle baroque.

Sur le point culminant entre Saint-André et Tourrette-Levens, on aperçoit encore les ruines de l'ancien château de Revel. Par là, passait la voie romaine qui mettait ce terroir en relation avec Cimiez d'une part et avec le nord des Alpes-Maritimes d'autre part. Jusqu'à l'annexion du comté de Nice à la France en 1860, et avant la construction des routes du Var, de la Tinée et de la Vésubie, la seule voie de pénétration (chemin muletier d'ailleurs) vers le nord des Alpes-Maritimes partait de Nice, passait par le plan de Revel, Tourrette puis Levens, Utelle, La Tour, Clans, Marie, Rimplas, Saint-Sauveur, Isola, Saint-Etienne.

• L'antiquité

Le plan de Revel dut être habité à l'époque romaine ; en sont témoins les nombreuses inscriptions tumulaires qu'on y a découvertes et dont voici les principales (cf. Edmond Blanc : Etudes épigraphiques dans le comté de Nice¹⁹⁶ :

| | |
|-------------------|---|
| VEDIANTIORUM | (In honorem matronarum) Veditiarum, votum libens |
| VOT. LB.... RED | laetus |
| DIT. L. VAL | reddid Lucius Valerius Velox, miles legionis XIII |
| VELOX | geminæ |
| MIL. LEG XIII | Martiæ Victricis, centuria Claudii Repentini. |
| RUT. VICT. R...X | En l'honneur des matrones Védiantiennes, Lucius |
| CL.A.....EPE.TINT | Valérius Velox, soldat de la quatorzième légion gemina Martia Victorieuse de la centurie de Claudius Repentinus, a librement et avec joie accompli son vœu. |
| Q. ALBICCIO | Cette pierre fut extraite de la maison d'un paysan au quartier de Revel (cf. Mommsen : Corpus Inscip. Lat., t. V, n° 7873) |
|PUDENTI | |
| Q. ALBICCI | Quinto Albiccio Pudenti, Quintus Albiccus Pudentianus |
| Vs. PUDENTI | patri |
| NUS PA | dulcissimo memoriam fecit. |
| TRI. DULCIS | A. Quintus Albiccus Pudens, Quintus Albiccus |
| MON. FECIT | Pudentianus à la mémoire de son père bien-aimé a élevé ce monument. |
| | Cette inscription qui était anciennement au Plan de Revel, est |
| | actuellement à Tourrette, sur le bord de la grande rue, |

¹⁹⁶ En plus du grand spécialiste Mommsen et d'Edmond Blanc, ces diverses inscriptions sont rapportées par Gioffredo : *Nicaea Civitas*, p. 25 ; Durante : *Chorographie du comté de Nice*, p. 40-43 ; Tisserand : *Histoire de Nice*, t. I p. 40-44 passim ; Carlone : *Vestiges épigraphiques*, p. 106 sv.

entre l'église et le village ; elle a été apportée là par les soins du curé de Tourrette (« des maçons voulaient l'emporter dans une bâtisse »), dit Ed. Blanc. Le curé de Tourrette, à l'époque où Edmond Blanc écrit (1880), était l'abbé Passeroni, né à Utelle en 1820, nommé à Tourrette en 1878 (cf. Mommsen, op. cit, n° 7926).

| | |
|---|--|
| <p>MOCCIAE PATERNAE Q. ALBUCPU DENTIANAE FILIAE. VIVAE FECIT I</p> | <p>Mocciae Paternæ, Quinti Albucii Pudentiani filiae, vivae fecit. A Moccia Paterna, fille de Quintus Albuccius Pudentianus, elle vivante a fait ce monument. (cf. Mommsen, op. cit., n° 9747).</p> |
| <p>MARCIA VERINA METTIA. E. FUSCI NAE. MATRO. PI PIENTISSIMAE POSUIT</p> | <p>Edmond Blanc donne cette inscription comme perdue. Marcia Verina Mettiae Fuscinae, matri suae pientissimae, posuit. Marcia Vérina à Mettia Fuscina, sa mère très pieuse, a posé ce monument. (cf. Mommsen, op. cit., n° 7944). « Cette inscription est encore aujourd'hui à l'angle d'uneasure attenante à un moulin à huile, dans le Plan de Revel, où je l'ai copiée », écrit Edmond Blanc en 1880.</p> |
| <p>C. VIPPIO. VIP PI. FA. BERON... TERTIA. VIPPIA VIPPI. F. FRATRI H. EX.... T.....</p> | <p>Caio. Vippio, Vippi filio, Aberoni ; Tertia Vippia, Vippi filia, fratri heres : ex testamento. A Caius Vippius Aberon, fils de Vippius ; Tertia Vippia, fille de Vippius, son héritière, à son frère : selon le vœu émis par son testament. (Cf. Mommsen, op. cit., n° 7961). « Cette inscription, écrit Edmond Blanc, existe encore encadrée dans le mur d'une maison au plan de Revel, où je l'ai copiée ».</p> |

• Le Moyen Age : l'abbaye de Saint-Pons

Aucun document ne nous est parvenu concernant le site de Tourrette et celui de Revel durant les premiers siècles de notre ère et ceux qui ont suivi la chute de l'empire d'Occident. L'histoire du haut Moyen Age est singulièrement ténébreuse pour notre région. Depuis l'an 406 qui marque le déclin de Cemenelum (Cimiez) jusqu'en 640 environ, la région niçoise passa sous le joug des Goths, des Bourguignons, des Wisigoths et des Francs. C'est alors que les Lombards, ayant traversé les Alpes, mirent tout à feu et à sang.

Une grande obscurité règne sur la fondation de l'abbaye de Saint-Pons, l'événement nous est connu par la Vita sancti Syagrii, par quelques mentions contenues dans les donations faites à l'abbaye au XIe siècle, et par un fragment d'inscription qui se trouve sur le tombeau de saint Pons en l'église du monastère.

La Vie de saint Syagre est un document de basse époque publié par Vincent Barralis, moine de Lérins, d'après les manuscrits de l'abbaye de Saint-Pons : Syagre, comte de Brie, aurait été le fils de Carloman, donc le neveu de Charlemagne. Une expédition contre les Lombards aurait amené l'empereur dans la région de Cimiez ; Syagre aurait accompagné son oncle et obtenu de lui l'autorisation de fonder un monastère auprès de la chapelle contenant le corps de saint Pons, chapelle située alors sur la colline de Cimiez en un lieu dominant le Paillon (cette petite chapelle a été détruite). Syagre aurait été ensuite ordonné premier évêque de Nice, en 777, son pontificat aurait duré dix ans. En fait Syagre ne peut pas être considéré comme le premier titulaire d'un évêché qui existait au moins depuis de IV^e siècle. Le titre de comte de Brie est fantaisiste et la parenté avec Charlemagne est une invention de l'hagiographe : comment Syagre aurait-il pu fonder une abbaye et être sacré évêque de Nice en 777, alors que son père Carloman était né en 751 et qu'il mourut en 771 ?

Gioffredo dans sa *Nicaea Civitas* avait accepté cette légende.

L'historien changea d'avis et ne fit que citer la légende de Syagrius dans sa *Storia delle Alpi Marittime* (t. I, p. 510-511), il y souligne qu'« il est improbable que saint Syagre ait été ordonné évêque de Nice l'an 777, car la mort de son père Carloman ayant eu lieu en décembre 771 peu après son mariage avec la fille de Didier, roi des Lombards, Syagre ne pouvait être encore qu'un enfant ».

L'opinion commune est qu'on ne peut accepter cette suite de faits assez invraisemblables et qu'il faut conclure que le Syagrius dont il s'agit ne peut être en aucune manière le fils de Carloman et le propre neveu de Charlemagne. Ce ne peut donc être lui qui serait venu à Nice et à Cimiez à la suite du monarque après sa victoire sur les Lombards.

Les donations faites à l'abbaye fin du Xe et au XI^e siècle, à titre de libéralités ou de restitution, signalent toutes sa fondation par Charlemagne :

Charte n° 1 du cartulaire, du 9 décembre 999 : Donation par Miron et Odile « Sancto monasterio qui est constructus in honorem beati Pontii martyris a piissimo Carolo rege francorum seu patricio romanorum ». (Au saint monastère qui fut construit en l'honneur du bienheureux Pons martyr, par le très pieux Charles roi des Francs et patrice des Romains).

Charte n° 2, du 11 mai 1004 : élection du moine Jean, en présence de l'évêque Bernard de Nice et autre Bernard d'Antibes et d'autres hommes et femmes pieux, comme abbé du monastère de Saint-Pons glorieux martyr, monastère « diu constructus a Karolo rege francorum atque Longobardorum necnon patricio Romanorum qui est situs in territorio Cimenlensis sive Nicensis... » (Jadis construit par Charles roi des Francs et des Lombards mais aussi patrice des Romains, et qui est situé dans le territoire de Cimiez ou Nice...)

Charte n° 4, de 1028 : Donation de l'église de Saint-Martin du Var « qui est subtu castrum qui nominant Rocheta » (qui est au-dessous du castrum que l'on nomme Rochetta) par Gisbern, son épouse Adalaixe, et ses frères Jean, Bermond prêtre et Pierre, l'épouse de celui-ci et leurs enfants « ad sacrum monasterium, seu patricio Romanorum in comitatu Niciensi super fluvium Pallionis... » (au monastère sacré de Saint Pons martyr, qui fut construit par le très pieux Charles roi des Francs et des Lombards et aussi patrice des Romains, et qui se trouve dans le comté de Nice près du fleuve Paillon).

Charte n° 13, d'avril 1078 : Donation faite par Archimbaud, évêque de Nice, des églises de Saint-Jean près Saint-Hospice, et de Sainte-Marie de Beaulieu et de toutes leurs dépendances, à Eluard, abbé de saint Pons « in monasterio qui est constructus in comitatu Cimelensi sive Niciensis a piissimo Karolo rege Francorum et Longobardorum, seu patricio Romanorum... » (dans le monastère de Saint Pons construit dans le comté de Cimiez ou Nice, parle très pieux Charles roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains).

L'inscription gravée sur le tombeau de saint Pons : il n'en reste plus aujourd'hui que deux fragments ; Gioffredo la déchiffre et en donna deux lectures rapprochées (la première, dans *Nicaea Civitas*, p. 84, la deuxième dans *Storia delle Alpi Marittime*, t. I, p. 517), il les

restituata de la façon suivante : « Domino Karolo rege Francorum et Longobardorum, Patricio Romanorum, Domino Sto Pontio martyri sub temporibus imperatorum Valeriani et Gallieni ; ego Syagrius peccator, gratia Dei vocatus episcopus Niciensis restauravi in nomine Di Ni Ju Christi ». (Fondé par le seigneur Charles roi des Francs et des Lombards, patrice des Romains, dédié à Saint Pons martyr au temps des empereurs Valérien et Gallien, moi Syagre, pêcheur appelé par la grâce de Dieu à être évêque de Nice, je l'ai restauré au nom de N.S. Jésus Christ).

Cette inscription sur le sarcophage de saint Pons est en fait le seul document que l'on possède sur la fondation de l'abbaye. C'est d'elle que proviennent les légendes carolingiennes qui ont fleuri autour de l'abbaye dès le IXe siècle ; elle est sûrement à l'origine des formules insérées dans les anciennes chartes et qui se reproduisent quasi à l'identique, comme on l'a vu précédemment ; mais tandis que Charlemagne est indiqué dans l'inscription comme étant le souverain régnant à l'époque de la restauration du tombeau de saint Pons, les rédacteurs des chartes en ont fait postérieurement le fondateur de l'abbaye. Ainsi se forgea la légende qui fit apparaître Syagre à côté de Charlemagne, qui en fit son neveu et ensuite le « 1^{er} » évêque de Nice.

• Les vicissitudes subies par le monastère et sa résurrection

Après la mort de Charlemagne en 813, les Sarrasins recommencèrent les razzias qu'ils avaient menées sur les côtes provençales avant la mort de Charles Martel et l'avènement de Charlemagne ; ils les reprirent dans ces mêmes régions et dans les Alpes-Maritimes ; S'étant établis au lieu dit Le Fraxinet (La Garde Freinet) vers 884, ils devinrent, selon les dires du chroniqueur Luitprand, la terreur des pays environnants. Ils ravagèrent successivement l'île de Lérins, Cannes, Grasse, Antibes ; passèrent le Var et désolèrent toutes les campagnes des environs de Nice qui résista grâce à la force de ses murailles et à l'héroïque élan qu'imprima à la défense de la ville le moine nommé Bobon. Cet intrépide religieux aurait fait construire une tour de garde là où se trouve le fort du Mont Alban. A la tête de quelques veilleurs déterminés, il sauvegarda ses concitoyens et déjoua les ruses des pirates. Le secteur garda le nom de ce singulier personnage : le Mont Bobon devint le Mont Boron.

N'ayant pu vaincre Nice, les envahisseurs ruinèrent l'abbaye de Saint-Pons, brisant les vases sacrés et tous les objets du culte, mutilant les religieux infirmes, emmenant les autres en esclavage et livrant aux flammes les archives et le vaste édifice.

En 972, les Sarrasins allèrent jusqu'à capturer Mayeul, abbé de Cluny, qui se rendait à Rome, ce qui déclencha la fameuse croisade menée par Guillaume de Provence dit le Libérateur, assisté de son frère Roubaud et du marquis de Turin, Ardoïn, dit le Glabre. En septembre, le repaire du Fraxinet était complètement rasé. Les Sarrasins chassés, un profond sentiment de sécurité se manifesta parmi les populations de la contrée.

Les principaux guerriers furent récompensés en châteaux et en terres par les comtes de Provence. D'autres, dont la vaillance avait concouru à la victoire, s'emparèrent des domaines qui étaient le plus à leur convenance, surtout de ceux qui appartenaient aux monastères ; Saint-Pons subit le sort commun.

Les seigneurs avaient ainsi acquis des domaines considérables. À partir du XIe siècle, beaucoup cédèrent quelques-unes de leurs possessions aux monastères et aux églises pour obtenir des prières et assurer le salut de leur âme ; ils fondèrent des bénéfices ecclésiastiques pour leur lignée ; d'autres se confinèrent dans des abbayes auxquelles ils abandonnèrent leur patrimoine.

Les premiers vicomtes de Nice s'étaient probablement emparés des possessions de l'ancien monastère de Saint-Pons après le passage des Sarrasins ; les vastes terrains qu'ils possédaient autour de l'abbaye sur le territoire des villes de Nice et de Cimiez le montrent à l'évidence. Pratiquement ils n'opérèrent qu'une restitution des biens aux légitimes

propriétaires. C'est ainsi que la plus ancienne charte connue témoignant de la réédification du monastère de Saint-Pons et datée du 9 décembre 999, situe la donation opérée par le noble Miron, vicomte de Nice, et son épouse Odile, au monastère reconstitué, du terroir qui se nommera plus tard l'Abadie (terre de l'abbaye)¹⁹⁷.

● L'importante charte du 9 décembre 999

Voici le texte intégral, traduit ici du latin, de ce document¹⁹⁸ :

L'autorité ecclésiastique demande et la loi romaine impose que, quiconque veut transférer son bien à un pouvoir (destinataire) quel qu'il soit, établisse cela par testament afin que soit assurée la perpétuité et la certitude de la donation au cours du temps.

Aussi moi Miro et mon épouse Odile, comptant de concert sur la miséricorde de Dieu et sur l'éternelle rétribution acquise par le Christ, craignant le jour du jugement et voulant mériter d'entendre la voix de Notre Seigneur Jésus Christ qui dira « Venez les bénis de mon Père, recevez le royaume qui a été préparé pour vous depuis l'origine du monde » et pour que Saint-Pierre qui a le pouvoir de lier et de délier les âmes nous absolve des liens de tous nos péchés, par amour et par crainte, nous donnons au Seigneur Dieu et au saint monastère qui fut édifié en l'honneur de saint Pons martyr par le pieux Charles, roi des Francs et patrice des Romains, dans ce comté de Nice, près du lieu nommé Cimiez, au-dessus du fleuve Paillon, nous donnons donc au dit monastère, soit aux moines qui le desservent nuit et jour, la quatrième partie du terroir que l'on nomme Rocha, avec toutes ses dépendances et ses adjacents, à savoir les terres, les champs, les forêts, les vignes, les prés, les pâturages, les arbres fruitiers et non fruitiers, les moulins, les eaux et les ruisseaux, et tout ce qui normalement appartient à ce terroir.

Ce territoire se trouve dans le comté de Nice, au-dessous du château antique dit de Revel. Nous voulons qu'à partir de ce jour et perpétuellement, tout ce que nous avons mentionné ci-dessus devienne la propriété dudit monastère, afin que les « serviteurs » de celui-ci le tiennent et le possèdent et qu'ils veuillent bien tous les jours prier le Seigneur et le supplier pour le salut de nos âmes et de celles de tous ceux qui ont la vraie foi, pour tous ceux qui craignent Dieu et aussi pour tous les bienfaiteurs.

Cette charte à but charitable a été rédigée le samedi 5 des ides de décembre (9 décembre), l'an depuis l'Incarnation de notre Seigneur Jésus Christ 999, indiction 12e, l'an 7e du règne glorieux de Rodolphe.

Fait au château de Lurs, en présence du seigneur évêque Froddonius.

Signatures de Miro et d'Odile, qui ont fait rédiger cette charte et qui ont demandé aux témoins et à leurs fils de la confirmer.

Pons, Bermond et Miro, leurs fils, témoins.

Le prêtre Lambert, témoin ; le lévite Sauveur, témoin ; le prêtre Bermond, témoin ; Pons, témoin ; Inghilbert, témoin ; le prêtre Jean, témoin.

¹⁹⁷ Miron, vicomte de Nice, émerge des brumes du Xe siècle à cette occasion ; il mourut fin 999 ou au début de l'an 1000. Odile est fille naturelle de Guillaume le Libérateur, lequel était comte et marquis de Provence, il mourut en 993. Odile épousa en premières noces Miron, dont elle eut quatre enfants : Pons, qui devint évêque de Nice et qui mourut en 1030, Miron qui fut vicomte de Sisteron, Bermond et Guillaume ; Peu après son veuvage, Odile se maria avec Laugier Raimbaud d'Orange, surnommé le Roux, élu par le comte de Provence gouverneur du comté de Nice et de Vence ; trois fils naquirent de cette union : Raimbaud II de Nice (demeura à Nice et recueillit l'héritage des enfants du premier mariage, il mourut en 1046), Pierre de Vence, (devint évêque de Sisteron où il mourut en 1040), Rostaing, (vicomte de Gréolières, fonda la famille des comtes de Gréolières, il mourut en 1067).

¹⁹⁸ Chartier de Saint-Pons : n° 1, *Gioffredo Nicaea Civitas*, p. 158 ; *Storia*, p. 585.

Cette première libéralité fut faite avec le consentement de Pons, Bermond et Miron, fils de cette famille bienfaitrice de l'abbaye, en présence des personnalités marquantes de la région et sous contrôle de Froddonius, évêque de Nice, dont c'est ici la seule mention de ce pontife, inconnu par ailleurs.

La charte contient la donation du quart de la Roche, sise sous l'ancien château de Revel, dont on voit encore les ruines sur le chemin de Nice à Tourrette-Levens. L'acte, conclu au château de Lurs, dépendance de l'évêque de Sisteron, sous le règne du roi Rodolphe, fut signé par les bienfaiteurs, leurs enfants et les personnes présentes.

La seconde libéralité, consentie par la vicomtesse Odile, après la mort de son mari Miron, toujours d'accord avec ses enfants, fut la donation, le 30 décembre 1010, du grand domaine s'étendant de la route de Levens actuelle jusqu'à Cimiez, comprenant tout le plateau de cette ancienne ville de Cemenelum. C'était là une véritable restitution, puisque depuis la première fondation de l'abbaye, les abbés de ce monastère portant le nom de comtes de Cimiez étaient naturellement possesseurs de ce vaste domaine. « Tout ce qui est compris dans les limites précitées, est-il dit, y eut-il d'autres propriétaires voisins, nous le donnons entièrement et dans son intégrité à Dieu, au monastère de Saint-Pons et aux moines qui le desservent ; nous donnons également la terre qui est au-dessous de l'église, entre la voie publique et la rive du Paillon »¹⁹⁹.

Une troisième libéralité fut consentie, le 16 mars 1029, par Laugier et son épouse Odile, du territoire de Revest, sous le nom de Madalberti²⁰⁰. De nombreuses autres donations furent faites au cours des XIe et XIIe siècles à l'abbaye de Saint-Pons qui retrouva, avec les prieurés qu'elle posséda dans le comté de Nice et en Provence, un prestige et une importance qui feront sa gloire, mais aussi qui menacèrent son destin dans les siècles suivants.

Une bulle d'Innocent IV, du 13 juin 1247, confirma l'abbaye de Saint-Pons dans ses privilèges et ses possessions ; cette bulle, rédigée à Lyon par le notaire Marini, chancelier de la sainte Eglise romaine, en détaillant les propriétés de l'abbaye deux siècles et demi après la restauration du Xe siècle, en manifesta la richesse.

En 1247, les propriétés étaient les suivantes :

Dans le diocèse de Nice : l'église Sainte-Réparate, toutes ses dépendances et ses droits ; l'église Notre-Dame de Cimiez avec toutes ses dépendances ; Saint-Barthélémy et ses dépendances ; Saint-Sylvestre ; Saint-Michel (dit aujourd'hui Aire Saint-Michel) ; Sainte-Marie de Falicon avec toutes ses dépendances.

Sainte-Marie de Beaulieu ; Saint-Laurent d'Eze ; Sainte Dévote et Sainte-Marie d'Aspremont ; Saint-Martin de Peille ; Sainte-Marie de Levens ; Saint-Martin de Monaco ; l'église de Saint-Blaise avec ses dépendances ; Sainte-Hélène, Saint-Pierre de l'Escarène ; Saint-Valentin de Berre ; Saint-Martin de Gordolon.

Dans le diocèse de Vintimille : Saint-Nicolas de Sospel avec ses dépendances.

Dans le diocèse de Glandèves : Sainte-Marie d'Annot et ses dépendances.

Dans le diocèse de Fréjus : Saint-Armentaire ; Saint-Jacques ; Sainte-Marie des Salles ; Saint-Blaise de Verceil, et toutes leurs dépendances.

Les dîmes, les propriétés, les immeubles, les fours, les moulins, les prés que l'abbaye possède à Nice et dans le diocèse ; la moitié du castrum de Falicon ; la quatrième partie du castrum de Rupe, avec les prés, les terres, les vignes, les bois, les pâturages en collines et en plaines ; les cens, les moulins, les chemins et sentiers, ainsi que toutes les libertés et les immunités.

¹⁹⁹ Charte n° 3, p. 6.

²⁰⁰ Charte n° 5, p. 8.

Une grande partie du territoire de Revel appartient aux Chabaud au XIII^e siècle, il passa plus tard aux Michelotti, et par le mariage de Camille Michelotti avec Pierre Thaon il devint propriété de cette famille.

• L'Abadie

La donation de la quatrième partie du terroir dénommé Rocha de Revel comprenait aussi le quartier qui s'appelle l'Abadie, dominée par le Camp de Revel et desservie par la même voie romaine, d'ailleurs le quartier appelé Mérindol (de Miron et d'Odile, les donateurs), limitrophe et desservi par la même voie, était une dépendance de l'abbaye.

Ce territoire fut cédé par Laugier Rostaing, vicomte de Nice, fils d'autre Rostaing seigneur de Gréolières, lui-même comte de Nice et fils de Miron et d'Odile. Le petit-fils imita donc les grands parents, sa donation eut lieu en 1070 :

Moi Laugier Rostaing et mon épouse Calamite, nos fils Aldebert et Bertrand, ainsi que nos autres fils et filles, donnons à saint Pons, martyr illustre, et par lui à l'abbé et aux moines de saint-Pons, les hommes et le Mérindol²⁰¹. Le Mérindol est un point culminant, en forme pyramidale, au confluent du Paillon et du Revel. C'était un hameau possédant un château, fief des Riquieri en 1198, des Blacas en 1391, des Chiabaudi en 1660 et des Auda en 1665. On n'en découvre actuellement presque pas de traces. Il appartient, avec le domaine de sa dépendance, à l'Asile Sainte-Marie sous le nom de Saint-Raphaël.

Depuis la donation par Miron et Odile du quart du terroir de la Rocha de Revel en fin 999 jusqu'à la suppression de l'abbaye en 1792, le quartier de l'Abadie fit partie de la mense abbatiale et forma la quatrième partie du fief de Saint-André. Les abbés de Saint-Pons, pour cette raison, durent au cours des siècles passer les actes de reconnaissance et d'hommage envers le souverain et en recevoir l'investiture. Quelques actes concernant ces formalités officielles sont parvenus jusqu'à nous : c'est ainsi que Robert de la Roquette, abbé de Saint-Pons de 1428 à 1451, signa le 14 juillet 1441 un acte de reconnaissance envers le duc Louis Ier de Savoie pour les possessions de Saint-Blaise, de l'Escarène, de Falicon, de Saint-André et de tous les autres territoires appartenant au monastère.

Plus tard, l'abbé Honoré Martelli reconnut le 14 janvier 1560 devant le notaire Galli de Lucéram, qu'il détenait la quatrième partie du fief de Saint-André avec terres, prés et autres dépendances dont il avait été investi par le duc Emmanuel Philibert en fief noble et lige. Le même abbé Honoré Martelli rendit hommage le 7 avril 1582 : « Acte d'hommage et de fidélité prêté au duc Charles Emmanuel de Savoie par l'abbé Honoré Martelli, pour le château non habité de Saint-Blaise et la quatrième partie du territoire de Saint-André. Signé Spalis, secrétaire »²⁰². Pour mettre en valeur les domaines de Saint-André, les abbés de Saint-Pons eurent recours à des transactions rémunératrices, en particulier à des locations dont quelques chartes nous gardent le souvenir.

Ainsi le 14 mai 1379²⁰³, le chapitre du monastère en présence des prieurs de Falicon et d'Aspremont, décida de « concéder à Barthélémy Bérenger, citoyen de Nice, une terre inculte que l'abbaye possède à la Roque de Saint-André, proche de la terre de Raynaud Martini et de la prairie de Momie, épouse de Geoffroy Michelis, sujette à la seigneurie de l'abbaye, longeant le vallon de la Roque, sous le versement annuel de 16 sous monnaie de Nice, payables à Noël, outre la dîme sur tous les fruits, selon la coutume des autres terres de l'abbaye. Jean Trophémi, notaire ».

²⁰¹ Charte n° 10, p. 17, dont une partie est en vieux provençal.

²⁰² Charte n° 408 (chartrier, p. 434).

²⁰³ Charte n° 245, p. 364.

Le 6 avril 1463²⁰⁴: « Antoine André, de Gorbio, habitant Nice, a acheté une grande étendue de terrain situé sur le territoire du château inhabité de Saint-André de la Roche, dans la région dite « in Ariana », consistant en terres, moulins et « iscles » qui dépendent de la seigneurie de l'abbaye à laquelle on doit le service annuel de 3 florins et les autres droits usagers. L'abbé approuve et confirme l'achat. Vincent Pellegrini, notaire ».

Le 11 octobre 1561²⁰⁵: « L'abbé de Saint-Pons, Honoré Martelli, et le chapitre du monastère, concèdent en emphytéose à Jean Grinda, une terre sise à Saint-André, dans la troisième partie de ce territoire qui appartient au monastère, et dans la région dite « lo Camp Comun » ; laquelle terre a pour confronts, au midi : la terre qui pour deux parts sur trois appartient à noble Melchior Michelotti, seigneur dudit lieu, et appartenait jadis aux seigneurs de Chabaudis ; au couchant : le chemin public qui le traverse ; au levant : le petit vallon de Sicco. Le service annuel est de 8 florins en sus des droits usagers. Le monastère se réserve le droit de reprendre les bois et branches nécessaires au four du monastère. En foi de quoi le notaire François Pellegrini, secrétaire du monastère, a dessiné sur deux feuilles de papier les crosses du monastère ».

Dans les années qui suivirent, plusieurs emphytéotes (locataires) se fixèrent dans cette partie du fief de Saint-André et y firent souche, formant ainsi un hameau qui prit le nom du propriétaire plusieurs fois séculaire : l'Abadie (ou domaine de l'abbaye).

Le hameau dépendit sur le plan religieux de la cathédrale Sainte-Réparate, qui était un prieuré du monastère de Saint-Pons avant la construction de la cathédrale actuelle et l'échange de ce prieuré avec celui de Saint-Jaume.

• Le couvent de Sainte-Claire

Un ancien monastère de Cisterciennes qui existait à Nice depuis le Moyen Age venait d'être supprimé faute de recrutement de religieuses le 10 octobre 1551 et l'autorité diocésaine érigea à sa place celui des Clarisses dont on attendait l'implantation. Mais les travaux de développement des fortifications, puis la peste de 1580, maintinrent cette fondation en sommeil.

Or, dans la dernière décennie du XVI^e siècle, des legs et des dons commencèrent à affluer au bénéfice d'un monastère de Clarisses à édifier et à s'implanter. L'évêque lui-même, Mgr Palavicini, qui depuis 1584 gouvernait le diocèse, constitua le 2 janvier 1593 et le 20 février 1595 des revenus annuels à attribuer à ce monastère dès sa construction. Le prélat décéda le 28 novembre 1598 pendant une tournée pastorale.

En dépit de la vacance du siège (le successeur de Mgr Palavicini, Mgr Rasini, ne fut sacré que le 23 octobre 1600 et n'arriva à Nice qu'en janvier 1601), le conseil communal décida de solliciter l'autorisation ducale, de chercher un emplacement favorable et de faire dresser un projet et de lui attribuer un revenu annuel de 300 écus d'or. Un emplacement fut décidé dans le quartier appelé La Marine ; le maître-d'œuvre, Carlo, fut chargé d'établir le projet. Le 29 juin 1597 les dessins furent envoyés au duc Charles Emmanuel I^{er}, lequel, ayant décidé la construction du monastère, avait fait établir des plans par l'architecte turinois Vitozzi. Le projet fut ajourné et fut repris en 1599 avec une nouvelle enquête sur les sites possibles ; le quartier de la Marine réunit l'unanimité des avis et le duc accorda son autorisation le 20 décembre. Dès le 11, le conseil passa des actes d'achat pour 5 terrains non bâtis, sis à la Marine, pour un prix de 425 écus 404 florins, payables avec intérêts entre le 13 septembre et le 6 novembre 1607 à leurs propriétaires.

Or le comte de Valperga, gouverneur du château, s'opposa dès fin décembre 1599 à ce chantier qu'il jugeait trop proche des murailles, surtout à cette époque où la Savoie et la

²⁰⁴ Charte n° 340, p. 390.

²⁰⁵ Charte n° 403, p. 423

France étaient en guerre pour le marquisat de Saluces et où l'armée française campait à Saint-Laurent. Le chantier fut abandonné. Le 8 janvier 1601, le duc Charles Emmanuel recommanda à Mgr Rasini, qui venait de prendre possession de son évêché de Nice, de favoriser la fondation d'un monastère de Clarisses et de définir un nouveau site pour sa construction. Ce sera chose définitive en 1604, sur les flancs du château, sous le portail de Gassin, dans la rue du Codo ou de l'Armourier. Le 9 juillet 1604, les syndics envoyèrent un rapport au duc précisant que le site était trouvé.

Les accords obtenus, on lança les achats de maisons, 13 immeubles et 3 terrains furent acquis dès 1605 pour 8 430 florins. Le 5 décembre 1604, la ville versa à Mgr Ludovic Grimaldi, ancien évêque de Vence, abbé commendataire de Saint-Pons, 100 ducats pour le trezain des maisons qui se réclamaient du droit domanial de l'abbaye. On fit appel à l'architecte Battista Carlo, d'Oneille, pour dresser le nouveau projet de construction. Dès le 24 octobre 1604, l'évêque Rasini vint planter la Croix, tandis qu'un capucin prononça un sermon. « L'évêque, écrit Gioffredo, était accompagné de tout le clergé et le père capucin fit un sermon très émouvant²⁰⁶. »

Le 28 octobre, on posa la première pierre portant l'inscription suivante que l'on peut encore discerner sur le linteau du portail principal :

Deo, optimo, Maximo. En l'honneur de la Vierge très sainte et de Sainte-Claire, sous le pontificat de Clément VIII, Charles Emmanuel étant duc de Savoie, prince de Piémont, comte de Nice, François Martinengo (Rasini) évêque de Nice, Annibal Grimaldi comte de Beuil, gouverneur, François Caissotti préfet, Honoré Pastorelli docteur in utroque jure, Jean François Peyre, Guillaume siccono et Henri Virello consuls. La ville de Nice en l'an depuis la Nativité du Seigneur : 1604, le 4e jour des calendes de novembre.

Les travaux qui avaient débuté le 9 octobre 1604 se poursuivent jusqu'au 23 juin 1605. Au mois d'août, le premier chantier arriva à son terme, une partie des maisons acquises ayant été détruites.

Au mois d'août 1605, les syndics entreprirent des démarches auprès de l'évêque de Mondovi pour que deux ou trois religieuses du couvent des Clarisses de cette ville soient transférées à Nice. Après un long échange de correspondance pour régulariser ce transfert, le syndic Todone put se rendre à Mondovi, le 23 juin 1607 et ramener à Nice les fondatrices. Le 27 juin l'abbesse Filiberta Bertona et la clarisse Béatrice Moanco prirent possession du monastère.

Les travaux de poursuivirent ; on entreprit la construction de l'église, dont la première pierre fut posée en 1609 : la date se lit dans l'angle nord-ouest du bâtiment. Les surfaces exigées pour développer cette construction postulèrent en 1610 l'achat de deux boutiques et d'une maison voisines, et pour agrandir le monastère il fallut acquérir le 17 août 1611 et le 23 octobre 1616 deux autres immeubles, tous étaient dépendants du domaine de l'abbaye. Au total, furent achetées : 17 maisons, 2 boutiques et 3 terrains ; la dépense fut de 12.424,7 florins. Avec les frais de construction, l'installation des sœurs, l'édification de l'église et les dépenses secondaires, la fondation du monastère de Sainte-Claire revint à environ 33.000 florins. La ville en assumait une forte part, mais les donations et les legs affectés depuis 1589 à la construction de ce monastère pourvurent à la dépense. Les travaux se poursuivirent au cours du XVIIe siècle, comme en témoigne la pierre d'angle du grand bâtiment daté de 1669.

Les finances du monastère furent, après sa fondation, alimentées par les dots. Elles devaient obligatoirement s'élever à 300 écus d'or. Les novices et les filles scolarisées au monastère versaient 25 écus d'or par an, fournissaient leurs vêtements et leur mobilier suivant une liste dressée par l'abbesse. Les dots des moniales étrangères à Nice devaient atteindre au moins 450 écus d'or, augmentées des vêtements et du mobilier ; c'est ce que versa par

²⁰⁶ *Storia*, t. VI, p. 148.

exemple, la Provençale Marguerite de Berre, le 11 février 1612, après avoir été admise par décret de la ville du 6 février 1611.

Le 23 février 1615, on en dénombrait 42, et en 1718 : 65.

En 1663, l'abbesse demanda à la ville l'autorisation de fonder une seconde maison à Nice, ce qui fut refusé par le conseil le 26 décembre 1663.

Vers la fin du XVII^e siècle, les Clarisses achetèrent encore, pour agrandir leur monastère, une douzaine de maisons avoisinantes dépendant toujours du domaine direct de l'abbaye de Saint-Pons. Un procès entre les deux monastères débuta le 30 juillet 1691 devant Jean François Adrech, vicaire général abbatial. La solution en fut finalement remise à l'arbitrage du préfet Dominique Pellegrino, avocat des Clarisses, et Joseph Auda, avocat de l'abbaye : une transaction fut acceptée par les deux parties le 21 juillet 1693.

Un autre désaccord surgit au début du XVIII^e siècle : les Clarisses acquérant de nouvelles maisons et biens-fonds soumis au domaine direct de l'abbaye, et celle-ci exigeant la reconnaissance et le paiement du treizain des immeubles possédés par les moniales. Un nouvel accord fut conclu après arbitrage : l'abbaye affranchira les immeubles possédés par les Clarisses moyennant 2 250 florins. La convention fut passée le 6 juin 1730, les Clarisses payant comptant 450 florins et s'engageant à verser les 1 800 florins restant dans le délai de quatre ans ; l'acte fut reçu par le notaire Garetti.

On sait que les Clarisses, comme les autres religieux et religieuses, furent dispersées lors de l'entrée des troupes françaises à Nice fin septembre 1792. Après la restauration sarde en 1815, les Clarisses ne rejoignirent pas leur couvent qui resta disponible. Ce fut à la demande du roi Charles Félix (1821-1831) que les Vistandines, qui avaient vécu à Nice de 1635 à 1792, vinrent s'y installer, leur ancien couvent et l'église de Saint-François de Sales étant occupés par l'hospice de la Providence fondé par l'abbé Eugène Spitalieri de Cessole en 1815. Les Vistandines quittèrent chapelle et couvent il y a environ 25 ans. La chapelle fut rachetée à l'ordre de la Visitation de Saint-Pierre d'Albigny par la municipalité niçoise qui la remit à la Fraternité Saint-Pie X en 1967.

• La chapelle de l'Abadie

Elle fut fondée vers 1735 et on comprend qu'à cette époque-là, étant donné les rapports entre le monastère de Saint-Pons et le couvent des Clarisses, la chapelle nouvellement édifiée fut placée sous le vocable de Sainte-Claire. Dès 1737, un chapelain y fut délégué par le chanoine curé de la cathédrale de Nice.

Je n'ai trouvé aucun renseignement sur la desserte de cette chapelle après la Révolution et pendant la période sarde. A partir de 1870, il semble que la chapelle dépende de la paroisse de l'Ariane. Le service est assuré par un chapelain à partir de 1870 :

L'abbé Tordo, de Tourrette-Levens, né en 1825, fut nommé recteur en 1870, l'abbé Dahon, de Saorge, né en 1828, fut nommé en 1875, l'abbé Constantin Tahon de Lantosque, né en 1811, en 1884 et l'abbé Laurent Millo, de Coaraze, né en 1810, en 1890. Après une vacance entre 1894 et 1901, l'abbé Jean Pellegrini, de Nice, né en 1844, fut nommé recteur en 1901 et le resta jusqu'en 1918. La chapelle est desservie ensuite par la paroisse de l'Ariane, puis par celle de Saint-André.

Une pétition formulée le 18 octobre 1883, par 31 familles et mentionnant 394 habitants, demanda que l'Abadie soit érigée en paroisse.

Cette pétition fut envoyée le 21 octobre au maire de Nice qui la transmit le 26 octobre au préfet qui la fit suivre à l'évêque de Nice, Mgr Balain le 15 novembre 1883 pour examen. Le vicaire général Bensa consulta le curé de l'Ariane, Cauvin et celui de Tourrette, Passeroni, qui ne jugèrent pas opportun l'érection de l'Abadie en paroisse. Le curé Cauvin écrivait le 27 février 1884 : « ... J'ai l'honneur de vous dire qu'ayant une connaissance très exacte depuis

19 ans des habitants de l'Abadie, ce n'est pas pour le service religieux qu'ils demandent à être séparés, mais uniquement par esprit d'indépendance bien souvent manifesté... ».

Le 26 juin 1884, le vicaire général Bensa faisait parvenir au préfet la délibération suivante :

« Vu la demande formulée par un groupe d'habitants de l'Abadie, quartier de la paroisse rurale de Saint-André, à l'effet d'obtenir que leur quartier dépendant en partie de la paroisse de Saint-André et en partie de trois autres paroisses : l'Ariane, Tourrettes et Cantaron, soit érigé en paroisse distincte ;

Vu l'état de la population de ce quartier ;

Vu les observations faisant suite à la demande sus mentionnée ;

Vu les deux lettres, l'une de M. le curé de Tourrettes, l'autre de M. le curé de l'Ariane, relatives à la demande susdite ;

Considérant que cette organisation du service dans la chapelle de l'Abadie a fonctionné pendant très longtemps à la satisfaction générale de ce quartier, et que le malaise ressenti peut-être par quelques-uns à l'heure présente, provient uniquement de l'extrême pénurie de prêtres dont souffre en ce moment le diocèse de Nice, et que, dans l'état actuel, ce qui empêche l'administration diocésaine de donner à la chapelle de l'Abadie un recteur ou chapelain, ne lui permettrait pas davantage de lui donner un curé desservant ;

Nous sommes d'avis qu'il n'y a pas lieu d'ériger en paroisse distincte la chapelle de l'Abadie, déjà pourvue d'un service spécial établi dans cette chapelle en faveur de ce quartier. Pour Mgr l'évêque : Bensa, vicaire général ».

Outre L'Abadie, les autres chapelles dédiées à Sainte-Claire, dans le diocèse de Nice, se situent à Villars, Saorge, Nice-Cimiez, Massoins (ruines) et Saint-Paul village. Sainte-Claire est titulaire de l'église Notre-Dame de la Paix, à Guillaumes, et de l'église d'Andon.

• **Suppression de l'abbaye de Saint-Pons et sa destinée jusqu'au XXe siècle**

La décadence de l'abbaye à la fin du XVIIIe siècle entraîna sa suppression, voulue d'ailleurs par le roi de Sardaigne, Victor Amédée III, qui entendait renflouer son budget en hypothéquant les biens de plusieurs couvents et abbayes décadentes. Le chroniqueur niçois, Bonifacy, écrit à ce sujet que cela se fit en ce qui concerne Saint-Pons « Con orrore dei cittadini e con timore dei debitori di quell'antichissimo sacro luoco... »

La suppression intervint à la suite de la bulle de Pie VI du 3 avril 1792, entérinée par le Sénat de Nice le 27 avril²⁰⁷. Le roi de Sardaigne suivit en cela l'exemple de Louis XVI qui avait consenti à l'extinction et à la suppression « à perpétuité, pour cause de décadence » de l'abbaye de Lérins et à l'union de ses biens à la mense épiscopale de Grasse, moyennant une rente annuelle de 200 setiers de blé évaluée à 400 livres ; la bulle de Pie VI avait été enregistrée par le parlement d'Aix le 26 novembre 1786. Le roi de Sardaigne réunit à son domaine les biens et les revenus importants de l'abbaye de Saint-Pons.

En octobre 1792, lorsque les troupes françaises envahirent Nice, elles occupèrent les locaux vides de l'abbaye et y installèrent un hôpital. Dès le 14 août 1793, on mit en vente les biens de l'abbaye en 7 lots importants, pour le prix total de 70 668 livres. Les bâtiments claustraux demeurèrent quelque temps à l'abandon. Des malfaiteurs s'y introduisirent pour emporter des portes, des planches, des tuiles. L'administration voulant mettre un terme à cette déprédation, prit des mesures et fit dresser l'inventaire complet des meubles et immeubles et fit « ôter l'autel de marbre et tous les effets qui ne seraient point utiles à l'hôpital de Saint-Pons ».

²⁰⁷ A.D.A.M, B 80, f° 252.

« Nous commissaires, nommés par les administrateurs du district, Clément, marbrier, Chabaud, fondeur, pour faire ôter un autel de marbre qui existait au couvent de la ci-devant abbaye de Saint-Pons, le gradin en marbre qui était devant ledit autel et un autel en bois qui était à la sacristie ; de la grande porte de l'église, nous avons ôté de plus le boisage qui restait encore des orgues, nous avons détruit une grande couronne qui était au-dessus du maître-autel, nous avons démonté une presse pour presser les raisins, ladite presse existe encore à Saint-Pons, et tous les autres objets nous les avons fait transporter au magasin du dépôt du district de Nice ».

L'hôpital fut supprimé en l'an V de la République (1797), ainsi qu'il résulte d'une correspondance du ministre des cultes à l'évêque de Nice, datée du 31 octobre 1807, disant que cette suppression fut motivée par l'éloignement de la ville et le manque d'eau²⁰⁸. Les bâtiments, église et monastère restèrent sous séquestre jusqu'au concordat :

« Je vous informe, citoyen, que l'hospice militaire de Saint-Pons ayant été définitivement supprimé, l'évacuation des effets qui y étaient est terminée aujourd'hui. Je vous prie d'y établir un garde pour empêcher les dégâts que l'on pourrait commettre à cette propriété nationale en enlevant les portes ou serrures.

Salut et fraternité. Raymondon, commissaire des guerres, employé à Nice ».

Dès le rétablissement du culte après le concordat, Mgr Colonna, évêque de Nice, entreprit la réorganisation des séminaires et sollicita par voie administrative les bâtiments et église du monastère de Saint-Pons pour y établir un petit séminaire. Le 21 mai : « Il y a urgence à s'adresser promptement à M. le ministre des Cultes, avant que l'on ne procède à la vente des derniers biens nationaux, au nombre desquels se trouve le ci-devant couvent de Saint-Pons qui pour ce motif a déjà été estimé ».

Mgr Colonna exposa au ministre des Cultes ses raisons qui furent prises en considération et soumises à l'approbation de l'empereur. Un décret impérial du 12 avril 1808 autorisa M. le préfet des Alpes-Maritimes à mettre le monastère de Saint-Pons à la disposition de l'évêque de Nice pour y établir un petit séminaire. Mgr Colonna y commença les réparations, mais l'état de délabrement dans lequel se trouvaient les locaux ne permit de faire que les travaux de première nécessité, sans pouvoir les mettre en état de réaliser le projet si convoité. On les utilisa cependant pour les retraites ecclésiastiques.

Après 1814, lorsque le comté de Nice redevint sarde, toute la législation française, y compris les lois civiles édictées sous le régime de 1792 à 1814, furent abrogées et cédèrent la place à la législation antérieure à 1792, remise toute entière en vigueur. La propriété ecclésiastique se trouva ainsi constituée telle qu'elle était avant 1792. Un concordat intervint après de longues négociations entre le pape Léon XII et le roi Charles Félix, le 14 mai 1828, touchant la restitution des biens ecclésiastiques retenus par les finances royales. Déjà, le 6 septembre 1814, le pape Pie VII autorisait par un bref le trésor royal à recueillir provisoirement tous les revenus des églises vacantes, pour venir en aide aux ministres du culte qui se trouvaient dans le besoin et pour d'autres usages de bienfaisance. Le même bref permettait de réserver quelques sommes de ces revenus pour les frais de visite et de prise de possession des nouveaux évêques. Le roi Amédée sollicita du souverain pontife l'autorisation d'employer certains de ces revenus au service de l'Etat appauvri.

Le 20 décembre 1816, un nouveau bref étendait les dispositions de l'article 13 du concordat de 1801 relatives aux biens aliénés, en recommandant à la piété et à la justice du roi les intérêts des églises et des abbayes séculières et régulières. Le roi de Sardaigne s'intéressa aux évêchés, aux chapitres, aux églises et à certains couvents de religieux et de religieuses, en les rendant à leur première destination.

Par le bref du 14 mai 1828, l'abbaye de Saint-Pons, tout en restant propriété exclusive de l'Etat, demeurait affectée au culte. Mgr Colonna ne pouvant utiliser Saint-Pons pour le

²⁰⁸ A.D.A.M, CEV 19.

séminaire, avait été autorisé à y nommer des abbés ad honorem, il donna ce titre à son vicaire général Joseph Antoine Benoît Trinchieri de Saint-Antonin, qui à sa mort, le 15 juillet 1825, eut pour successeur le chanoine Eugène de Cessole.

En 1834, Mgr Galvano succéda à Mgr Colonna sur le siège épiscopal de Nice. Dès l'année suivante, saisi des divers projets relatifs à l'abbaye de Saint-Pons, il décida d'y installer les Oblats de Marie de Pignerol, son pays d'origine. Il fut secondé par M. Le chanoine de Cessole, partisan de cette innovation. Le gouvernement sarde qui voulait être agréable à l'évêque qu'il avait proposé lui-même pour l'évêché de Nice, donna un avis favorable à cette création. D'importantes réparations furent exécutées au monastère pour l'aménager à l'usage auquel il était destiné.

Par acte passé devant notaire le 11 juin 1834, Mgr Galvano se rendit acquéreur d'une propriété contiguë au couvent, appartenant à un certain Bavastro, pour y établir une nouvelle construction ; il dépensa plus de 25 000 francs pour les réparations.

La congrégation des Oblats fut installée en 1835. L'acte fut dressé à l'évêché de Nice, près Sainte-Réparate, par le notaire Scoffier, le 6 mai de la même année. L'évêque en personne intervint pour le diocèse, le R.P. Joseph Logeri, procureur, pour la congrégation. Les témoins furent André Gili, prêtre, fils de feu Barthélémy de Nice, et don Silvano Alexandre, fils de Michel, né à Luzerne, habitant Nice. Le diocèse céda aux Oblats, meubles et immeubles du monastère, les objets cultuels dont un inventaire de quatre pages suit l'acte de prise de possession, et les rentes afférentes à l'œuvre de Saint-Pons qui s'élevèrent la première année à F 3313.70.

L'enseignement des pères Oblats fut de grande valeur, si l'on en croit la chronique de l'époque. La congrégation acceptait l'obligation de donner ou faire donner, tous les ans, deux retraites missions, dont l'une au couvent pour les prêtres et l'autre, à tour de rôle dans les paroisses de la ville, aux séculiers. En outre, les pères étaient tenus de recevoir pour une dernière année d'études de théologie pastorale les jeunes prêtres se disposant au ministère dans les paroisses. Mgr Galvano s'était réservé un appartement au midi, il aimait venir s'y reposer à certaines époques de l'année, son blason surmonte encore la porte d'entrée de ce local. En cas de dissolution de la congrégation, tout ferait retour au diocèse pour œuvres similaires. Les réparations locatives restaient à la charge des pères. Ils avaient aussi l'obligation de dire ou faire dire des messes pour les bienfaiteurs.

La loi d'incamération du 29 mai 1855 prononça la suppression de plusieurs corporations religieuses, au nombre desquelles figurait celle des Oblats de Marie, mais elle réservait aux membres de ces congrégations un droit de jouissance jusqu'au décès du dernier survivant, sur les monastères qu'ils occupaient et leurs dépendances. Cette loi autorisait les gouvernements à concentrer dans un seul monastère les religieux du même ordre appartenant à plusieurs maisons. Faisant usage de ce droit, l'Etat sarde réunissait au couvent de Saint-Pons les pères Oblats des maisons de Pignerol, de Livourne et de Turin. Saint-Pons resta ainsi un centre de vie religieuse. Les pères y établirent leur noviciat.

En 1860, lors de l'annexion de Nice à la France, l'Etat français fut substitué à la caisse ecclésiastique sarde et le monastère de Saint-Pons devint propriété du gouvernement français. Mais force resta à la loi dite d'incamération par laquelle les religieux ayant fait profession avant cette loi avaient droit d'existence dans le couvent. En 1901, l'application de la loi sur les associations obligea tous les religieux à partir, à l'exception de quatre qui restaient en vertu de la loi sarde du 29 mai 1855 et que la loi du 1^{er} juillet 1901 ne put atteindre. Ces quatre religieux étaient les pères Antoine Avaro, supérieur général, P. Giordano, âgé de 90 ans, François Chiappe et Vincent Ferrero. Ceux-ci furent les derniers pères dits de Saint-Pons ; ils restèrent quelques années comme gardiens du couvent, en vertu d'un jugement prononcé le 16 novembre 1903 et enregistré à Nice le 17 décembre 1903.

En l'audience publique du 16 novembre 1903, la troisième chambre de première instance de Nice (Alpes Maritimes), jugeant correctionnellement, tenue par messieurs Jules Truc, vice-président ; Paul de Catalogne, Henri Appléon, juges ; MM. Laugier, substitut du procureur de la République, D. Anfossi, commis greffier, a rendu le jugement suivant :

« Entre M. le procureur de la République près le tribunal, demandeur par exploit du 4 déc. 1903, enregistré, et 1° : Avaro Antoine, 69 ans, supérieur de la congrégation de la Vierge Marie, né à Bricherasio (Italie) le 23 juillet 1834, de Jacques et de Marie Badariotti ; 2° : Giordano Félix, 90 ans, père Oblat, né à Turin (Italie), de Jean Baptiste et de Dubois Rosalie ; 3° : Ferrero Vincent ; 4° Chiappe François, 5° : Michel André, 65 ans, cuisinier, né le 18 décembre 1838 à Aspremont (Alpes-Maritimes), de Pierre et de feu Rose Catto ; 6° : Chiavasso Jean-Baptiste, 58 ans, né le 27 septembre 1825 à Turin, de Joseph et de Minerella Dominique, frères Oblats, non détenus, célibataires. A l'appel de la cause, il a été fait lecture par le greffier de l'assignation signifiée aux prévenus à comparaître par devant le tribunal correctionnel, séant à cette audience, pour répondre sur le fait de : Infraction à la loi du 1^{er} juillet 1901, sur les congrégations.

Les prévenus Giordano, Ferrero, Chapat et Chiavasso font défaut.

Avaro et Michel, ayant comparu, ont été interrogés.

Attendu que les quatre prévenus étaient religieux profès avant la promulgation de la loi sarde du 29 mai 1855, dite d'incamération,

Attendu que le traité d'annexion de 1860 a créé à l'égard de ces religieux une situation toute spéciale,

Attendu que leurs biens ont été affectés à une caisse spéciale dite caisse ecclésiastique (art 4),

Attendu que la même loi de 1855 a réglé et assuré la subsistance de cette congrégation et la jouissance de l'édifice destiné au logement, jardin et autres dépendances, jusqu'au décès des derniers religieux existant en 1855,

Attendu que le décret impérial d'annexion du 21 novembre 1860 a pris à son compte la situation des congrégations visées par la loi sarde, etc...

Par ces motifs et autres, le tribunal acquitte les cinq prévenus et déclare l'action du ministère public non recevable. Signé : Truc, de Catalogne, Appleton, Anfossi. »

Dans l'intervalle, la ville de Nice avait fait l'acquisition du monastère pour la somme de 60 000 francs. Un décret du 14 décembre 1898 avait autorisé l'administration des Domaines à en consentir la vente. Le couvent et des dépendances s'étendaient sur une superficie de 78 hectares 22. Etant donné l'étendue du terrain et l'importance des bâtiments, la municipalité en avait demandé la cession pour y construire un hôpital annexe de l'hôpital Saint-Roch : ce fut l'hôpital de l'abbaye qui s'appela bientôt hôpital Pasteur.

L'église resta sous séquestre jusqu'en 1914 où elle fut érigée en paroisse le 20 août ; Mgr Chapon entendait par là faciliter le service religieux pour les malades et pour le quartier en pleine expansion. Le premier curé nommé en 1914 fut l'abbé Bonaventure Salvetti, né en 1859 à Malfiao en Corse ; il décéda en 1942.

**UN ASPECT DE LA RECONQUÊTE
CATHOLIQUE AU XX^e SIÈCLE :
les conférences niçoises**

d'Auguste Valensin

(1937-1953)

Laurent COULOMB

Le 7 décembre 1946, un conférencier fort réputé à Nice, Auguste Valensin, inaugurait au CUM (Centre Universitaire Méditerranéen) un long cycle de quinze leçons publiques consacrées à « L'art et la pensée de Platon ». Devant le bel auditoire habitué des lieux, il commença par présenter Socrate, l'initiateur : « sa prédication était goguenarde, expliqua-t-il, et n'avait pas l'air d'en être une (ce sont les meilleures)²⁰⁹. » Qui, alors, remarqua que la phrase s'appliquait fort bien également au conférencier lui-même ?

Car si Auguste Valensin parle alors en philosophe, il n'en est pas moins prêtre, et fils de saint Ignace. Né en 1879, ce brillant jésuite avait longtemps enseigné la philosophie aux Facultés catholiques de Lyon, qu'il avait dû abandonner en 1935, usé tout à la fois par de lourds problèmes de santé et par l'hostilité des milieux romains, qui soupçonnaient ce disciple de Maurice Blondel de saper les fondements doctrinaux d'une Eglise encore mal remise de la crise moderniste. Le père Valensin s'installa donc à Nice, où il poursuivit à partir de 1937 et jusqu'à sa mort, en 1953, une intense activité de conférencier, acquérant très vite une réputation flatteuse bien au-delà des cercles catholiques.

Or l'historiographie a depuis longtemps relevé que les années 1930-1950 furent en France celles d'un véritable réveil catholique, qui se manifesta autant par une volonté de rechristianisation des masses (en particulier au moyen de l'apostolat par le milieu) que par une lente mutation interne (dans le domaine de la spiritualité et du rapport au monde moderne notamment)²¹⁰. Dans chacune de ces deux directions, Auguste Valensin a joué un rôle non négligeable au cours de sa vie. Quel fut plus particulièrement ce rôle, dès lors qu'il fut installé dans une ville davantage réputée pour ses hivernants mondains que pour son rayonnement spirituel ?

Pour apprécier sa place dans l'histoire intellectuelle et religieuse française, c'est moins son ministère de prêtre qui nous retiendra ici que son activité de conférencier public. Aussi faut-il commencer par présenter les conditions de son entrée au CUM, qui furent déterminantes pour la suite de sa carrière niçoise, avant d'examiner les deux directions de son apostolat intellectuel : les questions philosophiques d'une part, l'œuvre de Dante d'autre part.

• « Un Jésuite, installé officiellement dans l'Université ! »

C'est au cours de l'année 1936 que le CUM reçut un projet de conférences sur les amitiés de Dante, accompagné d'une courte notice biographique ainsi formulée : « Auguste Valensin, professeur honoraire en philosophie à la Faculté catholique de Lyon, où il enseigna plusieurs années. – Sa santé exigeant le soleil, est devenu tout récemment Niçois d'élection.

Versé depuis longtemps, pour son plaisir, dans la littérature italienne, et aussi dans l'Italie, connaît bien ce pays où [il] a de nombreuses relations mondaines et universitaires, aussi bien à Florence, à Milan, à Rome, que dans de moindres villes comme Sienne ou Pérouse. – Se consacre de plus en plus à l'étude de la *Divine Comédie* qu'il s'assigne pour tâche de faire connaître et aimer²¹¹. »

²⁰⁹ A. Valensin, « L'art et la pensée de Platon », in *Regards*, tome I, Paris, Aubier, 1955, p. 39.

²¹⁰ Pour un premier aperçu, voir notamment : É. Fouilloux, « Traditions et expériences françaises », in J.-M. Mayeur *et al.* (dir.), *Histoire du Christianisme*, tome XII, Paris, Desclée/Fayard, p. 506 sq. ; R. Rémond, « Déchristianisation et apostolat », in A. Latreille et R. Rémond, *Histoire du catholicisme en France*, t. 3. *La période contemporaine*, Paris, Spes, 1962 (2e édition), p. 592-609 ; R. Aubert, *La Théologie catholique au milieu du XXe siècle*, Tournai-Paris, 1954.

²¹¹ Archives municipales de Nice (AMN), fonds du CUM, 168 W 42, Dossiers des conférenciers (Valensin).

Dans ces quelques lignes, jamais Valensin ne se définit comme jésuite, ni même comme religieux²¹². Ne saurait échapper en revanche l'insistance mise sur le statut intellectuel, les relations mondaines et le goût pour la culture italienne de l'impétrant. C'est que le père doit ici se conformer au milieu particulier dans lequel il entend exercer son apostolat : il convient donc d'établir une sorte de brevet de respectabilité. Au reste, cette note biographique, demandée à tout conférencier, ne concerne déjà plus véritablement un inconnu : les contacts, à cette date, étaient noués depuis longtemps et l'entrée au CUM était acquise. Mais comment ces contacts s'étaient-ils noués, et selon quelles perspectives ?

Stratégies introductives

Valensin avait dès les premiers temps de son séjour azuréen assuré des conférences en tant que prêtre, jusque devant les séminaristes de Nice à la demande de l'évêque Mgr Rémond²¹³. Mais envers le public qu'il cherchait à toucher dans le cadre du CUM, il ne pouvait être question de se livrer à quelque leçon de catéchisme en chaire : le contexte ne s'y prêtait guère.

Le CUM en effet était dès sa naissance une institution publique. C'est à l'initiative conjointe de la municipalité de Nice et de l'Université d'Aix-en-Provence qu'un décret ministériel du 18 février 1933 avait porté création du Centre Universitaire Méditerranéen²¹⁴. Mais ce décret n'instituait qu'une coquille vide, qu'il restait encore à remplir : comment fonctionnerait le Centre ? Et selon quels objectifs intellectuels ? Pour la municipalité, il s'agissait de perpétuer le succès des conférences d'enseignement supérieur qui depuis 1923 attiraient un public conséquent à la salle Bréa, devant des conférenciers constitués pour la plupart d'universitaires aixois. Mais dans l'esprit du recteur, Max Sorre, le CUM devait servir de véritable substitut à une Université, sans toutefois en être une en droit. Il exigea un programme d'enseignement cohérent, pour créer « un ordre profitable aux esprits et attesté par des publications collectives²¹⁵. » Il était donc hors de question que ces conférences se fissent pour le seul plaisir des conférenciers eux-mêmes.

La mission de donner corps au Centre fut confiée à Paul Valéry, nommé administrateur du CUM. Celui-ci prit acte des volontés du recteur, sans perdre de vue que « le public des leçons qui y seront données n'est pas un public homogène et poursuivant un but identique. [...] Nous devons accueillir et contenter à la fois l'amateur, l'étudiant, le curieux, l'habitué, et celui qui vient une fois, l'habitant et le visiteur de Nice²¹⁶. » Le CUM devait fonctionner au travers de conférences publiques et non de cours, mais organisées cependant selon un programme logique ; la création de chaires thématiques devait permettre la cohérence des cycles de conférences. Les intervenants se recruteraient parmi toutes les personnalités compétentes, universitaires ou non, françaises ou non. À côté de Paul Valéry, administrateur du Centre, le poste de directeur fut confié au professeur Maurice Mignon²¹⁷. Un Conseil d'administration et de perfectionnement, enfin, supervisait la gestion du centre et

²¹² En 1943 encore, il ne se fait pas appeler « R. P. » sur les programmes de conférences, mais simplement « M. Auguste Valensin, professeur honoraire aux Facultés catholiques de Lyon » (lettre d'A. Valensin du 28 août 1943, AMN, 168W42).

²¹³ A. Valensin, *Journal* manuscrit, 8 novembre 1935, f° 69-71, § 464-468, Archives françaises de la Société de Jésus (AFSJ), fonds Auguste Valensin, TVa 56/1.

²¹⁴ Voir P. Valéry, *Projet d'organisation du Centre Universitaire Méditerranéen de Nice*, 1933.

²¹⁵ Lettre de M. Blondel à A. Valensin du 6 mars 1936, in M. Blondel, A. Valensin, *Correspondance*, volume 3 (1912-1947), Paris, Montaigne, 1965, p. 200-201. Cette lettre rapporte l'un des entretiens qu'eut le philosophe d'Aix avec le recteur.

²¹⁶ P. Valéry, *op. cit.*, p. 7.

²¹⁷ Maurice Mignon (1882-1962) est normalien, agrégé des lettres, professeur à l'Université d'Aix-en-Provence depuis 1923, et un temps attaché à l'ambassade de France à Rome. C'est en 1923 également qu'il inaugura des conférences d'enseignement supérieur à Nice, préfigurant ce que serait le CUM. Il fut également l'un des pères de l'Université de Nice. Voir M. Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, Toulouse, Privat, 1988, p. 145.

l'établissement des programmes ; il se composait de notables du monde politique et intellectuel ainsi que « de hautes personnalités de Nice et de Paris », choisies en partie par cooptation²¹⁸. En tout état de cause, le CUM ne saurait donc se réduire à un centre de conférences mondaines.

Dès lors, il ne saurait être question de faire de cet organisme public un centre d'apologétique catholique. Les conditions même dans lesquelles Valensin fut intégré au cercle des conférenciers témoignent des précautions qui devaient avoir cours en ces temps de rivalités encore latentes entre la République et l'Église catholique. Aussi bien l'entrée du père parmi les conférenciers du CUM résulte-t-elle d'une véritable opération de séduction. Dès le 7 décembre 1935, Valensin assistait à la première réunion du Centre Universitaire²¹⁹. Ce fut l'occasion pour lui de se présenter aux bonnes fées qui se penchèrent sur le berceau du CUM nouveau-né : le préfet, le recteur Max Sorre, qui présidait la séance, Paul Valéry, ou encore le représentant de la municipalité, l'adjoint au maire Pascalis.

« À la sortie, je salue le Recteur [...] Et j'aborde Pascalis (nous ne nous connaissons pas) ; je me nomme... Et il me dit : "J'espère bien que nous vous aurons ici bientôt !" Gentil. Je vais lui envoyer *Balthazar*. Enfin, je vois passer Valéry, et je lui cours après. Gentil. Me demande de lui téléphoner demain avant 10 heures pour fixer un rendez-vous²²⁰. »

Le recteur lui sembla alors « très gentil » et particulièrement « sympathique », échangeant volontiers quelques mots avec lui. Du reste, il ne lui a pas échappé que le recteur l'avait appelé « mon père » ; le détail, il est vrai, n'est pas sans importance, renseignant à n'en pas douter sur les dispositions du haut fonctionnaire envers la religion²²¹. Mais surtout – précieux sésame – le père parvient à obtenir un rendez-vous avec Valéry, pour le lendemain même.

Le dimanche 8 décembre, il se rend donc au Ruhl où loge le poète. Ce n'est pas la première fois que les deux intellectuels se rencontrent, mais jamais encore Valensin n'avait aussi librement et longuement discuté avec cet homme qu'il admire sincèrement : l'entretien dura deux heures, et ne lui coûta aucune fatigue. Surtout, les nouvelles qu'il en rapporta lui permirent d'envisager avec un optimisme radieux son avenir au CUM : Valéry l'assura d'un soutien plein et entier à sa candidature, « non seulement *ratione personae*, mais aussi parce que [cela] élargirait le CUM, ce qui serait excellent. » Il lui déclara également avoir rencontré le préfet, lequel ne ferait aucune difficulté. Aussi Valensin pouvait-il noter le soir même avec une évidente satisfaction : « J'ai l'impression que pour le CUM, c'est fait. Je vais envoyer *Balthazar* à Pascalis ; puis je tâcherai de le voir, pour qu'il prévienne Médecin²²². » Le lendemain, il rencontra Mignon au CUM, qui se montra tout aussi ravi de la tournure que prenaient les événements, et persuadé par ailleurs que Jean Médecin ne ferait pas de difficulté²²³.

Les quelques écueils officiels que l'on pouvait croire redoutables (préfet, recteur, maire...) semblaient donc réduits à d'inoffensifs châteaux de sable. Il convenait à présent de dépasser les simples propos de courtoisie mondaine – si engageants fussent-ils – pour

²¹⁸ Décret du 18 février 1935, article 5, cité dans la *Plaquette de présentation du CUM*, 1933-1934, AMN, 168W01 : Programmes du CUM.

²¹⁹ A. Valensin, *Journal* manuscrit, 7 décembre 1935, f° 111 r., et *sq.*, AFSJ, TVa 56. Valensin semble avoir déjà l'idée de rentrer au CUM bien avant cette date, puisqu'il en fut question dès son entretien avec Mgr Rémond, le 8 novembre de la même année.

²²⁰ *Ibid.*, f° 111 r.-v. *Balthazar* était alors le dernier ouvrage du père, qu'il distribuait en guise de carte de visite.

²²¹ *Ibid.*, 9 décembre 1935, f° 112 r.

²²² *Ibid.*, f° 116 r.-v.

²²³ *Ibid.*, 10 décembre 1935, f° 117 r. Le lendemain, Valéry expliqua à Valensin qu'il ne restait que les autorités académiques à convaincre (lettre du 11 décembre, AFSJ, TVa 73/4). Le père dut beaucoup à l'amitié qu'il noua avec Maurice Mignon, comme en témoigne la lettre qu'il écrivit à ce dernier le 20 janvier 1937, au lendemain de la toute première conférence : « Mon cher directeur, vous êtes un ami exquis, et je vous remercie vivement de tout ce que vous avez fait pour moi ; on tâchera de vous le rendre. » (AMN, 168 W 42)

entraîner une décision effective. C'est Maurice Blondel qui entama un nouvel assaut envers le recteur : le philosophe se démena pour son ami, écrivit à Sorre et le rencontra dès le mois de janvier 1936. La teneur de ce premier échange, rapporté dans le *Journal* du père d'après une lettre que lui fit parvenir Blondel, éclaire tout autant l'estime dans laquelle ce dernier tenait Valensin que les ultimes préventions à surmonter, en ces années où la séparation des Églises et de l'État était encore dans tous les esprits : « Je voudrais que vous donniez une chaire au C.U.M. à mon ami le P. Valensin. - Mais, monsieur Blondel, vous rendez-vous compte de ce que vous me demandez-là ? Un Jésuite, installé officiellement dans l'Université ! C'est inconcevable ! - Je me rends compte que j'honore grandement l'Université, en lui demandant de faire une place au P. Valensin ! ²²⁴ »

La proposition dut cependant cheminer dans l'esprit du recteur, car lors d'une seconde entrevue, en mars 1936, Blondel renouvela sa demande et trouva son interlocuteur disposé à accueillir la candidature favorablement²²⁵. Le 5 mai suivant, Valéry pouvait alors écrire au jésuite : « Votre conférence est acceptée par toutes les autorités compétentes. Pas de difficulté de ce côté. Je n'ai plus qu'à vous remercier de nous prêter le concours de votre érudition²²⁶. » Aussi est-ce sans surprise que, le 1^{er} octobre suivant, Auguste Valensin fut solennellement reçu au sein du CUM²²⁷, non sans avoir remis la notice demandée à tout conférencier, notamment pour alimenter les annonces dans la presse locale. Il put alors préparer les premières de ses conférences prévues pour janvier 1937.

Premiers pas, premiers succès

Le père tenait à parler sur Dante, poète particulièrement cher à son cœur comme on le verra. Il s'en était ouvert à Valéry fort précocement, dès leur entretien du 9 décembre 1935. Dans un premier temps, ce dernier ne lui avait pas caché la difficulté que cela poserait, comme Valensin lui-même le rapporta, non sans une certaine assurance : « [Valéry] me dit : « Pour le sujet, nous nous entendrons ». – Je réplique : « oh ! ce serait sur Dante ! » – Lui : « Attention ! Dante sera pris... L'Italie va nous envoyer un dantiste [*sic*]. Il y aura une chaire, occupée par un maître italien. » – D'ici là, on aura le temps de voir !! ²²⁸ »

Le temps, en effet, fut propice aux attentes du jésuite. En 1936, les conférences données par le dantologue italien Bartolotto donnèrent lieu à des incidents. Ce dernier se fit-il le porte-parole des doctrines mussoliniennes ? Cela est fort possible, comme le laissent entendre les mises au point ultérieures du recteur d'académie²²⁹. Et dans le contexte passionné qui voyait s'opposer sans concessions « fascistes » et « antifascistes », tandis que le Front Populaire avait remporté les élections législatives au mois de mai, des propos déplacés auraient fort bien pu enflammer les passions.

Toujours est-il que le père parvint à faire accepter son sujet : le cycle de trois conférences qu'il donna les 19, 23 et 30 janvier 1937 fut consacré à présenter « trois amitiés de Dante²³⁰ ». La première de ces conférences permit donc au public du CUM de faire la connaissance d'Auguste Valensin ; celui-ci se montra sous son meilleur jour. Le sujet il est vrai se prêtait à la flamboyance : pourquoi Dante avait-il placé en Enfer Brunetto Latini, qui fut son maître et ami ? Quiconque se penche sur le texte de cette conférence constatera en

²²⁴ A. Valensin, *Journal*, 15 février 1936, reproduit dans M. Rougier, H. de Lubac, *Auguste Valensin. Textes et documents inédits (TDI)*, Paris, Aubier, 1961, p. 294-295.

²²⁵ Lettre de M. Blondel à A. Valensin, 6 mars 1936, in *Correspondance*, *op. cit.*, p. 200-201.

²²⁶ Lettre de P. Valéry à A. Valensin, 5 mai 1936, AFSJ, TVa 73/4.

²²⁷ Chronologie établie par M. Rougier, AFSJ, TVa 52/1.

²²⁸ A. Valensin, *Journal* manuscrit, 9 décembre 1935, f° 116 r., AFSJ, TVa 56.

²²⁹ Il fut décidé qu'à l'avenir, les conférenciers italiens de la chaire Dante Alighieri devraient obtenir un accord écrit du Ministère des Affaires étrangères en sus de l'agrément du comité de direction (Procès-verbal de la séance du Conseil de perfectionnement du 5 juin 1937, AMN, 168 W 04).

²³⁰ Ces conférences sont reproduites dans A. Valensin, *Regards*, III, *Dante*, Paris, Aubier, 1956, p. 82-151.

premier lieu la maîtrise du père dans l'art de la rhétorique. La construction du récit parvient à retenir sans peine l'attention de l'auditeur, ménageant les effets et conduisant le discours comme une véritable aventure. Valensin excelle à rendre son exposé des plus plaisants : tantôt poétique, tantôt mordant, il manie avec un plaisir non dissimulé l'anecdote piquante qui servira à accrocher immédiatement l'auditeur ou à réveiller son intérêt. Usant du détail pittoresque avec brio, il ne rechigne pas à glisser à l'occasion une expression familière (lorsqu'il évoque par exemple quelque « vieux à béscopic qui s'enferme dans sa chambre sans jamais ouvrir les fenêtres²³¹ »). En orateur averti, il implique fréquemment son auditoire par des interpellations : « Voulez-vous savoir, par exemple, comment Brunetto se présente les mœurs de la baleine ?²³² »

Quant au fond, il s'agit d'une vulgarisation littéraire de bon niveau, qui ne néglige pas la profondeur historique lorsqu'il s'agit de dresser le portrait détaillé de Brunetto Latini. Valensin sait éviter l'excès de glose scientifique sans toutefois cacher les débats entre spécialistes, citant au passage tel ou tel dantologue qu'il agrée ou qu'il conteste. Il n'hésite pas à livrer un long commentaire exploré sur les traductions françaises si peu fiables, qui le désolent tant ! Et d'inciter l'assemblée à apprendre l'italien pour goûter vraiment Dante, dans un véritable cri d'amour pour cette langue²³³. Le père trouve cependant le moyen de parler – très peu – de religion, évoquant ici la prosodie du latin liturgique, glissant là une citation de saint Paul.

De telles qualités ne devaient pas manquer au but : la conférence fut un franc succès. Dès le lendemain, Valensin en livrait ce bref compte-rendu à Maurice Mignon : « le Consul d'Italie était à ma conférence mais je ne l'ai su que lorsqu'il est venu me féliciter. Je sais qu'il a été vraiment content ; et le bel auditoire, si j'en juge aux applaudissements dont il m'a souvent interrompu, semble avoir été, lui aussi, satisfait²³⁴. » Son ami Léopold Dor lui confirma cette impression : « [Je] tiens à te féliciter pour ton succès éclatant... [...] tu es maintenant lancé, et très bien lancé. Tu n'as qu'à continuer. Le succès va aller grandissant²³⁵. » L'intuition était juste : les deux autres conférences furent pareillement appréciées. Un bref compte-rendu anonyme conservé aux Archives municipales de Nice vit même dans ces trois interventions « un grand événement et un grand espoir » pour le CUM : « Cette chaire [Dante Alighieri], confiée à des commentateurs comme le R. P. Valensin, comptera dans l'histoire des études littéraires ». Ses qualités pédagogiques furent ainsi soulignées : « nous avons senti s'animer et palpiter les vers qu'on nous lisait. N'oublions pas que l'orateur est admirable, que sa parole, infiniment intelligente, reste claire, aisée, spirituelle et souhaitons au "Centre Méditerranéen" le bonheur de nous faire entendre souvent le R. P. Valensin²³⁶ ». Une fois investi de cette aura flatteuse, le père avait toute latitude pour confirmer ce coup d'essai.

²³¹ A. Valensin, « De disciple à maître : Brunetto Latini », in *ibid.*, p. 90.

²³² *Ibid.*, p. 89.

²³³ A cet égard, les deux autres conférences prennent volontiers un tour plus technique, surtout la seconde où le père dissèque et compare les sonnets de Dante et de son ami Guido Cavalcanti.

²³⁴ Lettre à M. Mignon, 20 janvier 1937, AMN, 168 W 42. On ne saurait dire si le « bel auditoire » désigne la quantité ou la qualité de l'assemblée ; probablement un peu des deux.

²³⁵ Lettre de L. Dor à A. Valensin, 21 janvier 1937, AFSJ, TVa 73/2. Une autre lettre, du 1^{er} février, commentait ainsi la dernière conférence : « Je te renouvelle les félicitations que je t'ai faites l'autre soir (le 30). C'est un complet succès ; et j'en suis, non seulement heureux, mais fier. [...] La conférence elle-même, fonds et forme, parfaite. »

²³⁶ AMN, Dossiers des conférenciers, 168 W 42. Il est difficile de déterminer à quel usage était destinée cette note. Il est probable qu'il se soit agi d'un compte-rendu destiné à la presse. Barrée d'un trait rouge, il est même possible qu'elle n'ait pas été publiée.

La perspective d'un apostolat catholique

Ce succès devait permettre au père de s'installer au CUM. « Mais ce conférencier portait soutane. S'en souvenait-on toujours ? S'en souvenait-il lui-même [...] qui prononçait si rarement, au cours de ses conférences, le nom de Jésus-Christ ? », feignait de s'interroger le père Blanchet²³⁷. Révélatrice pourtant à cet égard est cette prière notée dans le *Journal* le 27 avril 1937, quelques mois à peine après les premières conférences : « J'ai commencé une vie nouvelle à Nice... eh bien, je voudrais qu'elle fût à votre service... Donnez-moi de vous faire connaître, et aimer ! [...] Je comprends très bien une activité en apparence tout intellectuelle, pourvu qu'elle ait des fruits visibles ou invisibles. Les fruits, cela dépend de vous. Mais je vous demande de m'inspirer, pour que j'introduise dans mes conférences au Centre, et dans mes conversations, juste ce qu'il faut, car je sais que mon rôle n'est pas celui de prédicateur officiel²³⁸... » On y sent toute la mesure et le tact que le père entend déployer dans le cadre du CUM, mais aussi sa ferme volonté d'un apostolat indirect.

Ce faisant il s'inscrit dans un courant plus vaste de reconquête, qui traverse toute l'Église. L'évêque de Nice lui-même se veut alors aux avant-postes de cette reconquête, et entend bien y sensibiliser tout particulièrement ses séminaristes et ses prêtres. Le 25 octobre 1937, l'abbé Bonnet, aumônier général de la JOC, est ainsi convié à présenter devant les séminaristes niçois ses vues sur « l'apostolat moderne dans le monde ouvrier »²³⁹. De même, le 15 janvier 1938, « sur l'invitation de Monseigneur », les séminaristes assistent à l'évêché à une journée entière consacrée à la lecture de rapports des délégués de l'Action catholique du diocèse sur deux thèmes : déchristianisation et rechristianisation²⁴⁰.

Ce souci d'apostolat s'oriente plus précisément selon l'idée que la reconquête des milieux sociaux considérés comme perdus ne se ferait pas de l'extérieur, mais de l'intérieur. Dès 1935, le père Congar analysait ainsi les causes de l'incroyance contemporaine, dans un article de *La Vie intellectuelle* : « Si l'on n'a pas la foi, c'est que le milieu l'enlève, c'est que l'on est entré dans un ordre de valeur qui loin de l'appeler, l'exclut, c'est que le progrès en a fait justice, c'est enfin que l'attitude prise par l'Église en regard de la vie moderne et des réalités sociales ou politiques a mis hors de question la possibilité même de croire [...] »²⁴¹. Aussi la notion d'apostolat par le milieu était-elle porteuse de nombreux espoirs catholiques : il s'agissait de développer une conversion par le semblable, ainsi que le proposaient les milieux les plus dynamiques. Mgr Rémond lui-même pouvait ainsi s'exclamer : « évangéliser le milieu par le milieu, voilà la formule nouvelle²⁴² ». Ces principes, il est vrai, devaient servir de fondement à l'action des laïcs bien d'avantage que des clercs, pour des raisons bien compréhensibles de soumission aux règles de leur état. Les prêtres ouvriers constituent un fameux essai de mise en pratique de l'apostolat par le milieu par le clergé lui-même, mais avec la conclusion que l'on connaît.

C'est bien dans cette perspective que s'inscrit Valensin à travers les cours professés au CUM : « Si le prêtre, comme au temps de saint Paul, affectait "de ne connaître que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié", le clergé perdrait l'audience des esprits. L'influence de l'Église irait s'éteignant. Et comment aurais-je pu dire un mot sur la religion au Centre si je ne m'étais donné la culture qui m'a permis d'y être admis ?²⁴³ » Car il s'agit bien pour lui d'être

²³⁷ A. Blanchet, s.j., « Un grand seigneur de l'esprit », introduction à A. Valensin, *Regards*, I, *op. cit.*, p. 8-9.

²³⁸ A. Valensin, *Journal*, 27 avril 1937, cité dans A. Valensin, *La Joie dans la foi. Méditations*, Paris, Aubier, 1954, p. 35-36.

²³⁹ *Entre Nous*, bulletin interne au grand séminaire de Nice, novembre 1937, n° 9 (Archives historiques du diocèse de Nice).

²⁴⁰ *Id.*, mars-avril 1938, n° 2.

²⁴¹ Cité dans X. de Montclos, *Brève histoire de l'Église de France*, Paris, 2002, p. 151.

²⁴² *L'Eveil*, 9 février 1935, cité dans R. Schor, *Un évêque dans le siècle : Monseigneur Paul Rémond (1873-1863)*, Nice, Serre Éditeur, 2002 (2e édition), p. 76.

²⁴³ A. Valensin, *Journal*, s.d. [avril-mai 1937], cité dans A. Valensin, *La Joie dans la foi, op. cit.*, p. 18.

pleinement dans le monde, pour convertir ses talents mondains et intellectuels en semailles catholiques. Aussi est-il probablement l'un des rares religieux français, de par sa mise à l'écart au sein même de son ordre, à pouvoir appliquer sciemment cet apostolat du semblable par le semblable en tant que religieux, et dans un cadre aussi régulier²⁴⁴.

Ce faisant, il œuvrait, faut-il le souligner, dans un milieu aisé et cultivé, bien différent du monde ouvrier. Or s'il semblait bien admis à l'époque que les milieux ouvriers étaient détachés de la foi, la relation des milieux bourgeois au catholicisme reste difficile à cerner²⁴⁵. Le préjugé des catholiques militants semble en tout cas fort négatif à l'encontre de ces milieux. Au tout début des années 1930, le père dominicain Allo évoque ainsi au détour d'une phrase ces « bourgeois corrects dans leur pratique religieuse, mais pour qui la religion n'est au fond qu'une affaire de respectabilité » dans laquelle il ne voit qu'une sorte de conformisme religieux, plutôt tiède²⁴⁶. Valensin lui-même n'ignore pas « ces faux chrétiens, ces pharisiens de l'Évangile qui vont à l'église avec leur bigoterie vieille-fille ou leur indifférence distraite²⁴⁷ ». Or la ville de Nice est un terrain d'apostolat bien particulier de ce point de vue. Les douceurs climatiques de la Côte d'Azur attiraient depuis la fin du XIXe siècle nombre d'hivernants, français ou étrangers, parmi les plus fortunés, et ce jusqu'à la Seconde Guerre mondiale²⁴⁸. Les hautes eaux de ce mouvement furent atteintes surtout à la Belle Époque, la crise des années 1930 ayant fortement contribué à freiner le tourisme d'élite. Mais des habitudes tenaces jetaient encore régulièrement de riches veuves ou d'honnêtes bourgeois sur les rivages niçois. De janvier à mars, la population est ainsi doublée : le géographe Raoul Blanchard estimait alors à 150 000 le nombre d'hivernants qui affluait à Nice durant l'hiver aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale²⁴⁹. C'est ce public oisif, sans aucune attache religieuse locale et donc hors de tout maillage paroissial, mais souvent très cultivé que l'on retrouvait aux conférences du CUM : Valensin ne s'y trompa point, qui y vit l'occasion d'exercer un véritable apostolat intellectuel.

Il fallut donc user de beaucoup de doigté pour faire accepter un jésuite au sein de l'Université. Mais les premiers pas dans l'enceinte du CUM devaient lui permettre de se concilier largement les milieux cultivés. Ces premières conférences, fort remarquées, contiennent en germe ce que serait l'enseignement public de Valensin, placé sous le double signe de la culture littéraire et de Dante. Aussi convient-il à présent d'approfondir successivement ces deux directions.

• Littérature et philosophie : les vecteurs de l'apostolat.

Le père Valensin a bien comme objectif de mener un véritable apostolat. Or, ses conférences sont essentiellement proposées comme des conférences de culture générale, de littérature ou de philosophie, disciplines dont il faisait ses délices. « L'apôtre en lui n'avait-il pas souffert du philosophe et du lettré ? Comment concilier ces délices profanes et cette

²⁴⁴ A. Blanchet notait ainsi, évoquant sa situation de prêtre : « Vit-on jamais, dans une condition aussi stricte, pensée aussi libre ? » (A. Valensin, *Regards*, I, introduction, p. 8).

²⁴⁵ Cette conviction d'un détachement des masses ouvrières a inspiré une abondante littérature, dans les milieux d'apostolat catholique d'abord, puis dans la recherche historique. On sait que la notion même de « déchristianisation » semble aujourd'hui dépassée. Les études sur la pratique religieuse des milieux bourgeois au XXe siècle sont beaucoup plus rares ; il semble en tout cas que l'on ne puisse pas sérieusement présenter ces milieux comme uniformément pratiquants.

²⁴⁶ E.-B. Allo, o. p., *Plaies d'Europe et baumes du Gange*, Paris, 1931, p. 197. Cité dans É. Fouilloux, « Lignes de force. Le catholicisme », in *Histoire du christianisme*, t. XII, op. cit. p. 187.

²⁴⁷ Lettre d'A. Valensin à Andrée Valensin, s.d. (milieu des années 1930), cité dans *TDI*, p. 192.

²⁴⁸ Voir notamment M. Derlange (dir.), *Les Niçois dans l'histoire*, op. cit., p. 258.

²⁴⁹ R. Blanchard, « Nice. Esquisse de géographie urbaine », conférence des 28 et 29 avril 1949, in *Annales du CUM*, III, 1949-1950.

mission sacrée ?²⁵⁰ » La question mérite en effet d'être posée : du haut d'une telle chaire, par quels biais pouvait-il dispenser un enseignement spécialement catholique ? Quelques exemples permettront de saisir de quelle manière pouvait être semées les graines destinées à germer à la rencontre du message chrétien.

La voix de son maître : échos blondéliens

Durant l'entre-deux-guerres, la philosophie de Maurice Blondel fut considérée avec suspicion par les milieux catholiques les plus intransigeants, attachés à asseoir le catholicisme sur une philosophie strictement thomiste. Aussi l'attention de l'historien est-elle attirée par la place que Valensin ménage à Blondel, dont il fut le disciple fervent, dans le cadre du CUM. Dès le mois de novembre 1936, à peine reçu au Centre, le père favorisa la venue de son maître et ami : « Or, voici une occasion de vous entendre parler en public : Mignon, que j'ai vu, tient beaucoup à vous voir au Centre. [...] Il s'agirait de donner, en une heure, un aperçu de ce qu'a été le mouvement de votre pensée tel qu'il est en train de s'expliquer dans vos derniers ouvrages. Ce que vous voudriez qu'un jour, après vous, quelqu'un parlant de votre œuvre et essayant de la résumer sache dire à son auditoire : voilà ce qu'il serait bon, il me semble, que vous disiez vous-même d'abord. J'écouterai ; je noterai ; je ferai mon profit, – en vue de servir vos idées le moment venu. Que pensez-vous de cela ?²⁵¹ »

On ne saurait mieux dire la volonté de vulgariser la pensée de Blondel et donc d'intervenir dans les débats religieux de son temps. Et quelle meilleure défense du blondélisme que de donner la parole au philosophe lui-même ? Celui-ci agréa l'invitation et, le 14 avril 1937, Valensin put obtenir de présenter lui-même la conférence de son maître devant l'auditoire niçois, quoique la chose fût délicate : « Il est certain que si un journal disait que, sous le régime de Front Populaire, un jésuite s'est introduit dans l'Université au point de se substituer occasionnellement au recteur ou au directeur (la présentation est dans leur fonction), il y aurait un joli bruit²⁵². » Ce fut pourtant l'occasion pour lui d'un témoignage chrétien qu'il voulut certes discret, mais bien réel : « Que votre nom soit sanctifié par moi et aujourd'hui. Je vais en avoir l'occasion. Ce soir, au Centre, en présentant Blondel. Père, donnez-moi le tact, le discernement qu'il faut, afin que je ne me tienne ni en deçà ni au-delà de ce qu'il faut. Pas une prédication qui serait très bien venue sur les lèvres d'un laïc, mais pourrait sembler chez moi un abus de la situation. Mais qu'on sente le prêtre et que cela fasse du bien. – Qu'on sente le prêtre, mais avec mesure : je ne veux pas livrer notre intimité, ni qu'on me sente brûlant. Dans une retraite, en présence d'âmes que je connais, que je sais à vous, cela est facilement de mise. Au Centre, il y aurait comme de l'impudeur à le faire²⁵³. »

Quant à l'intervention de Blondel, le père émit par la suite – et pour lui-même – quelques réserves sur la forme (« des répétitions de mots, des images incohérentes ; et une composition très lâchée... ») ; mais il fut surtout enchanté par « la richesse et la spontanéité merveilleuse de sa parole. Je ne dis rien de l'âme... C'est elle qui a conquis l'auditoire²⁵⁴. »

Valensin ne devait certes pas en rester là en matière de blondélisme. Il eut l'occasion de parler lui-même de son maître peu de temps après la disparition de celui-ci en juin 1949, dans une conférence d'hommage²⁵⁵. À son tour, Valensin s'emploie à broser à grands traits les principes essentiels du blondélisme, à une date où celui-ci désormais pouvait sembler

²⁵⁰ A. Blanchet, s.j., *op. cit.*, p. 26.

²⁵¹ *Id.*, 28 novembre 1936, in *Correspondance*, *op. cit.*, p. 202.

²⁵² Lettre d'A. Valensin à ses sœurs, avril 1937, AFSJ, TVa 52/2.4.

²⁵³ A. Valensin, *La joie dans la foi*, *op. cit.*, p. 16.

²⁵⁴ *TDI*, p. 288-289.

²⁵⁵ Valensin reprit la teneur de cette conférence dans l'article « Maurice Blondel et la Dialectique de l'Action », in *Etudes*, n° 263, novembre 1949, p. 145-163. Le texte fut ensuite reproduit dans A. Valensin, *Regards*, I, *op. cit.*, p. 283-303. Nous citons le texte issu de la conférence d'après ce dernier ouvrage.

moins exposé que naguère²⁵⁶. Blondel chercha, explique le père, à élaborer une philosophie qui pût s'ouvrir logiquement à la nécessité de la foi, et cela de manière originale par « la double invention d'une méthode et d'une dialectique. » La méthode consiste à sonder la volonté humaine à travers ses manifestations sensibles – c'est-à-dire à travers « toute activité spécifiquement humaine, qu'elle soit métaphysique, morale, esthétique, scientifique, pratique » (ce que Blondel appelle l'*action*, au sens large)²⁵⁷. Chaque action permet en effet de saisir une volonté précise, une aspiration profonde de l'homme. Intervient alors la dialectique particulière mise en œuvre par Blondel : le vouloir le plus pauvre en contient nécessairement un autre, et ainsi de suite. En déroulant cette chaîne des volontés, on parvient *in fine* à la volonté ultime de tout homme, l'aspiration qui tend vers Dieu, « le besoin que Dieu soit ». La philosophie ne peut se prononcer sur le surnaturel, qui n'est pas de son ressort ; elle s'arrête donc au seuil de la foi. Mais le pas est prêt à être franchi, permettant d'articuler foi et raison philosophique. Ardue, certes, la conférence peut le sembler, car il faut entendre un vocabulaire philosophique parfois subtil. Mais la pédagogie du jésuite fait tout de même merveille, déroulant la dialectique de *L'Action* devant son public avec une clarté rare²⁵⁸.

Cette conférence marqua la reconnaissance la plus avouée de sa dette envers Blondel face à l'auditoire du CUM. Mais auparavant déjà, il avait sensibilisé plus ou moins discrètement son public aux positions blondéliennes. Ainsi, entre novembre 1942 et janvier 1943, il donna une série de conférences sur Pascal – dont certaines furent prononcées également en dehors du cadre du CUM. Plusieurs développements de ces conférences s'appuyaient sur des leçons ou des textes antérieurs, d'où l'on peut déduire que Valensin ne construit pas toutes ses leçons spécialement pour son public du CUM, mais qu'il développe en réalité des thèmes qui lui sont chers. Or, présentant la philosophie des *Pensées*, il infusa à l'occasion dans la dialectique pascalienne des interprétations fortement inspirées du blondélisme, par exemple en étudiant chez Pascal « l'homme considéré comme Volonté »²⁵⁹. Le 18 janvier 1947 pareillement, lors d'une conférence sur le second *Hippias* de Platon, il profita d'un développement sur la volonté pour interpréter Platon à la lumière de Blondel²⁶⁰.

Platon, l'autre maître à penser

Il n'est pas indifférent de voir ainsi mêlés Blondel et Platon. Ce dernier fut en effet, avec Pascal, l'autre grand maître en philosophie de Valensin. Il faut donc faire une place particulière à l'importante série de leçons que ce dernier consacra Platon (décembre 1946-mars 1947). Ce fut l'un des cycles le plus admirés (par Roger Martin du Gard notamment),

²⁵⁶ Le dernier ouvrage de Blondel, *La Philosophie et l'Esprit chrétien*, paru en 1944, avait valu à son auteur un commentaire favorable du Saint-Siège. Mais la suspicion envers la « nouvelle théologie » n'est pas éteinte pour autant, loin s'en faut (voir É. Fouilloux, *Une Église en quête de liberté. La pensée catholique française entre modernisme et Vatican II (1914-1962)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 279-294).

²⁵⁷ Il s'agit de la fameuse méthode d'immanence, que Blondel avait précisée dans la *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine en matière d'apologétique*, parue en 1896 (voir R. Virgoulay, *Philosophie et théologie chez Maurice Blondel*, Paris, Cerf, 2002, p. 125-126).

²⁵⁸ A. Valensin, « Maurice Blondel et la Dialectique de L'Action », *op. cit.*, citations p. 288 et p. 295. Ce texte est l'un des plus clairs qui soient, nous semble-t-il, pour saisir l'essentiel de la philosophie de Blondel.

²⁵⁹ Voir A. Valensin, « La dialectique des *Pensées* », in *Balthazar. Deux dialogues philosophiques*, suivis de *Commentaires sur Pascal*, Paris, Aubier, 1954 (2e édition) ; cet article est issu d'une ancienne leçon, qui fut reprise comme dernière conférence du cycle sur Pascal en 1943.

²⁶⁰ « Appelons, avec Maurice Blondel, volonté-voulue celle à laquelle je donne effectivement suite, celle qui passe en action, qui s'exécute ; et volonté-voulante, la volonté profonde qui réclame d'être accomplie. Nous pouvons dire alors : le devoir de l'homme est de faire l'unité de son être en mettant en adéquation dans son âme sa volonté-voulante et sa volonté-voulue. (Je vous ai défini tout l'objet de la thèse célèbre de Maurice Blondel intitulée L'Action.) » in A. Valensin, « L'art et la pensée de Platon », *Regards*, 1, *op. cit.*, p. 80.

également le premier publié dans les *Annales du CUM*²⁶¹. Le père y avait attaché une importance extrême, à la hauteur de son admiration pour Platon : il commença à se mettre au travail plus d'un an à l'avance, dès avril 1945²⁶². Du reste, on peut se demander comment il fit passer son message religieux à travers un thème *a priori* fort éloigné ; deux conférences du cycle serviront ici d'exemples.

La première conférence porta sur Socrate. Valensin en profita pour exposer l'une des convictions qui lui tenait particulièrement à cœur, sur l'importance du problème moral : « Cet homme est-il religieux ? Nous aurons sans doute l'occasion d'approfondir cette question. Il est en tout cas d'une moralité accomplie. Une voix lui parle d'une manière impérative chaque fois qu'une action mauvaise doit être évitée. Et il écoute cette voix. À l'en croire, c'est son démon, *daimon*, quelque chose comme un ange gardien, qui l'empêche de faire rien de mal : il est plus simple d'admettre que c'est sa conscience. Mais ce qui est remarquable, c'est que la conscience de Socrate ne lui signale pas ce qui est bon, ce qu'il a le devoir d'éviter. Or, c'est là une règle générale, dont peu d'esprits cependant se rendent compte, bien qu'elle existe pour le vrai, comme elle existe pour le bien : ce que nous montre notre Raison, ce n'est pas la vérité, mais le faux et l'impossible. Pascal l'avait remarqué et il l'a noté en termes pertinents ; nous sommes renvoyés à la Vérité, du fait que nous nous sommes heurtés à l'absurde ou au faux²⁶³. »

Or ce raisonnement peut guider une réflexion conduisant à l'acceptation du message chrétien : à force d'éliminer les postulats irrecevables pour le sens moral, on pourrait bien admettre que la seule position irréductible, donc tenue pour le Vrai par la Raison, est celle du christianisme²⁶⁴. Bien sûr Valensin ne s'attend pas à ce que l'assemblée fasse seule ce cheminement spirituel comme par enchantement ; mais il entend ainsi semer des amorces de raisonnements qui pourraient s'épanouir dans l'avenir. Pour lui, du reste, reconnaître une exigence morale et s'y tenir, en conscience, c'est déjà être sur la voie qui peut mener au salut, si ce n'est à la foi : c'est d'ailleurs cette conviction qui guide sa relation avec ses nombreux amis athées, comme R. Martin du Gard²⁶⁵.

La huitième leçon traite de l'immortalité de l'âme. Elle part à nouveau du cas de Socrate, qui croit fermement à une vie meilleure dans l'au-delà, mais sans pouvoir justifier solidement sa croyance. « Comment concilier cette force dans la conviction et cette faiblesse dans la preuve ? Il y a là un problème que d'ordinaire on n'envisage pas. [...] Je veux aller plus loin. Le cas de Socrate est représentatif d'une situation qui se reproduit pour chacun de nous et qui vaut la peine d'être étudiée²⁶⁶. » Et de poursuivre en expliquant que la source de la croyance chez Socrate n'était propre qu'à lui ; ainsi chacun doit songer à chercher la sienne : « Cette source intérieure, elle est peut-être présente chez beaucoup d'entre vous. Pour ma part, il y a longtemps que je l'ai découverte en moi-même et qu'elle suffit à mes besoins. Je vous la signale, pour que si elle dort quelque part cachée dans votre âme, sous une maçonnerie d'indifférence ou de préjugés, vous ayez l'idée de creuser pour la dégager²⁶⁷. »

²⁶¹ Voir *Annales du CUM*, vol. I, 1946-1947, p. 101-154 (ces publications se présentent sous forme de larges extraits sténographiés reliés par des résumés que Valensin relisait avec soin). Ces conférences ont également été publiées dans A. Valensin, *Regards*, I, *op. cit.* p. 34-178. Les conférences publiées dans ces deux recueils ne sont pas la totalité de celles qui ont été prononcées ; leur numérotation n'est donc pas celle des leçons réellement données, à laquelle nous nous référons ici par souci d'exactitude.

²⁶² *TDI*, p. 291-292.

²⁶³ A. Valensin, « L'art et la pensée de Platon », in *Regards*, I, *op. cit.* p. 40-41. Le père reviendra sur ce point à plusieurs reprises pendant ces leçons ; toute la cinquième conférence est ainsi consacrée à la question : « Peut-on faire le mal volontairement ? » (*Ibid.*, p. 76-87).

²⁶⁴ C'est ce raisonnement qu'il utilisera à l'encontre de l'existentialisme (cf. *infra*).

²⁶⁵ Sur ces amitiés, voir *TDI*, p. 334-348.

²⁶⁶ A. Valensin, « L'art et la pensée de Platon », *op. cit.*, p. 103-104.

²⁶⁷ *Ibid.* p. 105.

Il s'agit là d'un appel explicite du père, assez rare malgré tout, mais très caractéristique de sa démarche – on retrouve par ailleurs cette individualisation des raisons de croire dans le petit opuscule intitulé *Autour de ma foi* qu'il publia peu après ces conférences, en 1948. Il revient encore brièvement sur le problème de l'exigence morale comme source de la foi, en précisant l'intuition de Socrate qui le poussait à croire à une vie après le mort : « il peut devenir indifférent *en fin de compte* d'avoir été ici-bas savant ou ignorant, et ainsi rien de choquant à ce que le savant et l'ignorant se trouvent un jour *égalés* dans le néant (ou l'inconscience). Mais il ne peut devenir indifférent *en fin de compte* d'avoir été moralement bon ou mauvais, et ainsi bons et mauvais ne doivent pas pouvoir être un jour égalés dans le néant²⁶⁸. »

Au terme de cette brève analyse, on peut déjà souscrire au jugement porté par le père Blanchet : « Valensin a résolument « blondélisé » Pascal, avant de « platoniser » Blondel, avant de christianiser Platon²⁶⁹. » Ses leçons, en effet, ne s'éloignent jamais vraiment de préoccupations religieuses. Ce constat pourrait être confirmé en dressant la liste des conférences prononcées. Une majorité porte sur des auteurs dont l'attachement au christianisme est bien connu – il n'est donc pas difficile d'en tirer de discrets arguments apologétiques : les premières conférences portèrent sur Dante puis, à partir de 1940, ce furent Bergson, Pascal, Péguy, Claudel, Blondel. À ceux-là on doit rajouter des auteurs proches des centres d'intérêt du père comme Platon ou Paul Valéry, dont il admirait la rigueur classique et à qui le CUM devait sa physionomie. Même dans les cadres qui semblent les plus éloignés de la foi, le prêtre veille derrière le conférencier : « En tout cas, je vais bien, et mon cours sur Valéry continue, avec succès, je puis dire. Demandez à celui qui fait pousser les semences qu'Il ait soin des petites graines secrètement mêlées par le Prêtre aux distributions du Poète !²⁷⁰ »

Agissant en simple chrétien, davantage qu'en prêtre – en dépit même de sa soutane dont il ne se dépare jamais en public – Valensin entend en fait faire connaître, non la religion chrétienne sous sa forme dogmatique, mais davantage toutes les attitudes d'esprit qu'elle irrigue, tout une *culture* chrétienne. Les mots ne viennent certes pas par hasard lorsqu'il écrit, après la série de conférences sur Claudel : « Si j'ai réussi à faire connaître un peu mieux la *pensée* chrétienne, mon but est atteint²⁷¹ ». Ce faisant, il s'inscrit pleinement dans le mouvement de reconquête spirituelle qui anime l'Église depuis les années 1930, et en symbiose parfaite avec l'évêque de Nice : Mgr Rémond était convaincu qu'il fallait éveiller tous les milieux au message chrétien, quelle qu'en soit la forme de cette sensibilisation, promouvant toutes sortes de conférences, expositions ou engagements auprès des laïcs pour faire pièce à l'anticléricisme²⁷².

L'existentialisme, voilà l'ennemi !

Le cercle d'influence de Valensin comme conférencier public dépasse cependant les auditoriums du CUM. Il anima également en 1944-1945 plusieurs causeries intellectuelles chez un professeur de lettres du lycée de jeunes filles de Nice, Marie Rougier, qui était également sa secrétaire et confidente. Ces réunions se tenaient dans l'appartement de cette dernière, au Grand Palais, le premier et troisième mercredi du mois. Les thèmes retenus semblent plus libres, même si une partie des exposés reprend des sujets étudiés dans le cadre du CUM (Platon, Pascal, Valéry, le plaisir esthétique, ou *Le Soulier de Satin* de Claudel). La plupart cependant concernent des questions de poésie (Mallarmé, Poe, Marie Noël), des thèmes

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ A. Blanchet, *op. cit.*, p. 21.

²⁷⁰ Lettre d'A. Valensin à Mme Jaubert-Baboin, février 1944, AFSJ, TVa 81.

²⁷¹ Lettre d'A. Valensin à Mme Jaubert-Baboin, 31 mars 1945, AFSJ, TVa 81. C'est nous qui soulignons.

²⁷² R. Schor, *Un évêque dans le siècle*, *op. cit.*, p. 100-101.

d'actualité (Sartre), voire les deux ensemble (Aragon poète de la Résistance, etc.). Il est probable que la liberté de choix de ces thèmes et le cadre plus privé donnèrent plus de latitude aux exposés du père. En tout état de cause, le public fut assez nombreux pour que plusieurs conférences aient dû être bissées, notamment celle sur *Les Mouches* de Sartre.

Plusieurs réunions du Grand Palais concernèrent en effet l'œuvre de J.-P. Sartre, à travers une conférence sur *Les Mouches* et une sur *Huis-Clos*. Sartre est alors la principale figure de l'existentialisme en France²⁷³. La quintessence de sa doctrine s'est trouvée largement popularisée dans la maxime suivante : chez l'Homme, « l'existence précède l'essence », ce qui revient à poser qu'il n'y a pas de nature humaine en soi, que l'homme détermine sa propre nature par les choix qu'il se donne lui-même, sans référence extérieure, ni religieuse ni morale. Aussi ses adversaires chrétiens ont-ils pu dénoncer chez Sartre une vision entièrement négative, « l'orgueilleux isolement de l'homme sur la terre, la négation de tout ce qui pourrait le dépasser, d'une transcendance toute différente de celle dont il est parlé dans *l'Être et le Néant* – enfin semble-t-il l'élimination de Dieu²⁷⁴. » Aussi les conférences de Valensin sur ce sujet méritent-elles d'être étudiées plus spécialement pour tenter d'en saisir la construction apologétique. Ces exposés en effet se présentent non pas comme ceux d'un religieux sur le domaine de la foi, mais comme ceux d'un philosophe sur le terrain de la philosophie.

C'est en partie par l'intermédiaire du père Paul Feller que la curiosité de Valensin pour l'existentialisme fut piquée²⁷⁵. Celui-là en effet avait été proche de Sartre pendant leur commune captivité en Allemagne en 1940 ; il fit parvenir à Valensin un exemplaire de la pièce *Bariona* – sorte de pastorale laïque de Noël – écrite par Sartre pendant ce temps de captivité. Valensin remarqua en particulier un passage sur le sens de la souffrance et la liberté de l'homme qui semblait annoncer les grands traits de l'existentialisme sartrien. Devant l'audience de ce dernier, il se documenta abondamment, lut avec attention *Les Mouches*, créée en juin 1943 à Paris, et décida de faire de la pièce le sujet de plusieurs conférences, pour prendre ses thèses à contre-pied. Il est vrai que l'existentialisme a alors le vent en poupe, nourrissant un furieux débat d'actualité qui déborde largement le cercle des philosophes. Aussi le sujet tient-il très à cœur au religieux, si l'on en juge par le grand nombre de fois où il donne sa conférence sur *Les Mouches* : chez Marie Rougier d'abord, les 18 avril et 2 mai 1945, puis huit fois encore entre janvier 1946 et avril 1947, non seulement à plusieurs reprises à Nice (notamment devant les étudiants du cours Sainte-Geneviève), mais aussi à Cannes, Antibes, Vence, etc. Il donne une conférence plus générale sur « L'existentialisme français » aux médecins de la Société Saint-Luc de Nice en juillet 1946²⁷⁶. C'est donc auprès de publics très variés que Valensin entend contrer l'influence de l'existentialisme.

Et pour cela, comme à son habitude, il effectue un énorme travail de préparation intellectuelle, avec l'aide efficace de Marie Rougier : il accumule la documentation sur l'existentialisme (revues, journaux) et surtout se plonge dans les ouvrages français de

²⁷³ Nous délaissions ici le cas complexe de l'existentialisme chrétien, représenté essentiellement par Gabriel Marcel (voir É. Gilson *et al.*, *Existentialisme chrétien : Gabriel Marcel*, Paris, 1947).

²⁷⁴ G. Truc, *De J.-P. Sartre à L. Lavelle ou Désagrégation et Réintégration*, Paris, Tissoit, 1946, p. 9. Voir également R. Verneaux, « Existentialisme », in G. Jaquemets (dir.), *Catholicisme. Hier. Aujourd'hui. Demain*, Paris, Letouzay et Ané, tome IV, col. 919-932.

²⁷⁵ Un gros dossier sur Valensin et l'existentialisme est conservé aux AFSJ (TVa 113/66). Sur le père Feller, s.j. (1913-1979), voir la courte lettre autobiographique du 31 juillet 1978 in *Plein Chant. Cahier trimestriel de littérature*, printemps 1980/1, p. 16-17.

²⁷⁶ Le résumé de cette conférence a été publié dans le *Bulletin de la Société médicale de Saint-Luc*, juillet 1946, p. 13-16 (AFSJ, TVa 116/66.1). L'essentiel recoupe largement la conférence donnée sur *Les Mouches*. Voir également *TDI*, p. 312.

première main²⁷⁷. Sa communication sur *Les Mouches* commence donc par présenter – très clairement pour le profane – les grandes lignes de la conception existentialiste (pour mieux les réfuter ensuite) : l'existence est écœurante ; l'homme est absolument libre ; la vie est absurde ; il faut donc transcender le désespoir et n'agir que selon sa propre détermination. Le jugement tenu en public n'en est pas moins étonnement dur, eu égard à l'onctuosité habituelle du père, qui présente ainsi *Les Mouches* comme « une étonnante cochonnerie » : « Cette pièce ne contient pas, comme les autres romans ou contes de J. Sartre [*sic*], d'obscénités, mais elle est perfide, et l'existentialisme y est nettement antichrétien mais indirectement, et sous un masque. En réalité, la caricature des idées du christianisme est même si grossière qu'il dépend de nous de ne pas y reconnaître notre religion : du coup, la pièce devient inoffensive²⁷⁸ »

Il résume ensuite l'intrigue et le rôle des personnages, ce qui est pour lui l'occasion de dénoncer certaines conceptions doloristes et culpabilisantes du christianisme²⁷⁹. Enfin, la troisième partie de son discours entend réfuter le postulat philosophique même de l'existentialisme. Certes l'attitude immorale prônée par l'existentialisme ne laisse pas d'être séduisante, romanesque, auréolée d'une certaine grandeur même, liée au dépassement de soi. Mais ce n'est là qu'une posture : « Il est facile surtout de le faire en imagination, dans des phrases... mais je me demande s'il peut y avoir quelqu'un pour vivre vraiment de ce qui devrait le désespérer, au moment où ses nerfs cessent de le soutenir ; et j'appréhende que nos existentialistes ne ressemblent à ce pauvre Nietzsche, dont les fanfaronnades verbales étaient un écran devant les faiblesses réelles [...] ; ce pauvre Nietzsche, qui n'était un surhomme que dans ses phrases et pour ses lecteurs, n'étant dans la réalité et pour les vieilles dames dont il partageait la pension qu'un petit bourgeois timide et malade²⁸⁰. »

Mais son argument essentiel repose – une fois encore – sur l'exigence morale. Pour démontrer que la vie a un sens, Valensin recourt à Platon : si après la vie se trouvait le néant, il n'y aurait plus ni Bien ni Mal ; le méchant pourrait alors dire au bon : « ta supériorité est finie, nous nous valons. » Or cela est inadmissible pour la conscience, car le Bien et le Mal sont des valeurs hors du temps, immortelles par nature ; c'est donc qu'il doit exister un au-delà où se perpétuent ces valeurs. Dès lors, poursuit le père, la vie a un but qui lui donne sens : préparer la seconde vie. Aussi peut-on reprendre la formule existentialiste (« l'existence précède l'essence ») mais en lui donnant un autre sens : l'homme doit se donner lui-même librement sa nature morale, bon ou mauvais. Mieux, « il en a le devoir absolu, sanctionné par des conséquences éternelles. » La vie a donc « un intérêt tragique », « elle peut être dure, insupportable même, mais en tout cas, elle a une signification, elle mène à quelque chose, elle construit de l'éternel, et doit construire du bonheur. Elle n'est ni vide ni absurde. *Et cela réfute l'existentialisme*²⁸¹. »

On voit donc que Valensin ne critique ici l'existentialisme qu'en philosophe²⁸². Ce faisant, il se livre certes à une défense de la religion – et sans doute cela n'aura guère échappé à ses auditeurs –, mais uniquement en tant qu'elle est attaquée de front par la pièce de Sartre. Dans sa réfutation, il en reste à un argument moral, d'ordre philosophique, qui ne nécessite

²⁷⁷ Le jugement qu'il porte à cette occasion sur *L'Être et le Néant* est des plus sévères : ce monument sartrien est « aussi effarant de virtuosité littéraire et dialectique que de faiblesse philosophique » (fiches préparatoires à la conférence sur *Les Mouches*, p. 5, AFSJ, TVa 113/66.1).

²⁷⁸ Notes pour la conférence sur *Les Mouches*, AFSJ, TVa 113/66.1.

²⁷⁹ Il rappelle ainsi que « Jupiter représente la Religion. La Religion est triste, attristante. Son but est de voiler aux yeux des hommes le caractère écoeurant de la vie. » C'est l'occasion pour Valensin de défendre une conception de la foi rayonnante et joyeuse, comme il le fait au travers de ses directions spirituelles.

²⁸⁰ Notes pour la conférence sur *Les Mouches*, AFSJ, TVa 113/66.1.

²⁸¹ *Ibid.* Il reprend là des réflexions anciennes (voir par exemple A. Valensin, *La Joie dans la foi*, p. 312-314).

²⁸² Lors des conférences sur Platon déjà évoquées, Valensin renouvellera ses attaques contre l'existentialisme, non seulement en insistant sur le problème moral, mais encore en citant tel discours de Socrate « que l'on pourrait croire écrit contre l'existentialisme » (« L'art et la pensée de Platon », *op. cit.*, p. 109-110).

pas de recourir à des arguments spécialement théologiques ou dogmatiques. Il n'engage pas l'auditeur à adhérer nécessairement au christianisme, mais donne des arguments qui peuvent permettre de raccrocher la foi à cette posture philosophique et morale. Il précise d'ailleurs en fin de démonstration qu'il est resté là dans le domaine philosophique, et non chrétien, mais assure aussitôt : « Il est facile de voir tout ce que le christianisme ajoute de précisions et de force à la solution philosophique²⁸³. » En cela, il reste bien dans une démarche générale d'inspiration blondélienne.

• « A l'ombre de Dante » : ambition intellectuelle et vocation apologétique.

L'un des centres d'intérêt constants d'Auguste Valensin fut l'œuvre de Dante. Celle-ci nourrit une bonne partie de ses conférences niçoises à partir de 1937 et l'amena même à animer deux associations culturelles qui formèrent le cadre institutionnel d'une partie essentielle de son enseignement. La clé de son attachement pour l'œuvre de Dante est résumée au détour d'une phrase dans un article qu'il rédigea à la fin de sa vie pour l'encyclopédie *Catholicisme* : « Comme création littéraire, la *Divine Comédie* est une œuvre qui n'a pas sa pareille ni son égale. Joyau incontesté de la poésie catholique, elle est de nature à s'attacher même des incroyants²⁸⁴. » On ne saurait mieux résumer ce que représentait cette œuvre pour le jésuite : une délectation intellectuelle, mais aussi un instrument d'apostolat.

Aux origines de la Société d'Études Dantesques

La passion d'Auguste Valensin pour la figure dantesque et la culture italienne en général est ancienne. Elle relève avant tout d'un attachement familial et de souvenirs d'enfance. C'est son père en effet, Félix Valensin, originaire de Livourne, qui le premier lui donna le goût de l'italien. C'est lui qui enseigna sa langue natale au jeune Auguste, lisant avec lui Manzoni ou récitant déjà des vers de Dante. Il lui donna de véritables cours du soir, récompensant ses efforts en thème ou en version italiens par quelques pièces²⁸⁵. Plus tard, Auguste se plaît à parsemer les lettres qu'il destine à son père de citations italiennes. S'il lui arrive de regretter de n'avoir pas suffisamment profité des leçons paternelles, il témoigne déjà, tout naturellement, d'un grand attachement à Dante. En 1900, alors jeune novice de la Compagnie de Jésus, il écrivait ainsi : « Il me revient, de temps en temps, à la mémoire des vers du Grand Poète, qui me chantent délicieusement dans la tête, – et que je n'ai garde d'interrompre²⁸⁶. »

Aussi bien devait-il ne jamais cesser son étude de l'italien. En 1927, il devait même obtenir d'enseigner lui-même la langue de Dante, dans le cadre de la Faculté catholique de Lyon, et cela en plus de ses cours de philosophie²⁸⁷. Cette responsabilité lui permit de justifier les séjours qu'il allait entreprendre régulièrement outre-monts²⁸⁸. Il s'agissait avant tout pour lui de partir à la recherche de ses racines, avec le désir de retracer la généalogie de sa famille paternelle et d'en rencontrer les membres. Il retrouva en particulier un cousin, Guido Valensin, qui, par sa position sociale élevée, devait lui ouvrir les portes de plusieurs grandes familles italiennes. Il eut ainsi l'occasion de donner de nombreuses communications – en italien – devant des cercles prestigieux comme la Société de Philosophie de Florence, portant notamment la bonne parole de Blondel²⁸⁹. Il profita également de ses séjours répétés pour

²⁸³ Notes pour la conférence sur *Les Mouches*, AFSJ, TVa 113/66.1.

²⁸⁴ A. Valensin, « Dante Alighieri », in *Catholicisme*, *op. cit.*, col. 462-463.

²⁸⁵ « Activités italiennes du P. Valensin », note dactylographiée anonyme (M. Rougier ?), AFSJ, TVa 115/3. Voir également sur ce thème l'avant-propos à A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, Paris, 1954.

²⁸⁶ Lettre à son père Félix Valensin (1900), AFSJ, TVa 50/1.1.

²⁸⁷ « Activités italiennes du P. Valensin », AFSJ, TVa 115/3. Voir aussi *TDI*, p. 176.

²⁸⁸ Sur ces voyages, voir *TDI*, p. 176-183.

²⁸⁹ Voir par exemple la lettre d'A. Valensin à M. Blondel, 23 septembre 1929, *Correspondance*, *op. cit.* p. 162.

noyer de nombreuses relations parmi les lettrés italiens, en particulier parmi les dantologues comme Arrigo Levasti, Guido Manacorda ou Giovanni Papini²⁹⁰ ».

C'est dire que la culture italienne était une seconde nature pour le jésuite à l'heure de son installation à Nice, et l'on ne saurait s'étonner que les premières conférences qu'il prononça au CUM, en janvier 1937, aient pris Dante pour sujet. Or précisément, ces trois conférences avaient aiguisé les appétits du père. L'idée de fonder un cercle d'études suivies sur la *Divine Comédie* le taraudait ; il aurait aimé reproduire autour de lui l'une de ces sociétés savantes qu'il admirait tant à Florence. Nice, il est vrai, ne manquait pas d'amateurs de Dante ; aussi parvint-il – non sans quelque peine – à fédérer leur passion et, le 28 novembre 1937, il pouvait enfin noter : « la Société d'études dantesques est née ce soir, dans le salon de Monsieur Guinbaud, 39, boulevard Carabacel. Auditoire choisi, et sympathique. J'ai expliqué le passage de Belacqua. [...] Et déjà il est apparu que ces "Lectures Dantesques" sont une occasion merveilleuse d'introduire des questions de philosophie, de morale, de psychologie. Monsieur Gainbaud a soulevé, par exemple, une question sur la prière, qu'il y aurait un grand intérêt à traiter ; mais ce n'était pas le moment²⁹¹. »

La remarque de son interlocuteur ne fit qu'accroître son intérêt pour l'instrument qu'il venait de créer : « Je vois d'ici tout un apostolat s'exercer à l'ombre de Dante », écrit-il alors²⁹². Mais comment formaliser cet apostolat ? Il convenait d'abord d'officialiser la création de ce cercle d'études : ce fut chose faite avec la collaboration de Maurice Mignon, lorsque la Société d'Études Dantesques (SED) fut dotée de statuts en bonne et due forme, et rattachée au CUM, le 18 février 1938²⁹³. Mignon en devint président, Valensin vice-président. Les statuts promulgués à cette occasion précisaient les buts de la société : pour l'essentiel, organiser et patronner des conférences sur Dante et son œuvre, et favoriser la publication de travaux sur Dante²⁹⁴. Pendant plusieurs années, c'est surtout le premier objectif qui fut mis à l'honneur.

Les enjeux intellectuels des lectures dantesques

L'activité essentielle de la SED résida en effet dans l'organisation de Lectures Dantesques mensuelles, dont la direction fut officiellement confiée « à M. Auguste Valensin » (sa qualité de prêtre n'est pas avancée, sans doute pour ne pas éveiller de soupçons anticléricaux)²⁹⁵. Ces lectures savantes consistaient en l'analyse et le commentaire d'un passage de la *Divine Comédie* ; le père assura personnellement une bonne partie de ces lectures. Par leur objectif même, et contrairement aux conférences du CUM, ces lectures ne pouvaient concerner qu'un public restreint et hautement cultivé. Elles s'adressaient en effet aux personnes « déjà à même de lire la *Divine Comédie* dans le texte, mais désireuses de voir aplanir les difficultés de toute sortes (philologiques, historiques, philosophiques, etc...) que le Poème présente²⁹⁶ ». Les Lectures Dantesques étaient d'ailleurs initialement réservées aux seuls membres de la SÉD ; mais Valensin dut abandonner cette restriction à la demande d'un public de plus en plus nombreux. Il dut également renoncer, pour cette même raison, à

²⁹⁰ *TDI*, p. 180. La liste de ses relations avec les spécialistes de Dante, italiens ou non, est donnée dans l'avant-propos de A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, *op. cit.*, p. 10.

²⁹¹ A. Valensin, *Journal* dactylographié, p. 214, 28 novembre 1937, AFSJ, TVa 55. L'extrait est reproduit mutilé et incomplet dans A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, *op. cit.*, p. 6.

²⁹² A. Valensin, *Journal* manuscrit, 11 décembre 1937, TVa 56/1. Voir également *TDI*, p. 289.

²⁹³ A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, *op. cit.*, p. 6. Il semble en effet que ce rattachement n'ait pu se faire qu'avec le soutien et la participation de M. Mignon, lui-même spécialiste de littérature italienne et alors directeur du CUM. Voir M. Derlange (dir.), *op. cit.*, p. 145.

²⁹⁴ Une plaquette de présentation de la SED, présentant un abrégé des statuts et la composition du bureau, est conservée aux AFSJ, TVa 101. Valensin succéda à Mignon comme président de la Société en 1942.

²⁹⁵ Plaquette de présentation de la SED. C'est dans la plaquette de 1941, au ton nettement maréchaliste, que l'on parle pour la première fois officiellement de « R. P. Valensin ».

²⁹⁶ *Ibid.*

présenter des analyses trop techniques²⁹⁷. Le père tenait pourtant au caractère intime de ces séances ; aussi voulut-il qu'elles se déroulassent dans la Salle des Actes du CUM, moins solennelle que le grand amphithéâtre, et plus tard dans une simple salle de cours, assez exiguë.

Malgré ces conditions peu engageantes, les Lectures Dantesques attirèrent régulièrement un public nombreux et devinrent l'un des rendez-vous culturels les plus appréciés à Nice, comme en témoigne ce récit d'un auditeur des dernières années : « Un jour, une conférence venait de s'achever et un public nombreux tentait de passer de l'amphithéâtre dans la salle. Alors on vit le père traverser les rangs et proclamer, sur un ton convaincu : « Ne venez pas croyez-moi, ce n'est pas intéressant ; il faut savoir l'italien pour comprendre. » On se tassait tant bien que mal jusque sur l'estrade de la chaire. Puis commençait la lecture. Dix, quinze vers de la *Divine comédie*. [...] Et de ces vers si obscurs, si fermés à la première audition, il tirait l'évocation saisissante d'un épisode de la chrétienté médiévale : nous aurions cru assister aux machinations des guelfes et des Gibelins, et même, suprême réussite, y assister en connaisseurs, tant était devenu harmonieux et ordonné, sous sa conduite, le fourré inextricable où nous engageait Dante. C'était là un grand art, et il le reconnaissait non sans fierté²⁹⁸. »

Le père devait également donner de nombreuses communications sur Dante et sur la culture italienne à Cannes, Vence, Monaco, Menton, Toulon, Antibes, Marseille, aux Facultés catholiques de Lyon, etc²⁹⁹.

Mais au-delà de ce succès public, Valensin entendait œuvrer sur un plan scientifique de haut niveau. Déjà le 19 mai 1938, il avait saisi l'occasion d'une commémoration de l'œuvre de Gabriele d'Annunzio pour susciter le parrainage officiel de la Sorbonne, représentée par son ami Henri Bédarida. Il proclama à cette occasion que le destin de la SÉD ne saurait être seulement local ; « la Société vise plus haut et plus loin : elle entend favoriser dans toute la France un renouveau des Études Dantesques³⁰⁰. » Hélas, la guerre et l'occupation retardèrent ces ambitions : si les Lectures Dantesques ne furent pratiquement pas interrompues, la SED en revanche entra en léthargie. Aussi Valensin entreprit-il d'en relancer l'activité. Il la dota de nouveaux statuts, qui furent déposés le 27 novembre 1948³⁰¹. Ce nouveau texte, assez semblable à celui de 1938, instituait cependant en outre un *Bulletin de la Société d'Études Dantesques*, publié au sein des *Annales du CUM* et en tiré à part, et dont le père entendait faire un fleuron de la recherche dantesque. De la supervision intellectuelle à la réalisation technique, en passant par les questions de financement, il se démena alors sur tous les fronts³⁰². Sa correspondance des années 1950-1951 avec le secrétaire général du CUM, Émile Ménager, montre à quel point il porte alors à bout de bras le *Bulletin*, notamment en coordonnant la publication des articles, collectés auprès de grands dantologues, comme P. Renucci ou Y. Batard. « Je voudrais que nous « existions » pour les spécialistes », affirme-t-il alors³⁰³. Ce souci de rigueur intellectuelle est également particulièrement sensible à travers

²⁹⁷ « Activités italiennes du P. Valensin », AFSJ, TVa 115/3.

²⁹⁸ Témoignage du père Mondel, dans *TDI*, p. 289-290. La date de l'anecdote n'est pas précisée, mais devrait se situer au plus tôt à la fin des années 1940. Le succès cependant était déjà au rendez-vous dès 1938-1939.

²⁹⁹ « Activités italiennes du P. Valensin », AFSJ, TVa 115/3.

³⁰⁰ A. Valensin, allocution du 19 mai 1938, AMN, Archives du CUM, Société d'Études Dantesques, 168 W 64. Le père profita de l'occasion pour critiquer en chrétien les positions politiques et religieuses de d'Annunzio : malgré sa passion pour l'art littéraire et l'Italie, le prêtre n'oublie jamais son ministère.

³⁰¹ Procès-verbal de la séance du Conseil de perfectionnement du 6 décembre 1948, AMN, 168 W 04.

³⁰² Les cahiers de compte de la Société des Amis du CUM portent la trace de quelques transferts opérés par le père pour le compte de la SED, ce qui laisse penser qu'il supervisait, en partie au moins, ces questions ; la correspondance avec É. Ménager donne aussi de nombreux indices de cette activité (voir notamment la lettre de Valensin du 9 juin 1949 et celle de Ménager du 23 septembre 1952, AMN 168 W 42).

³⁰³ Lettre d'A. Valensin à É. Ménager, 29 août 1951, AMN, 168 W 42.

l'abondance de l'appareil critique qui accompagne son ouvrage posthume *Le Christianisme de Dante*³⁰⁴.

Parallèlement à cette activité à la tête de la SÉD, Valensin prit en charge la Dante Alighieri de Nice. Fondée en 1889 à Rome en vue de promouvoir la culture italienne dans le monde, cette société culturelle avait dans les années Trente servi de relais quasi-officiel à la propagande du régime mussolinien et se trouva ainsi moribonde et déconsidérée à la Libération³⁰⁵. En octobre 1948 cependant, Valensin, tenu en haute estime dans les milieux lettrés franco-italiens de Nice, accepta la présidence de la société et s'employa à lui redonner vigueur³⁰⁶. Après la séance d'ouverture qui marqua le réveil de l'association, le 13 janvier 1949 (tenue sous les auspices de Mgr Rémond), le nouveau président inaugura la renaissance de la Dante Alighieri à l'hiver 1949-1950, avec un cycle de neuf conférences sur l'auteur de la *Divine Comédie*. Le succès, là encore, fut au rendez-vous : lors de la première, le 5 novembre, « on se bouscule pour entrer, beaucoup sont obligés de renoncer³⁰⁷ ». Par la suite, les concerts et conférences organisés sous son égide se succédèrent au point de susciter les éloges de la presse locale, qui salua le dynamisme de la Dante Alighieri : « L'activité déployée par cette société durant cette saison a été des plus remarquables et s'est toujours maintenue au niveau le plus élevé de la culture méditerranéenne », notait *Riviera Hebdo* le 2 avril 1950³⁰⁸. S'il faut faire la part du ton consensuel qui s'imposait dans un tel organe de presse, la simple évocation de la société dans ses colonnes suffit à montrer son éclat à la fois culturel et mondain.

L'apostolat catholique à travers l'œuvre de Dante

À travers ces diverses activités, Valensin n'oublie pas pour autant la perspective d'apostolat culturel qu'il s'est fixée. Même dans le cadre, pourtant non confessionnel, de la Dante Alighieri, le souci religieux n'est pas écarté : le 11 janvier 1950, la société franco-italienne organise ainsi une séance publique sur l'Année Sainte, où intervient notamment Mgr Rémond. Dans son introduction, Valensin se défend certes de proposer ce thème dans une perspective religieuse, mais il assure malgré tout que « ici, dans ce foyer italo-français, où sont accueillis fraternellement les esprits même qui ne partagent pas la foi catholique ou qui sont totalement incroyants, ce que nous retenons dans l'*Anno Santo*, c'est essentiellement l'exhortation du Pape à la Paix internationale, et aux réconciliations mutuelles – exhortation criée à tous les peuples, à tous les hommes, par la seule voix dont la portée soit aux dimensions de l'Univers³⁰⁹. »

Davantage encore, c'est la SED qui est l'instrument d'une discrète apologétique. Au-delà de sa volonté de créer un pôle d'études dantesques de qualité, Valensin est bien résolu à diffuser un enseignement spécifiquement chrétien auprès d'un public cultivé. Ainsi le 9 juin 1939, au soir même de la clôture du premier cycle annuel de Lectures Dantesques, le père dressait pour lui-même un rapide bilan de son enseignement ; satisfait et optimiste, il notait : « je vois que la bonne formule est [...] de choisir un passage qui prête à des exposés doctrinaux. [...] Pris conscience de ceci : que les Lectures Dantesques peuvent très bien devenir insensiblement et sans cesser d'être elles-mêmes un cours de Religion et de

³⁰⁴ Les études publiées du vivant de son vivant sont d'une moindre ambition ; elles parurent dans le *Bulletin de la Société d'Etudes Dantesques* entre 1949 et 1953.

³⁰⁵ Voir le discours inaugural du père Valensin, 13 janvier 1949, p. 2-3, AFSJ, TVa 101/2A. Un extrait de ce discours est reproduit dans A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, op. cit., avertissement, p. 8-9.

³⁰⁶ Discours inaugural, 13 janvier 1949.

³⁰⁷ Diaire de la résidence jésuite de Nice, AFSJ, Q. Ni 2. Voir aussi l'interview radiodiffusée du père Valensin, s.d. (AFSJ, TVa 101/2) et A. Valensin, *Le christianisme de Dante*, op. cit., p. 9.

³⁰⁸ « Grisélidis à la Société Dante Alighieri », in *Riviera Hebdo*, 2 avril 1950. Les nombreuses allocutions conservées aux AFSJ permettent de se faire une idée de l'activité déployée par le père au sein de la Dante Alighieri.

³⁰⁹ Allocution du père Valensin, 11 janvier 1950, AFSJ, TVa 101/2.

Philosophie. Cela doit me dicter mon genre d'action future, au moins au Centre³¹⁰. » À défaut de pouvoir mener ici une étude exhaustive de l'ensemble des travaux dantesques, quelques exemples permettront de mesurer la profondeur de cet apostolat indirect.

C'est bien une préoccupation religieuse que l'on retrouve ainsi derrière une querelle de spécialistes qui, en 1950-1951, opposa Valensin à l'éminent dantologue André Pézard. Le jésuite appréciait le talent de ce dernier, mais contesta l'interprétation nouvelle qu'il venait de donner de l'un des chants de la *Divine Comédie*³¹¹. Cette controverse pointue fut l'occasion pour le père de manifester fermement sa compétence en la matière. Il rédigea une mise au point définitive de sa réfutation, qu'il acheva à la fin de juillet 1951, et, après avoir soumis son texte à deux autres dantologues qui l'approuvèrent, publia son étude dans le *Bulletin de la SÉD*³¹². Mais si l'affaire mobilise autant le père, c'est non seulement en raison de sa portée littéraire, mais encore pour ses enjeux religieux. Ce qu'il reproche surtout à Pézard, ce sont en effet des « contresens théologiques » qui témoignent d'une méconnaissance de la religion de Dante, et pourraient surtout conduire le lecteur à se faire une image dépréciée des théologiens médiévaux. Recensant l'étude de Pézard, le critique Robert Kemp (un des amis du père pourtant) pouvait ainsi en conclure : « On châtiait des acrobaties logiques et des combinaisons d'abstractions qui ne touchaient en rien à la vertu ni même à la foi en l'Évangile », avant de rejeter « un Dante qui annonce les persécutions, l'Inquisition, la destruction de Port-Royal et les mises à l'Index des chefs-d'œuvre de la pensée³¹³ ». Il s'agit donc pour Valensin de corriger ce qu'il considère comme des erreurs d'appréciation de la foi chrétienne, erreurs qui pouvaient se trouver confortées par l'interprétation de son confrère. En débattant de Dante, c'est l'image du christianisme moderne autant que médiéval qu'il entendait défendre.

Un projet de grande ampleur naquit également dans son esprit vers la même époque : il envisagea de préparer une traduction nouvelle de la *Divine Comédie*, à nouveau frais, en collaboration avec Henri Bédarida. Après avoir sondé les éditions Gallimard, il se tourna finalement vers son ami l'éditeur Fernand Aubier pour faire publier l'ouvrage dans sa collection bilingue. Or là encore, son intérêt n'était pas seulement philologique. « C'est surtout le commentaire accompagnant la traduction qui sera intéressant », disait-il, ajoutant : « je récolterai là le fruit de vingt années de travail. J'y ferai passer toute ma doctrine, sans en avoir l'air, comme aux lectures dantesques³¹⁴. » L'ampleur de la tâche à accomplir l'empêcha cependant de mener à terme un projet aussi colossal, mais le projet est assez significatif.

Deux textes enfin résument bien les enjeux religieux des études dantesques pour Valensin. Ce sont des œuvres posthumes (le père a très peu publié sur Dante de son vivant), d'ambition inégale, mais tout aussi révélatrices pour notre propos, puisqu'elles trouvent chacune leur origine dans des conférences publiques. Le 10 février 1942, le père prononça au CUM une conférence intitulée « le Christianisme de Dante ». Il travailla par la suite à en faire une étude plus systématique, mais mourut avant d'avoir achevé cette tâche ; c'est donc à titre posthume que les grandes lignes de sa réflexion furent publiées en 1954, à partir des copieuses notes qu'il avait laissées³¹⁵. Au détour d'un chapitre, Valensin évoque l'idée d'une « religion joyeuse » de Dante : « Il n'est pas ordinaire de représenter Dante comme un homme joyeux. [...] Cependant, il faut dire que sa conception de la vie chrétienne implique la joie » ; plus loin, il explique que, en décrivant l'agonie du Christ, il n'est pas douteux que « Dante ait voulu affirmer l'intime union de la joie et de l'angoisse dans l'âme du mourant³¹⁶. » Ce

³¹⁰ A. Valensin, *Journal* dactylographié, p. 235, 5 juin 1939, AFSJ, TVa 55.

³¹¹ Voir la correspondance du père conservée aux AMN, 168W42.

³¹² A. Valensin, « Le péché de Brunetto Latini. Etude critique », in *Bulletin de la Société d'Études Dantesques* n° 2, *Annales du CUM*, tome IV, 1951, p. 29-40.

³¹³ *Ibid.*, p. 40.

³¹⁴ Cité dans *TDI*, p. 354.

³¹⁵ A. Valensin, *Le Christianisme de Dante*, Paris, Aubier, 1954.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 123 et 126.

faisant, il est aisé de constater que le jésuite saisit l'occasion de mettre en avant sa propre spiritualité, faite de joie et de confiance sereine en un Dieu paternel et aimant, qu'il tentait de diffuser dans le monde catholique en lieu et place de la religion doloriste qui voyait en Dieu un juge inflexible et sans pitié³¹⁷.

Un second article posthume fut tiré d'une conférence radiodiffusée, prononcée au CUM le 24 février 1939³¹⁸. Il s'agissait là de renouveler l'interprétation à donner du personnage d'Ulysse dans la *Divine Comédie*. Au-delà de la simple exégèse littéraire, l'analyse se nourrit ici ostensiblement de la philosophie de Blondel. Valensin interprète en effet le message de Dante comme une parabole sur les insuffisances de la philosophie : « traitant du personnage d'Ulysse dans la *Divine Comédie*, j'entends montrer qu'il ne faut pas voir en lui – comme on a fait – une sorte de Faust, puni pour avoir voulu trop savoir, mais plutôt la figure de la Raison qui croit pouvoir suffire seule aux problèmes vitaux et, en somme, le symbole blondélien de la philosophie séparée³¹⁹. » Cette théorie, à laquelle le père attachait une grande importance, semble ainsi résumer à elle seule toutes ses passions : Dante, Blondel, la foi.

L'activité publique d'Auguste Valensin à Nice eut un retentissement considérable : il n'est qu'à lire les articles d'hommage qui fleurirent au lendemain de sa disparition pour comprendre que ce n'était pas simplement un jésuite que l'on regrettait, mais un brillant esprit qui avait animé pendant plus de quinze ans la vie intellectuelle de la capitale azurée³²⁰. Sa popularité avait ainsi largement dépassé les cercles catholiques, et lui avait valu l'admiration et l'amitié d'esprits aussi peu enclins au cléricisme que Paul Valéry, André Gide ou Roger Martin du Gard.

Or cette popularité, Valensin s'était bel et bien employé, discrètement et avec le plus grand respect des consciences, à la mettre au service de sa foi. Convaincu de son devoir d'apôtre, il entendit appliquer la méthode d'apologétique blondélienne, qui consistait à partir des goûts et des préoccupations de chaque individu pour en faire éclore une éventuelle démarche de foi. Entreprise hasardeuse, certes, mais qui permet de mesurer l'importance de son action dans le contexte de reconquête catholique alors en marche. Les conférences niçoises de Valensin illustrent ainsi une forme d'apostolat par le semblable tournée vers les milieux bourgeois, alors relativement délaissés par les catholiques militants – l'heure, en ces années, étant davantage à la reconquête des milieux ouvriers.

D'autre part, ayant soigneusement évité toute forme de prosélytisme agressif, ces conférences semblent illustrer paradoxalement une forme de sécularisation de l'engagement catholique : malgré un souci bien réel d'apostolat, on pourrait avancer, en reprenant la distinction fameuse de Jacques Maritain³²¹, que Valensin a parlé *en* chrétien, mais jamais *en tant que* chrétien, ni moins encore *en tant que* prêtre. Ses conférences publiques restèrent toujours destinées à aborder des questions culturelles sous un prisme objectif et non confessionnel. De la sorte, l'activité de Valensin à Nice éclaire non seulement l'évolution du catholicisme au cours du XXe siècle, mais également celle de toute la société française.

³¹⁷ Voir notamment A. Valensin, *La Joie dans la foi*, op. cit.

³¹⁸ A. Valensin, « Ulysse ou les limites de la Raison », in *Etudes*, février 1954.

³¹⁹ Lettre à M. Blondel, 6 novembre 1938, *Correspondance*, op. cit., p. 205-206. Voir aussi *TDI*, p. 358-359.

³²⁰ Voir, parmi d'autres, l'article de P. Rocher, « Auguste Valensin », *Nice-Matin*, 20 décembre 1953.

³²¹ J. Maritain, « Structure de l'action », in *Humanisme intégral*, Paris, 1936, p. 311-328.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Bologna (Piermario), *I sentieri della libertà in provincia di Cuneo, Cuneo, Eventi edizioni, 2007, 160 p.*

Le programme Interreg « La mémoire des Alpes 1939-1945. Les sentiers de la liberté » s'est achevé au 1^{er} septembre 2007 et l'Institut d'histoire de la Résistance de Cuneo a présenté le 10 septembre à Entracque, à l'issue de la « marche de la mémoire », ses deux dernières productions relatives aux thématiques du programme : un CD-Rom sur « Les juifs à travers les Alpes » coordonné par Adriana Muncinelli et un Guide des sentiers de la liberté dans la province de Cuneo, dirigé par Piermario Bologna, tous deux chercheurs à l'ISR.

Le Guide, reprenant et développant les informations contenues dans sept dépliants édités en 2005³²² se présente sous la forme d'un petit classeur (15x18) contenant quarante fiches de quatre pages dédiées à des itinéraires pédestres empruntés durant la dernière guerre mondiale par des partisans piémontais (voire des maquisards français) ou par les juifs placés en résidence forcée à Saint-Martin-Vésubie. Les fiches déclinent des éléments pratiques (circuit ou aller-retour, temps de parcours à pied, degré de difficulté du sentier, possibilités d'hébergement, sites d'information de la « Mémoire des Alpes », cartographie, iconographie) et thématiques (entrée dans la Résistance, lieu de combat ou de représailles, implantation de maquis, itinéraire de fuite vers la France ou vers l'Italie, petit développement historique).

Le département des Alpes-Maritimes est plus particulièrement intéressé par les fiches 22 (Ricordando Jean Lippmann, avec la plaque consacrée à l'avoué niçois dans le hameau de Paglières et le parcours suivi par les négociateurs français des accords de Saretto), 24 (La Brigata Rosselli, décrivant les itinéraires suivis par les partisans commandés par Nuto Revelli dans la vallée de la Stura qui se réfugièrent sur le versant français en août 1944 de Mollières à Isola), 27 et 28 (Alla ricerca della terra promessa, évoquant l'« exode biblique » des juifs de Saint-Martin-Vésubie par les itinéraires Le Boréon-col de Cerise-Valdieri et La Madone de Fenestre-col de Fenestre-Entracque).

Ce Guide bienvenu et accessible au grand public possède un avantage pratique non négligeable pour les randonneurs avisés : une pochette plastifiée susceptible d'abriter la fiche désirée des intempéries.

Une excellente initiative pédagogique accompagnant les trois productions audiovisuelles de « La mémoire des Alpes » (« Juifs à travers les Alpes », « Guerre, Alliés, Résistance », « Mémoire de la guerre »). Regrettons que, du côté français, les collectivités territoriales n'aient pas jugé bon, en 2001, de s'impliquer dans la production de ces outils didactiques.

Jean-Louis Panicacci

Couttenier (Christophe) – *Gastaud (Bernard), Aimable Gastaud (1900-1974). L'âme du rattachement de Tende et La Brigue à la France en 1947, Nice, Serre, 2007, 483 p.*

Les 15 et 16 septembre, à l'occasion du 60e anniversaire du rattachement de Tende et La Brigue, Christophe Couttenier (professeur d'histoire-géographie au lycée régional de Valbonne mais possédant des attaches familiales dans la Haute-Roya) et Bernard Gastaud (médecin-conseil auprès de la CPAM et petit-fils d'Aimable Gastaud) ont présenté dans la salle des fêtes de La Brigue, devant un public estimé à 150 personnes, un diaporama concernant les péripéties vécues par les habitants des deux villages de l'automne 1944 à l'automne 1947, un film inédit tourné au printemps 1945 par René Sassi, le récit du docteur Vincent Paschetta (alors président du Club Alpin Français et membre du Comité d'étude des frontières) et leur ouvrage fraîchement imprimé à Nice.

³²² On peut les consulter aux ADAM comme au Musée de la Résistance azuréenne (Nice-La Plaine, bât. A2).

Cette étude est doublement bienvenue : d'abord parce qu'elle concerne un personnage qui a joué un rôle moteur dans le processus de rattachement des « deux communes sacrifiées en 1860 »³²³, puis a fait partie des notables départementaux durant une vingtaine d'années (maire de La Brigue de 1949 à 1965, maire de Tende de 1965 à 1971, conseiller général du canton de Tende de 1951 à 1970)³²⁴, proche de Jean Médecin et de Francis Palmero ; ensuite parce que sa parution correspond à un anniversaire emblématique³²⁵ et honore un Azuréen apparaissant peu dans les publications historiques³²⁶.

La « biographie »³²⁷ d'Aimable Gastaud est fort intéressante parce qu'elle permet de croiser l'histoire familiale³²⁸, l'histoire départementale (l'achèvement de l'unité territoriale de l'ancien comté de Nice, l'action du Rassemblement républicain) et l'histoire des relations internationales (le contentieux franco-italien, la longue négociation du traité de paix de Paris et ses suites) tout en faisant réfléchir sur les concepts d'identité et de nationalité. En effet, à travers le parcours d'Aimable Gastaud (né à la Brigue sous la souveraineté italienne mais de nationalité française) et de plusieurs des personnages abondamment cités dans le livre (nés sur la Côte d'Azur mais de descendance tendasque ou brigasque, voire vivant dans l'une des deux communes de la Haute-Roya en détenant l'une ou l'autre des nationalités), l'ouvrage permet de prendre conscience des problèmes psychologiques, familiaux et identitaires rencontrés par les Tendasques et Brigasques au cours de la première moitié du XXe siècle et peut-être même au-delà³²⁹. Elle constitue, également, un instrument de travail irremplaçable compte tenu de la riche bibliographie³³⁰, de l'intérêt et du caractère inédit de bien des documents proposés³³¹, ainsi que de la foule d'informations de détail³³² contenue. Elle fait

³²³ Latouche (Robert), « Deux communes sacrifiées en 1860 : Tende et la Brigue », *Revue de géographie alpine*, tome XXXIII, 1945, p. 545-556.

³²⁴ Panicacci (Jean-Louis), « Les maires des Alpes-Maritimes de 1935 à 1959. Etude prosopographique » in *Hommage à Jacques Basso*, France Europe Editions, 2006, p. 193-214.

³²⁵ Même si les commémorations n'ont pas atteint le même niveau que lors du cinquantième anniversaire en 1997.

³²⁶ Il est significatif de constater l'absence d'une notice biographique dans le *Dictionnaire historique et biographique du comté de Nice* publié en 2002 où il n'apparaît que dans la notice « Rattachement de Tende et La Brigue ». Sa figure et son action sont évoquées plus ou moins longuement aussi bien dans des études italiennes (*Tra due frontiere « Tenda »* de Giorgio Beltrutti en 1947 réactualisée en *Tende et La Brigue* en 1988 ; *Frontiere, nazionalismi e realtà locali. Briga e Tenda (1945-1947)* de Mario Giovana en 1996) que françaises (*Tende et La Brigue françaises* de Pierre Néraud de Boisdeffre en 1948 ; *Quelques faits inédits et vécus concernant l'histoire de la frontière des hautes vallées niçoises* de Vincent Paschetta en 1975 ; *Collectivité territoriale et droit international, les conséquences de la modification d'une frontière sur la commune de La Brigue : le problème de l'indivision* de F. Allavena en 1987 ; *La rectification de la frontière et les relations franco-italiennes (1945-1946)* de Paul Isoart en 1987 ; *La Brigue au cœur* de Liliane Pastorelli en 1987 ; *Les Alpes-Maritimes de 1939 à 1945, un département dans la tourmente* de Jean-Louis Panicacci en 1989 ; « La frontière de 1947 et le partage des biens communaux frontaliers 1947-1963 » de Serge De Poorter in *La frontière des Alpes-Maritimes de 1860 à nos jours* en 1992 ; *Mémoire des jeunes de « Combat »* de Jacques Peirani en 1999, *Le rattachement de Tende et La Brigue en 1947 : une œuvre de raison* de J. Marionneau en 2003, ainsi que dans plusieurs articles de la revue *Le Haut-Pays* publiés en 1987, 1990, 1993, 1994 et 1997).

³²⁷ Nous mettons les guillemets car, malgré son intitulé, l'ouvrage n'est pas vraiment une étude biographique *stricto sensu* mais plutôt un tableau de la vie mouvementée de deux villages de 1860 à 1971, éclairé par le parcours d'un Brigasque hors du commun. Tende est d'ailleurs presque autant évoqué que La Brigue.

³²⁸ Notons la discrétion des auteurs sur la vie familiale, hormis des allusions à des naissances, mariages ou décès.

³²⁹ Le récent programme d'histoire orale de la Roya, dirigé par la Maison des Sciences de l'Homme de l'université de Nice a révélé, plus d'une fois, ces déchirements entre deux nations, deux langues et deux cultures.

³³⁰ 83 ouvrages et 51 articles, qui auraient gagné à être présentés de façon thématique.

³³¹ Notamment les archives privées et le *Journal* tenu par Aimable Gastaud. Onze entretiens, recueillis en 2006-2007 avec des résidents ou des personnalités ayant fréquenté Aimable Gastaud, apportent une touche de vécu. L'iconographie est particulièrement riche (75 photos et 74 reproductions d'affiches ou de courriers).

³³² En particulier un état conséquent des incidents survenus entre le 10 juillet 1945 et le 16 septembre 1947, voire jusqu'aux années cinquante, période durant laquelle les nationalismes respectifs s'émeussent devant les prémices de la construction européenne.

preuve d'une grande honnêteté intellectuelle³³³ et n'enregistre pas de dérive hagiographique comme c'est le risque récurrent quand des auteurs évoquent un de leurs concitoyens emblématiques, surtout lorsque l'un d'entre eux est un descendant du personnage traité.

Qui aurait pu penser que le chasseur entré au Ruhl en 1915 deviendrait une personnalité départementale incontournable, bien que discutée et contestée, trente à quarante années plus tard ? L'itinéraire personnel d'Aimable Gastaud est bien atypique, puisque s'il bénéficie d'une promotion professionnelle assez rapide (second concierge au Riviera Palace en 1928, premier concierge dans plusieurs établissements azuréens à partir de 1930), grâce à sa parfaite maîtrise de la langue anglaise et à l'expérience acquise au Canada et aux États-Unis de 1919 à 1928, rien ne le prédestinait, malgré la fondation de l'association des « Clés d'or » en 1934, à devenir un « notable » azuréen sous les IV^e et V^e Républiques. Son pragmatisme, sa ténacité, son sens de l'initiative, ses qualités d'organisateur et d'orateur le lui permirent, de concert avec des relations nouées au sein des services spéciaux de la Défense nationale³³⁴ puis de la Résistance³³⁵ et, surtout, de l'opportunité extraordinaire de devenir l'organisateur du convoi de Brigasques et Tendasques résidant dans la région niçoise et gagnant la Haute-Roya, dans la foulée des tirailleurs algériens du 29^e RTA, les 28-29 avril 1945, débouchant sur le premier plébiscite destiné à frapper les esprits et à marquer des points décisifs vis-à-vis des Alliés. A partir de là, il acquit une légitimité qui lui permit de se faire élire facilement et successivement dans les deux communes comme au Conseil général³³⁶. Ses relations privilégiées avec Jean Médecin et Francis Palmero lui accordèrent un prestige supplémentaire au sein du camp modéré azuréen, pris entre les feux croisés du PCF et du RPF³³⁷, ce qui lui permit de faire partie, en mars 1960, de la délégation d'élus reçus dans la capitale lors du centenaire du rattachement du comté de Nice.

Bien que n'ayant pas accompli de longues études et ne pratiquant pas la profession d'avocat ou d'enseignant, Aimable Gastaud se révéla être un « graphomane » de 1944 au début des années soixante, rédigeant plusieurs centaines de lettres (parfois très longues ou polémiques) adressées au gouvernement français³³⁸, au corps préfectoral des Alpes-Maritimes³³⁹, à des ministres des Affaires étrangères³⁴⁰, à des diplomates en poste à Paris³⁴¹, à des personnalités militaires³⁴², politiques³⁴³ et religieuses³⁴⁴, ainsi que des pétitions qu'il fit circuler parmi ses partisans (puis électeurs) brigasques et tendasques. L'animateur du Comité de Rattachement, puis l' élu communal et cantonal, toucha à tous les domaines (interventions en faveur de personnes, dénonciation de situations politiques, militaires ou économiques dommageables, constitution du canton de Tende, reconstruction de la voie ferrée Nice-Coni, question des biens indivis et des droits de pacage) et son activisme épistolaire suscita même, à plusieurs reprises, l'irritation des préfets Escande, Haag et Soum. Son charisme lui permit de

³³³ Les considérations déplaisantes, voire caricaturales, visant le personnage étudié sont systématiquement reproduites, qu'elles proviennent de déclarations officielles ou d'articles de presse, sans la moindre censure. Quant à ses adversaires, ils sont présentés de façon objective.

³³⁴ Notamment à Rome, en 1940, au sein de la mission militaire française.

³³⁵ Dans la mouvance du général Cochet, puis du mouvement « Combat » et du réseau SOE *Jockey*.

³³⁶ Il y assumait les fonctions de secrétaire du Bureau, puis de vice-président.

³³⁷ Aimable Gastaud eut à affronter l'opposition radicale de ces deux partis (surtout du RPF) sur le plan cantonal mais aussi communal.

³³⁸ Les présidents du Conseil Charles de Gaulle et Georges Bidault, le secrétaire général du Quai d'Orsay François Coulet.

³³⁹ Paul Escande, Paul Haag, Henry Soum, Pierre-Jean Moatti, Louis Bourguet, Georges Lahilonne.

³⁴⁰ L'Américain Byrnes, le Français Bidault et le Soviétique Molotov.

³⁴¹ Les ambassadeurs britanniques Duff Cooper et italien Giorgio Saragat.

³⁴² Le maréchal britannique Alexander, le général Doyen, les colonels Vésine de la Rüe et Lonardi-Sarrochi de la DGER, le lieutenant Kalck officier de liaison auprès des autorités alliées en Haute-Roya.

³⁴³ Le député de Cuneo Badini Confalonieri.

³⁴⁴ L'évêque de Nice Mgr Rémond.

surmonter des situations délicates lors de certaines échéances électorales, malgré les attaques multiples et virulentes dont il fut l'objet, y compris de la part d'anciens membres du Comité de Rattachement³⁴⁵. Il donna l'impression, en 1965, d'abandonner sa petite patrie à un « étranger »³⁴⁶ mais ce fut pour se faire élire dans le chef-lieu de canton où on lui avait si souvent reproché de trop s'occuper de La Brigue ! Il subit toutefois la blessure d'amour-propre de voir disparaître la plaque de rue portant son nom dans son village natal. Peu après sa mort, en 1974, la municipalité Balarello³⁴⁷ lui fit l'insigne honneur de baptiser « Avenue Aimable Gastaud » l'artère conduisant du pont sur la Roya au centre de Tende.

Signalons, in fine, que la lecture de l'ouvrage de Christophe Couttenier et Bernard Gastaud est rendue difficile par les choix de construction qu'ils ont effectués : en adoptant une présentation chronologique systématique, ils abordent une situation qui n'est reprise ou développée que plusieurs pages plus loin tout en nous fournissant quantité de faits qui n'apportent aucun éclairage particulier sur la question de la Haute-Roya³⁴⁸ ; en ne proposant pas d'annexes, ils ont tendance à placer dans le développement et même dans la conclusion des pavés de citations in extenso qui alourdissent la lecture en privant le lecteur de synthèses, même brèves ; en ne livrant aucune note infrapaginale, ils privent les érudits locaux et les futurs chercheurs des références indispensables des sources archivistiques publiques ou privées qu'ils ont, de façon méritoire, consultées durant plusieurs années.

Les auteurs ont sans doute été bousculés par les contraintes de calendrier, dans la mesure où la parution de l'ouvrage devait coïncider avec les cérémonies du 60^e anniversaire du Rattachement, mais ces réflexions - qui n'enlèvent rien aux grandes qualités de l'œuvre proposée - méritaient d'être signalées dans une revue où sont publiés de nombreux résumés de travaux universitaires.

Regrettons que des enjeux politiques locaux n'aient pas permis une présentation plus large de cette importante publication dans le canton de Tende.

Jean-Louis Panicacci

Descamps (Florence), (*dir.*), *Les Sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, Bréal, Paris, 2006, 288 pages.

L'enregistrement et l'exploitation de la parole humaine, d'abord par les linguistes, les ethnologues, les anthropologues, s'est étendue aux historiens. Il existe aujourd'hui un important patrimoine sonore présenté dans le livre dirigé par Florence Descamps. Les auteurs analysent ces nouvelles archives où figurent le témoignage de personnalités et d'inconnus qui concourent tous à la résurrection du passé.

Les historiens français distinguent mémoire et histoire, témoignage et analyse de l'historien. Le document oral doit être soigneusement sélectionné en fonction de la recherche entreprise, critiqué et croisé avec d'autres types de sources. Il faut tenir compte des usages

³⁴⁵ Marius Barucchi à Tende, Charles Fenoglio et Hippolyte Lamberti à La Brigue. Aimable Gastaud intenta même un procès en diffamation contre l'ancien président du Comité de Rattachement ! L'ouvrage fourmille d'indications sur les querelles de clocher et les inimitiés personnelles, exacerbées par le contexte de la guerre froide, des conséquences décevantes du traité de paix pour une commune amputée de la moitié de son territoire et de l'émergence du RPF.

³⁴⁶ L'UNR André Merquiol.

³⁴⁷ L'avocat José Balarello succéda à Aimable Gastaud au poste de conseiller général en 1970 puis au fauteuil de maire de Tende en 1971.

³⁴⁸ Notamment les bombardements atomiques d'août 1945 sur le Japon, les ordonnances sur la Sécurité sociale, les débats constitutionnels, les nombreuses crises ministérielles de la IV^e République, la « Toussaint rouge » en Algérie, etc...

sociaux du témoignage : définir précisément un élément du passé, en fixer la transmission, en tirer une leçon, définir une identité.

Le livre passe en revue un certain nombre de domaines de recherche où l'utilisation des archives orales se révèle possible. Le ministère de la Défense possède un important fonds qu'il faut aborder en prenant en compte la singularité du monde militaire : esprit de corps, sens de la hiérarchie et de la discipline. De nombreuses administrations ont également constitué des fonds, souvent grâce à l'action de Guy Thuillier. Pour l'histoire politique, il convient de juxtaposer les témoignages des grands témoins, acteurs majeurs, des militants de base et des simples citoyens. Il en va de même pour l'histoire sociale où se côtoient les anciennes élites, les paysans, les ouvriers, les classes moyennes, les femmes ; le livre suggère des recherches sur les livreurs de pizzas et les caissières de supermarché. Dans le domaine de l'histoire économique et financière, l'archive orale permet de dépasser la sèche étude quantitative pour retrouver un passé « de chair et de sang » (p.224).

Pour illustrer les vastes possibilités offertes par l'histoire orale, les auteurs proposent quelques exemples concrets d'analyse, par exemple sur le travail qui s'effectuait au sein du cabinet de Georges Pompidou, Premier ministre, ou l'état d'esprit des appelés pendant la guerre d'Algérie. Le livre qui constitue un guide méthodologique sûr et propose de nombreux renseignements pratiques rendra de grands services aux chercheurs qui veulent mobiliser avec profit les sources orales.

Ralph Schor

Foyer (Jean), *Sur les chemins du droit avec le général. Mémoires de ma vie politique, 1944-1988,* Fayard, Paris, 2006, 506 pages.

Jean Foyer, né en 1921, passe directement de la Résistance au cabinet de René Capitant, alors ministre de l'Education nationale dans le GPRF du général de Gaulle. Dès lors cet agrégé de droit qui aime enseigner entame parallèlement à ses fonctions pédagogiques une brillante carrière politique le menant des charges municipales au gouvernement : maire durant 42 ans, conseiller général, député, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale pendant 12 ans, secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté puis ministre de la Coopération de 1960 à 1962, garde des Sceaux de 1962 à 1967, ministre de la Santé en 1972-1973.

A travers le récit, les confidences et les choix de l'auteur se dessine un portrait de celui-ci : homme de foi et de devoir, fidèle à des positions traditionnelles l'amenant à dire que l'avortement lui fait « horreur » (p. 389), grand juriste, fasciné par de Gaulle dont-il parle avec émotion (p. 130-131). Sincère, Jean Foyer ne cache pas ses échecs et les déceptions que certains de ses amis lui ont causées. Malicieux, il donne quelques coups de griffe, ainsi à Pierre Marcilhacy et à Edgar Pisani.

Sur le plan général, le livre vaut par ses longs commentaires juridiques, notamment sur la constitution de 1958 dont Jean Foyer reconnaît que, soumise à une lecture présidentialiste, elle n'a « jamais été appliquée telle qu'elle était écrite » (p. 99). Intéressants se révèlent aussi les développements relatifs aux négociations sur l'indépendance des anciennes colonies d'Afrique, les grandes réformes juridiques lancées par le garde des Sceaux, les procès intentés aux dirigeants de l'OAS et les conditions dans lesquelles le général Jouhaud échappa à la peine de mort.

C'est avec une certaine amertume que Jean Foyer évoque les conditions de son éviction du gouvernement en 1973 : « Une nouvelle génération, qui n'avait pas le même sens

de l'Etat, plus attachée à la fortune de Jacques Chirac qu'à l'héritage du général de Gaulle, poussait le personnel du général vers la sortie » (p. 455.)

Ralph Schor

Garrigues (Jean), *Les Grands discours parlementaires de la Cinquième République*, Colin, Paris, 2006, 686 pages.

Même si, depuis 1958, le Parlement a perdu l'importance politique qu'il détenait sous la République précédente, il ne s'est pas transformé en une simple et fade instance d'enregistrement, comme en témoigne le beau recueil de discours excellemment présenté par Jean Garrigues.

C'est à la tribune que sont rappelés les grands principes définissant une philosophie politique parfois énoncée en formules frappantes. Ainsi Michel Debré, Premier ministre, commence son discours inaugural de 1959 en ces termes : « Assurer la dignité et la liberté de la personne humaine est le premier devoir politique ». Guy Mollet déclare en décembre 1959 : « Etre laïque, pour un maître, c'est (...) respecter l'homme de demain dans l'enfant qu'on vous a confié aujourd'hui ».

La nature et le devenir de la Ve République inspirent de nombreux discours. Jean-Marie Le Pen prédit en 1962 que la fin de la guerre d'Algérie permettra au général de Gaulle d'instaurer une dictature. Paul Reynaud, hostile à l'élection du président de la République au suffrage universel, termine son violent discours du 4 octobre 1962 par cette phrase : « Monsieur le premier ministre, allez dire à l'Elysée que notre admiration pour le passé reste intacte mais que cette Assemblée n'est pas assez dégénérée pour renier la République ». On entend François Mitterrand professer un cours de droit constitutionnel contre le régime dont Pierre Mendès France dénonce, pour sa part, l'autoritarisme et l'arbitraire.

Les grands événements apparaissent naturellement au fil des débats. Michel Debré défend à propos de l'Algérie une politique gaullienne qu'il désapprouve au fond de lui-même. Couve de Murville célèbre la réconciliation franco-allemande en 1963. Philippe Séguin, hostile au traité de Maastricht, défend l'Europe des nations en 1992. Les discours de politique générale, par exemple l'annonce de la Nouvelle société par Chaban-Delmas en septembre 1969, sont nombreux. La parole permet aussi de voir se dégager des personnalités, ainsi Pompidou dont la stature d'homme d'Etat s'affirme vite. Les faits de société tiennent une place éminente : l'instauration de la majorité à 18 ans, les lois sur la contraception et l'IVG, l'abolition de la peine de mort, la condamnation du tchador (« C'est l'intégrisme pur et dur », Louise Moreau, 8 novembre 1989), les principes de la bioéthique... Les questions culturelles ne sont pas oubliées. En octobre 1966, Malraux défend contre ses propres amis et avec un talent impressionnant la représentation des Paravents de Jean Genet dans un théâtre subventionné. Jack Lang pose en novembre 1981 cette définition : « La culture c'est la vie de l'esprit. Elle ne peut être confinée en une lointaine forteresse, éloignée des douleurs et des peines des hommes ; elle est la vie même ».

Cette évocation de quelques uns des discours reproduits dans le volume montre assez que le Parlement garde une importance considérable. Les déclarations de politique générale, en période d'unité des pouvoirs ou de cohabitation, présentent la vision à moyen ou long terme de l'exécutif. Certains projets de loi ou propositions parlementaires marquent des dates essentielles. Les affrontements entre majorité et opposition illustrent brillamment la fonction démocratique du Parlement. L'art oratoire, plus emphatique au début de la période, sert de

révélateur et montre, au moins dans les textes retenus, la fréquente hauteur de vue des élus. Une bonne leçon de politique et de civisme.

Ralph Schor

Jansen (Sabine), *Les Grands discours parlementaires de la Quatrième République, préface de Michel Debré, Colin, Paris, 2006, 286 pages.*

« Le Parlement de l'éloquence », a-t-on pu dire des assemblées de la III^e République. La IV^e n'a rien à envier à sa devancière sur ce thème. Le débat politique général est d'abord le fait des élus. Les certitudes et les doutes, les grandes orientations et les atteroiements, les alliances et les conflits s'expriment à la tribune. Aussi est-il judicieux d'avoir réuni un choix de grands discours allant du 31 décembre 1945 au 1^{er} janvier 1958.

Les textes, tous remarquablement choisis, ouvrent de nombreuses perspectives. Pour ce qui est des grands affrontements, on verra le général de Gaulle aux prises avec les parlementaires traditionnels en 1954. On retrouve le général le 1^{er} juin 1958, prononçant la plus brève déclaration d'investiture de la IV^e République. Les principaux choix internationaux sont bien illustrés par le vibrant plaidoyer de Georges Bidault en faveur de l'adhésion de la France au Pacte atlantique, l'habileté d'Edgar Faure face au problème de la CED, la méfiance d'Edouard Daladier à l'égard de l'URSS. Au chapitre des questions coloniales, on retient la défense de l'empire présentée par Edouard Herriot en 1956, la déclaration de Pierre Mendès France sur la fin de la guerre d'Indochine, l'évolution de l'Afrique esquissée par Léopold Senghor en 1957, l'exposé du programme de Guy Mollet sur l'Algérie, programme dont on sait ce qu'il en advint, l'analyse de Félix Gaillard après le bombardement sur Sakhiet Sidi Youssef en 1958. Les idées des différentes familles de pensée apparaissent clairement, ainsi le libéralisme à travers le discours d'investiture d'Antoine Pinay le 6 mars 1952 ou l'évolution du Parti communiste vers une reconnaissance des revendications indépendantistes du FLN, cela exprimé par Jeannette Vermeersch le 17 octobre 1956. Le volume présente aussi des discours techniques, tel celui de Paul Ramadier sur la nationalisation du gaz et de l'électricité en 1946 ou celui de Germaine Poinso-Chapuis sur l'échelle mobile des salaires en 1951. Des incidents impliquant entre autres Fehrat Abbas le 28 septembre 1946 et Raoul Calas le 1^{er} décembre 1947 illustrent la vivacité des échanges. Des formules célèbres comme le « gouverner c'est prévoir » de Mendès France le 3 juin 1953 sont rappelées.

Ce livre, excellemment introduit par Sabine Jansen, fait revivre un type d'éloquence aujourd'hui un peu désuet et une République d'antan que certains regrettent. Il apparaît que ces institutions et cet art oratoire d'un autre temps freinaient sans doute la décision, mais n'empêchaient pas forcément la lucidité de l'analyse.

Ralph Schor

Lachaise (Bernard), Le Beguec (Gilles), Turpin (Frédéric), (dir), Georges Pompidou, directeur de cabinet du général de Gaulle, juin 1958-janvier 1959, Pie-Peter Lang, Bruxelles, 2006, 183 pages.

L'Association Georges Pompidou a consacré une journée d'études au rôle que le futur président de la République joua, en qualité de directeur de cabinet, aux côtés du général de Gaulle, de juin 1958 à janvier 1959.

L'ouvrage présente d'abord des observations générales sur la composition des cabinets ministériels sous la IV^e République et au début de la Ve : poids grandissant des hauts

fonctionnaires au détriment des avocats et des journalistes, très timide féminisation, influence des amitiés nées dans la Résistance ou dans la région d'origine du ministre. Les membres des cabinets de la IV^e République deviendront souvent d'éminents responsables sous le régime suivant, élus, grands commis de l'Etat en même président de la République en la personne de Valéry Giscard d'Estaing.

Le cabinet rédigé par Pompidou en 1958 comprend 22 personnes, âgées pour la moitié d'entre elles de 35 à 44 ans et issues, également pour la moitié, de la haute fonction publique. Beaucoup accompagnent de Gaulle depuis la Résistance et le RPF. Sur les 22 membres, 15 ont acquis une expérience dans les cabinets de la IV^e République. On remarque au sein de l'équipe Olivier Guichard, Pierre Lefranc, Jacques Foccart, Roger Goetze, Raymond Janot, Charles Morazé. Pompidou connaît la plupart de ces hommes. Il les impressionne par sa forte personnalité, sa maîtrise intellectuelle, son habileté, son calme, son humour. Il jouit de la confiance de de Gaulle dont il est le véritable chef d'état-major.

Les historiens et les témoins donnent divers éclairages sur le rôle de Pompidou en ces mois essentiels où le gouvernement dispose des pleins pouvoirs, y compris sur le plan constitutionnel. On retiendra particulièrement les développements relatifs à l'entrée de la France dans le Marché commun et à la mise au point du plan de redressement économique et financier, assumé politiquement par Pinay qui en désapprouve cependant les principes.

Cet ouvrage ne constitue pas une étude exhaustive, mais une évocation vivante, émaillée d'anecdotes narrées par les acteurs eux-mêmes, sur une période où la Ve République prit ses contours.

Ralph Schor

Pinault (Michel), *La Science au Parlement. Les débuts d'une politique de recherches scientifiques en France*, CNRS éditions, Paris, 2006, 159 pages.

Le financement de la recherche scientifique par des fonds publics, aujourd'hui réalité courante, eut du mal à entrer dans les mœurs en France. C'est à retracer les difficiles débuts de l'intervention financière de l'Etat en ce domaine que s'est consacré Michel Pinault.

Le livre met en lumière le rôle central du député puis sénateur de la Loire Jean-Honoré Audiffred (1840-1917). Ce dernier, avocat, républicain modéré, aborda la question de la recherche par le biais de la modernisation de l'agriculture, sujet qui lui était cher. Il s'agissait au départ d'effecteur des travaux sur la propagation des maladies infectieuses dans le bétail. Cette question fut examinée à la Chambre des députés le 11 juin 1896. Ce fut le premier débat de politique scientifique qui eut lieu en France et Audiffred peut être vu comme le fondateur d'une action publique en la matière. Dans un second temps, le député de la Loire, voulant aller plus loin, demanda la création d'une structure administrative pérenne se vouant au financement de la recherche dans tous les domaines de la science. Ce fut la Caisse des recherches scientifiques, rattachée à la direction de l'enseignement supérieur, instituée par la loi du 14 juillet 1901.

L'un des intérêts du livre est de montrer combien l'intervention financière de l'Etat dans la recherche constituait une nouveauté et soulevait des oppositions. Bien des élus refusaient d'étendre le champ des interventions de l'Etat et redoutaient qu'ainsi ne fussent créés des impôts nouveaux. D'autres voulaient limiter l'Université à l'enseignement et non l'orienter vers le monde onéreux de la recherche. D'autres mettaient en cause la validité de la science, « mode aux résultats incertains » (p. 38). Ainsi s'explique que la Caisse, gérée par des savants, mais aussi par des fonctionnaires et des politiques parfois timorés et n'envisageant pas de donner son autonomie à la science, connut un financement modeste et manqua d'ambition. Cependant un grand pas avait été franchi. Audiffred avait su s'appuyer

sur un réseau de réformateurs ouverts, proches du Musée social, sensibles aux thèses du solidarisme de Léon Bourgeois, décidés à promouvoir une approche scientifique des problèmes. L'analyse lexicométrique des discours d'Audiffred montre qu'il employa 57 fois le mot « savant » et 3 fois « chercheur », qu'il ne cessa d'argumenter en insistant sur la nécessité d'effectuer des travaux dans les domaines de la médecine, de la biologie, des calamités agricoles... C'était un apôtre du progrès comme on le concevait à la fin du XIXe siècle et un authentique précurseur. Ses idées furent confirmées par la mobilisation des savants au service de la nation pendant la Grande Guerre et par la création du CNRS en 1939.

Ralph Schor

Sicard-Picchiotino (Ghislaine), François Coty. *Un industriel corse sous la IIIe République, Albiana, Ajaccio, 2006, 316 pages.*

Ghislaine Sicard-Picchiotino publie un biographie de François Coty, à partir des recherches de thèse qu'elle a effectuées sur ce personnage.

François Spoturno (1874-1934), qui se fera appeler Coty, est issu d'une famille de notables ajacciens. Cependant la branche à laquelle il appartient est tenue en marge par le reste de la parentèle. Abandonné par son père, têt orphelin de mère, élevé par une grand-mère, sans liens avec les autres membres de la famille, il connaît une enfance pauvre et solitaire. L'enfant timide et craintif qu'il est se transformera en un adulte introverti, mal à l'aise en société, mû par une immense ambition et une volonté de revanche sociale. En 1908, le jeune homme s'installe à Paris, devient secrétaire de son compatriote Emmanuel Arène, tout puissant parlementaire, familier du tout Paris où il introduit son protégé. Coty noue des contacts utiles qui lui serviront plus tard, ainsi avec Léon Chiris, grand parfumeur grassois, et René Lalique, joaillier et cristallier.

Coty qui complète ses revenus comme aide-pharmacien découvre dans l'arrière-boutique de son patron qu'il possède un don olfactif exceptionnel. Autodidacte, il améliore sa formation, notamment par un stage chez Chiris, comprend que les parfums doivent être présentés dans des flacons de qualité que Lalique lui confectionne. Coty, un des grands nez du siècle et homme d'affaires très avisé, est dès lors lancé. Il construit une cité des parfums à Suresnes. Certaines de ses créations comme l'Origan ou l'Ambre antique remportent un succès planétaire. La maison Coty est d'ailleurs présente sur la 5e avenue de New York. Le patron, maître de la plus importante affaire de parfumerie d'Europe, est désormais richissime, collectionneur de châteaux et d'œuvres d'art prestigieuses, mécène fastueux qui subventionne, entre autres, le vol transatlantique de Costes et Bellonte ou les travaux d'Edouard Branly.

Coty veut aussi se lancer en politique. Autoritaire et social, il se positionne à l'extrême droite en se déclarant « républicain, bonapartiste, plébiscitaire ». Pour diffuser ses idées il constitue un grand empire de presse composé d'une centaine de titres dont les fleurons sont le Gaulois, le Figaro et surtout l'Ami du Peuple qui tire jusqu'à un million d'exemplaires. Coty fonde une ligue, la Solidarité française dont il délègue la direction au commandant Renaud. Il couvre la Corse de cadeaux, il s'y fait élire sénateur à deux reprises, mais est invalidé. En 1931, il devient maire d'Ajaccio mais ne vient pas une seule fois au conseil municipal. Le destin politique de cet homme à la personnalité singulière apparaît donc comme un échec. Il en va de même pour son destin industriel : Coty perd une grande partie de sa fortune en raison de son train de vie dispendieux, de la crise économique qui frappe le commerce de luxe et de son divorce qui l'oblige à partager ses biens avec son ex-épouse. Le « Napoléon de la parfumerie » meurt, épuisé, en 1934.

Le livre se révèle très riche et neuf sur les origines familiales de Coty, son portrait psychologique, son extraordinaire ascension professionnelle et sociale. L'étude apparaît en revanche superficielle sur l'aspect politique, déjà exploré il est vrai par des études antérieures.

On aurait cependant attendu des développements plus nourris sur les choix idéologiques de Coty, ses initiatives nationales, les idées défendues dans ses divers journaux. En ce qui concerne le terrain corse, l'utilisation de la thèse de Jean-Paul Pellegrinetti sur la Corse et la République aurait facilité la mise en perspective de l'analyse. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de Ghislaine Sicard-Picchiotino constitue une précieuse contribution à la connaissance d'un homme et d'un milieu professionnel assez fermé, celui de la grande parfumerie.

Ralph Schor

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

FONDATEURS

Etienne Dalmasso

Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Bernard Lacroix

Loïc Rognant

Ralph Schor



CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL
06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71